L'ESPION ANGLOIS,

OU

CORRESPONDANCE SECRETE

ENTRE

MILORD ALL'EYE

ET

MILORD ALL'EAR.

Singula quæque notando. HOR.

Nouvelle Edition, revue, corrigée & conſidérablement augmentée.

TOME NEUVIEME.

A LONDRES,
Chez JOHN ADAMSON.
MDCCLXXXIV.

LETTRES

Contenues dans ce neuvieme Volume.

LETTRE I. *Sur la querelle de Mlle d'Eon avec le Sieur de Beaumarchais. Ecrits de part & d'autre. Anecdote plaiſante.* . . p. 1

LETTRE II. *Sur le départ du comte d'Eſtaing; ſur l'objet de ſa miſſion. Détails & anecdotes ſur ce général. Etat de la marine du port de Toulon; caracteres de ſes principaux officiers.* 21

ETAT *actuel du port de Toulon, comprenant les noms des vaiſſeaux, le nombre de leurs canons, les noms des capitaines, & des notes ſur chaque vaiſſeau.* 51

LETTRE III. *Sur la ville de Marſeille. Caractere de ſes habitans; leur gaité. Digreſſion ſur une folie religieuſe de cette ville; détail de ſes manufactures; accroiſſement de ſon commerce. Fête inſtituée en l'honneur des inſurgens; vers & chanſons à ce ſujet. Nouvelles maritimes.* 69

LETTRE IV. *Joie générale des provinces méridionales de la France à l'occaſion de la guerre; elle éclate ſurtout à Bordeaux. Nouvelles de ce port. Lettres de la Martinique; débouquement de l'eſcadre du comte d'Eſtaing.* . 89

LETTRE V. *Sur le port de Rochefort, ſes conſtructions, ſes avantages & déſavantages; projet d'en faire un port marchand préférable à celui de la Rochelle; digreſſion ſur celui-ci qui tombe inſenſiblement.* . . 8

LETTRE VI *Différentes nouvelles de Paris depuis le 20 avril 1778 juſqu'au 20 juin.* . 15

TABLE.

Lettre VII. *Combat de la Belle-Poule. Hoſtilités commencées. Lettres du miniſtre. Nouveaux armemens. Préparatifs de deſcente. Nouvelles de l'eſcadre du comte d'Eſtaing.* 148

Lettre VIII. *Suite du ſéjour de M. de Voltaire à Paris. Sa mort. Evenemens auxquels elle a donné lieu.* 176

Lettre IX. *Sur la diſſolution d'un mariage juifs. Anecdote plaiſante. Digreſſion ſur les juif portugais en France.* . . . 192

Lettre X. *Sur la mort de Rouſſeau; ſur le château d'Ermenonville; ſur les mémoires de la vie de ce philoſophe écrits par lui même.* 222

Lettre XI. *Sur la ſortie de l'eſcadre; ſur différentes déclarations, ordonnances, arrêts du conſeil relatifs à la guerre; ſur le combat d'Oueſſant.* 240

Lettre XII. *Sur les fêtes célébrées à Paris à l'occaſion du retour du duc de Chartres. Vaudevilles qui ont cours à ce ſujet. Lettre du roi au comte d'Orvilliers. Honneurs rendus à ce général.* 265

Dialogue *entre divers fameux nouvelliſtes du Palais Royal au ſujet du combat d'Oueſſant & de ſes ſuites.* 279

Forces *comparées des deux lignes qui ont combattu à la journée d'Oueſſant.* . . 311

Lettre XIII. *Sur la perte que M. Necker vient de faire de ſon ſoutien le marquis de Pezay. Digreſſion ſur le défunt & ſur ſa mort. Tableau du commencement des opérations du directeur général des finances.* . . . 316

Lettre XIV. *Suite du même ſujet.* . 351

Fin de la Table.

L'ESPION ANGLOIS.

LETTRE I.

Sur la querelle de Mlle d'Eon avec le Sieur de Beaumarchais. Ecrits de part & d'autre. Anecdote plaiſante.

La certitude, Milord, du départ du comte d'Eſtaing à la tête de ſon eſcadre ne me laiſſe plus aucun lieu de douter qu'il n'y ait des projets hoſtiles ſur le tapis, de la part de la France. En conſéquence, j'ai cru ne pouvoir trop me preſſer de faire ma tournée dans les deux autres ports principaux de la marine royale, pour voir tout par moi-même, pour vous rendre compte de leur ſituation & y établir mes correſpondances. J'ai pris avant ce voyage les précautions convenables; &, par le ſecours de mon ami *Genet* (1) j'ai eu un paſſeport, qui m'a donné la liberté de voyager dans toute la partie méridionale de la France & d'aller partout où bon me ſemblera, comme malade du ſpleen (*). Je profite de mon inaction dans ma *Dormeuſe* (1), pour ne point perdre de tems & rédiger de nouveaux matériaux que j'ai ramaſſés ſur la chevaliere d'*Eon* & ſes avantures récentes ici, dont ma premiere lettre vous a donné l'envie d'avoir la ſuite.

---

(1) Premier commis des affaires étrangeres, dont il a été parlé déjà pluſieurs fois.

(*) Maladie de rate, état vaporeux qui oblige ſouvent les Anglois de venir en France & d'aller s'établir dans la Provence ou le Languedoc; on en voit beaucoup ſurtout à Montpellier. (*Note des éditeurs*)

Le Sieur de Beaumarchais, qui s'embarraſſe peu d'avoir toujours tort au fond dans ſes querelles, parce qu'il a l'art de mettre toujours la forme de ſon côté, de maniere à paroître innocent aux yeux de ceux qui n'aprofondiſſent pas les choſes, n'a pas manqué de ſe prévaloir de l'indiſcrétion de Mlle d'Eon & de l'éclat qu'elle donnoit à une de ces affaires miniſtérielles que le gouvernement aime beaucoup à voiler des ombres du miſtere, pour s'en plaindre au comte de Vergennes. Il a fait appuyer ſa lettre, qui n'auroit pas obtenu grande créance, de toute la recommendation du comte de Maurepas; & il a eu ainſi le ſecret d'en recevoir une réponſe aſſez ſatisfaiſante en apparence.

N'entendant que trop bien ſur quoi portoient les plaintes du chevalier femelle, il ſuppoſa une abſurdité, ſavoir que Mlle d'Eon voyant que tout le mal qu'elle écrivoit, ou faiſoit dire contre lui au miniſtre des affaires étrangeres ne réuſſiſſoit pas, que l'accuſé ne répondoit même à cette ingratitude de la part de celle dont il avoit plaidé la cauſe, épouſé les intérêts, agrandi la fortune, diſſimulé les fautes avec une douce compaſſion (1), que par un ſilence noble & généreux, elle avoit pouſſé la noirceur & la démence juſqu'à l'accuſer d'avoir retenu à ſon profit une ſomme conſidérable (2), des fonds qu'il étoit chargé de lui remettre; & ce n'eſt plus de loin, par écrit, ſuivant le Sieur Caron, qu'elle eſſaie de lui nuire, c'eſt à Paris, dans les plus grandes maiſons; c'eſt à table, devant les valets; c'eſt publiquement qu'elle le calomnie (3). Il ajoute: „ Quoiqu'en cette affaire, M. le comte, je n'euſſe à „ juſtifier ma conduite qu'au roi & à vous, & „ quoique l'atteſtation du déſintéreſſement, du „ zele & de la capacité que S. M. vous a auto„ riſé à me donner de ſa part à ce ſujet, ait dû „ me ſuffiire, vous ſavez mieux que perſonne, „ combien elles ſont accueillies par les oiſifs, „ comme elles s'accréditent par le défaut de „ contradiction; & que c'eſt du ſilence même de „ ceux qui les mépriſent, que naiſſent les fâ„ cheuſes préventions qui empoiſonnent toute „ la vie d'un homme innocent. Je vous ſupplie „ donc, *Monſieur le comte*, de vouloir bien met„ tre aux pieds du roi mes juſtes plaintes: il „ m'eſt affreux d'en avoir à porter contre un être

---

(1) C'eſt une ſorte de chaiſe de poſte dont on attribue l'invention au maréchal de Richelieu. On y voyage couché comme dans ſon lit, ſi l'on veut.

---

(1) Propres expreſſions de la lettre du Sieur de Beaumarchais, datée du 3 janvier 1778.

(2) 60,000 livres.

(3) Propres expreſſions de la lettre du Sieur de Beaumarchais.

„ à qui j'ai fait & voulu tant de bien; mais je „ ne puis me taire ſans deshonneur. Les per- „ ſonnes les plus qualifiées ont eu la bonté de „ m'en avertir. Je ne demamde point que la „ Dlle d'Eon ſoit punie; je lui pardonne: mais „ je vous ſupplie de permettre au moins que ma „ juſtification ſoit auſſi publique que l'offenſe qui „ m'eſt faite; puiſqu'il eſt enfin prouvé qu'on „ n'a jamais pu faire un peu de bien à cette „ femme, ſans qu'il en ſoit toujours réſulté „ beaucoup de mal pour ceux qui s'y ſont in- „ téreſſés...."

Le Sieur de Beaumarchais avoit préféré cette tournure, d'autant mieux qu'il ſentoit qu'elle mettoit le comte de Vergennes fort à l'aiſe, pour ſe conformer au deſir du premier miniſtre & faire à ſon protégé une réponſe oſtenſible dont il pût ſe prévaloir.

En effet, elle ne tarda pas à venir, un peu entortillée, il eſt vrai, (1) mais en un mot,

---

J'ai reçu, Monſieur, votre lettre du 3 de ce mois, & je n'ai pu y voir qu'avec bien de la ſurpriſe qu'il vous eſt revenu que la Demoiſelle d'Eon vous imputoit de vous être approprié à ſon préjudice, des fonds qu'elle ſuppoſoit lui être deſtinés. J'ai peine à croire, Monſieur, que cette Dlle ſe ſoit portée à une accuſation auſſi calomnieuſe; mais ſi elle l'a fait, vous ne devez en aucune maniere en être inquiet & affecté; vous avez le gage & le garant de votre innocence dans le compte que vous avez rendu de votre geſtion dans la forme la plus probante, fondée ſur des titres authentiques, & dans la décharge que je vous ai donnée, de l'aveu du roi. Loin que votre déſintéreſelle le déchargeoit authentiquement de l'accuſation ſuppoſée; elle exaltoit même ſon déſintéreſſement: c'étoit tout ce qu'il demandoit. Il ne manqua pas de l'adreſſer à Mlle d'Eon (1), comme une juſtification complette, qui devoit lui fermer la bouche. Il y joignoit le *Pathos*, il fit valoir ſa modération: „ Qu'un ménagement ſi „ peu mérité, lui dit-il, vous faſſe rentrer en „ vous-même, & vous rende au moins plus „ modérée, puiſque mes ſervices accumulés „ n'ont pu vous inſpirer ni juſtice, ni reconnoiſſance: cela eſt eſſentiel pour votre repos; „ croyez-en celui qui vous pardonne; mais qui „ regretteroit infiniment de vous avoir connue, „ ſi l'on pouvoit ſe repentir d'avoir obligé l'ingratitude même."

La Dlle d'Eon fut quelque tems dans le ſilence; ce qui produiſoit un mauvais effet auprès des gens ſuperficiels, toujours diſpoſés à donner gain de cauſe à celui qui parle le dernier; & il en eſt beaucoup de cette eſpece. Ils ne pouvoient concevoir une accuſation ſemblable; elle leur paroiſſoit d'une folie à faire mettre ſon auteur aux petites maiſons. Le Sieur de Beaumarchais excuſoit bénignement ſon ennemie; il [illegible] impu-

---

ſement puiſſe être ſoupçonné, je n'oublie pas, Monſieur, que vous n'avez formé aucune répétition pour vos frais perſonnels, & que vous n'avez jamais laiſſé appercevoir d'autre intérêt que celui de faciliter à Mlle d'Eon les moyens de rentrer dans ſa patrie.

(1) Avec une lettre datée de Paris le 13 janvier.

toit l'aveuglement non à la haine, mais à l'amour; il expliquoit ainſi l'extravagance de ſa conduite: il prétendoit qu'elle avoit conçu pour lui une paſſion violente, & il aſſuroit en conſerver dans ſon porte-feuille une déclaration expreſſe. Il ſe vantoit que depuis la publicité de ſes lettres (1), la Dlle d'Eon s'étoit préſentée chez lui, lui avoit fait demander des excuſes, avoit voulu ſe réconcilier; mais qu'il lui avoit fait refuſer conſtamment ſa porte.

Ces aſſertions, bien étranges, ont été adoptées par des perſifleurs qui ont imaginé de les faire ſervir de baſe à une nouvelle très-plaiſante. Ils ont répandu le bruit que le Sieur de Beaumarchais alloit épouſer Mlle d'Eon. On a beaucoup ri de l'accouplement, & il y a une foule de bonnes gens qui croient ſur parole; ils ont trouvé qu'il y avoit en effet bien des reſſemblances entre ces deux perſonnages ſinguliers, qui pouvoient les raprocher; mais il y a encore plus de différences qui doivent les écarter. Certes, tous deux ont beaucoup d'eſprit & de gaîté, prodiguent les ſaillies & les ſarcaſmes; ils ſont très-cauſtiques; ils cultivent les lettres; artiſans de leur fortune, ils s'en font gloire; ils aiment le bruit & l'éclat; il ont eu quantité d'avantures romaneſques; ils ſe ſont fauſilés chez les grands & procuré une réputation immortelle.

---

(1) Le Sieur de Beaumarchais n'avoit pas manqué d'envoyer les lettres en queſtion à tous les gazetiers de l'Europe,

Mais Mlle d'Eon n'a de méchanceté que dans l'eprit, & le Sieur de Beaumarchais l'a dans le cœur. La premiere n'a percé que par ſon mérite, ſes talens, par ſa bonne conduite, par ſa réſerve, ſa ſageſſe; le ſecond, peu délicat ſur les moyens de parvenir, a employé toute ſorte de baſſeſſes & d'infamies: on lui reproche même des eſcroqueries & des crimes. L'une a trop de jactance, ſans doute: exceſſivement prévenue en ſa faveur, elle en parle ſans ceſſe; elle croit que tout l'univers doit être rempli d'elle, & l'on ſeroit revolté de ſes rodomontades, ſi ſa franchiſe & ſa bonhommie ne les lui faiſoient pardonner. L'autre, plus impudent, quelquefois plus adroit, ſait employer à propos le voile de la modeſtie, ou même le manteau de l'hipocriſie, ce qui le fait déteſter, malgré l'admiration qu'il cauſe, qu'il arrache par les reſſources de ſon génie. Celle-là enfin, plus jalouſe d'eſtime encore que de renommée, n'a jamais eu de recours à des manœuvres viles & détournées pour exciter l'étonnement; elle s'eſt laiſſé volontiers appeler étourdie, crâne, mauvaiſe tête, mais n'a jamais ſouffert qu'on l'entamât du côté de la probité & des ſentimens. Celui-ci, plus avide de renommée que d'eſtime, ne regarde les honnêtes gens que bons à faire des dupes; il brave le mépris public. Que lui importe ce qu'on penſe de lui, ce qu'on en dit en arriere, pourvu qu'on l'accueille, qu'on le fête en ſociété, qu'on le loue en ſa préſence? Il ſeroit donc impoſſible que des êtres d'une nature auſſi oppoſée puſſent jamais ſimpatiſer & vivre enſemble.

Auſſi, ſur ces entrefaites la Dlle d'Eon publia une diatribe bien propre à détruire cette fable, ſi elle eut été tant ſoit peu accréditée. Bien loin d'y découvrir en tout ſon contenu les ſemences d'une paſſion aſſoupie, les reſtes d'un feu mal éteint, elle reſpire à chaque page, ou l'indignation, ou le mépris, ou l'horreur.

Cette diatribe, dans un genre vraiment original, eſt diviſée en quatre parties, ou plutôt contient quatre pieces.

Dans la premiere (1), plus longue, dont l'intitulé même eſt déjà très-plaiſant pour ceux qui au fait des avantures de l'un & de l'autre, en peuvent ſaiſir toute la fineſſe, Mlle d'Eon turlulupine d'abord le Sieur Caron ſur ſes qualités, & elle établit les ſiennes avec beaucoup d'emphaſe. Elle revient ſur l'inſolence de ce fils d'horloger qui s'aſſimile à la haute nobleſſe pour éluder le *Monſeigneur* à un miniſtre, le qualifiant de ſon titre, *Monſieur le duc*, *Monſieur le comte*, *Monſieur le marquis*, &c. & qui pouſſe la familiarité avec M. de Maurepas juſqu'à lui écrire: *Mon cher comte.*

---

(1) Elle eſt intitulée : Très-humble réponſe à très-haut & très puiſſant Seigneur, Monſeigneur Pierre Auguſtin Caron ou Carillon, dit Beaumarchais, baron de Ronac en Franconie, adjudicataire général des bois de Péquigny, de Tonnerre & autres lieux ; premier lieutenant des chaſſes de la garenne du fort l'Evêque & du palais, ſeigneur utile des forêts d'agiots, de primes & d'eſcomptes, de change, rechange & autres rôtures, &c.

Par Charlotte-Genevieve-Louiſe-Auguſte-André-Thimothée d'Eon de Beaumont, connue juſqu'à ce jour ſous le nom de chevalier d'Eon, ci-devant docteur conſulté, cenſeur écouté, auteur cité, dragon redouté, capitaine célébré, négociateur éprouvé, plénipotentiaire accrédité, miniſtre reſpecté ; aujourd'hui pauvre fille majeure, n'ayant pour toute fortune que les Louis qu'elle porte ſur ſon cœur, & dans ſon cœur.

Après ce petit préambule où s'égaie Mlle d'Eon; elle éleve le ton, elle l'anoblit, elle marque toute ſon indignation à ce négociateur, qui l'a ſéduite, trompée, trahie pour faire ſa cour à ſes dépens, & oſe encore la traiter de ſon obligée, lui reprocher ſon ingratitude, comme s'il lui avoit rendu des ſervices ſignalés. Elle en vient enfin au grief ſérieux du larcin qu'il lui a fait, beaucoup plus conſidérable qu'il ne l'établit (1), non en la volant groſſierement dans ſa poche, comme il le préſente dans ſa lettre à M. de Vergennes, afin d'atténuer l'accuſation à force de la rendre ridicule; mais en déguiſant les réclamations de l'ancien miniſtre plénipotentiaire de France, & la fruſtrant ainſi du ſalaire légitime de ſes ſervices ſecrets & publics en tout genre honnête pendant plus de vingt ans (2). Par ces réticences & ces ſouſtractions des demandes de Mlle d'Eon, le Sieur Caron faiſoit ſa cour au miniſtre dont l'économie n'eſt pas une des moindres vertus; il captoit ſa bienveillance, il s'ancroit auprès de lui & le diſpoſoit à le favoriſer dans les ſpéculations lucratives qu'il méditoit ſur les inſurgens dont la querelle commençoit à s'échauffer (1). Il ſe vengeoit d'ailleurs contre la chevaliere, de n'avoir pas voulu ſe prêter aux indignes manœuvres de ce perfide agent, comptant gagner d'immenſes richeſſes par la manifeſtation de ſon ſexe (2), ce qui l'auroit rendu dupe de ſa généroſité affectée envers la cour, s'il n'eût trouvé le moyen de s'en dédommager autrement. En effet, Mlle d'Eon donne à entendre, ce que vous avez ſoupçonné, Milord, & bien d'autres Anglois avec vous, que ſa miſſion vers elle n'étoit qu'un prétexte qui couvroit un eſpionnage véritable de cet intrigant; nature de ſervice dont il a été ſans doute amplement récompenſé, mais dont le prix ne ſe met point en ligne de compte. Ainſi le miniſtre, ſans avoir rien dit que de vrai dans la lettre au Sieur Caron, ne le lave que d'un crime imaginaire, & ne le loue que d'un déſintéreſſement hipocrite.

---

(1) Au lieu d'une ſomme de 60,000 liv. c'étoit, ſuivant elle, une ſomme de 256, 763 liv. 10 ſols.

(2) Propres expreſſions de la lettre de la chevaliere d'Eon.

---

(1) La commiſſion du roi, qui autoriſe le Sieur Caron à négocier avec Mademoiſelle d'Eon eſt du 25 août 1775.

(2) Voyez ce qui a été dit précédemment dans la lettre 1ere ſur la chevaliere d'Eon.

Comment croire en effet au mépris de la fortune de la part d'un homme de néant qui, toute ſa vie, a eu les reſſorts de l'imagination tendus pour faire des dupes, qui ne s'eſt enrichi qu'à force de dépouilles, dont il n'eſt pas une ſeule qui n'ait laiſſé après elle, au moins le ſoupçon d'un crime. Bien plus, il paroît, au rapport de Mlle d'Eon, qu il ne négligeoit pas même les petits profits & l'auroit démeublée inſenſiblement, ſi elle n'eût mis un terme à ſes cadeaux. Cet endroit, qui n'exige aucun commentaire, eſt digne de vous être cité & vous donnera une idée du ſtyle, des tournures & de la maniere de plaiſanter de l'écrivain femelle.

„ Au reſte, je ne vous forcerai à rien, pas „ même à me rendre cette belle vierge d'après „ le Correge, que j'ai donnée à M. Caron, „ parce qu'il me diſoit qu'il aimoit les vierges; „ ni cette Vénus d'après le Carrache que j'ai „ donnée à M. Caron, parce qu'il aime encore „ plus les Vénus; ni ce grand & ſingulier coffre „ fort avec des ſerrures à ſecret que j'ai donné „ auſſi à M. Caron, parce qu'il aime, par deſ„ ſus tout, les beaux yeux d'un coffre fort. Il „ me ſuffit que mon bon cœur ſe ſoit arrêté à „ l'article de mes armes qui tentoient auſſi votre „ cupidité gloutonne, mais ſur leſquelles l'hon„ neur de m'en avoir dépouillée ne vous avoit „ donné aucun droit. Il me ſuffit que la foibleſ„ ſe de mon ſexe ait confondu la force du vôtre, „ en ſe refuſant avec perſévérance à l'infâme

„ marché que vous avez oſé me propoſer, pour „ m'aſſocier à un vol de grand chemin, & me „ faire partager le prix de ma honte. Il me ſuffit „ enfin d'avoir flétri de mon blâme public le „ jugement du tribunal anglois qui a prétendu „ faire gagner à vos conſors cette cauſe d'iniquité, dont l'opprobre ne peut ſe conſommer „ & les payemens ſe réaliſer, qu'en vertu d'un „ conſentement qu'on ne m'arrachera jamais, ou „ par une inſulte que je ne crains point pour „ ma cendre, partout où régneront les mœurs."

Dans la ſuite de la lettre il eſt encore queſtion d'une petite eſcroquerie envers le lord comte Ferrers; mais c'eſt une miſere (1) qui ne pouvoit approcher du gain énorme de cinquante mille guinées (2) dont la Dlle d'Eon fruſtroit le négociateur en refuſant la manifeſtation de ſon ſexe.

Suit un *Appel à mes contemporaines*; ce n'eſt qu'une précaution oratoire fort adroite, un écrit où elle dénonce le Sieur de Beaumarchais & le livre à toutes les femmes de ſon ſiecle, comme un Therſite qu'il faut fouailler pour avoir voulu élever ſon crédit ſur celui d'une femme; faire ſa cour aux dépens d'une femme; obtenir des richeſſes ſur l'honneur d'une femme, & enfin venger ſon eſpoir fruſtré en écraſant une femme.

---

(1) Il s'agit d'une ſomme de 4625 livres ſterlings que le Sieur Caron avoit à payer à l'acquit de Mlle d'Eon & ſur laquelle il retint pour ſon compte 375 liv. ſterl.

(2) Sur leſquelles le Sieur de Beaumarchais avoit offert ſix mille guinées de bénéfice à Mlle d'Eon.

La troiſieme piece, intitulée *Cartel dans mon nouveau genre* (1), n'eſt que ſubſidiaire à la premiere, & répond d'abord au crime d'ingratitude dont l'accuſe le Sieur de Beaumarchais. Mlle d'Eon fait voir qu'elle n'eſt ni n'a pu être ingrate envers lui, puiſqu'elle n'en a reçu aucun ſervice réel, puiſqu'il n'a travaillé que pour ſon propre compte, & qu'au contraire elle a été obligée de porter des plaintes au comte de Vergennes, contre cet indigne agent, qui, par ſa conduite malhonnête, deshonoroit la nation chez l'étranger. Elle ſemble ſurtout outrée des bruits ſemés inſidieuſement par cet impudent menteur, & parvenus récemment à ſa connoiſſance: qu'elle étoit amoureuſe de lui; qu'il en réceloit dans ſon porte-feuille les aveux les plus poſitifs. Elle le ſomme de produire ſes lettres, où l'on ne lira au contraire, que les marques de l'averſion la plus manifeſte, du plus ſouverain mépris: que les reproches multipliés de ſon machiavéliſme, de ſes fourberies, de ſon libertinage, de ſes infidélités dans ſa négociation, de ſon avarice, de ſes eſcroqueries prouvées par milord Ferrers (2), de ſes procédés infâmes pour faire une grande fortune ſur ſon ſexe, & du déſeſpoir où elle étoit de ſe voir entre ſes mains. Enfin, ce qui achevoit de rendre aux yeux de Mlle d'Eon le Sieur Caron odieux & abominable, c'eſt la baſſeſſe qu'il avoit eue de prendre pour confident, de ſe donner pour ſubſtitut auprès d'elle un François encore plus taré, plus vil que lui, s'il eſt poſſible, l'auteur du *gazetier cuiraſſé*, le calomniateur de Louis XVI, & pour tout dire, *Morande*.

---

(1) Elle eſt datée du 8 février; la premiere ainſi que la ſeconde ſont datées du Petit-Montreuil près Verſailles, le lundi jour de la purification, c'eſt-à-dire le 2 février.

(2) Mlle d'Eon prétend que le comte Ferrers en a écrit au miniſtre de France, & qu'il vouloit venir porter lui-même ſes plaintes au roi.

Afin de mettre le Sieur Caron au pied du mur, comme il ne manquera pas de donner pour prétexte de ſon refus qu'il ne peut produire des lettres où les affaires du roi ſe trouvent mêlées, Mlle d'Eon lui ôte cette excuſe en le ſommant de nouveau de les remettre au comte de Vergennes, qui en fera faire les extraits par gens ſermentés & n'en conſervera que les paragraphes relatifs à la querelle actuelle. Au ſurplus, quand même le miniſtre ne voudroit pas deſcendre à cette médiation ou plutôt à cet acte de juge ſuprême, les gazettes angloiſes exiſtent heureuſement & avec plus de preuves qu'il n'en faut pour accabler le Sieur de Beaumarchais & le couvrir d'opprobre (1).

---

(1) Mlle d'Eon cite ſurtout les gazettes du mois de novembre 1775, un aveu & déclaration de Morande pris chez elle par trois témoins le 8 mai 1776, enfin une lettre du Sieur de Beaumarchais du 31 décembre 1775.

„ Victoire , mes contemporaines ," s'écrie Mlle d'Eon dans la quatrieme piece qui eſt une ſeconde lettre aux femmes, „ victoire & quatre
„ pages de victoires ! mon honneur, votre honneur
„ triomphent. Le grand juge du tribunal
„ d'Angleterre vient de caſſer & d'anéantir lui-même
„ en préſence des douze grands juges
„ d'Angleterre ſes propres jugemens concernant
„ la validité des polices ouvertes ſur mon ſexe.
„ Voilà le glorieux effet de la terrible leçon que
„ j'ai donnée à ce tribunal au moment où je
„ partois pour la France. Son arrêt définitif du
„ 31 janvier a reçu l'oppoſition de ceux qui
„ avoient ſoutenu d'après ma conduite, que j'étois
„ homme, & qu'on vouloit forcer à payer
„ leurs gageures en exécution de ces deux jugemens :
„ il a eu le courage de prononcer dans
„ les termes même de mes proteſtations publiques,
„ en langue angloiſe, que la vérification
„ néceſſaire bleſſant la bienſéance & les mœurs,
„ & qu'un tiers ſans intérêt (c'eſt moi, c'eſt la
„ chevaliere d'Eon) pouvant en être affecté , la
„ cauſe devoit être miſe au néant. Il a obſervé
„ que les cours de juſtice ſe déshonoroient en
„ ſervant les fantaiſies ridicules de ces êtres mépriſables
„ qu'on nomme *gamblers*, ce qui veut
„ dire joueurs ou parieurs, eſcrocs ; & que les
„ tribunaux ne devroient plus recevoir de ſemblables
„ cauſes, de pareils effrontés, qui, ſans
„ reſpect humain, venoient troubler la majeſté
„ du tribunal, injurier l'honneur & la réputation de

„ Mlle d'Eon; qu'il falloit les livrer tous à l'infamie, à l'exécration publique, & ne pas s'occuper de leurs brigandages. Tous les juges ont réuni leurs voix à l'opinion du lord Manſfield, & la ſalle du banc du roi a retenti d'applaudiſſemens à Weſtminſter (1).

„ ô, Ma patrie! continue la chevaliere, que je vous félicite de n'avoir point tout cet or par une voix auſſi infâme! Vous avez tant de bras, tant de cœurs tout prêts à enlever à l'audacieuſe Angleterre, des dépouilles & plus riches & plus glorieuſes! Magiſtrats, qui avez reçu mes ſermens; miniſtres, qui m'avez ac-

---

(1) Suit, Milord, la traduction littérale de l'obſervation de l'éditeur de St. James, chronicle du 3 février, ſur ce jugement que je ſupprime, parce que vous le connoiſſez mieux que moi (*).

(*) Nous croyons devoir reſtituer ici ce paſſage pour l'intelligence de la ſuite de la lettre de Mlle d'Eon & en faveur des lecteurs qui ne ſont pas anglois.

„ Les parieurs qui avoient gagé à coup ſûr, ſe trouverent ainſi fruſtrés de la riche moiſſon qu'ils ſe croyoient à la veille de faire, & qu'ils avoient ſi longtems attendue. Cet arrêt fait reſter en Angleterre une ſomme au moins de ſoixante-quinze mille livres ſterlings (environ dix-huit cent mille livres tournois) que ſans cela il auroit fallu envoyer à Paris à M. Panchaud (banquier) pour lui & pour un petit nombre d'amis, qu'on avoit honnêtement admis dans le ſecret pour duper les crédules parieurs de la ville de Londres; un de ceux-ci, preſſé par l'exécution du dernier jugement, avoit malheureuſement payé le 30 au ſoir." (*Notes des éditeurs*)

„ créditée ; généraux, qui m'avez commandée ; „ camarades, qui m'avez ſuivie ; ordre royal „ & militaire de St. Louis, qui m'avez enrôlée, „ partagez ma joie ; ombre de Louis Quinze re„ connoiſſez l'être que votre puiſſance a créé : „ j'ai ſoumis l'Angleterre à la loi de l'honneur : „ femmes recevez-moi dans votre ſein ; je ſuis „ digne de vous."

Telle eſt la ſubſtance, Milord, de cette diatribe (1) dont a été atterré le Sieur de Beaumarchais, au point qu'il eſt reſté muet & n'a pas ſoufflé depuis. Son adverſaire, au contraire, n'en a marché que le front mieux levé. On ne ceſſe de rapporter continuellement de nouvelles anecdotes ſur ſon compte, dont voici la plus piquante & la plus certaine. Elle vous confirmera combien, même depuis ſon retour dans ſa patrie, elle eſt éloignée de tout eſprit d'abjection ; combien elle reſpire encore cette noble audace qu'elle portoit dans ſon ſein ; & qui s'eſt merveilleuſement fortifiée chez nous.

---

(1) Le Courier de l'Europe totalement vendu au Sieur de Beaumarchais & qui avoit inſéré les lettres de celui-ci, ayant refuſé, ſans doute, de ſe charger de la réponſe, on la trouve inſérée *dans la gazette de Cleves*, N°. 21, 22, 23, 25 & 26. Il eſt fâcheux que cet écrit plein de fines alluſions en contienne beaucoup qui exigeroient un trop long commentaire, ou même d'abſolument perdues pour les étrangers qui ne peuvent les entendre faute d'être au fait d'une infinité de choſes & d'anecdotes.

La veille des rois, M. Franklin, réſidant toujours à Paſſi, s'étoit déterminé à rendre le pain béni le lendemain, quoiqu'en qualité de proteſtant & n'étant pas propriétaire de la maiſon qui appartient au Sieur le Rez de Chaumont, il eût pu s'en diſpenſer. Il ſe faiſoit un plaiſir de cette cérémonie & avoit diſpoſé en conſéquence 13 brioches, nombre des 13 colonies de l'Amérique unies; il vouloit mettre une banderole à chacune, & la premiere devoit porter inſcrit le mot *Liberté.* Le curé, qui étoit à dîner chez cet inſurgent, témoigna quelque répugnance à cette ſinguliere étiquette; ce mot de *Liberté* ſurtout l'effaroucha. L'évêque de Saintes, auſſi du repas, appuya davantage, & prétendit qu'il ne feroit pas poſſible au paſteur de tolérer une telle innovation. Mlle d'Eon préſente fut conſultée à ſon tour: elle répondit qu'elle n'avoit rien à ajouter à ce que des membres de l'égliſe avoient décidé; mais qu'à leur opinion elle joindroit une raiſon politique non moins préponderante, c'eſt que n'étant qu'à trois lieues de Verſailles, il ne convenoit pas d'uſer d'un mot qu'on n'aimoit ni ne vouloit y connoître.

Mais voici, pour terminer, une anecdote bien plus plaiſante, & dont je ris encore en vous la racontant.

Il y a dans cette capitale un peintre nommé *Maſſon*, plus habile farceur qu'artiſte; il joue à merveille tous les rôles qu'on veut lui donner,

& ſurtout celui de femme. Madame de Fourqueux (1), une virtuoſe préſidant à un bureau de bel eſprit, avoit témoigné la plus grande envie de voir la chevaliere d'Eon qu'elle n'avoit jamais connue ſous aucun ſexe. Un plaiſant voulant tourner en ridicule cette dame, lui promet de la lui amener à ſouper. Il donne le mot au peintre, & le jour pris pour cette comédie, la Dlle d'Eon prétendue arrive. Parmi les femmes qu'avoit invité Mad. de Fourqueux, il y en avoit de très-curieuſes ; elles avoient complotté entre elles de vérifier abſolument le ſexe de cet être amphibie & de réſoudre un ſi ſingulier problême. Au moment où elle étoit paſſée dans la garde-robe, elles la ſuivent ſous prétexte du même beſoin &, ſuivant un uſage aſſez commun aux femmes, là ſe trouvant en force, elles veulent abſolument ſatisfaire leur deſir. Le Sieur Muſſon les prie, les ſupplie d'épargner ſa pudeur, puis ſe defend comme un beau diable, enfin ſes forces s'épuiſant, il laiſſe pénétrer les mains victorieuſes qui trouvent un monſtre & font des cris épouvantables. La Dlle d'Eon, les larmes aux yeux, les conjure du moins de lui garder le ſecret ſur ce miſtere politique, & l'on rentre.

Mad. de Fourqueux, qui avoit entendu les cris, veut ſavoir ce que c'eſt; on le lui dit à l'oreille, en lui demandant le même ſecret. Dès le lendemain, elle n'a rien de plus preſſé que de raconter l'aventure... Quelqu'un, qui la veille avoit paſſé la ſoirée avec la chevaliere, lui rit au nez, lui fait voir l'alibi; elle reconnoît qu'elle à été dupe de quelque impoſteur, & les dames enchantées d'abord de leur découverte, devenues l'objet de la riſée générale, reconnoiſſent le danger d'une curioſité indiſcrete.

---

(1) Femme d'un ancien procureur général de la chambre des comptes, conſeiller d'état, intendant des finances, membre du comité actuel des finances.

Mais plus de rire, Milord, j'arrive à Toulon, & tout ce que je vois & apprends déjà me ſerre le cœur. Il faut me compoſer de nouveau & me conformer au précepte de Cicéron, qui m'aprend *proprium hoc eſſe prudentiæ conciliare ſibi animos hominum & ad uſus ſuos adjungere.* C'eſt d'autant plus néceſſaire que je ſuis parmi de ruſés provençaux dont la franchiſe n'eſt pas le caractere dominant: il faudra pourtant qu'ils s'expliquent, ou je ne pourrai.

Toulon, ce 13 mai 1778.

LETTRE II.

Sur le départ du comte d'Eſtaing, ſur l'objet de ſa miſſion. Détails & anecdotes ſur ce géneral. Etat de la marine du port de Toulon; caracteres de ſes principaux officiers.

Il n'eſt que trop vrai, Milord, le comte d'Eſtaing a appareillé il y a près d'un mois, & ſa miſſion qu'on ne diſſimule pas ici depuis ſon départ, eſt des plus hoſtiles. Il ne s'agit de rien moins que de ſecourir nos colonies révoltées, d'écraſer l'amiral Howe & ſon eſcadre de beaucoup inférieure (1), & de laiſſer ainſi notre armée de terre expoſée à la merci des troupes américaines. J'ai ſu tout cela par un inſpecteur général de la marine de ma connoiſſance, que j'ai heureuſement rencontré dans ce port, & qui ſe trouve logé dans la même auberge que moi. C'eſt Monſieur du Hamel, membre de l'académie des ſciences. Comme j'ai appris qu'il partoit ſous deux ou trois jours, j'ai voulu le voir dès le ſoir même de mon arrivée. C'eſt un vieillard fort rangé, fort ſobre, qui ſe retire de bonne heure; enſorte que j'ai eu tout le tems de cauſer avec lui, de l'interroger & d'apprendre les détails d'un évenement dont les ſuites peuvent être d'une ſi funeſte conſéquence. Je ne me ſuis pas couché que je n'aie rédigé notre dialogue que voici.

---

(1) En effet, dans mon état de la diſpoſition de nos forces navales, je trouve que les Anglois n'ont actuellement à la ſtation d'Amérique que l'*Aigle* de 64, le *Raiſonnable*, le *Non-Such*, le *Saint-Albans*, le *Sommerſet*, tous de 64 auſſi; le *Pembroke* de 60, le *Preſton*, le *Centurion*, l'*Experiment*, la *Renown*, l'*Iſis*, tous de 50.

L'ANGLOIS *en embraſſant M. du Hamel.*

Je ſuis enchanté, Monſieur, de vous trouver dans ce port; c'eſt une bonne fortune à laquelle je ne m'attendois pas.

M. DU HAMEL.

Ma foi, il a fallu un évenement comme celui-ci pour que j'y vinſſe : à mon âge on ne ſe déplace guere, encore moins entreprend-on un voyage auſſi long. Je ne fais plus depuis quelque années que celui de ma terre (1).

L'ANGLOIS.

Mais vous êtes frais & bien portant, bonne chaiſe de poſte, chemin ſuperbe, beau climat, je ne vois pas ce qui pourroit vous dégoûter.

M. DU HAMEL.

La miſſion me déplaiſoit ſurtout. Le comte d'Eſtaing, en garde contre la mauvaiſe volonté des officiers de la marine, inſtruit de la nullité de ceux d'adminiſtration, a deſiré qu'un tiers non ſuſpect & en état de s'y connoître, vînt faire une ſorte de revue de ſon armement, des vaiſſeaux de ſon eſcadre, des uſtenciles, agrès, apparaux qu'on lui donnoit, & pût d'ailleurs rendre compte verbalement au miniſtre de la maniere dont les choſes ſe ſeroient paſſées : ces fonctions me regardoient principalement en ma qualité d'inſpecteur général de la marine; j'étois d'ailleurs réputé de la plus grande impartialité : n'appartenant à aucun des deux corps, & fait pour les cenſurer également, je n'ai pu me défendre de la confiance dont M. de Sartines m'honoroit, & je ſuis parti.

---

(1) Elle ſe nomme *Nainvilliers*, & n'eſt pas loin de Petitviers en Gâtinois.

L'ANGLOIS.

Moi, je ſuis venu ici pour promener l'ennui qui me tourmente, pour diſſiper les vapeurs auxquelles vous ſavez que nous ſommes ſujets. Je me ſuis muni de paſſeports, de bonnes lettres de recommandation, afin de tout voir & de n'être point ſuſpect; mais me voilà bien attrappé : ce port-ci eſt preſque dénué de vaiſſeaux, & je n'y trouve plus l'eſcadre du comte d'Eſtaing que je me faiſois une fête de voir en rade.

M. DU HAMEL.

Vous avez donc ſéjourné bien longtems en route; car vous ne pouviez ignorer autrement ſon départ : il a appareillé le 13 avril à quatre heures après-midi.

L'ANGLOIS.

Le comte d'Eſtaing a donc été d'une grande diligence, ou vivement preſſé ſur la fin par la cour; car on ne comptoit pas à Paris qu'il mît à la voile avant le mois de mai.

M. DU HAMEL.

Dès le milieu de mars le miniſtre deſiroit que ce général & moi nous miſſions en route, mais ſurtout depuis la déclaration du marquis de Noailles & la nouvelle de l'humeur qu'en a pris le roi d'Angletrre. Le zele du comte d'Eſtaing n'a pas beſoin d'être excité; il fut bientôt rendu dans ce port (1), précédé des deux chefs d'eſcadre qui devoient commander ſous lui, & la préſence de ces généraux, les récompenſes promiſes aux ouvriers qui ſe diſtingueroient par leur empreſſement, donnerent une telle activité aux armemens, qu'on y travailloit ſans relâche depuis la pointe du jour juſqu'à la nuit cloſe, & qu'ils avancerent plus en trois ſemaines qu'ils n'avoient fait depuis trois mois.

L'ANGLOIS.

C'eſt un maître homme que ce comte d'Eſtaing.

M. DU

---

(1) Il partit de Paris le 19 mars & arriva à Toulon le 27 à midi; le même jour il fit ſon entrée dans le port, où il fut ſalué par le vaiſſeau amiral.

M. du Hamel.

Oh! je vous en réponds; je l'ai vu à la beſogne, il ſe mêle de tout; il ſuffit à tout; il entre juſque dans les plus petits détails; il connoît depuis le maître d'équipage de ſon vaiſſeau juſqu'au moindre mouſſe. A peine y eut-il mis le pied, qu'il fit abatre pluſieurs cloiſons, percer des ſabords & augmenter ſon artillerie d'un neuvieme (*1*).

l'Anglois.

Et les officiers que diſoient-ils à cela?

M. du Hamel.

Ils ne diſoient rien, du moins devant lui; ils étoient étourdis de ſon activité, & ne pouvant réſiſter à ſon impulſion, ils alloient malgré eux; ils faiſoient ce qu'ils n'auroient jamais fait ſans cet exemple. Vous ſavez qu'il ne faut ſouvent qu'un ſeul homme pour animer tout un corps.

l'Anglois.

Oui, mais ce corps ne ſe ſoucie pas d'être dirigé par cette ame-là.

M. du Hamel.

Ils en enrageoient, ſans doute; mais ils ne pouvoient ſe diſpenſer de lui obéir, de témoigner de la bonne volonté, de l'émulation. Ils n'en oſoient contrarier les diſpoſitions; ils étoient

---

(1) *Le Languedoc*, que monte le comte d'Eſtaing, n'étoit que de 80 canons, & il eſt parti avec 90.

trop près du ſoleil; mais il y a une fermentation ſourde parmi eux qui éclatera plus tard, & je doute qu'à la mer on ne lui joue pas quelque mauvais tour; je crains pour cette campagne, & que la malveillance & l'inſubordination ne faſſent tout manquer.

L'ANGLOIS.

Mais on diſoit à Paris que le comte d'Eſtaing avoit les pouvoirs les plus amples.

M. DU HAMEL.

Vraiment, comme il prévoyoit beaucoup de tracaſſeries, il n'a pas voulu partir ſans avoir en quelque ſorte carte blanche pour démonter les officiers dont il ne ſera pas content, pour leur en ſubſtituer d'autres, & conférer des grades à ceux qu'il en jugera dignes; c'eſt ainſi qu'il vient de donner un brevet de lieutenant de frégate avec le rang & les fonctions à différens capitaines marchands qu'il a répartis ſur les vaiſſeaux de ſon eſcadre, & qui lui ſerviront comme d'aides de camp.

L'ANGLOIS.

Quelle eſt la compoſition de ſon eſcadre?

M. DU HAMEL.

Il a douze vaiſſeaux de ligne, dont deux de 80 canons, ſix de 74, trois de 64, & un de 50 (1) & cinq frégates. Cette eſcadre a pour ſix mois de vivres : on y a embarqué des bombes, des mortiers, des grils pour faire rougir des boulets, & des approviſionnemens de toute eſpece. M. d'Eſtaing a, en outre, deux mille hommes de troupes réglées (1). Du reſte, chaque vaiſſeau eſt pourvu de trois jeux de voiles (*), quoiqu'on n'en donne jamais que deux. Les équipages ſont au complet le plus nombreux à la maniere françoiſe, & le ſeul général a 1300 hommes à ſon bord.

---

(1) La liſte en ſera jointe ci-après, parmi l'état de la marine de Toulon.

L'ANGLOIS.

On dit qu'on a embarqué auſſi une proviſion immenſe de hardes, d'habillemens de troupes, d'uſtenciles, de munitions, outre celle pour la campagne (2).

M. DU HAMEL.

Oh ! le vaiſſeau même du général eſt dans un état d'encombrement inconcevable.

---

(1) Mille hommes de troupes de la marine, 500 hommes d'un bataillon *de Foix* & 500 d'un bataillon *de Hainault*. Le régiment *d'Artois* ne pouvant ſervir au ſervice de la place, on y attend pour y ſuppléer, celui *d'Aquitaine*.

(*) C'eſt l'appareil complet de toutes les voiles d'un vaiſſeau. (*Notes de éditeurs*)

(2) Extrait d'une lettre de Toulon du 13 avril... On a chargé à bord des vaiſſeaux 300 caiſſes de ſix pieds de long ſur trois pieds de haut & de large, contenant des draps, des bas, des ſouliers, des chapeaux ; & même des habillemens pour des enfans en bas âge. On a embarqué, en outre, 20000 fuſils, 1200 bombes, 6 mortiers, & 30 pieces de campagne.

L'ANGLOIS.

Sait-on la deſtination de cette eſcadre?

M. DU HAMEL.

Ce n'eſt plus un miſtere : M. d'Eſtaing va dans l'Amérique Septentrionale : on le croit d'autant mieux aujourd'hui, que le chevalier de Borda, major général de l'eſcadre, a remis en mer à chacun des capitaines commandans une carte de l'Amérique Septentrionale, ſur laquelle eſt tracée la route que l'eſcadre doit tenir, de façon à ſe rallier néceſſairement plutôt ou plus tard, en cas de ſéparation.

L'ANGLOIS.

C'eſt donc bien certain? On diſoit que c'étoit pour Mahon, ou pour Gibraltar, pour l'Inde, pour les Antilles, pour ſe joindre aux Eſpagnols à Cadix.

M. DU HAMEL.

On diſoit tout cela pour les ſots : il eſt vrai qu'il ſont en grand nombre, c'étoit une petite fineſſe du miniſtre & du général; fort miſterieux l'un & l'autre juſque dans les moindres choſes, ils ont affecté de faire cet armement à Toulon, afin de donner le change aux Anglois & de les empêcher de nous primer, & je crains bien que nous n'en ſoyons les dupes nous-mêmes, car on ne ſort pas du détroit comme l'on veut, ſurtout dans cette ſaiſon, où les vents d'Oueſt durent quelquefois deux ou trois mois, & vous n'ignorez pas que le vent d'Eſt eſt le ſeul favorable pour le franchir. On ſait même déjà que M. d'Eſtaing eſt à battre la méditérannée depuis plus de trois ſemaines ſans pouvoir avancer.

L'ANGLOIS.

Il me ſemble cependant qu'il y a bien peu de troupes embarquées pour croire que cette eſcadre aille ſecourir les inſurgens.

M. DU HAMEL.

Il ne s'agit que d'un coup de main, d'une expédition maritime, de battre l'amiral Howe qui eſt certainement trop foible pour réſiſter; & vous connoiſſez mieux que moi l'axiome : *Qui eſt maître de la mer eſt maître de la terre.* Le général Washington & le marquis de la Fayette répondroient bientôt du général Howe & de ſes troupes. Au reſte, pour ne vous laiſſer aucun doute ſur cela, il faut vous apprendre une anecdote certaine. C'eſt que M. Deane, ce député du congrès, reſté ſi longtems à Paris, & rappelé, eſt embarqué ſur cette eſcadre, ainſi qu'un négociateur qui s'y rend avec le caractere de plénipotentiaire. Le ſoin qu'on a pris de cacher l'objet de leur départ, de maſquer celui de leur route en faiſant courir le bruit qu'ils alloient en Eſpagne, enfin de les tenir ſecretement à une certaine diſtance d'ici & de ne les embarquer qu'à la mer, tout cela eſt bien une preuve de la vérité de ce que je vous dis.

L'ANGLOIS.

Comment a tranſpiré cette anecdote?

M. DU HAMEL.

On n'a pu s'empêcher de conſtruire à bord du *Languedoc* un appartement convenable pour le miniſtre qu'on envoyoit réſider au Etats Unis; on a voulu y mettre une ſorte de magnificence impoſante; on parloit ſurtout d'un lit de damas cramoiſi galonné en or qui y avoit été placé; on annonçoit qu'une perſonne de diſtinction le devoit occuper, ſans qu'on dît préciſément qui; & l'eſcadre partie avant ſon arrivée donnoit lieu à former mille conjectures. Peu après l'on a ſu que cette perſonne de diſtinction étoit M. *Gérard* revêtu de la qualité ci-deſſus. Il s'étoit rendu à Aix, de là dans un petit village voiſin de Toulon (1), où une frégate, ſortie quelques jours avant l'eſcadre avec des paquets à ouvrir à la mer, étoit venue le prendre.

---

(1) Il ſe nomme *la Seine*. M.^{r} Deane, qui avoit reçu ſon rappel le 4 mars, avoit quitté Paris le 30, & s'étoit rendu au même lieu pour s'embarquer avec M. Gérard.

La frégate *la Chimere* avoit mis à la voile le 11 avril, & avoit pris ſa route comme ſi elle alloit à Cadix. M. de St. Cezaire, ſon capitaine, avoit deux paquets, dont l'un devoit être ouvert dès qu'il auroit doublé le Cap, & l'autre à l'adreſſe du commandant de Cadix; à la lecture du premier il connut ſa deſtination, avec ordre, après l'avoir rempli, de convoyer juſqu'à ce que l'eſcadre appareillât, & de ſe joindre enſuite à elle.

l'Anglois.

Ce M. Gérard n'eſt-il pas un premier commis des affaires étrangeres ?

M. du Hamel.

Oui, un homme fort eſtimé. Il eſt regardé comme l'auteur du traité, & comme le plus propre à en completter les avantages par ſes négociations ultérieures. C'étoit le bras droit de M. de Vergennes ; il faut qu'il y ait eu des raiſons bien preſſantes pour l'éloigner ainſi, & pour que celui-là ſe ſoit chargé de cette miſſion qui doit durer deux ans.

l'Anglois.

N'eſt-ce pas le duc de Choiſeul qui ſe l'étoit attaché le premier.

M. du Hamel.

Et voilà préciſément l'encloueure ! Vous pouvez vous rappeler qu'il avoit couru des bruits fort ſinguliers ſur M. Gérard. On a été juſqu'à dire qu'il étoit à la Baſtille : cette rumeur, devenue abſurde par l'exagération, avoit cependant un fondement, ou du moins un germe léger & qui n'a pas peu contribué à ſa miſſion nouvelle. Ce perſonnage, grand politique, quoique ſerviteur zélé du roi, ne s'eſt pas trouvé avoir les mêmes vues que M. de Vergennes relativement à notre liaiſon avec la maiſon d'Autriche, dont le miniſtre fait peu de cas, & dont M. Gérard, créature du duc de Choiſeul, penſoit tout autrement. M. de Vergennes a craint que ce premier commis, ayant le nord dans ſon département, & digne en tout de ſa confiance, cependant entraîné par ſa maniere de voir dans cette circonſtance critique, ne ſe prêtât pas aſſez aveuglément à l'anéantiſſement du traité de Verſailles. Rarement on fait bien ce à quoi l'on répugne. Il n'a pas été fâché de trouver une occaſion de s'en défaire avec honneur. Cette explication, fondée ſur les vraiſemblances, d'un autre côté motive la conduite de M. Gérard, qui, d'une ſanté délicate, d'un certain âge, pere de famille, très-riche, très-conſidéré, naturellement n'auroit pas dû s'expatrier pour un poſte qui le met dans le cas de ne pouvoir plus reprendre ſa place, ſans aucun eſpoir fondé de courir jamais la carriere brillante des ambaſſades en titre, réſervées aux gens de la cour. Au reſte, ce ne ſont que des conjectures : vous en croirez ce que vous voudrez.

L'ANGLOIS.

Mais vous m'arrangez cela d'une façon aſſez naturelle. Je crois que la fineſſe du comte de Vergennes vaut bien celle de M. de Sartines. Je n'en puis revenir.

M. DU HAMEL.

Il eſt certain qu'en faiſant partir l'eſcadre de Breſt, on lui épargnoit huit à neuf cens lieues de trajet, ſans compter les riſques du retard qu'elle éprouve à préſent.

L'AN-

L'ANGLOIS.

En a-t-on des nouvelles directes depuis qu'elle a fait voile?

M. DU HAMEL.

Un courier extraordinaire, chargé de porter l'annonce de ſon départ à la cour, avoit été embarqué ſur le *Languedoc*, &, après avoir vogué juſqu'à une lieue en mer, a été renvoyé dans une chaloupe & eſt parti pour Verſailles; un autre expédié des bureaux de la marine le 12 avril à M. le comte d'Eſtaing, étant arrivé trop tard, on a ſur le champ fait appareiller un petit bâtiment pour lui porter les paquets de la cour.

Ce bâtiment eſt revenu; il n'a rapporté aucune lettre; on n'a eu par lui que des nouvelles verbales: il eſt défendu aux officiers d'écrire tant qu'il ſeront en mer: il a dit que l'eſcadre avoit eſſuyé un coup de vent violent peu après ſa ſortie, qu'on avoit ſollicité le général de relâcher aux iſles d'Hyeres, tant pour différens vaiſſeaux qui ayant appareillé trop à la hâte avoient beſoin de ſe mieux gréer, que pour aſſurer la mâture du *Languedoc* qui couroit riſque d'éprouver de grands dommages, ſi l'on n'y prenoit garde; enfin pour ne pas ſe laiſſer affaller dans le golfe de Gênes, où il perdroit plus de tems à ſe relever que s'il eût paſſé huit jours à ſe mieux diſpoſer dans le havre où l'on lui conſeilloit d'entrer. Différens bâtimens qui en ont eu connoiſſance depuis, aſſurent que la prédiction ſe vérifie, & que le comte moins avancé qu'à ſon départ, a en outre eſſuyé par ſa faute pluſieurs coups de vent qui l'ont fort maltraité. Tels ſont les bruits que font courir les officiers; car vous penſez bien que, malgré les défenſes, il a toujours paſſé très-ſecretement de petits billets de contrebande qui ne ſont pas à la louange du général.

L'ANGLOIS.

On dit qu'il a banni tout luxe de ſon eſcadre, qu'il donne l'exemple de la plus grande frugalité, qu'il ne couche que ſur un hamac & qu'il exige que les officiers ſe conforment à ſa conduite.

M. DU HAMEL.

Oh! il eſt des choſes auxquelles avec tout ſon pouvoir il ne peut forcer les autres; il faudroit qu'il leur donnât avant ſon phiſique & ſon tempéramment: il eſt certain qu'il établit dans ſon vaiſſeau & dans tous les autres une diſcipline fort auſtere. Lorſqu'il prit le commandement il fit aſſembler à ſon bord les principaux officiers & leur tint ce diſcours dont on a conſervé note.
„ Meſſieurs, je n'ignore pas les diſpoſitions dé-
„ favorables où la plupart d'entre vous & peut-
„ être tous ſont contre moi; j'ai eu connois-
„ ſance des mémoires envoyés au miniſtre conte-
„ nant vos griefs & vos plaintes: je vous pré-
„ viens que je n'en conſerverai aucune haine,
„ aucun reſſentiment; cela ne m'empêchera pas
„ de rendre juſtice à votre mérite, à vos ta-
„ lens, de louer vos belles actions, & de de-
„ mander pour vous au miniſtre les graces &

„ récompenſes dont vous ſerez ſuſceptibles ;
„ mais je vous préviens en même tems qu'en
„ prenant congé du roi, j'ai répondu à S. M.
„ ſur ma tête de l'honneur de ſon pavillon : la
„ vôtre m'en doit répondre à ſon tour.

L'ANGLOIS.

Voilà qui eſt fier.

M. DU HAMEL.

D'un autre côté, il a le génie un peu, ou plutôt très-romaneſque : il a fait placer dans les vaiſſeaux les portraits des grands hommes de mer qui ont bien mérité de la patrie, avec un détail de leurs belles actions ; il s'eſt imaginé que ces images, ces hiſtoires ſeroient propres à enflammer la bravoure françoiſe, à faire enfanter des prodiges d'héroïſme.

L'ANGLOIS.

Et vous croyez que tout cela ne produira rien ?

M. DU HAMEL.

Je crois qu'au contraire ces innovations ne ſerviront qu'à le rendre plus déſagréable & à exciter davantage la jalouſie ; on la connoît ſi forte, qu'il y a des paris qu'il n'aura pas paſſé le détroit ſans avoir démonté quelque capitaine de vaiſſeau.

L'ANGLOIS.

En vérité, voilà un eſprit de corps infernal ; depuis longtems j'en entends parler ; mais je ne pouvois croire des diſpoſitions ſi contraires au bien du ſervice, ſi eſſentielles à réprimer; je penſois qu'il y avoit beaucoup d'exagération. Comment! on diſoit à Paris qu'à l'arrivée du comte d'Eſtaing à Toulon, il y avoit eu une eſpece de ſoulevement général des officiers contre lui, qu'il n'y avoit pas juſqu'aux gardes de la marine qui avoient adreſſé des repréſentations ſur leur droit de ne recevoir d'ordres que d'officiers de leur corps, & le diſcours de ce général me le confirme.

M. DU HAMEL.

Toute cette fermentation, cette mutinerie même de diſcours a eu lieu lorſqu'on apprit ſa nomination; car, comme je vous l'ai obſervé, dès qu'il a paru, ces Meſſieurs ſont devenus très-ſouples; mais je vous le répete, c'eſt durant le cours de la campagne que je redoute une diviſion funeſte,

L'ANGLOIS.

Eſt-ce qu'on n'a pas eu du moins la prudence de lui laiſſer le choix des capitaines?

M. DU HAMEL.

Il a eu celui des chefs d'eſcadre; il a fait nommer MM. de *Breugnon* & de *Brover*, comme ſes bons amis, ſes bras droits, mais il ne faut pas qu'il s'y fie trop. Le premier eſt un homme peu liant, brutal même, qui, enfant du corps, en a ſucé l'eſprit avec le lait; il ne laiſſe pas que d'avoir ſon ambition; il s'eſt trouvé flatté d'être pour la premiere fois le ſecond d'une grande eſcadre; il connoît ſon général pour être fort téméraire, on ne ſait pas ce qu'il peut arriver, un boulet peut facilement l'en débarraſſer, & le voilà en chef; c'eſt aſſez joli. Quant à M. de Brover, le principe de ſon avancement à la cornette a été de porter M. le marquis de Chauvelin en Corſe, lors de cette grande & glorieuſe expédition. Du reſte, le patelinage provençal lui aura concilié M. d'Eſtaing; il aura été flatté d'être employé dans la ſeule eſcadre conſidérable qui ſortira peut être du port de Toulon, & attaché à ce département, il ſentoit que la médiocrité de ſes talens n'obligeroit pas à le venir chercher ſi loin.

M. d'Eſtaing a encore nommé ſon capitaine de pavillon, M. de Boulainvilliers, qu'on a fait paſſer de Breſt à Toulon; ſon major, M. de Borda, mon confrere, quoiqu'il ne fût que lieutenant de vaiſſeau, mais excellent pour les fonctions de cette place, actif, bon géographe, dreſſant parfaitement une carte marine, poſſédant l'art des ſignaux & d'ailleurs verſé dans toutes les études théoriques du métier. A l'égard des capitaines de l'eſcadre, je ne connois guere que M. de Bougainville qui puiſſe être de ſon choix; parce que de tout point ce perſonnage lui convenoit; intrus comme lui, déteſté de la marine, il a d'ailleurs les qualités & les connoiſſances d'un véritable homme de mer, il joint la théorie à la pratique: en outre, le miniſtre n'étoit pas fâché, en retirant avec éclat cet officier employé dans l'eſcadre de M. Duchaffault pour l'envoyer dans l'autre, d'autoriſer les bruits qui couroient de la prétendue deſtination de M. le comte d'Eſtaing pour l'Inde, genre de navigation dont M. de Bougainville eſt très au fait; & beaucoup de ſpéculateurs, en effet, furent dupes de cette fineſſe: quant aux autres, on ne pouvoit en fabriquer exprès pour M. d'Eſtaing; il a bien fallu qu'il les prît tels qu'ils étoient.

L'Anglois.

Je vois que vous n'avez pas grande opinion de ces Meſſieurs.

M. du Hamel.

Vous l'avez dit. Cependant M. de Barras, qui commande le *Zélé*, eſt un homme de mérite; il a de la bravoure, de la vigilance, du zele; il aime ſon pays, & fera céder tout intérêt particulier à l'intérêt public. M. le Chevalier de Suffren fera bien auſſi; ſi l'occaſion s'en préſente, il ira loin; malheureuſement il aura peu de voix en chapitre; c'eſt un des derniers dans l'ordre du tableau. Je ne connois pas aſſez les autres pour en juger.

L'Anglois.

C'eſt-à-dire qu'ils ne ſe ſont pas fait connoître, faute d'occaſion ſans doute; mais vous avez, ce me ſemble, encore un confrere parmi eux, le marquis de Chabert qui commande *le Vaillant*.

M. DU HAMEL.

Entre nous c'eſt un piſſe-froid, un pauvre homme dans toute la valeur du terme, bon tout au plus à quelques expériences de montre marine qu'il doit faire.

L'ANGLOIS.

Il n'y a donc là de vraiment bon marin, bien exercé, bien éprouvé, bien reconnu pour tel que M. de Breugnon.

M. DU HAMEL.

Si vous voulez: pour moi, je n'en raffole pas. Je ſais qu'il fut fait chef d'eſcadre en 1767 avec une grande diſtinction, en paſſant ſur le corps de plus de 50 de ſes anciens, ce qui fit crier tout le corps; mais il dut cette faveur moins à ſon mérite tranſcendant qu'à une miſſion d'apparat qu'il venoit de remplir à Maroc, où il avoit fait la paix avec cette puiſſance barbaresque. Je me rappelle que pluſieurs années après, dans l'eſcadre d'évolution de 1773, quoique commandant une diviſion, il fut cependant *flambé* honteuſement comme le capitaine le moins expérimenté:

L'ANGLOIS.

Je vous avouerai que je n'entends par ce mot.

M. DU HAMEL.

Je crois bien: il n'eſt pas dans le dictionnaire de marine des Anglois; ils ne s'en ſervent point, mais il eſt d'un fréquent uſage chez nous. On appelle *flamber*, mettre au vaiſſeau commandant une flamme convenue pour avertir un capitaine lorſqu'il fait une mauvaiſe manœuvre, ou qu'il n'obéit pas aux ſignaux. Dans l'eſcadre d'évolution dont je vous parle, nos officiers étoient tellement rouillés ſur toutes les manœuvres depuis dix ans qu'on étoit en paix, qu'il y avoit continuellement quelqu'un de *flambé*, & je vous le répete, M. de Breugnon le fut à la tête de ſon arriere-garde.

L'ANGLOIS.

Mais il n'eſt pas que M. d'Eſtaing n'ait quelqu'un de confiance dans le ſein duquel il puiſſe dépoſer ſes ſecrets, dont il puiſſe attendre ſinon des inſtructions, du moins des conſeils.

M. DUHAMEL.

Le ſeul homme dont il prend des conſeils & même des inſtructions, eſt un de ceux qui ſembleroient le moins faits pour lui en donner, puisque c'eſt un ſimple officier bleu, un capitaine de brûlot qu'il vient de faire nommer lieutenant de vaiſſeau pour l'avoir à ſon bord, un nommé *Mauff*, marin de St. Malo, qui a beaucoup d'expérience & d'empire ſur lui.

L'ANGLOIS.

Et c'eſt par cette raiſon-là même ſans doute qu'il le goûte mieux; il ne ſe ſent point humilié de conſulter un ſubalterne trop honoré de ſa confiance, qui lui donne ſes avis dans le ſecret, lui en laiſſe tout l'honneur apparemment, & ne s'en prévaut pas en public.

M. DU HAMEL.

Et c'eſt préciſément ce qui humilie au contraire les officiers de la marine; ils ne peuvent digérer que M. le comte d'Eſtaing, qu'ils regardent comme aveugle en cette partie, ne veuille pas s'en rapporter à eux, borgnes, ſi l'on veut, ce qui eſt toujours y voir quelque choſe, & leur préfere un étranger, un officier de fortune.

L'ANGLOIS.

Regardez-vous donc réellement le comte d'Eſtaing comme auſſi dénué de connoiſſances maritimes qu'ils l'eſtiment.

M. DU HAMEL.

Il eſt certain qu'il n'a pas l'expérience de vos marins, ni même des nôtres, qu'il ne peut l'avoir; il n'y a qu'à ſe rappeler ſa vie.

L'ANGLOIS.

Je n'en ai qu'une notion confuſe, je me ſouviens en gros qu'il nous à déſolés dans l'Inde durant la derniere guerre.

M. DU HAMEL.

Son hiſtoire eſt ſimple: il avoit près de trente ans (1) qu'il ne connoiſſoit encore un vaiſſeau

---

(9) M. le comte d'Eſtaing, eſt né le 24 novembre 1729.

que pour avoir été paſſager deſſus lorſqu'il ſe rendit dans l'Inde, tourmenté à la fois par les deux ſeules paſſions qui y conduiſent ordinairement, l'ambition & la cupidité. Il débuta par être fait priſonnier (1). Libre ſur ſa parole, indigné de ſon inaction, dans ſon ardeur bouillante & aveugle, il ne craignit pas de ſe charger de détruire un comptoir anglois dans le golfe de Perſe (2); c'eſt la premiere fois qu'on le voit commander ſur mer : pour plus d'aſtuce, il ſe masque ſous pavillon hollandois; l'expédition n'étoit pas glorieuſe; mais elle pouvoit être lucrative: quoiqu'afin de colorer ſon manque de foi, il ſuppoſât qu'il ſavoit être échangé, on voit par certaines clauſes & exceptions réfléchies inſérées dans la capitulation (1), qu'il ſentoit ſa déloyauté, & en effet il étoit impoſſible qu'il en eût la nouvelle. On lui reprocha en outre d'avoir manqué à cette même capitulation en faiſant mettre quinze jours après le feu à la factorerie ſoumiſe, & en l'abandonnant au pillage, quoiqu'il ſe fût engagé de la conſerver moyennant un rachat.

---

(1) Dans la ville noire, lors d'une ſortie que fit le colonel Draper le 14 mars 1759 pour repouſſer les François qui aſſiégeoient Madras. M. d'Eſtaing étoit alors brigadier.

(2) Ce comptoir ſe nommoit Goinbroons, établiſſement non fortifié, appartenant à la compagnie des Indes Angloiſes, à 15 degrés oueſt environ de Surate (*).

(*) Voici un détail plus circonſtancié de ce lieu : Les Anglois étoient fixés là par Shaw Abbas, Sophi de Perſe, après la deſtruction d'Ormus, à qui il accorda de grands privileges dans le commerce & une part des droits de ce port, ce qui montoit à près de 4000 liv. ſterl. par an ; mais les Anglois avoient perdu ces avantages par la confuſion & l'anarchie qui avoient preſque ruiné la Perſe. Le climat eſt ſi chaud & ſi mal ſain, que les naturels même le fuient dans la mauvaiſe ſaiſon ; ils deſcendent avec leurs caravanes ſeulement au tems où les vaiſſeaux ſont attendus pour commercer en habillemens &c. qu'ils emportent en caravannes ; enſorte que, comme il n'y eſt pas beſoin de magazins, la compagnie n'y a pas de fortifications ; mais ils gardent ſeulement une maiſon pour leur agent ou chef, & ſes commis ont un petit parti de ſoldats pour les défendre contre les voleurs (*Addition des éditeurs*).

Encouragé par cet eſſai qui tenoit beaucoup du pirate & du forban, il vint croiſer quelque tems ſur Ceylan, puis cingla vers Sumatra & y tomba ſur les établiſſemens des Anglois (2) qui ſe croyoient en ſureté loin du ſiege de la guerre, & ſurtout par le ſuccès de leur nation, qui triomphoit à la côte de Coromandel & de Malabar, qui chaſſoit en ce moment les François du Bengale & de toute la preſqu'iſle. M. d'Eſtaing prit pluſieurs forts (3) & le principal qui eſt Bancoul (4); n'ayant point aſſez de forces pour en garder aucun, il chargea en diligence tout le butin qu'il put trouver, ſur des vaiſſeaux Hollandois loués pour cet effet à Batavia & l'envoya à l'Iſle-de-France; du reſte, il pilla, ravagea tant qu'il put; il n'y eut pas une petite baye, pas la moindre anſe où les ennemis étoient ſuppoſés avoir quelque propriété, qu'il ne viſitât: il laiſſa partout des veſtiges de ſon paſſage deſtructeur, enſorte que les vaiſſeaux d'Europe à leur arivée trouverent leurs comptoirs dans la plus grande détreſſe & manquerent eux-mêmes des ſecours néceſſaires pour ſe rafraîchir & s'équiper.

---

(1) Le comte d'Eſtaing arriva le 13 octobre, & la capitulation eſt du 14.

(2) Toujours avec les deux bâtimens qui avoient ſervi à la premiere expédition, *le Condé* & *l'Expédition*.

(3) Nattal, le premier de tous, fut attaqué en février 1760 & pris le 7 du même mois.

(4) Autrement le fort Marlborough.

L'ANGLOIS.

Voilà une vilaine maniere de faire la guerre.

M. DU HAMEL.

Elle eſt malheureuſement trop commune dans ce pays-là; vous nous en aviez donné plus d'un exemple.

L'ANGLOIS.

A la bonne heure qu'elle fût la reſſource de quelque avanturier ſubalterne, d'un flibuſtier ne vivant que de rapine & de brigandage; mais elle ne convenoit pas à un grand ſeigneur deſtiné à des miſſions plus nobles.

M. DU HAMEL.

Il faut parler à charge & décharge: M. d'Eſtaing avoit tort ſans doute d'enfreindre ſa parole; mais ne pouvant plus faire de mal en grand, il falloit tâcher de vous en faire comme l'on pourroit ſourdement & en détail, & le comte d'Eſtaing étoit l'homme le plus propre à cela par ſa haine violente contre votre nation, par ſon audace, ſa vivacité, ſon opiniâtreté; d'ailleurs, il étoit encore dans la fougue de l'âge, & ſa jeuneſſe pouvoit lui ſervir d'excuſe.

Quoi qu'il en ſoit, il a un défaut phyſique très-dangereux à la mer & ſurtout dans un commandant: il a la vue ſi baſſe qu'il ne diſtingue pas du gaillard d'arriere ce qui paſſe ſur le gaillard d'avant, & c'eſt ainſi qu'il ſe laiſſa prendre dans les mêmes parages qu'il avoit tant dévaſtés (1). Il fut ramené en Angleterre, & ſans doute auroit payé cher ſon infidélité, ſi M. le dauphin, dont il avoit eu l'honneur d'être menin, & qui s'intéreſſoit à lui, n'eût interpoſé ſon auguſte protection.

Pour en venir à votre principale demande, vous jugez facilement, Milord, qu'il n'y a pas là de quoi faire un marin bien expérimenté dans le commandement; cependant, dès 1763 le comte d'Eſtaing fut nommé lieutenant général des armées navales. Depuis ce tems il eſt allé à St. Domingue, & en eſt revenu par une ſingularité plus rare qu'utile: ſous prétexte de s'exercer, il a voulu commander lui-même le vaiſſeau qui devoit le porter, & voilà toutes ſes campagnes.

---

(1) C'eſt ſon défaut de vue qui l'avoit fait prendre auſſi dans la ville noire.

Faites attention que je ne ſuis ici que l'écho de ſes envieux.

L'ANGLOIS.

Cet hiſtorique donne priſe à bien des égards contre le comte d'Eſtaing, & je ne ſuis plus ſurpris que beaucoup de gens ſenſés, en lui accordant de grandes qualités, le regardent comme impropre au généralat maritime, ſurtout par ſon défaut d'expérience.

M. DU HAMEL.

Ses enthouſiaſtes répondent à cela que les gens ſupérieurs volent où les autres ne font que ſe traîner; qu'un homme de génie apprend plus dans une campagne qu'un homme borné dans dix. Il eſt vrai que c'eſt ce génie que ſes détracteurs lui conteſtent; je ne parle pas ſimplement des officiers de la marine; mais de bons connoiſſeurs qui l'ont étudié & approfondi: ils diſent que le comte d'Eſtaing eſt trop minutieux pour être tranſcendant, un homme de trop de détail pour ſaiſir l'enſemble; qu'il eſt excellent pour un coup de main où il ne faudra que de la preſteſſe, de l'ardeur & de la préciſion; mais qu'il ne pourroit ſuffire à la combinaiſon des différentes parties d'un projet vaſte exigeant des vues d'une certaine étendue, encore moins à ſon exécution lente & réfléchie, à laquelle il faudroit que tous les bras concouruſſent conſtamment ſous la direction d'une ſeule tête, toutes les volontés par l'impulſion d'une ſeule ame.

L'ANGLOIS.

Ces grandes phraſes ſimplifiées ſignifient ſans doute que le comte d'Eſtaing n'a pas aſſez de tenue dans ſes idées, aſſez de liant dans ſon caractere. D'ici à quelque tems nous ſaurons qui l'a le mieux aprécié, n'y a t il pas en armement une ſeconde eſcadre?

M. DU HAMEL.

Qui commence à prendre forme. Elle doit être compoſée de cinq vaiſſeaux, des frégates, des chébecs qui reſtent à armer (1).

L'ANGLOIS.

Voilà donc à quoi ſe réduiſent tous les vaiſſeaux de ce port.

M. DU HAMEL.

Sauf deux à réparer, & trois en conſtruction; j'en emporte la liſte à Paris où l'on parle de tout ſans rien ſavoir: vous ſerez peut-être bien aiſe d'avoir pieces en main quand on bavardera devant vous ſur cet objet. La voilà.

Ici M. du Hamel me confia la liſte. Je le remerciai; puis j'ajoutai.

L'ANGLOIS.

Y avez vous joint les noms des capitaines?

---

(1) La liſte s'en trouvera ci-après dans celle de la marine de Toulon.

M. DU HAMEL.

Très-exactement.

L'ANGLOIS.

Y a t-il parmi ces Meſſieurs des noms plus redoutables à ma nation que ceux des capitaines de l'eſcadre du comte d'Eſtaing.

M. DU HAMEL.

Encore moins, s'il eſt poſſible; ce ſont tous capitaines faits depuis la paix; le commandant ſeul, le chevalier de Fabry, date de cette époque (1): en 1759 il montoit la frégate *la Gracieuſe* dans l'eſcadre de M. de la Clue, & dès lors ne donna pas une grande opinion de ſon talent ou de ſa ſubordination, puiſqu'il ſe trouva ſéparé de l'eſcadre qu'il n'auroit jamais dû quitter & participa ainſi à une défection qui fut le commencement du plus grand déſaſtre (2); cependant avec toute la ſoupleſſe provençale il s'eſt pouſſé depuis, il s'eſt rendu agréable aux différens miniſtres, il s'eſt fait faire chef d'eſcadre, donner la direction du port, nommer commandant du département par *interim*.

---

(1) Il a été fait capitaine en 1757.

(2) De cette eſcadre compoſée de 12 vaiſſeaux de ligne & trois frégates, trois vaiſſeaux furent pris, deux brûlés &c. au combat de Lagos qui eut lieu le 17 & 18 août 1759.

L'Anglois.

Quoi! eſt ce que le marquis de St. Aignan, pour qui j'ai des lettres, ne commande plus ici?

M. du Hamel.

Non, depuis le premier de ce mois. En ce moment M. de St. Aignan eſt en route pour Paris.

L'Anglois.

Celui-là n'eſt pas, je crois, un grand marin.

M. du Hamel.

Il n'a pas laiſſé que de ſervir, il étoit ſurtout au combat de Mahon (1); parmi ſes camarades il ne paſſoit pas pour bien habile, & ne donna nullement en cette occaſion importante des preuves d'une grande capacité (2): dans l'eſcadre de M. de la Clue, il montra moins de tête encore & ſe fit échouer, & brûler aſſez mal adroitement ſon vaiſſeau (3). Malgré ces échecs à ſa réputation, il étoit d'un nom à aller toujours ſon train, & n'en eſt pas moins rapidement monté aux premiers grades (4): Il étoit aſſez aimé dans ſon corps, lorſqu'il s'eſt barbouillé un peu par ſon mariage. Il s'eſt aviſé d'épouſer la fille de Mad. de Gueudeville, l'intendante de Toulon & belle-ſœur du miniſtre. L'on a trouvé cette alliance mauvaiſe, d'autant que c'étoit dans le fort des querelles du corps avec le miniſtre; qu'on connoiſſoit M. de St. Aignan pour très-foible, & que nommé commandant de la marine, il n'avoit déjà que trop de condeſcendance pour l'intendant. Il eut de plus la gaucherie de faire la cérémonie à Toulon; on le bouda, & les gardes de la marine, piqués de n'avoir pas été invités à la noce où ils prétendoient devoir aſſiſter non pas tous à la vérité, mais par députation; de n'avoir pas eu de nœud d'épée tandis qu'un pied plat d'enſeigne de port en montroit un, refuſerent d'aller au bal, & malgré les ſollicitations du général & la harangue de leur commandant, M. d'Arbaud de Jouques, trop mol, où plutôt accuſé de les ſoutenir deſſous main, ils n'y parurent pas.

---

(1) Il montoit *le Lion* de 64.

(2) M. de St. Aignan étoit à l'avant-garde le premier de la file. M. de la Galiſſonniere ſe plaignit qu'en n'obéiſſant pas promptement à ſon ſignal de revirer de bord, on avoit retardé la pourſuite de l'ennemi.

(3) Le *Redoutable* de 74. M. de St. Aignan ſe trouvoit le plus ancien capitaine & dans le cas de commander cette belle eſcadre après M. de la Clue.

(4) M. le marquis de St. Aignan a été fait chef d'eſcadre en 1764 & lieutenant général en 1769.

L'ANGLOIS.

Oh! c'eſt trop plaiſant! en vérité, vous êtes charmans, vous autres François; tout fait ſcene & comédie chez vous.

M. DU HAMEL.

Oh! il ſe paſſe plus ſouvent du tragique, & il y en auroit eu ſurement dans cette circonſtance ſi ce n'eût été un perſonnage de ce rang & le commandant du port. Je me reſſouviens tou jours d'un certain mariage arrivé à Rochefort pendant que j'y étois, qui ne fut rien moins que gai. Une Mad. Desherbiers, veuve d'un capitaine de vaiſſeau & fille de M. de Létenduaire, mort commandant de ce port, ſe remaria en 1752 avec M. Cochon Dupuis, l'un des médecins de la marine. Il y eut un charivari effroyable; on ſe rendit à la maiſon des nouveaux mariés à la brune; on joua ſur ce nom de *cochon* qui prêtoit à toutes ſortes de mauvaiſes plaiſanteries; on y chanta les chanſons les plus groſſieres & les plus injurieuſes; on caſſa les vitres; on briſa les portes; on pilla la maiſon. Les vieux capitaines de vaiſſeau accouroient leur redingote ſous le nez & encourageoient les jeunes gens; le mari & la femme penſerent mourir de frayeur & certainement ne firent pas la noce cette nuit-là. Envain avertit-on le commandant, M. de Macnemara, de ce déſordre; il s'écoula pluſieurs heures avant qu'il le réprimât, & quand il voulut faire valoir ſon autorité, tout le monde s'étoit éclipſé; il ne ſe trouva point de coupable, & perſonne ne fut puni....

Ici, Milord, notre converſation fut interrompue par un étranger qui ſurvint, & qu'à ſon air plat, à ſon ton anodin, à ſes révérences gauches & traînantes, j'aurois pris pour un homme qui venoit rafraîchir les entrailles de Monſieur, ſi je ne lui euſſe remarqué une croix de St. Louis & un uniforme. D'ailleurs, après les complimens affectueux ſur le prochain départ de

M. du Hamel, ſur ce qu'il n'avoit pas voulu le laiſſer partir ſans lui dire adieu & l'embraſſer, je ne pus douter que ce ne fût un officier de la marine dans toute la force du terme, lorſque ſe frottant les mains & ricanant, il s'écria : „ Eh „ bien ! le voilà qui eſt encore empriſonné ; „ toujours baloté par les vents contraires, il ne „ peut ſortir. Un bâtiment qui vient d'arriver „ rapporte que l'eſcadre, le 29 avril, étoit à „ louvoyer à la hauteur d'Alger. Je l'avois bien „ dit : il ne ſait pas ſon métier ; il a voulu „ s'obſtiner à ranger la côte d'Eſpagne au lieu „ de ſe porter à celle d'Afrique pour y trouver „ le vent d'Eſt & profiter de la premiere riſée „ qui ſoufleroit, afin d'enfiler le détroit ; il a ainſi „ manqué pluſieurs fois l'occaſion de paſſer ; „ moi ou pluſieurs autres de mes camarades, ſi „ nous avions eu la même miſſion, ſerions ma „ foi bien prêts d'arriver : Aujourd'hui, voilà „ ce que c'eſt que la prévention : il ſembloit „ qu'il n'y eût que M. le comte d'Eſtaing en „ état de commander une eſcadre ; je ſuis bon „ François, & je ne ſouhaite pas le mal de ma „ patrie ; mais, en vérité, quand nous ſerions „ traverſés un peu, ce ſeroit peut-être un grand „ bien, ſi cette école pouvoit guérir de la ma„nie de chercher des intrus." Quand j'eus ainſi le mot de l'énigme, je me retirai, laiſſant répondre M. du Hamel à cette violente & riſible diatribe.

Le lendemain matin, il me dit que ce perſonnage étoit M. de Marin, un ancien capitaine de vaiſſeau du département, viſant à la cornette, grand bavard, aimant beaucoup les nouvelles, jaloux, ſournois, craſſeux & ladre comme la plupart des provençaux; du reſte, du commun des martirs, quant aux talens de ſon métier; ayant ſervi autant qu'il avoit pu, parce qu'il fait meilleur vivre aux dépens du roi qu'aux ſiens.

Inſtruit très-promptement ainſi, Milord, de ce que je venois chercher, j'ai regardé comme ſuperflu de faire un plus long ſéjour à Toulon. Je me ſuis hâté de porter mes lettres de créance au chevalier de Fabry, qui commande au lieu du marquis de St. Aignan, de viſiter le port & d'éviter par une curioſité trop attentive & trop inquiete les ſoupçons que j'aurois pu cauſer.

J'ai trouvé M. le commandant très-diſpoſé à la hauteur, à l'inſolence même; mais quand en liſant mes lettres, il a vu que j'étois Anglois, je me ſuis apperçu que frappé d'un reſpect involontaire, il perdoit peu-à-peu ces diſpoſitions. Il m'a donné très-poliment un officier pour me conduire. Comme je ne pourrois répéter dans la deſcription de ce port que beaucoup de choſes déjà dites dans celle du port de Breſt; que d'ailleurs le fort de la guerre ne ſe portera certainement pas dans la méditerrannée; que les Anglois ne ſont point dans le cas d'y faire aucune tentative; qu'il ſera trop heureux pour eux s'ils y reſtent dans un état de défenſe reſpectable, je n'ai point pris ſur cela toutes les connoiſſances que j'aurois pu acquérir.

J'ai obſervé en gros que le port de Toulon eſt, dans un genre différent, non moins beau que celui de Breſt; qu'il eſt infiniment commode; qu'il eſt diviſé en deux; qu'il y a la partie deſtinée aux vaiſſeaux & bâtimens du roi, l'autre deſtinée aux navires marchands; que le quai pour les travaux de l'arcenal eſt ſuperbe; qu'il y a une grande rade, parce que Toulon, enfoncé dans une eſpece de cul de ſac, eſt à quelques lieues de la haute mer & qu'il faut chenaler un certain tems entre deux côtes hériſſées de canons avant d'avoir parcouru les ſinuoſités de ce canal. On m'apprit cependant, que ces difficultés n'avoient pas empêché durant la derniere guerre, notre amiral Boscawen de pénétrer dans cette baie, d'y venir braver M. de la Clue & ſon eſcadre (1) & de dépêcher quelques vaiſſeaux deſtinés à brûler deux navires qui étoient à l'ancre dans la grande rade: fanfaronade qui penſa lui coûter cher, parce que ſes vaiſſeaux tomberent en calme plat & furent obligés de ſe faire touer pour ſe ſouſtraire au feu des batteries qui auroient coulé bas ces agreſſeurs téméraires.

Le port de Toulon, malgré ſon étendue & la facilité de ſes mouvemens, eſt peu occupé relativement aux autres en tems de paix & même en tems de guerre, parce que, excepté dans un cas extraordinaire comme celui-ci, on n'y arme guere pour les expéditions d'outremer; que celles auxquelles il eſt deſtiné ne concernent que les mers du Levant, & qu'à moins que le théâtre de la guerre n'y ſoit, ce genre de navigation douce, courte, & peu périlleuſe n'exige pas des forces conſidérables. Auſſi le contingent de ce port eſt plus de moitié moindre que celui de Breſt; il va de 20 à 25 vaiſſeaux de ligne, & il n'y en a que 19 en ce moment, tels que vous les compterez ſur ma liſte. Le nombre des ouvriers eſt proportionné, ainſi que celui des matelots (1); il eſt vrai qu'on peut s'en procurer facilement de tous les ports voiſins d'Italie; mais cette eſpece d'hommes eſt peu convenable à la navigation de l'Océan; ils ſont mous, ils ſont ſujets à ce qu'on appele *piler fantaiſie*, genre de vapeurs aſſez ſemblables au ſpleen, qui les fait tomber dans le dégoût & l'ennui, & leur eſt mortel.

---

(1) Celle dont il a été queſtion plus haut, battue au combat de Lagos en 1759.

Vous me ſçauriez mauvais gré, Milord, ſi je vous omettois la deſcription d'une machine unique, dont il n'y point d'exemple dans le monde connu, & qui, n'eût elle aucune utilité, ce qu'on ne peut ſavoir encore, & ce qui n'eſt pas à préſumer, feroit toujours infiniment d'honneur à l'artiſte qui l'a inventée, & ſera un objet continuel de curioſité. On avoit depuis longtems le projet d'établir une forme, c'eſt-à-dire un *baſſin de pierre* communiquant à la mer par des portes qu'on ouvre & qu'on referme, dans le goût de celles de Breſt; on n'avoit jamais pu réuſſir. Feu M. Laurent (1), envoyé par le duc de Praſlin, malgré tout ſon talent, avoit échoué, à cauſe des ſources jailliſſantes à l'endroit choiſi, & des frais énormes qu'il en eût coûté pour les deſſécher ou les détourner. M. de Boynes, qui ne ſe rebutoit pas aiſément, donna ordre au Sieur Groignard (2) d'examiner de nouveau la poſſibilité de l'entrepriſe. Celui-ci vit qu'il n'y avoit pas moyen de de l'exécuter par la voie ordinaire; il imagina de conſtruire une forme en bois, de la lancer à la mer comme un vaiſſeau, de l'arrêter en un lieu convenable, de la revêtir enſuite de maçonnerie, d'y faire des portes. On objecta que cette conſtruction ſeroit très-diſpendieuſe, qu'il y faudroit du bois de quoi conſtruire deux vaiſſeaux. M. de Boiſnes, ami des nouveautés, curieux d'illuſtrer ſon miniſtere par quelque invention brillante, ne fut point touché de ces conſidérations & adopta avec empreſſement l'idée du Sieur Groignard; elle eſt déjà très-avancée, elle fait l'admiration des marins des diverſes nations qui viennent la viſiter; elle ſera, à ce qu'on eſpere, en état de recevoir au mois d'août un vaiſſeau de 74 qui a beſoin d'un radoub conſidérable.

---

(1) L'officier qui me conduiſoit, me dit que lors de l'armement de l'eſcadre de M. de la Galiſſonniere en 1756, tems ou il y eut le plus de mouvement à Toulon durant la derniere guerre, le nombre des ouvriers travaillant aux radoubs & aux entretiens, n'étoit que de 2340 & celui des ouvriers employés aux atteliers de 1327. Vous avez vu précédemment quel étoit alors l'état des claſſes.

---

(1) Fameux machiniſte, ſurtout pour l'hydraulique, auteur du canal de Picardie dont les papiers publics ont beaucoup parlé.

Voici ce qu'on écrivoit à ce ſujet & ce qui détermina ſurtout à ceſſer les travaux. Toulon le 1er mai 1768... Les nouvelles formes qu'on conſtruit ici, nous occaſionnent des maladies peſtilentielles qui font périr du monde. On fait des excavations dans des endroits marécageux d'où il s'éleve des vapeurs qui infectent l'air, & les vents qui ſoufflent fréquemment dans cette partie à l'Oueſt de la ville, nous apportent toute la malignité de ces exhalaiſons.

(2) Excellent conſtructeur de la marine dont il a été fait mention précédemment. Il conçut ſon projet en avril 1774.

Cette belle imagination, Milord, doit nous faire envie, & ce Groignard étoit digne de naître Anglois.

Toulon, ce 15 mai 1778.

P. S. Je profite du retour de M. du Hamel à Paris pour y adreſſer cette lettre ſous enveloppe à quelqu'un de ſûr qui vous la fera parvenir avec l'état de la marine de Toulon ci-joint.

ETAT actuel de la marine du port de Toulon, comprenant les noms des vaiſſeaux, le nombre de leurs canons, les noms des capitaines, & des notes ſur chaque vaiſſeau.

Eſcadre de M. le comte d'Eſtaing.

Le Languedoc, de 80, *M. le comte d'Eſtaing, vice-amiral. M. Boulainvilliers, ſon capitaine de pavillon. M. de de Borda, ſon major général*. . . Voyez ce qui en a été dit précédemment dans la carte des vaiſſeaux de Toulon.

Ce vaiſſeau a été donné au roi par les états de Languedoc.

M. d'Eſtaing a porté le Languedoc à 90 canons, & l'on craint bien qu'il n'en ſoit arqué.

Le Tonant, de 80, *le comte de Breugnon, chef d'escadre.* . . Ce vieux vaiſſeau eſt à ſa derniere campagne, il eſt fameux depuis l'avant-derriere guerre où, à la côte de St. Domingue, M. de Vaudreuil montant un vaiſſeau inférieur, ſauva ſon général M. de Létenduaire qui montoit le Tonant, en lui paſſant un grelin & le remorquant.. Dans la derniere guerre il fut d'abord à Breſt de l'eſcadre d'obſervation déſignée de M. de Conflans en 1756, qui ne ſervit que d'épouvantail aux Anglois; il paſſa en 1757 à St. Domingue, toujours monté par le chevalier de Beaufremont chef d'eſcadre, qui y en commandoit une de 5 vaiſſeaux, & ſe rendit enſuite à Louisbourg. Le Tonant, toujours ſous les ordres du même général, étoit au combat du maréchal de Conflans en 1759.

Le Ceſar, de 74, *de Broves*, *chef d'eſcadre*. . . Ce vaiſſeau n'eſt point dans la carte de 1767; il y a apparence qu'il a été conſtruit depuis.

Le Zélé, de 74, *Barras St. Laurent*, *cap*. . . Voyez la carte.

L'Hector, de 74, *Moriez-Caſtelet, cap*. . . fut mis en armement en 1756 ſous les ordres de M. de Vilarzel, cap. & fut ſe réunir enſuite à l'eſcadre de M. de la Galiſſonniere, rentra & fut à Louisbourg en 1757 ſous les ordres de M. du Reveſt, puis vint déſarmer à Breſt, partit enſuite en 1759 & fut aux iſles du vent dans l'eſcadre de M. de Bompar.

Le Guerrier, de 74, *de Bougainville, cap*. . . Voyez la carte de Toulon: étoit au combat de M. de la Galiſſonniere en 1756, monté par M. de Maſſiac, chef d'eſcadre; étoit au combat de Lagos, monté par M. de Rochemore, cap. qui jugea prudent à la premiere attaque de gagner Lisbonne dans la nuit; il ſauva ainſi ce vaiſſeau; mais affoiblit d'autant M. de la Clue.

Le Marſeillois, *de* 74, *la Poype de Vertrieux*, *capitaine*. . . n'a point ſervi depuis ſa conſtruction. Voyez la carte. Il y a apparence que c'eſt la ville de Marſeille qui l'a donné,

Le Protecteur, *de* 74, *d'Apchon*, *cap*. . . Voyez la carte: n'a point ſervi depuis ſa conſtruction; étoit en armement en 1773 lors des mouvemens qui eurent lieu; devoit paſſer à Breſt, & déſarma à Toulon, au grand mécontentement de l'état major; d'autant qu'il avoit fait tous les frais de l'armement & même ceux d'une quantité immenſe de ſavon, huile, vin, fayance, pommade &c. dont ces Meſſieurs avoient amaſſé une ample pacotille. MM. les officiers du Levant, en bons confreres, vantoient tout haut les talens ſupérieurs de leurs camarades du Ponant, pour remplir & arrimer un vaiſſeau.

Le Vaillant, *de* 64, *de Chabert*, *cap*. . . Voyez la carte: fut à Louisbourg en 1771, commandé par M. Saurin dans l'eſcadre de M. du Reveſt ; revint déſarmer à Breſt; fut enſuite en 1759 de l'eſcadre de M. de Bompar aux iſles.

La Provence, de 64, de Michels de Champorein, cap. . . Voyez la carte : M. de Broves le montoit en 1770 lors de l'expédition de Tunis qu'il commandoit. Il avoit eu permiſſion d'arborer la cornette pour donner plus d'importance à ſon généralat; il étoit de l'eſcadre d'évolution de 1776, monté par M. Dubon, chef d'eſcadre, qui commandoit la ſeconde diviſion.

Le Fantaſque, de 64, le chev. de Suffren, cap. . . Voyez la carte : étoit en 1759 de l'eſcadre de M. de la Clue, monté par M. de Caſtillon le cadet, qui ſe ſépara de l'eſcadre avant le combat de Lagos, & n'en fut point.

Le Sagittaire, de 50, d'Albert de Rions, cap. . . Voyez la carte : étoit de l'eſcadre de Corſe, & monté par le chev. de Fabry, cap. ; a été de l'expédition de Tunis en 1770, monté par M. de Faucher, cap.

Frégates.

La Chimere, de 26; de St. Cezaire, cap. . . . Voyez la carte : étoit en 1759 de l'eſcadre de M. de la Clue. M. Faucher le montoit & ſe ſépara de l'eſcadre avant le combat de Lagos.

L'Engageante, de 26, chev. de Gras-Préville, cap. . . Voyez la carte: devoit en 1768, commandée par M de Modene, être de l'expédition de Corſe.

La Flore, de 26, Caſtelanne Mojaſtre, cap. . . n'eſt point ſur la carte, ne commence à paroître ſur les liſtes qu'en 1771; en octobre 1771 partit de Breſt commandée par M. Verdun de la Creſne avec divers obſervateurs qui s'y étoient embarqués; ils emportoient des pendules pour la longitude. Cette frégate parcourut partie de la côte d'Afrique, la Martinique, St. Domingue, de là elle paſſa au banc de Terre-Neuve, à Miquelon, puis revint à Elzeneur, à Copenhague, à Dunkerque; & les pendules de MM. Berthoux & le roi furent celles qui réuſſirent le mieux; en 1775 étoit commandée par le chevalier de Bompar dans une croiſiere aux échelles du Levant; étoit à Tunis en 1776, commandée par le chevalier de Coriolis d'Eſpinouſſe, s'y eſt chargée de l'envoyé du bey pour France, qu'elle a ramené le 19 janvier 1777 à Toulon.

L'Aimable, *de* 26, *chev. de St. Côme Ste Eulalie, lieutenant.* . . . n'eſt point ſur la carte: lancée à l'eau en juillet 1776, & a fait en 1777 une croiſiere dans l'Archipel, ſous les ordres de M. de Bruyeres.

L'Alcmene, *de* 26, *le chev de Bonneval, cap.* . . . ne paroît ſur les liſtes qu'en mai 1777, ſous les ordres du même chev. de Bonneval, qui reconduiſit à Tunis l'envoyé du bey, où il le débarqua le 10 juin; de là viſita la côte d'Afrique, & étoit revenu à Toulon en décembre de la même année.

Eſcadre du chevalier de Fabry en armement.

Le Deſtin, *de* 74, *le chev. de Fabry, chef d'eſcadre.* . . . Voyez la carte. A la fin de 1773 ce vaiſſeau n'étoit pas encore lancé à l'eau & l'on craignoit qu'il ne pourrît avant d'être achevé. On croyoit qu'on n'oſoit le finir de peur de donner de la jalouſie aux Anglois.

La Victoire, *de* 74, *d'Albert de St. Hippolite, capitaine.* . . Vaiſſeau neuf & conſtruit depuis le *Deſtin*.

Le Hardi, *de* 64, *le Roi de la Grange, cap.* . . . conſtruit à Rochefort par Morineau, mis à l'eau en 1750, n'eſt point grand marcheur, en radoub en 1754. Ce vaiſſeau malheureux éprouva enſuite toutes ſortes d'accidens, enſorte qu'entré en armement dès 1756 il ne put partir qu'en avril 1757 ſous ordres de M. de la Touche le Vaſſor, qui portoit à la Martinique M. de Beauharnois, nommé général aux iſles du vent.

Le Lyon, de 64, *de Boades, cap.* . . Voyez la carte: étoit en 1756 de l'eſcadre de M. de la Galiſſonniere, & commandé par M. le marquis de St. Aignan, & enſuite de celle de de M. de la Clue, monté par M. Cobbert Turgis. Ce vaiſſeau eſt détaché aujourd'hui pour une miſſion particuliere: il va conduire à Conſtantinople l'Ambaſſadeur françois, le comte de St. Prieſt, puis reviendra s'incorporer à l'eſcadre.

Le Caton, de 64, *le chev. de Coriolis d'Eſpinouſſe, cap.* . . Vaiſſeau neuf qui étoit en conſtruction dès 1767, ainſi que le *Deſtin*, & n'a été mis à l'eau que plus de 7 ans après.

Frégates.

La Gracieuſe, de 26, *de Vialis, cap.* . . Voyez la carte: étoit de l'eſcadre de M. de la

Galiſſonniere, montée par M. Marquiſſan, cap. & de celle de M. de la Clue, montée par le chevalier de Fabry ; a croiſé dans le Levant en 1771, commandée par MM. de Narbonne-Pelet-Melgueil, cap. a croiſé depuis en 1775 ; vient de reconduire à Maroc l'ambaſſadeur de cette puiſſance, eſt rentrée le 17 avril.

La Sultane, de 26, le comte de Framont, cap. . .
Voyez la carte ; croiſoit en 1777.

La Pleyade, de 26, Martelly de Chautard, cap. . .
Voyez la carte : a rempli diverſes miſſions durant la derniere guerre ; partit en janvier 1771 commandée par M. Glandeveze, capitaine, pour purger les échelles du Levant des pirates qui les infeſtoient ; avoit alors 300 hommes d'équipage.

La Chimere, de 26, de St. Cezaire, cap. . .
Voyez la carte : étoit de l'eſcadre de M. de la Clue, & montée par M. Faucher ; a fait diverſes croiſieres dans le Levant.

Chebecs.

Le Séduiſant, de 20 de 8, de Montgrand, lieut. . .
Voyez la carte : a fait différentes croiſieres dans le Levant.

Le Singe, *de* 20 *de* 8, *Barbazan*, *lieut*. . . Voyez la carte : a fait diverſes croiſieres dans le Levant.

Le Renard, *de* 20. *Id. chev. de Vintimille*, *lieut*. . . Voyez la carte.

Le Caméléon, *de* 20 *Id. le comte de Forbin*, *lieut*. . . Voyez la carte : a fait des croiſieres dans le Levant.

Corvettes.

La Flêche. . . . *le vic. de Mortemar*, *enſeigne*. . . n'eſt pas ſur la carte : croiſoit dans le Levant en 1771 ſous les ordres de M. de la Grange, capitaine de frégate.

La Sardine. . . . *de Maſſiac*, *lieut*. . . en armement à la fin d'avril.

Barque.

L'Eclair, *de* 18, *de Flotte*, *lieut*. . . Voyez la carte : en 1776 étoit commandée par M. le comte de Forbin, partit en juillet pour une négociation à Alger.

Conſtructions.

Le Triomphant,	*de* 80.	ne pourront être lancés à l'eau qu'à la fin de l'année ou au commenc. de l'autre.
Le Héros. . . .	*de* 74.	
Le Jaſon. . .	*de* 64.	
La Magicienne. . . .		en conſtruction.
La Précieuſe.		

Radoubs.

Le Souverain, *de* 74. . . Voyez la carte: étoit de l'eſcadre de la Clue ſous les ordres de M. Pannat, qui, après le premier combat de Lagos, fila pendant la nuit juſqu'à liſbonne; eſt eſtimé aujourd'hui un peſant voilier, a beſoin de grandes réparations, & ne peut armer de l'année, d'autant qu'il n'entrera qu'en août dans le fameux baſſin de M. Groignard, tems où celui-ci pourra le recevoir & commencer à remplir ſa deſtination.

La Bourgogne, *de* 74. . . . Voyez la carte; a beſoin de grandes réparations & ne peut armer de l'année.

Autres bâtimens ſans deſtination.

L'Aurore, *de* 26. . . . , en radoub.

L'Athalante, *de* 26, *baron de Durfort*. . . n'eſt point ſur la carte: elle étoit en 1770 commandée par M. le chevalier d'Oppede, capitaine, & de l'expédition de Tunis. En 1771 elle y ramena l'envoyé de cette régence; a depuis croiſé contre les forbans dans les échelles du Levant; a été commandée ſucceſſivement par le chevalier de Glandeves, par M. de Chabert; eſt aujourd'hui au Levant.

La Mignone, *de* 26, *le baron de Cohorn*. . . . Voyez la carte : elle étoit commandée par M. d'Arbaud de Jouques à l'expédition de Tunis en 1770; depuis a croiſé dans le Levant, y eſt actuellement.

capitulation.

	Vaiſſ. de ligne.	*Frégat.*	*Corv.*	*Cheb.*	*Barq.*
Eſc. d'Eſtaing.	12	5	.	.	:
Eſc. Fabry. . .	5	4	.	4	1
En conſtruction.	3	2	.	.	.
En Radoub. . .	2	1	.	.	.
Au Levant. . .	.	2	1	.	.
En Armement. . .		.	1	.	:
	22	14	2	4	1

LETTRE III.

Sur la ville de Marſeille. Caractere de ſes habitans, leur gaîté. Digreſſion ſur une folie religieuſe de cette ville; détail de ſes manufactures; accroiſſemens de ſon commerce. Fête instituée en l'honneur des inſurgens; vers & chanſon à ce ſujet. Nouvelles maritimes.

En quittant Toulon, Milord, je me ſuis rendu à Marſeille qui n'en eſt qu'à peu de diſtance (1), depuis longtems la troiſieme ville du commerce de France (2) & à la veille d'en être la premiere. D'abord par ſon heureuſe poſition, elle fait preſque à elle ſeule néceſſairement & excluſivement aux autres ports de ce royaume tout le commerce de l'Italie & du Levant; & elle va le faire maintenant à l'excluſion même des Anglois hors d'état durant cette guerre-ci de tenir dans la Méditerranée des forces ſuffiſantes pour protéger leurs navires. En outre, elle doit par les circonſtances qu'elle n'aura jamais plus favorables, entreprendre le commerce des iſles, en concurrence, ſinon ſupérieure, au moins égale avec les ports du Ponant. En effet, ſi elle a le déſavantage d'un plus grand éloignement & du détroit difficile à franchir, elle ne craint pas comme eux que ſes bâtimens ſoient pris en ſortant, & les ſiens vont prolonger en liberté les côtes d'Eſpagne & s'élever promptement dans l'Ocean ſans avoir couru que des riſques nuls ou foibles.

---

(1) On compte 12 lieues de Toulon à Marſeille.

(2) On met au deſſus Bordeaux & Lyon.

Au reſte, cette ville très-ancienne (1), a depuis ſon origine été célebre par ſon commerce: mais ce qui la diſtingue, & ce qui n'eſt pas ordinaire à celles de ſon eſpece, c'eſt qu'elle eſt encore renommée pour la politeſſe de ſes habitans; il faut ſans doute attribuer ce caractere de douceur, d'agrément & d'urbanité à la nature de leurs correſpondances toujours entretenues avec les peuples les plus cultivés de la terre, les Grecs & les Romains; tandis que les autres ports n'avoient de liaiſons qu'avec des nations groſſieres, avec des barbares ou des ſauvages. La beauté du ciel, du climat & du ſol y contribue vraiſemblablement auſſi. Indépendamment de ces qualités ſociales, qui ne ſont peut-être que la ſuite de la culture de leur eſprit, les Marſeillois ont de tout tems eu beaucoup d'aptitude aux ſciences; ils ſe glorifient que leur ville ait été la patrie de l'ancien & fameux aſtronome Pythéas; ils comptent depuis une foule de ſavans, de gens de lettres, d'artiſtes de toute eſpece ſortis de leur ſein; & actuellement ils ont une académie des belles lettres, ſciences & arts, une académie de peinture & de ſculpture, un académie de muſi-

---

(3) On la prétend fondée par une colonie de Phocéens.

que, un obſervatoire royal (1) & pluſieurs autres inſtitutions ſemblables, fruit de leur goût pour ces divers genres & propres à l'entretenir.

Une qualité des Marſeillois, ſuivant moi plus précieuſe, c'eſt leur amour ardent pour la liberté. Marſeille, la ſœur & l'alliée de Rome, preſque dès ſa naiſſance, comme elle, ne tarda pas d'expulſer ſes chefs dont elle craignit le deſpotiſme. Aux Protiades (2) elle ſubſtitua le gouvernement républicain: elle le diviſa entre ſix cens citoyens & depuis elle n'a pas perdu ce goût; la citadelle St. Nicolas & le fort St. Jean bâtis ſous Louis quatorze (3) pour les contenir, en ſont des monumens ſubſiſtans, & l'inſcription latine que j'ai lue & qui ſe trouve miſe à la pierre angulaire de la premiere, quelque adroitement tournée qu'elle ſoit (4), en décele l'objet & confirme mon aſſertion.

---

(1) Cet obſervatoire eſt entretenu aux dépens de Sa Majeſté. Le directeur correſpond avec les directeurs des autres obſervatoires & avec les académies des ſciences.

Cet édifice eſt ſur une éminence, près de l'endroit, anciennement appelé la *Roque des moulins*, où il y a lieu de croire que Pitheas avoit fait élever ſa fameuſe aiguille.

(2) Ou prothides, deſcendant de Prothis, le premier conducteur de la colonie phocéenne.

(3) La citadelle St. Nicolas fut conſtruite en 1660 & le fort St. Jean en 1664.

(4) On y lit: *Ne fidelis Maſſilia, aliquorum motibus concitata, vel audaciorum petulantiâ, vel nimiâ libertatis cupiditate, tandem rueret*,

La gaîté de ce peuple eſt encore une choſe très-remarquable dans une ville preſque toute compoſée de négocians. Ceux-ci ne ſont point, ainſi que leurs pareils, travaillés d'une avarice inſatiable qui ne leur permette pas de perdre de vue un inſtant leur commerce & de ſe livrer à aucune diſtraction; ils ſavent entremêler les affaires aux divertiſſemens, & de cette diſpoſition habituelle à la joie, il réſulte ſur leur phyſionomie une franchiſe aimable qui inſpire la confiance. Les mouvemens du port n'ont point à Marſeille comme dans les autres un air d'effort & de gêne, de cupidité active & inquiete: tout s'y traite avec aiſance & liberté, tous les jours y ſemblent des jours de fête, & l'on diroit que le travail n'eſt que le délaſſement du plaiſir. Le mélange ſeul des différentes nations qui y abondent, plus diverſifié qu'ailleurs, fait un ſpectacle charmant pour les étrangers.

Qui croiroit, Milord, que la ſuperſtition eût pu ſe gliſſer parmi ce peuple aimable & folâtre? Que dis-je! elle y domine puiſſamment, & je n'en ai pu douter à la vue de cette foule de couvens des deux ſexes dont Marſeille eſt rempli, de ces ca-

---

Ludovicus XIV, Gallorum Imperator, Optimatum populique ſecuritate hac arce prodivit.

Rex Juſſit:

Cardinalis Mazarinus, pace ad Pirennes compoſitâ, ſuaſit.

Ludovicus de Vendôme, *provinciæ Gubernator, executor eſt.*

chapelles, de ces confreres, de ces pieuſes maſcarades qu'on y rencontre de toutes parts. Sous cette derniere dénomination, j'entens les *pénitens*, genre de folie que nous n'avons jamais connu en Angleterre, même lorſque nous étions le plus abſorbés ſous le joug de Rome. La nouveauté du ſujet m'engage dans une digreſſion curieuſe, où je vais vous faire part de tout ce que j'en ai appris.

Les chroniqueurs ſont diviſés ſur l'origine des pénitens; les uns les font venir d'Italie, les autres de Hongrie: quoi qu'il en ſoit, elle remonte au moins à plus de quatre ſiecles; il y en eut à Marſeille dès 1370, & ils multiplierent tellement qu'on y compte juſqu'à treize chapelles fondées de pénitens de diverſes couleurs. De cette intariſſable pépiniere, il ſe forma bientôt des émigrations dans les villes voiſines de la Provence & du Languedoc, & les colonies s'étendant juſque dans les provinces limitrophes de celle-ci, la France auroit été enfin couverte de pénitens, ſi François premier n'y eût mis ordre en les aboliſſant, & faiſant raſer leurs chapelles (1). L'édit de ce prince ne fit qu'arrêter les progrès de ce nouveau genre de bigotterie, mais reſta ſans exécution dans les provinces éloignées, & ſurtout au chef-lieu. Les calviniſtes en prirent ombrage, &, auſſi intolérans que leurs perſécuteurs, en ſolliciterent par leurs députés à la reine régente (1), l'extinction totale ; ils envoyerent même à la cour les caricatures groteſque de ces pénitens. Paris s'en amuſa, & les plaintes des religionnaires n'ayant point eu d'effet, il vit refluer dans ſon ſein ces proſcrits triomphans, (2) glorieux de compter parmi leurs confreres des ſouverains, Henri III, le roi de Navarre & Louis XIII.

---

(1) Par édit du mois d'août 1539.

Les pénitens, dont l'inſtitution eſt aſſez déſignée par leur nom, ſont au deſſus des confréries ordinaires, par l'adoption de toutes les abſtinences & macérations religieuſes; ils ne ſont cependant pas tout-à-fait cénobites, puiſqu'ils ne font aucun vœu & ne ſe ſevrent ni du mariage, ni des autres fonctions de la ſociété; mais ils ſe déſignent comme ceux-ci par des livrées; il en eſt de blancs, de noirs, de gris, de jaunes, de verds & autant qu'il y a de couleurs & de nuances; la différence eſt qu'ils ne les portent qu'à l'égliſe & durant l'excercice de leurs dévotes ſimagrées. Cet accoutrement lui-même eſt plus bizarre qu'aucun habit de moine. C'eſt une eſpece de *Domino* qui les enveloppe depuis la tête juſqu'aux pieds ; ils ont en outre un capuchon avec une maſque.

Les pénitens étoient autrefois d'une rigidité ſévere ſur l'obſervation de leurs regles, & la tradition en a conſervé parmi eux des traits frappans. En 1421, Fabri de Caſaux étant entré avec l'épée & le baudrier dans la chapelle des pénitens noirs le jour de Saint-Jean-Baptiſte, ſon propre pere, Charles de Caſaux, qui, méconnoiſſant ſon vrai ſouverain, s'étoit érigé en tiran dans Marſeille (1), ſe trouvoit pour lors recteur de la confrérie; il fut ſcandaliſé d'un faſte militaire, trop oppoſé à l'eſprit de l'inſtitution. Animé de ce fanatiſme, qui l'avoit rendu coupable d'un crime de rebellion, il oublia que c'étoit ſon fils & le ſoumit comme les autres pécheurs à la pénitence publique ordonnée par les ſtatuts; il fallut que ce ſuperbe paladin ſe revêtit de ſon habit de confrere, & en préſence de tous & du peuple, chantât devant l'autel le pſeaume *miſerere*.

---

(2) En 1591.

(3) Charles IX par ſon édit donné à Amboiſe en 1572, révoqua celui de François Ier, & Henri en fit de même.

Cette expiation étoit bien légere en comparaiſon de celle que s'impoſa lui même, en 1611, le recteur d'une autre troupe de pareils fous; ſe repentant de n'avoir pu aſſiſter à la proceſſion le jour de la conception, à cauſe d'une fievre lente qui le tenoit alité, il fit amende honorable le jour de noël ſuivant, pieds nuds, la torche au poing, en chantant pluſieurs fois l'hymne, *Memento ſalutis auctor*, & chaque fois qu'il prononçoit ces mots, *matris miſericordiæ*, il baiſoit la terre qu'il arroſoit de ſes larmes.

---

(1) Il fut tué en 1666 par Bayon de Libertat, qui rendit la ville au duc de Guiſſe pour Henri IV, quoique les Eſpagnols en occupaſſent le port.

Il faut avouer que dans ce ſiecle la ferveur des pénitens eſt bien relâchée. On a vu en 1752 un frere diſcole préférer de ſoutenir un long & diſpendieux procès, plutôt que de s'acquitter d'une légere pénitence; puiqu'il ne s'agiſſoit que de dire l'oraiſon dominicale à genoux & à huis-clos; mais enfin ce fut le ſujet d'une conteſtation ſérieuſe: elle dura beaucoup de tems, elle coûta des frais énormes, & il y eut des juges aſſez imbéciles pour s'en occuper comme d'une matiere importante; il paroît même que la cauſe n'a jamais été décidée, car on n'a pu m'apprendre le jugement,

Après vous avoir égayé un moment, Milord, de ces farces miſtiques, dignes des ſiecles qui les ont vu naître; mais dont il eſt honteux pour ce ſiecle éclairé de voir reſter des veſtiges, je paſſe à des détails qui vous intéreſſeront davantage.

On commence à prendre ici les précautions les plus gênantes pour empêcher l'introduction des étrangers ou inconnus quelconques. A peine ai-je eu mis pied à terre dans l'auberge d'où je vous écris, qu'il a fallu donner mon nom à l'hôte, ce qui ne ſe pratiquoit jamais autrefois & n'a lieu que depuis le commencement du mois, en conſéquence d'ordres donnés à tous ceux qui tiennent des hôtels ou des chambres garnies, par le duc de Pilles, gouverneur viguier (1) de la ville. J'étois heureuſement en regle & muni de fortes lettres de recommandation comme pour Toulon : il m'a donc été permis de tout voir.

---

(1) C'eſt-à-dire chef du corps de ville.

Marſeille eſt diviſé en vieille ville & ville neuve ; la premiere eſt d'un mauvais goût, la ſeconde eſt très-belle. Il y avoit autrefois un département de marine royale très-floriſſant du tems que les galeres y étoient ; mais depuis leur réunion à Toulon (1), ce n'a plus été qu'un département des claſſes pour lever des matelots. Ce qui a déterminé ſurtout à ſupprimer cet arcenal, c'eſt qu'il ne peut entrer dans le port qui ne tire point aſſez d'eau pour les vaiſſeaux de ligne, que des frégates du roi. Les Marſeillois regrettent encore la ſuperbe ſalle d'armes qu'on y voyoit, & qui faiſoit l'admiration de tous les voyageurs ; elle eſt auſſi transférée à Toulon : le reſte de l'emplacement eſt des édifices ne ſervant plus à rien : il eſt queſtion de les vendre ; mais qui les achettera ?

Comme je vous l'ai inſinué plus haut, Milord, les Marſeillois ſont enchantés de la guerre ; ils forment d'avance les ſpéculations les plus brillantes. Leur port marchand eſt dans un mouvement tel qu'on ne l'a jamais vu ; j'y ai compté plus de 30 bâtimens ſous charge pour les Etats-

---

(1) Les galeres même ſont abſolument ſupprimées, comme il eſt aiſé de le juger par l'état de la marine de Toulon, où il ne s'en trouve plus une ſeule. Il paroît que les chebecs réuniſſant les fonctions des petites frégates & des galeres, leur ont été ſubſtitués.

Unis de l'Amérique; cette branche nouvelle de commerce ſera très-avantageuſe au débouché des nombreuſes manufactures de cette ville; j'y en ai viſité juſqu'à trente-cinq: celles de ſavon ſont les plus renommées de toutes les autres du même genre qui exiſtent. Les nations étrangeres juſtifient leur excellence par les achats immenſes qu'elles en font: celles de fayance m'ont paru à un tel point de perfection, qu'elles imitent la porcelaine; depuis l'établiſſement de l'académie de peinture, les directeurs trouvant à leur diſpoſition des deſſinateurs & des peintres à un prix médiocre, ont procuré aux productions de leurs fourneaux l'élégance des formes, la vérité des couleurs & toutes les recherches de l'art. Une preuve non équivoque de leur ſupériorité, c'eſt que le feu roi de Portugal ayant établi une pareille manufacture à Lisbonne, n'a pas cru donner une meilleure idée de la bonté & de la beauté des ouvrages qui en ſortoient, qu'en l'intitulant, manufacture royale de fayance, *façon de Marſeilles*. Les mêmes circonſtances ont mis de plus en plus en vogue les manufactures des étoffes & des toiles peintes, façon des Indes; je n'ai pu m'empêcher d'admirer la pureté des traits de leur deſſin, & le brillant de leurs couleurs. J'en dois dire autant des manufactures de tapiſſeries peintes à la détrempe, connues ſous le nom de tapiſſeries de Marſeille, parce que c'eſt dans cette ville que ce genre prit naiſſance, au moyen de l'imitation que les eleves de *Puget* (1) ſurent faire des tapiſſeries des Gobelins, qu'un intendant des galeres avoit, le premier, portées à Marſeile. La diverſité de ces manufactures en fait le mérite le plus eſſentiel pour leur conſommation; il en eſt à l'uſage des riches, des bourgeois, des pauvres, des nationaux, des étrangers; il en eſt pour la marine marchande & pour les arcenaux du roi; il en eſt pour les bâtimens (2), pour les meubles, pour les vêtemens (3), pour le luxe, pour le jeu, pour le comeſtible. Quel gourmand ne connoît la fabrication des ſalaiſons de ce port, telles que le thon mariné, les anchois, les capres, les trufes, les olives préparées à la maniere du fameux *Peſceolini* (4); enfin, il eſt juſqu'à des manufactures de pipes, pour faire fumer les Hollandois, & qui le diſputent à celles de leur pays.

L'inſurrection des Américains, Milord, a cauſé une ſi vive émotion dans Marſeille, qu'on y a inſtitué une fête pour en conſerver & célébrer la mémoire à perpétuité: c'eſt un *Club* à la maniere angloiſe; il eſt compoſé de treize perſonnes, emblême des treize colonies unies. Ces freres qui ne ſont pas tout-à-fait des freres pénitens, doivent faire annuellement treize pique-niques; il n'eſt permis de ne boire que treize coups; on y porte treize ſantés & c'eſt le 13 décembre dernier que le premier feſtin à eu lieu. Vous voyez, Milord, que ce nombre de treize, autrefois évité par les françois dans les repas avec tant de ſoin, comme funeſte (1), va devenir recherché & de bon augure. On craignoit dans les commencemens que cette aſſociation de politique ne déplût au gouvernement par le génie anti-anglois qui en fait l'eſſence & qu'il affiche avec tant d'éclat; on s'attendoit d'un jour à l'autre à lui voir intimer des défenſes de s'aſſembler; mais elle a pris naiſſance préciſément au moment où les cartes commençoient à ſe brouiller, & elle a reçu au contraire des éloges & des encouragemens. A chacun de ces feſtins, on chante des chanſons, on lit des vers, des morceaux de littérature relatifs à l'ojet de l'inſtitution, & alors le public eſt admis & aſſiſte à la ſéance. Depuis mon arrivée on en a tenu une, & l'on m'a procuré ce ſpectale. J'ai été frappé en entrant dans la ſalle à la vue d'une foule de portraits repréſenſentant tous d'illuſtres inſurgens, mais celui de M. Franklin a ſurtout attiré mes regards à cauſe de la deviſe: *Eripuit cœlo ſulmen, ſceptrum que Tyrannis*: elle y étoit inſcrite depuis peu, & chacun en admira la vérité ſublime. Je ne pus malheureuſement qu'en reconnoître auſſi la juſteſſe, & tout ce que je crus devoir à ma nation, ce fut de ne pas applaudir comme tout le monde. Après ce *brouhaha*, les excercices littéraires commencerent.

---

(1) Un des plus grands ſculpteurs de l'école françoiſe né à Marſeille en 1623. Il étoit auſſi peintre.

(2) Telles que les fabriques de briques, tuilles & carreaux à paver les appartemens.

(3) Outre celles indiquées, il y a des manufactures de bonnets, de chapeaux, de teinture, de coton filé, de cotonines &c.

(1) Traiteur, rival de *Martiola*, célébré par Voltaire.

---

(1) Les gens ſuperſtitieux de ce pays-ci, à cauſe de Judas, le 13e. des apôtres, devenu traître, ne vouloient point ſe mettre à table au nombre de treize; ils prétendoient qu'un des convives devoit mourir dans l'année.

Il y a d'abord le cantique de fondation compoſé dès l'ouverture de la ſociété, qui eſt en 13 couplets & ſe chante par chacun des freres à meſure qu'on porte les ſantés. Il eſt d'un M. *Vauchier*, créole de naiſſance, exerçant la profeſſion d'avocat à Marſeille. Il eſt très-bien fait, rempli d'idées, embelli d'images nobles & poétiques.

Dans le premier couplet le poëte s'adreſſe à la nation entiere des inſurgens; le ſecond eſt à la mémoire des guerriers morts en combattant pour leur patrie; le congrès eſt célébré dans le troiſieme; ſon préſident, le ſage *Hancok*, eſt le héros du quatrieme: *Washington* vient après, enſuite *Lée*, *Arnold*, *Putnam*, *Lewis*, & autres généraux reçoivent les louanges qui leur ſont dues. On n'oublie ni le corps des officiers, ni les ſoldats qui compoſent l'armée entiere.

Le neuvieme couplet eſt conſacré au docteur *Franklin*, à M. *Deane*, & autres chargés des affaires de la nation; le dixieme, aux meres enceintes ou nourrices: on enflamme déjà dans le onzieme le courage des enfans encore trop jeunes pour combattre; on n'oublie pas les officiers françois paſſés au ſervice de ces alliés, & le marquis de la *Fayette* eſt ſpécialement déſigné au treizieme & dernier couplet.

Cette explication préalable vous fera mieux goûter l'hymne marſeillois. Que nos compatriotes rougiſſent de ne pas mieux rendre juſtice à des peuples que les François ont ſu apprécier, dont ils ont reconnu la bravoure & les vertus!

Tandis que nous goûtons les charmes,
Du plus fortuné des climats,
Amis, au milieu des frimats,
Tout retentit du bruit des armes,
O muſe! inſpire moi des chants
Dignes du temple de mémoire.
Muſe, viens graver dans l'hiſtoire
Le nom, les faits des inſurgens.

De lauriers couronnons la cendre
De ces héros morts aux combats;
En perdant ſes meilleurs ſoldats,
La grece apprit à ſe défendre.
O muſe &c.

Vous dont le conſeil toujours ſage,
De l'Anglois ſait braver les coups,
Faites revivre parmi vous
Les vertus de l'aréopage. . .
O muſe &c.

C'eſt envain qu'on proſcrit ſa tête,
Hancok ſoutient la liberté;
L'Américain avec fierté
Autour de lui voit la tempête. . .
O muſe &c.

Le ſort ne peut rien ſur ta gloire,
Washington; l'immortalité,
Aux yeux de la poſtérité,
Ne dépend pas de la victoire. . .
O muſe &c.

Toi qui diſpoſe du tonnerre
Et qui ſus lui donner des loix,
Franklin, en triomphant des rois,
Il eſt beau d'étonner la terre. . .
O muſe &c.

Pour fonder la nouvelle Rome,
Arnold, Putnam, ſoyez unis;
Apprenez de vos ennemis
Combien parmi vous vaut un homme. . .
O muſe &c.

Couverts d'honorables bleſſures,
Je vois triompher vos guerriers,
Ils n'ont pas flétri leurs lauriers
Par ces horribles chevelures. . .
O muſe &c.

L'Europe entiere ſe ſouleve
Au récit de ces cruautés;
Sur vos crânes enſanglantés.
Soldats la liberté ſ'éleve. . .
O muſe &c.

Daignez partager notre hommage,
Beau ſexe que nous chériſſons;
Tranſmettez à vos nourriſſons
Votre fierté, votre courage. . .
O muſe &c.

Vous auſſi dont l'âge trop tendre
Enchaîne aujourd'hui la valeur,
Sachez ce qu'une noble ardeur,
A la patrie un jour doit rendre. . .
O muſe &c.

François, quittez le ſein des villes,
Coulez des jours plus glorieux;
Allez chercher en d'autres lieux
Marathon & les Termopyles. . .
O muſe &c.

C'eſt par toi brave la Fayette
Que nous terminons nos concerts,
Affronte les vents & les mers,
Des François va payer la dette.
O muſe &c.

J'ai retenu encore, Milord, entre les autres morceaux, cette chanſon qui n'eſt pas nouvelle, mais que je ne connoiſſois point, & qui m'a frappé par la maniere dont elle peint le caractere aimable, facile, enjoué que développe maintenant le docteur Franklin depuis que la meilleure tournure des affaires l'a rendu à ſon état naturel; elle a été compoſée à l'occaſion du jour anniverſaire de ſa naiſſance, le 17 janvier dernier; elle eſt ſur l'air charmant: *il aime à rire, il aime à boire.*

Point de contrainte à cette table;
Chantons amis juſqu'à demain.
J'y trouve un plaiſir tout divin
Quand je vois ce docteur aimable.
Tout ce qui gêne la gaîté
A ſon aſpect doit diſparoître;
Ce jour heureux qui le vit naître
Eſt marqué par la liberté. *Bis.*

On ſait que la philoſophie
Lui fit préſent de ſon flambeau;
Il l'adoucit par le bandeau
D'un grain de charmante folie.

De ces dons toujours précieux,
Tour à tour il fait bon uſage.
Que ſerviroit l'art d'être ſage
Si l'on n'avoit l'art d'être heureux? *Bis*.

Si quelquefois dans ſa belle ame
Les paſſions trouvent accès,
Il en ſait régler les effets;
C'eſt doucement qu'elle s'enflamme.
Du ſort il verroit la rigueur
D'une égalité ſans ſeconde;
Il ſent qu'on doit en ce bas monde
Prendre l'épine avec la fleur. *Bis*.

Je ne crois pas inutile auſſi, Milord, de vous faire paſſer la parodie d'un diſcours prononcé par le lord North, ſervant d'introduction à ſes bills conciliatoires. Ce diſcours ne prêtoit pas mal à la plaiſanterie, & vous verrez que les François entendent mieux ce genre que nous. Faites circuler cette facétie; puiſſe-t-elle avoir en Angleterre le ſuccés qu'elle ne manqueroit pas d'obtenir ici, de déſoler le miniſtre tourné en ridicule & d'accélérer ſa chute!

On a lu une prétendue tragi-comédie intitulée *Albion*, trop longue & trop ennuyeuſe pour vous être adreſſée: voici ſeulement quelques vers d'une grande ſcene politique entre la princeſſe *Albion*, nom allégorique ſous lequel eſt perſonnifiée l'Angleterre, & la princeſſe *Treize-Etats*, qui repréſente les colonies unies de l'Amérique. L'auteur y prédit d'avance le mauvais ſuccès de nos démarches, aujourd'hui ridicules & inſenſées vis-à-vis nos ſujets révoltés. La princeſſe *Treize-*

Etats s'en moque, & l'autre voulant reprendre un ton de dignité & de ſupériorité, elle lui répond :

J'ai bravé vos efforts, je ris de vos menaces.
Retournez dans votre iſle, y cacher vos diſgraces.
Le tems viendra, Madame, il s'approche à grands pas,
Où traitant avec moi, vous parlerez plus bas.
Adieu : je vais trouver une aimable princeſſe (1) ;
Son idole eſt l'honneur, l'opprimé l'intéreſſe ;
Vous la reconnoiſſez ſurement à ces traits,
Quoique bien méchamment vous gâtiez ſes portraits ?
Votre cœur eſt rongé des ſerpens de l'envie,
Il reſpire la rage avec la jalouſie.
Faut-il donc s'étonner, ſi ſes charmans appas
Toujours ont mérité que vous ne l'aimiez pas !
O combien vos fureurs lui prodiguant l'injure,
La vont nommer de fois & perfide, & parjure !
Par un noble mépris elle vous répondra :
L'Olimpe voit en paix fumer le mont Etna.

Que de revers, que d'humiliations, Milord, va nous cauſer cette guerre ! car hélas ! la pasquinade dont il s'agit n'eſt que l'image trop vraie de ce qui ſe paſſe aujourd'hui, & le pronoſtic du ſort que nous devons attendre.

On regarde ici comme un des motifs du retard des Eſpagnols à ſe déclarer contre les Anglois, les inquiétudes où ils ſont ſur le compte de leurs gallions. S. M. Catholique ne peut pas laiſſer à ceux-ci le plus léger prétexte de s'en emparer au paſſage ; on les attend inceſſamment ; le bruit avoit même couru dans ce port intéreſſé à leur retour, qu'ils étoient mouillés à Cadix; il ne s'eſt pas confirmé, & c'eſt le ſeul évenement qui manque aujourd'hui à la ſatisfaction des négocians de Marſeille.

---

(1) La France.

Depuis mon départ de Toulon, le comte de St. Priest y eſt arrivé, & l'on diſpoſe tout pour ſon départ prochain (1). Il a ordre de ſe rendre en diligence à Conſtantinople; non pour brouiller de mieux en mieux le grand ſeigneur avec la Ruſſie, comme n'auroit pas manqué de faire le duc de choiſeul qui, redoutant les liaiſons de cette derniere puiſſance avec l'Angleterre, auroit cherché à l'occuper par une guerre perſonnelle; mais au contraire pour concilier les deux cours & conſolider la paix entre elles, genre de politique inconcevable pour bien des gens, mais fort goûté des Marſeillois qui en feront leur commerce avec plus de tranquilité.

Deux navires arrivés depuis peu dans ce port, ont donné des nouvelles du comte d'Eſtaing & de ſon eſcadre. Le premier a parlé au capitaine d'une des frégates (1) à la hauteur *d'Alicante*, &

---

(1) C'eſt aujourd'hui ſur le *Caton* de 64, qu'il s'embarque: ainſi marquez ce changement ſur ma liſte.

Le 7 mai. C'eſt le Sieur Fougere du navire le *Narbonne*, qui a parlé à M. Gras de Preville, capitaine de *l'Engageante*. Ce navire ſortoit d'Almerie; il étoit alors nord & ſud d'*Alicante*.

trois jours après (1), le ſecond étant ſur le cap Palos, a vu au large une eſcadre faiſant route à l'oueſt par un petit vent frais venant de la partie de l'eſt. On ſe flatte donc qu'en ce moment le Général françois a ſurmonté les obſtacles & cinglé dans l'Océan.

Du reſte, on diſtribue ici ſon ordre de bataille (2) que je vous joins. Vous pourrez le com-

---

(1) Le 10 mai. C'eſt le capitaine *Vileroſe* de Marſeille; il étoit parti le 8 d'*Almerie*.

(2) Ordre des diviſions de l'eſcadre du comte d'Eſtaing Le corps de bataille portera la girouette blanche au grand mât ; l'avant-garde la girouette rouge ; l'arriere-garde la girouette bleue.

Ordre de Bataille.

					Canons.
Avant-garde.	Le Tonant.	l'Engageante.	Avant-garde.	Le Zelé.	74.
	Le Zelé.			Le Tonant.	80.
	Le Vaillant.			La Provence.	64.
	La Provence.			Le Vaillant.	64.
Corps de Bat.	Le Languedoc.	La Chimere.	Corps de Bat.	Le Marſeillois.	74.
	L'Hector.			Le Languedoc.	90.
	Le Marſeillois.			L'Hector.	74.
	Le Protecteur.			Le Protecteur.	74.
Arriere-garde.	Le Cezar.	L'Aimable.	Arriere-garde.	Le Fantaſque.	64.
	Le Guerrier.			Le Sagittaire.	50.
	Le Fantaſque.			Le Céſar.	74.
	Le Sagittaire.			Le Guerrier.	74.

Les frégates la *Flore* & *l'Alcmene* en avant.

Nota. Les frégates placées chacune vis-à vis de leur diviſion du côté oppoſé à l'ennemi ſe trouvent ainſi muniquer à nos amiraux qui vous diront ce qu'ils en penſent.

Je pars & me rends à Rochefort pour retourner bientôt à Paris, afin d'être à portée des grandes nouvelles qui doivent inceſſamment occuper les oiſifs de cette capitale.

Marſeille, ce 19 mai 1778.

LETTRE IV.

Joie générale des provinces méridionales de la France à l'occaſion de la guerre; elle éclate ſurtout à Bordeaux. Nouvelles de ce port. Lettres de la Martinique, débouquement de l'eſcadre du comte d'Eſtaing. Lettres de Cadix.

DANS toutes les villes de la province du Languedoc & autres où j'ai paſſé, Milord, en venant ici, au lieu de la conſternation que répand ordinairement la nouvelle d'une guerre prochaine, j'ai remarqué une ſatisfaction générale. Toutes font des ſpéculations de fortune plus ou moins grande, ne fût-ce que par le débouché &

---

dans la poſition la plus convenable pour la répétition des ſignaux.

Quant aux deux, la *Flore* & l'*Alcmene*, elles chaſſent en avant & ſignalent leurs découvertes.

le rehauſſement du prix de leurs denrées; mais c'eſt ſurtout à Bordeaux que le délire eſt porté à ſon comble. Ce port a prodigieuſement gagné depuis le commencement des liaiſons de la France avec nos colonies révoltées; il a changé de face; il n'eſt plus reconnoiſſable; il eſt d'une magnificence, d'un luxe inouï. J'y trouve une ſalle de ſpectacle bâtie récemment, qui, ſeule, coûte cinq millions. Ce qui a achevé d'y tourner la tête aux négocians, c'eſt le retour d'un navire frêté pour Charles-town, dont la cargaiſon en marchandiſes étoit de la valeur de 60000, & qui a rendu un million. La femme de l'armateur (1) y avoit chargé pour ſon compte une pacotille de deux mille francs qui lui a rapporté trente fois ſa miſe. Ce navire eſt revenu triomphant portant le pavillon françois & celui de la nouvelle république réunis, & nos ennemis ont bien raiſon de ſe glorifier de cette réunion, qui leur ouvre un pérou infiniment ſupérieur à celui des Eſpagnols.

J'ai vu dans le port de Bordeaux les navires anglois détenus. Ils ſont enchaînés & gardés par des ſoldats du château Trompette; on a fait un inventaire des effets, & l'on a permis aux propriétaires, pour éviter le dépériſſement de leurs marchandiſes, de vendre en donnant caution. Les capitaines & matelots ont la liberté de ſe promener où ils veulent; bien plus: la réſolution du gouvernement étoit d'abord de renvoyer les divers Anglois réſidant dans cette ville de commerce; mais le maréchal de Mouchy s'étant porté auprès de S. M. pour garant de ceux qui y étoient établis & avoient une maiſon de commerce, on a envoyé ordre à l'intendant de ne faire ſortir que ceux qui ne ſeroient par dans ce cas, ce qui s'eſt réduit à quatre.

---

(1) M. Durocher. Son navire eſt arrivé à Bordeaux le 2 mai.

Le maréchal de Mouchy, dont je viens de vous parler, commandant général de la province, y eſt arrivé avec moi (1). Il a le titre de généraliſſime de toutes les troupes depuis Bayonne juſqu'à Toulon, comme le maréchal duc de Broglio l'eſt de toutes celles portées ſur les côtes depuis Dunkerque juſqu'à Bayonne. On attend à Bordeaux à la fin du mois la maréchale avec pluſieurs femmes de ſa cour, entre autres la marquiſe de la Fayette, & le commerce enchanté ſe propoſe de leur donner des fêtes relativement à cette derniere, dont il porte l'époux juſqu'aux nues.

L'homme que j'ai vu avec le plus de plaiſir ici, Milord, c'eſt M. Cornic, dont il a été fait mention précédemment (*), qu'on prétend avoir été chargé de porter le traité au congrès, & qui en tout cas eſt de retour de ſa miſſion. On m'a conté de lui un trait que je ne puis paſſer ſous ſilence, parce que j'aime les belles actions, même dans nos ennemis, & je vous connois la même façon de penſer.

---

(1) Au commencement de juin.

(*) Voyez la lettre 41 du vol. 3e. (*Note des éditeurs*)

M. Cornic habite dans un petit bien qui lui appartient à trois lieues de Bordeaux. Il y étoit au printems de 1779, l'orſqu'il s'éleva un débordement de la Garonne ſi conſidérable, qu'elle monta de trente pieds plus haut qu'en 1728, époque d'une cataſtrophe pareille. La violence du courant étoit ſi terrible qu'on a compté enſuite 16000 maiſons qu'il avoit renverſées depuis Toulouſe juſqu'à cette ville & qu'on voyoit la riviere couverte de cadavres, de beſtiaux & de débris de toute eſpece. Plus de 50 navires à l'ancre dans le port furent entraînés; pluſieurs périrent; les matelots les plus courageux pâliſſoient & n'oſoient ſe livrer à ce courant qu'on imaginoit irréſiſtible. M. de Cornic ſeul forma le projet intrépide d'armer un canot de quatre marins les plus vigoureux qu'il força de lui obéir, le piſtolet à la main. Avec ce canot il alla ſucceſſivement dans toutes les maiſons de l'iſle St. George dont les habitans étoient a la veille d'être ſubmergés ou du moins de mourir de faim, & il les tranſporta tous en terre ferme au nombre de plus de 600, depuis le vendredi 6 Avril à midi juſqu'au dimanche ſuivant à pareille heure: c'eſt-à dire pendant tout le tems des plus fortes eaux, il ne ceſſa de paſſer & de repaſſer la riviere. Après avoir fait ce trajet peut-être pour la cinquantieme fois, il ſe démit le poignet.

Quoique cet officier ne ſoit pas riche, c'eſt à ſes frais qu'il nourrit pendant ce tems la plus grande partie de ce peuple. Cependant il perdoit en même tems ſes granges & les bâtimens de ſa ferme, dommage d'environ 12000 liv. Croiriez-vous que non-ſeulement cet excellent & brave citoyen n'a reçu aucune penſion du gouvernement, mais que même la gazette de France, ſi attentive à détailler toutes ces ſortes de cataſtrophes, ne fit aucune mention de cette action héroïque, plus mémorable que le gain d'une bataille navale. C'eſt que c'étoit un intrus ſorti de la marine marchande; & cependant ſur la liſte des penſions de la marine on trouvoit alors une comteſſe d'Amblimant, ſurintendante des plaiſirs du duc de Choiſeul, une actrice de la comédie françoiſe, Mlle Dangeville, maitreſſe du duc de Praſlin. Il eſt vrai que depuis M. de Boisnes a fait diſparoître de la liſte ces noms (1); mais on n'y lit pas davantage celui du héros bordelois.

Un négociant de Bordeaux auquel j'étois adreſſé, ayant pendant mon ſéjour dans cette ville reçu deux lettres intéreſſantes de la Martinique, j'en ai pris copie & je vous en fais part.

„ Notre petite eſcadre, eſt-il dit dans la pre-

---

(1) C'eſt à cette occaſion que Louis XV dit à M. de Boisnes lorſqu'il propoſa cette ſuppreſſion à S. M., mais comment ferez-vous avec ces femmes? elles vous arracheront les yeux; & celui-ci lui répondit: *Sire, j'eſpere que les veuves des officiers de votre Majeſté diſtingués par leurs exploits ou morts à votre ſervice me les rendront.*

„ miere (1), eſt augmentée de la frégate *l'Etourdie*, arrivée ici vers le milieu du mois dernier. „ Les corſaires américains de ce port, ou cenſés tels, font merveille & déſolent le commerce anglois; auſſi une frégate de cette derniere nation ayant pourſuivi depuis peu un bâtiment inſurgent qui s'eſt échoué ſur nos côtes, rien n'a pu ralentir ſon animoſité; elle „ a ſi bien fait qu'elle a attaqué l'équipage & en „ a maſſacré une partie. Il eſt bien étonnant „ que notre eſcadrette, aujourd'hui de ſix bâtimens, ne puiſſe empêcher ce brigandage. Bien „ plus: nos frégates mêmes ſont toujours ſujettes aux inſultes des anglois, & dernierement „ deux bâtimens marchands de force de cette „ nation, prétextant ne pas en connoître une, „ alloient s'en emparer, lorſqu'une autre eſt ſurvenue, & a fait juſtice des deux capitaines. On „ les a amenés à terre; on les vouloit faire „ pendre comme forbans, & l'on leur en a donné toute la peur. On leur a fait ſigner un „ procès verbal de leur perfidie qui a été adreſſé au miniſtre."

La ſeconde lettre (2) n'eſt que confirmative de la précédente, & détaille ſeulement les faits d'une maniere plus préciſe.

„ C'eſt le ſamedi 28 février qu'un corſaire

---

(1) Datée du Fort-Royal le 2 mars 1778.

(2) En date du 4 mars.

„ américain a été enlevé ſur les ſix heures du ſoir
„ dans un lieu ſur la côte appelé *Fond-Capot*, éloigné
„ de deux lieues environ du fort St. Pierre.
„ Une frégate angloiſe le chaſſant depuis le
„ matin l'avoit atteint par ſa marche ſupérieure,
„ lorſque le corſaire a cru trouver ſon ſalut en
„ s'échouant ſous la batterie du fort. L'ennemi,
„ par ſa manœuvre hardie, a couru ſus, a
„ mouillé une ancre & s'eſt échoué auſſi: il a
„ battu & pris le corſaire. Des officiers qui ont
„ voulu faire réſiſtance ont été écharpés, & une
„ grande partie de l'équipage a été obligée de
„ gagner la terre à la nage. Le fort a tiré ſes
„ quatre canons, auxquels la frégate a ripoſté,
„ comme il n'y avoit dans le premier qu'une
„ foible garde, le feu n'a pu être vif. M. de
„ Bouillé, inſtruit d'une telle hardieſſe, a fait
„ partir ſur le champ 100 canoniers; mais l'An-
„ glois & ſa priſe étoient déjà hors de vue:
„ La frégatte *la Blanche* a mis à la voile & n'a
„ pas été plus heureuſe. M. de Dampierre, le
„ commandant de notre eſcadrette, qui ſe ren-
„ doit à terre dans ſon canot pour y paſſer les
„ jours gras, a été obligé de rétrograder, l'An-
„ glois ne permettant le paſſage à qui que ce
„ ſoit pendant cette expédition.

„ C'eſt à *l'Amphitrite*, commandée par M.
„ de Juſſaud, croiſant le long de ces parages, il
„ y a quelques tems, qu'eſt arrivé le combat con-
„ tre les deux gros navires marchands anglois
„ ſans pavillon, quoiqu'elle eût le ſien, & c'eſt

„ la frégatte *la Blanche* qui l'a dégagée : les deux „ capitaines que M. de Juſſaud a fait venir à ſon „ bord & qu'il menaçoit de mettre au conſeil de „ guerre, en ont eu peur, ont demandé grace „ & ſe ſont en effet ſoumis à la condition ſti„ pulée.

„ Les priſes des corſaires américains ſur les „ Anglois conſiſtent en cargaiſons de negres, „ tabac, chevaux, morue, bois, planches &c. „ *Le Serpent Sonnette*, dont j'ai parlé précédem„ ment, en a fait pluſieurs à lui ſeul."

Mais la nouvelle qui enchantoit le plus les Bordelois en ce noment, c'étoit celle du paſſage du comte d'Eſtaing, annoncé d'abord par un courier expédié de Madrid pour Páris & que toutes les lettres de Cadix ont confirmée. Suivant ces lettres, qui s'accordent généralement, c'eſt le 16 que ce général a enfin franchi le détroit entre ſept & onze heures du ſoir avec un vent d'eſt bon frais, qui a duré juſqu'au dix-huit au matin. Obſervé à ſa ſortie par deux frégates angloiſes, il éteignit ſes fanaux ſur le cap Spartel pour leur cacher ſa route, qu'il a continuée ſans toucher à la côte d'Eſpagne.

Le courier qui apportoit cette importante nouvelle n'a pas fait la diligence qu'elle ſembloit exiger & a précédé de peu les lettres particulieres. Le vent qu'on croyoit diſpoſé à changer, a été cauſe de ce retard, pour ne rien donner que de poſitif ſur le débouquement de l'eſcadre françoiſe.

Chacun eſt occupé ici à ſuivre ſur la carte la rou-

route du comte d'Eſtaing. On prétend qu'il a pris par le nord des Açores, où il n'y a point les calmes qu'on trouve ordinairement dans le ſud de ces iſles; & l'on admire ſa réſolution. Cependant on ne ſera parfaitement tranquile, que loſqu'on ſçaura que l'eſcadre angloiſe deſtinée pour l'Amérique ſeptentrionale aura été devancée. Il faut pour cela qu'elle ne ſoit ſortie de la Manche qu'au commencement de ce mois.

Je comptois, Milord, ne vous écrire que de Rochefort, mais je profite de l'occaſion d'un Anglois de cette ville retournant à Londres, pour vous faire parvenir plus promptement & plus ſurement ma dépêche.

Au moment où je la fermois j'apprends la mort de Voltaire; ce ſera la matiere d'une longue lettre à mon retour.

Bordeaux, ce 6 juin 1778

LETTRE V.

Sur le port de Rochefort, ſes conſtructions, ſes avantages & ſes déſavantages; projet d'en faire un port marchand préférable à celui de la Rochelle; digreſſion ſur celui-ci qui tombe inſenſiblement.

MON premier mouvement, Milord, en entrant dans Rochefort, a été de gémir de la faute commiſe durant la derniere guerre par l'amiral Hawke & le général Morduant, qui, chargés de l'expédition contre ce port (1), ne profiterent pas de la belle occaſion de le ruiner pour un ſiecle & peut-être à jamais. Rien n'étoit ſi facile, ſuivant la tradition conſtante du pays & d'une foule de témoins qui ſubſiſtent encore; auſſi les François, inſtruits par le danger qu'ils coururent alors, en ont-ils profité. L'Iſle d'Aix qui commande la rade, les forts qui bordent la riviere & la ville ſont aujourd'hui dans le meilleur état de défenſe: il y a une nombreuſe garniſon, & c'eſt l'époque où les troupes de terre ont commencé d'être introduites dans Rochefort, qui juſque-là en étoit exempt. D'ailleurs, les circonſtances ont bien changé; & réduits à craindre actuellement pour nos propres foyers, nous ne ſommes point dans le cas d'attaquer les François jusqu'au ſein des leurs, comme autrefois.

---

(1) En Septembre 1757.

Quoi qu'il en ſoit, Milord, comme ce port vraiſemblablement jouera un grand rôle durant la guerre qui commence, par ſes conſtructions, par ſes flottes, par les aproviſionnemens & munitions continuels, dont il doit pourvoir Breſt, les colonies & nos ſujets revoltés; qu'il n'eſt point auſſi connu en Angleterre que les autres; qu'il eſt beaucoup changé, qu'il change journellement & changera ſans doute longtems encore, je me ſuis attaché à le mieux parcourir & à vous en donner une deſcription plus détaillée. J'ai été ſecondé dans mon travail par un homme très en état de m'inſtruire, quoiqu'il ne ſoit pas marin; c'eſt ce même maire de Rochefort (1) que le hazard m'avoit fait rencontrer à Paris, & l'un des interlocuteurs dont je vous ai rapporté la converſation dans le tems (1). Mon premier ſoin, l'ayant jugé très-entrant, très-expanſif, a été de m'informer s'il étoit dans la ville. J'ai été le trouver; je me ſuis rappelé à ſon ſouvenir; il a été enchanté du mien, & s'eſt offert à me procurer tous les ſecours dont j'aurois beſoin. Je les ai acceptés; après m'avoir fait faire les viſites d'uſage; il m'a introduit dans l'arcenal, non de ſon autorité, mais à l'aide d'un lieutenant de vaiſſeau de ſes amis dont je n'ai pas retenu le nom, perſonnage aſſez lourd, aſſez ruſtre, aſſez inſolent, très-entêté de l'excellence de ſon corps, bon au ſurplus pour l'uſage que j'en voulois faire. J'ai parcouru à mon aiſe les diverſes parties du port tout en longueur & d'une étendue immenſe, depuis la mâture qui eſt à la tête, juſqu'au bureau des colonies qui eſt à l'autre extrémité. Il a l'avantage ſur celui de Breſt de n'occuper qu'une rive de la Charente qui le borde; enſorte que tous les atteliers & magazins ſont raſſemblés ſous un même point de vue; je pourrai vous en faire paſſer les plans quand j'y aurai donné encore un coup d'œil; en attendant il ſuffira de vous apprendre que j'y ai vu trois vaiſſeaux de 74 en conſtruction qui ne ſeront, malgré toute la diligence qu'on y met, en état d'être armés que pour la campagne de 1779 (2).

---

(1) Il ſe nomme M. Dulaurens; c'eſt un ancien médedecin des camps & armées du roi: il eſt actuellement médecin de la marine au port de Rochefort. Il eſt maire depuis le 1er janvier 1770, par une ordonnance expreſſe qui porte que „ S. M. mécontente de l'élection irrégulie„ rement faite par les officiers municipaux de Rochefort „ & voulant rétablir le bon ordre dans cette ville, a „ caſſé cette élection, & ordonné le Sieur Dulaurens „ pour maire, étant aſſurée, par la connoiſſance qu'elle „ a de ſon zele, de ſa probité, de ſon intelligence, & „ de l'eſtime générale des habitans qu'il a ſu mériter, „ qu'il répondra dignement à cette marque de confiance.

---

(1) Voyez le dialogue entre un Bordelois, un enſeigne de vaiſſeau, le maire de Rochefort & l'Anglois.

(2) Ces vaiſſeaux ſont *l'Hercule*, *le Scipion*, & *le Pluton*.

Il y a auſſi des frégates, des flûtes, des gabarres ſur les chantiers ou en radoub. Maintenant, voici les développemens plus eſſentiels pour votre curioſité & inſtruction particuliere, que j'ai recueillis d'une converſation que nous eûmes à table ; car le maire a voulu nous donner à dîner ; il avoit raſſemblé quelques autres convives de différens états, & je me hâtai de monter la converſation ſur le chapitre où j'avois intérêt de la faire rouler.

L'ANGLOIS.

J'ai été bien étonné, Meſſieurs: après avoir vu Breſt & Toulon, on ne s'attendroit pas à trouver encore de quoi admirer dans ce port ; il eſt d'un genre particulier, & ſans les valoir pour l'enſemble, il les ſurpaſſe à mon gré dans quelques parties.

UN OFFICIER DU PORT.

Vous avez raiſon, Milord. Eh bien! nos derniers miniſtres n'en penſoient pas ſi judicieuſement que vous ; ils l'avoient pris en déteſtation depuis quelques tems, & c'étoit à qui le dégraderoit davantage.

LE LIEUTENANT DE VAISSEAU.

Ne dites pas cela de M. de Praſlin, à qui nous ſommes redevables des forçats qui ſont un grand ſoulagement pour le port.

LE MAIRE.

Oui, pour y donner la peſte : ſes prédéceſſeurs s'étoient bien gardés de mettre à Rochefort déjà très-mal-ſain, une priſon de pareils ſcélérats, qu'il faut néceſſairement amonceler enſemble environ au nombre de 800, & dont la réunion ſeule eſt capable d'infecter l'air.

LE LIEUTENANT DE VAISSEAU.

Le projet remonte à M. de Choiſeul; le duc le trouvant en train a dû l'exécuter. Les établiſſemens étoient prêts vers l'été de 1766.

L'OFFICIER DE PORT.

Tout ce que vous voudrez; mais c'eſt ſous le duc de Praſlin que le port de Rochefort a commencé de ſe détériorer; c'eſt ſous lui qu'on a enfin pris le parti longtems agité de transférer à Bordeaux les armemens qui ſe faiſoient ici pour les colonies.

LE MAIRE.

Oui, ſous prétexte que les farines ſe transporteroient mieux de Corbeil à Bordeaux, que de Corbeil à Rochefort, c'eſt-à-dire, pour favoriſer les monopoleurs d'alors.

LE LIEUTENANT DE VAISSEAU.

Oh! mais je ne parle point de votre marine marchande, de vos officiers bleus. C'eſt M. de Boiſnes qui en vouloit ôter juſqu'à la marine royale.

L'OFFICIER DE PORT.

On l'en a accuſé; mais il s'en eſt défendu.

LE MAIRE.

Ma foi, Meſſieurs, ſans moi je ne ſais pas ce qui en ſeroit arrivé; car, quoiqu'il ne fût ni de mon état, ni de ma miſſion de relever le mérite du port & de la rade de Rochefort, dans la députation que j'ai eue pour les habitans (1), j'ai plaidé votre cauſe bien vivement. Vous le le verrez, Milord, par les mémoires que j'ai compoſés à ce ſujet & dont je vous donnerai un exemplaire (2). Vous y verrez que l'intérêt de l'état, le bonheur de deux grandes provinces (3), l'avantage du commerce, le bien du ſervice du roi, le ſoulagement des malheureux, l'accroiſſement de la population étoient le but & les motifs de ma réclamation. Sans doute, je n'ai pas réuſſi autant que je l'eſpérois; mais je ne me décourage pas, & je ſuis actuellement en inſtance à la cour pour de nouveaux projets non moins utiles (4). Enfin, ſi je n'ai pas fait le bien que je voulois, au moins ai-je empêché le mal.

---

(1) M. Dulaurens a été longtems député des habitans de Rochefort à la cour pour y porter leurs repréſentations ſur quantité de points qui les intéreſſoient.

(2) Ce ſont différentes *repréſentations de la ville de Rochefort au roi*, appuyées des mémoires de pluſieurs villes des provinces voiſines, faiſant cauſe commune avec celle-là.

(3) L'Angoumois & la Saintonge.

(1) Il s'agit du deſſéchement de vingt mille journaux de marais dont M. Dulaurens ſollicite la liberté en ce moment.

LE LIEUTENANT DE VAISSEAU.

Allons donc, M. le maire, vous vous donnez-là les violons fort gratuitement. Vous devriez ſavoir qu'un corps de marine comme le nôtre n'a pas beſoin de votre appui; nous ſommes gens à gourmander les miniſtres, à les faire ſauter quand ils entreprennent des choſes qui ne nous conviennent pas. Nous reſſemblons en cela aux parlemens: quiconque s'eſt heurté contre nous a toujours ſuccombé à la longue.

LE MAIRE.

Vous me faites là, Monſieur, une mauvaiſe querelle. J'ai commencé par convenir de mon indignité; mais néceſſité à défendre les intérêts de mes concitoyens auprès du miniſtre, j'ai dû plaider la cauſe du département dont les intérêts ſe trouvent liés aux vôtres. Je conviendrai même que je n'ai rien avancé ſans le communiquer à vos officiers généraux, ſans les conſulter, ſans recevoir leur approbation & leurs lumieres. Mais on ne peut me conteſter d'avoir mieux que perſonne fait valoir les avantages du port de Rochefort, & fourni des moyens pour parer aux inconvéniens.

L'ANGLOIS.

On reproche, ce me ſemble, à Rochefort, l'inſalubrité de l'air; on lui reproche d'être incommode pour la ſortie des gros Vaiſſeaux, & peu utile en tems de guerre par le manque d'une rade fortifiée. Ces défauts qui exiſtoient dès

l'oril'origine ſont apparemment compenſés par des avantages eſſentiels, puiſque Louis XIV s'eſt obſtiné à conſerver ce port & à y faire des dépenſes énormes.

L'OFFICIER DE PORT.

Outre que dans un grand royaume tel que celui-ci, dont la marine peut devenir conſidérable, on ne ſauroit trop multiplier les arcenaux pour hâter les grands armemens, Rochefort ne préſente aucune difficulté qu'on ne puiſſe vaincre, & il eſt conſtant que ſous le monarque dont vous parliez tout à l'heure, qui ne trouvoit rien d'impoſſible, il s'y eſt armé en moins d'un an trente vaiſſeaux de ligne dont ſept à trois ponts.

LE MAIRE.

Le point principal de Rochefort, c'eſt qu'il eſt utile & néceſſaire pour la partie économique, pour completter les armemens du port de Breſt, pour diviſer, inquiéter & occuper les forces de l'ennemi; pour ſervir d'aſile ou de refuge dans les circonſtances malheureuſes ou de néceſſité; pour expédier & faciliter les convois des navires marchands; pour les conſtructions & radoubs; pour la fabrique des cordages; pour l'armement des vaiſſeaux de moindre force; pour l'équipement des armées navales en canons de fonte & de fer; pour entretenir le cabotage & former plus de gens de mer; pour les miſſions promptes & ſecretes qui pourroient s'exécuter au premier ordre à Rochefort, ſi cette ville avoit la liberté du commerce qu'elle ſollicite.

L'OFFICIER DE PORT.

En outre, les vaiſſeaux y conſervent mieux leur carêne; on peut, ſans inconvénient, les armer cinq ou ſix mois après les avoir carenés. La vaſe les garantit lorſqu'ils échouent; la température de l'air moins chaude qu'à Toulon, moins humide qu'à Breſt, tend mieux à leur conſervation; les vers dont ils ſe chargent aux parages des iſles meurent dans le limon qu'entraîne & rapporte la Charente. C'eſt ce que feu M. de Barailh, vice-amiral & depuis longtems officier de port, avoit reconnu par une expérience de plus de 30 ans. Il dit dans ſes obſervations que nous conſervons dans nos archives, que ce limon gras & onctueux, après avoir détruit les reptiles étrangers, s'attache au bois des bâtimens qu'il durcit & que les vers d'Europe gliſſent deſſus & ne l'entament que difficilement. En effet, ce n'eſt jamais à la flotaiſon ainſi conſervée, mais toujours au deſſus qu'un vaiſſeau eſt endommagé. On trouve de toutes parts dans la riviere des pilotis, qui, grace à cet enduit naturel, ſubſiſteroient éternellement, ſi les vagues ne les briſoient peu-à-peu, & toujours au deſſus du niveau de l'eau.

LE MAIRE.

Outre ces avantages, comme j'ai eu l'honneur de vous l'avancer tout à l'heure, on peut ſi non ſupprimer tous les inconvéniens, du moins en prévenir quelques-uns, & réduire les autres à peu de choſe, c'eſt-à-dire purifier l'air, diminuer les difficultés de la riviere & de la cordelle (1) pour la conduite des vaiſſeaux, enfin protéger la rade davantage.

LE LIEUTENANT DE VAISSEAU.

Eh! comment, s'il vous plaît?

LE MAIRE.

Vous n'avez donc pas lu mes mémoires?

LE LIEUTENANT DE VAISSEAU.

Non, je ne lis guere.

LE MAIRE.

Le moyen de procurer la ſalubrité ſi deſirable pour la conſervation des habitans de Rochefort, ſi utile aux finances du roi par la diminution des dépenſes dans ſes hôpitaux, ſi avantageux pour le ſervice, puiſque les travaux ne languiroient pas comme il arrive preſque toujours dans l'été & l'automne par la diminution des ouvriers & matelots attaqués de fievres violentes & opiniâtres: ce moyen, dis-je, feroit d'établir ſur la droite de la Charente une digue d'environ une lieue, vers le ſud-oueſt de Rochefort, de conſtruire ſur la gauche vers le ſud-eſt, un canal de moindre étendue, qui, ſans nuire à cette riviere, deſſécheroit les marais au ſud de la ville, & faciliteroit aux navires marchands & étrangers la navigation pour paſſer en rade & en remonter ſans traverſer le port-royal (1).

---

(1) Le mot indique aſſez la manœuvre qui eſt de héler le vaiſſeau avec des cordages ſur leſquels peſent plus ou moins de bras ſuivant ſa groſſeur. Il y a quelquefois ſept ou huit cens hommes de cordelle de commandés. C'eſt une corvée à laquelle ſont aſſujettis ici les habitans de la campagne, comme dans les autres provinces pour les grands chemins, mais le roi les paye.

La Charente, l'une des rivieres les plus profondes & les plus conſidérables du royaume, contenue & reſſerrée d'une part dans ſon lit par la digue propoſée, & de l'autre augmentée dans ſon cours par le canal, les vaſes ſéjourneroient moins, ſeroient emportées par la rapidité des ondes, & les vaiſſeaux ſeroient plus promptement & plus ſurement à flot.

L'OFFICIER DE PORT.

Je conçois que l'exécution de votre projet, préſenté ſous ce point de vue, pourroit remédier à un des grands inconvéniens du port de Rochefort qui ne permet aux gros vaiſſeaux de deſcendre tout armés qu'aux tems des malines (2);

---

(1) Au haut du port, & après le vaiſſeau qui la ferme & lui ſert d'arriere-garde, ſe trouve le port marchand, *nommé le port de la Cabanne quarrée.* Les navires n'y peuvent arriver qu'en paſſant par le port royal. Cet inconvénient ſeroit ſupprimé, s'il ſubſiſtoit un canal qui de cette cabanne quarrée aboutît à la riviere au deſſus de l'entrée du port en traverſant une longue & vaſte prairie qui longe la rive gauche de la Charente.

(2) On appelle ainſi le tems des hautes marées qui arrivent à chaque plein & renouveau de la lune.

parce qu'alors les petits fonds de *Fouras* (1), qui ſont les endroits de la Charente où il y a le moins d'eau, en ont ordinairement de vingt à vingt-un pied : comme la rapidité du canal pourroit ainſi, même dans les autres tems, accélérer leur marche à la mer, qu'ils ne ſeroient plus dans le cas d'échouer en route, ce qui fait que par prudence on ne demonte pas les batteries des gros canons, (2) la cordelle deviendroit ſouvent inutile, ou du moins ne ſeroit plus qu'un jeu.

LE MAIRE.

N'avez-vous pas l'exemple du *Tonant* de 80 canons qui eſt entré en une marée avec tous ſes canons?

L'OFFICIER DE PORT.

Sans doute, je crois bien que pour peu que l'on donnât de l'aide au courant, qu'on en précipitât la chute, il n'y auroit plus rien à craindre pour l'échouage, qu'on ne peut guere éviter à préſent, à moins de ſortir d'une ſeule marée.

---

(1) Nom d'un des forts qu'on trouve en deſcendant la riviere.

(2) Les échouages, au reſte, même à préſent, ne ſont pas dangereux, parce que la vaſe garantit les vaiſſeaux, qu'ils peuvent même refouler pluſieurs pieds de vaſe ſans riſque d'arrêter, ni de ſe briſer.

L'ANGLOIS.

Quel eſt le tirant d'eau le plus foible de votre riviere à marée baſſe ?

L'OFFICIER DE PORT.

De dix-huit pieds preſque partout, ce qui ſuffit pour deſcendre un vaiſſeau de 74, en état de combattre : mais quand on ne chenale (*) pas avec la plus grande connoiſſance du local, avec une attention extrême, on échoue à marée baſſe, & un vaiſſeau fatigueroit alors s'il avoit toute ſon artillerie. Ce ſont des retards, des accidens, des frais effrayans au premier coup-d'œil, que le plan de M. le maire tendroit à faire diſparoître.

LE MAIRE.

Ce n'eſt pas tout : je rendrois la rade moins foraine (†), ou plutôt je la changerois par l'exécution d'un canal qui joindroit la Seudre à la Gironde (1), établiroit ainſi une communication

---

(*) *Chenaler*, c'eſt chercher un paſſage à la mer par un lieu où il y a peu d'eau, en ſuivant ou rangeant les ſinuoſités du canal, ſoit par le ſecours des baliſes, ſoit par celui de la ſonde. (*Note des éditeurs*).

(†) Ouverte & ſans défenſe.

(1) Ou la Garonne qui eſt la riviere de Bordeaux, dont l'entrée eſt orageuſe, ouverte & ſans défenſe ; quant à la Seudre, cette riviere ſe précipite auſſi dans la mer entre la Charente & la Garonne, & ſon entrée eſt naturellement couverte & protégée par l'iſle d'Oleron.

plus ſûre & plus avantageuſe avec Bordeaux, par conſéquent entre les deux mers, ce qui, en faiſant le bien du commerce, feroit d'un grand ſecours à la marine royale. L'officier général (1) chargé de l'inſpection des côtes de l'Océan, a examiné ce projet & en a ſenti le mérite: il a reconnu que le canal pouvoit être continué juſqu'à l'embouchure de la Charente vers les *Pales*, au lieu dit la *Rade des Trouſſes*, ſous *l'Iſle-Madame*; (2) & il prétend que de cette maniere il ne feroit pas auſſi diſpendieux qu'on le croit, de rendre la rade, déjà défendue par l'iſle d'Oléron, reſpectable à l'ennemi.

L'OFFICIER DE PORT.

Le canal n'avoit-il pas été projeté en partie par le cardinal de Richelieu?

LE MAIRE.

Oui, mais il eſt augmenté.

L'OFFICIER DE PORT.

On éviteroit d'ailleurs, les naufrages trop fréquens, occaſionnés par les dangers que préſente l'entrée de la riviere de Bordeaux, puiſqu'on pourroit y communiquer par ce canal.

LE MAIRE.

Vraiment il pourroit ſervir aux frégates; il faciliteroit les convois; il empêcheroit le blocus de la rade, ou du moins le rendroit inutile.

---

(1) M. le marquis de Voyer.

(2) Petit fort à la gauche de l'embouchure de la riviere.

LE LIEUTENANT DE VAISSEAU.

Que diable eſt-ce que cela vous fait? Mêlez-vous de vos malades & de vos habitans, & ne nous parlez pas marine, où vous n'entendez rien.

LE MAIRE.

Tout cela me fait beaucoup comme médecin, puiſqu'il n'eſt pas douteux que de ces canaux, de ces deſſéchemens, des défrichemens qui s'enſuivroient il ne réſultât la ſalubrité de l'air & bientôt la ceſſation des maladies qui déſolent ces contrées.

LE LIEUTENANT DE VAISSEAU.

A la bonne heure, c'eſt parler.

LE MAIRE.

Cela me regarde encore comme maire, puiſqu'il en réſulteroit auſſi un plus grand commerce dans la ville, ſurtout ſi j'obtenois de rendre Rochefort un port marchand. Car enfin, vous ne devez pas ignorer que la Charente eſt la ſeule riviere importante qui ſe trouve dans l'eſpace de près de 60 lieues, entre Nantes & Bordeaux, & qu'en tems de guerre elle eſt dans le Golfe de Gaſcogne le ſeul aſile, ou du moins l'aſile le plus ſûr, pour tous les navires qui tendent vers ces parages & qui y afflueroient alors ſans répugnance. Par là j'empêcherois qu'il ne devînt un déſert comme il en eſt menacé. Savez-vous de combien la population y eſt diminuée depuis 25 ans.

LE LIEUTENANT DE VAISSEAU.

Peu m'importe ; pourvu que nous ayons des ouvriers & des matelots.

L'OFFICIER DE PORT.

Mais tout cela ſe tient, Monſieur ; ſi vous manquiez de bourgeois & de peuple, vous manqueriez bientôt de ces deux eſpeces d'hommes.

LE MAIRE.

Par un dénombrement fait en 1752 on trouva que Rochefort contenoit 25000 ames ; il n'y en a pas dix mille actuellement. Les variations ſucceſſives de vos miniſtres mettant en problême s'il eſt eſt avantageux de rendre ce port floriſſant, en ſont cauſe. On en a retiré les grands armemens ; on a tranſporté l'aprovisionement des colonies à Bordeaux. M. de Boisnes en avoit ôté les gardes de la marine.

UN NÉGOCIANT.

Et ce n'eſt pas ce qu'il y auroit eu de plus mal. Ces Meſſieurs ſeuls ſeroient très-capables, au contraire, de faire déſerter la ville.

LE LIEUTENANT DE VAISSEAU.

Eſt-ce que vous avez quelque choſe de commun avec ces Meſſieurs ? Avez-vous à vous en plaindre ?

LE NÉGOCIANT.

Très-fort. C'eſt moi dont ils rouerent de coups le commis en 1767 ſur le chemin de la Rochelle.

LE LIEUTENANT DE VAISSEAU.

Apparemment qu'il l'avoit mérité.

LE NÉGOCIANT.

Il ne tient qu'à vous, Monſieur, de le vérifier, car l'affaire ſe pourſuivit d'abord en juſtice réglée avec beaucoup de chaleur : les principaux agreſſeurs connus furent décrétés de priſe de corps & prirent la fuite. Les familles des accuſés tenterent vainement des réparations civiles.

LE LIEUTENANT DE VAISSEAU.

Ce vilain-là étoit bien délicat ſi de l'argent ne lui ſuffit pas.

LE NÉGOCIANT.

Non, Monſieur, il ne voulut point d'argent, il vouloit que la vindicte publique fût ſatisfaite, qu'il y eût un exemple capable de contenir cette jeuneſſe effrénée, & toute la ville le deſiroit auſſi, M. le maire peut s'en ſouvenir.

LE MAIRE.

Je n'étois point maire alors ; mais je n'ai point oublié cette affaire qui fit beaucoup de bruit ; je fus bien fâché, & toute la bourgeoiſie, & le commerce avec moi, que Monſieur le maréchal de Sennecterre s'en mêlât.

LE NÉGOCIANT.

Vraiment ce fut lui qui porta les parties plaignantes à ſe contenter des punitions infligées par le miniſtre & ſe déſiſter de leur accuſation. Le moyen de réſiſter à un commandant de la province! Le plus coupable (1) fut enfermé à la citadelle de l'iſle de Rhé pour ſix mois, & les autres complices ou témoins de l'aſſaſſinat furent condamnés ſeulement à trois mois de priſon. C'eſt ainſi qu'on éluda & ſuſpendit les pourſuites criminelles; mais la procédure eſt encore au greffe, & M. le général l'y trouvera s'il veut.

LE LIEUTENANT DE VAISSEAU.

Si je la trouvois, je la brûlerois; c'eſt fort mal de garder ces pieces-là. Il ne faut pas que pour une étourderie, de jeunes gentilshommes ſoient comme cela notés pour l'éternité.

LE MAIRE.

Ce qui eſt fort mal, mon cher général, c'eſt que cela ne ſoit pas plus public; il arrive de là que les autres ou les mêmes recommencent bientôt; car enfin, il n'eſt point d'année où vos gardes de la marine n'excitent des plaintes dans quelque département. Dès 1768, ces jeunes gens commirent de nouvelles violences contre des habitans, au point que le miniſtre envoya ordre de les caſſer, & enjoignit aux commandans de veiller avec plus de ſoin ſur la compagnie. Cela n'empêcha pas que peu de mois après, il ne ſe fiſſent de nouvelles affaires.

---

(1) M. le comte de Chavagnac, aujourd'hui lieutenant de vaiſſeau.

UN OFFICIER D'ADMINISTRATION.

Vraiment ce fut à l'égard de deux de nos ſubalternes, des commis aux écritures qu'ils inſulterent & battirent dans le jardin de l'intendance, parce qu'ils avoient le malheur de déplaire à ces Meſſieurs. Ce qu'il y a de pire, c'eſt qu'il ſe trouvoit à leur tête deux enſeignes de vaiſſeau. Il faut tout dire: ils étoient du département de Breſt.

LE MAIRE.

Mais il me ſemble que votre intendant pour la premiere fois de ſa vie exigea & obtint bonne juſtice.

L'OFFICIER D'ADMINISTRATION.

Oui, le Sieur Fontaine-Mervé fut caſſé & le Sieur chevalier de Riviere fut renvoyé. Ordre à eux de ſortir de la ville ſous 24 heures, & quant aux gardes de la marine qui peut-être au nombre de 30 avoient trempé dans ce honteux complot, M. le duc de Praſlin témoigna à M. de Baraudin, commandant en ce moment la compagnie, la ſurpriſe du roi, qu'il n'y en eût aucun de nommé. Il dit que Sa Majeſté vouloit connoître les plus coupables, & que ſi l'on perſiſtoit à garder le ſilence ſur leur compte, elle étoit réſolue à caſſer plutôt toute la compagnie.

LE MAIRE.

Vraiment on ne ſauroit croire la joie que répandit dans Rochefort cette nouvelle importante à la ſureté publique. On béniſſoit ce trait d'équité d'un miniſtre ſage dont la religion ſurpriſe en pluſieurs cas ſemblables avoit arrêté la ſévérité. On imaginoit que cet évenement engageroit les chefs à mieux contenir leurs éleves, à leur inculquer des principes avec leſquels ils ſe comportaſſent davantage en gentilshommes & en vrais militaires.

LE LIEUTENANT DE VAISSEAU.

Tarare... ne faut-il pas que jeuneſſe ſe paſſe. Votre joie fut courte, car vous vîtes que le miniſtre en fut pour ſes menaces; on lui fit entendre raiſon. Quand des bourgeois atrapperoient quelques coups de canne par-ci par-là de la main d'un gentilhomme, y auroit-il grand mal?

LE MAIRE.

Taiſez-vous, mon pauvre général; vous dites trop de ſottiſes; cela feroit trop d'honneur à ma table. On croiroit que votre tête s'eſt perdue; mais plutôt, comme cela vous arrive ſouvent, même à jeun, rincez vous la bouche avec un verre de vin de Jurancon (1) & tout ce qu'il y a de plus fort.

---

(1) Vin de Bearn très-vigoureux. Le maire lui en verſa en même tems.

L'ANGLOIS.

Cette digreſſion nous a fait écarter de notre objet. Vous croyez donc, Meſſieurs, que Rochefort ſeroit un excellent port marchand.

LE MAIRE.

Il faut que vous ſachiez que cette ville, par ſa poſition ſur la riviere de Charente, près de ſon embochure dans l'océan, & au moyen de ce que cette riviere eſt navigable très-haut, reçoit de plus de trente lieues les productions de l'Angoumois, & de la Saintonge & de partie du Limoſin & du Périgord, de ſorte qu'elle ſe trouve le débouché naturel & unique de ces provinces qui abondent en beſtiaux, en vins, eaux de vie & autres denrées & matieres de toute eſpece (1).

Les autres rivieres qui viennent ſe perdre dans la Charente, telles entre autres, que *la Boutonne*, amenent à très-peu de frais les denrées à peu-près du même genre du haut Poitou: le deſſéchement projeté & que je pourſuis en ce moment d'environ quarante mille journaux de terre le long de ſes rives, la rendroit plus conſidérable & ajouteroit à ſes avantages.

Le rétabliſſement ou création de différentes rivieres ou canaux (1) autres que ceux dont j'ai parlé, relatifs à la perfection de la navigation, au tranſport des denrées, ou à l'amélioration de l'agriculture feroient de nouveaux moyens de faire fleurir & proſpérer l'Aunis & les provinces adjacentes. Je vous en citerai un ſeul exemple bien ſenſible : par les défrichemens que j'ai en vue, j'y convertis la partie la plus conſidérable du terrein en prairies excellentes, ce qui procureroit le moyen d'élever un nombre infini de beſtiaux. Cet avantage joint à celui des ſalines dont le pays abonde, apporteroit à la France le double profit, & de l'abondance pour l'intérieur du royaume (2), & de l'aprovifionnement des ſalaiſons, ſoit pour la marine royale, ſoit pour la marine marchande, dont l'étranger ſeroit déchu, parce qu'il ne pourroit ſoutenir la concurrence.

---

(1) Comme bois, ſels, charbons, mines de fer & d'acier, chanvres, lins, légumes & grains de quelque nature que ce ſoit.

---

(1) M. le prince de Marſan a obtenu par arrêt du conſeil du 16 Septembre le rétabliſſement de la riviere de Seugne; le maréchal duc de Richelieu a en vue de desſécher les marais des pays de *Brouage* & de *Marennes* qui ſont au ſud de Rochefort. M. *Verthamont de St. Fort* a projeté un canal de navigation, qui de l'intérieur de la *Saintonge* ſe rendroit dans la *Charente* vis-à-vis de Rochefort.

(2) Paris ſe reſſentiroit même de cette abondance, par la dimiuution du prix des viandes de boucherie dont on auroit lieu de craindre l'augmentation dans la ſuite ſi les défrichemens & l'agriculture n'étoient de plus en plus encouragés par tous les moyens qui peuvent y concourir.

Mais pour que toute cette vivification ait lieu, il faut que la reſſource des débouchés, diminuée par la ceſſation des armemens pour le compte du roi à Rochefort, ſoit remplacée & accrue par la création d'un marine marchande.

LE NÉGOCIANT.

Vous avez une concurrence bien dangereuſe dans la ville de la Rochelle, & indirectement peut-être dans la ville de Bordeaux; mais c'eſt ſurtout la premiere qui a un interêt bien direct à vous contrarier.

LE MAIRE.

D'abord la nature la forcera bientôt à un ſacrifice que le gouvernement devroit prévoir. On ne peut diſconvenir que la mer n'abandonne cette ville; envain a-t on conſtitué le roi en travaux diſpendieux pour le nettoyement de ſon havre; il n'eſt point de forces humaines qui puiſſent changer l'état phiſique de ce port; quoique l'on faſſe, le niveau de l'ocean ne permettra jamais qu'il y ait plus de treize pieds d'eau dans la plus grande mer, même en ſuppoſant toute la vaſe enlevée, & en ce cas les navires échoueroient ſur le roc à chaque marée, inconvénient dangereux & tout-a-fait funeſte à leur conſervation. Depuis longtems les armateurs ſont obligés d'envoyer carener, radouber & armer leurs navires un peu gros ſoit à Rochefort, ſoit à Bordeaux, ſoit en

Seu-

Seudre (1): les vaiſſeaux de plus de 200 tonneaux ne peuvent y entrer ſans courir riſque de perdre, enfin ce havre ne peut être entretenu que par des *cures moles* (*) enſorte que les difficultés rebuteront à la longue; les dépenſes excéderont le profit, & l'on aura tout-à la fois la douleur de n'avoir pu conſerver la Rochelle dans ſon ancienne ſplendeur, & d'avoir ruiné pluſieurs grandes provinces, ſans compter la perte plus irréparable d'un commerce qui va échapper à la nation, au lieu de s'y établir, ce qui obligera de continuer à chercher les bras & les reſſources des étrangers pour les ſalaiſons, les cuirs, les ſuifs & autres objets, dont ſous ſix ans la France ſe trouveroit abondamment pourvue, ſi mes propoſitions étoient agréées.

Mais, en ſuppoſant que toutes ces craintes ſoient mal fondées, l'établiſſement d'un port marchand à Rochefort ne peut nuire à celui de la Rochelle même, quand on lui accorderoit la confection du canal de Niort qu'elle ſollicite, leur deſtination feroit tout à-fait différente, celui-ci n'eſt que le débouché naturel d'une partie de l'Aunis & du Poitou, & continueroit de l'être, le genre de ces denrées convenant particuliérement aux bâtimens qui y viennent charger: au contraire, il eſt preſque inutile aux provinces (1) qui réclament pour Rochefort, par le défaut de communication, par la longueur du trajet, & par le déſertion des bâtimens qui n'y viennent point & préferent d'autres rades plus ſûres (2). En un mot, ce port aura toujours le déſavantage qui le rend inférieur à tous les autres de n'être qu'une eſpece de cul-de-ſac, qui, à défaut de rivieres, ne peut étendre ſon commerce qu'à grands frais & avec incertitude pour la durée & la ſureté de la navigation.

---

(1) La riviere dont il a déjà été parlé, qui débouche dans la mer entre la Garonne & la Charente.

(*) Machines pour nettoyer le port. (*Notes des éditeurs*)

L'OFFICIER DE PORT.

Même pour le départ. Durant la derniere guerre, pendant que la grande rade étoit bloquée, il étoit ſorti de Rochefort des frégates du roi & des navires marchands qui ſe ſont rendus à l'Amérique; au lieu que la rade de la Rochelle étant bloquée, il ne pouvoit rien ſortir ni entrer; ce qui a été au point que les Rochelois ont été forcés de faire charroyer, à grands frais par terre, les farines & autres vivres pour leur ſubſiſtance. Rochefort eſt à l'abri de ces inconvéniens, moyennant la Charente & ſa communication avec Bordeaux.

---

(1) Telles que l'Angoumois. La Saintonge en conſéquence, les villes d'Angoulême & de Saintes ont joint leur mémoire à celui de Rochefort. Celles de St. Jean d'Angely, de Jarnac, de Charente en ont fait autant.

(2) Les navires étrangers préferent pour l'ordinaire de charger aux iſles de Rhé & d'Oleron & dans la riviere de Seudre, parce que le mouillage y eſt plus ſûr & les expéditions moins coûteuſes & plus promptes qu'à la Rochelle.

LE MAIRE.

Enfin, quand même l'établiſſement d'un port marchand pourroit un peu nuire à celui de la Rochelle; faut-il ſacrifier à la proſpérité de cette ville, celle de pluſieurs autres, celle de provinces entieres, & par conſéquent du royaume? Comment dans ce ſiecle & ſous ce regne oſe t-on faire valoir des privileges excluſifs, des gênes, des tirannies, dont nos philoſophes modernes ont ſi bien démontré l'injuſtice & le malheur réel?

LE LIEUTENANT DE VAISSEAU.

Avec votre commerce & votre philoſophie tout cela devient fort ennuyeux; Monſieur le maire, croyez moi: prenons au plutôt notre caffé & un doigt de liqueur des iſles, & puis embarquons-nous pour mener Monſieur en rade. Nous partîmes en effet peu après, & ſi je fus enchanté, Milord, de voir en détail les rives de la Charente, de viſiter Fouras, le port des barques, Lupin, Soubiſe, de parcourir la rade, d'entrer à l'iſle d'Aix & d'acquérir à cet égard toutes les notions capables de me mettre à même de vous inſtruire à mon tour, autant que vous le deſirez, j'eus ſouvent la douleur de m'entendre rappeler des fautes que nous payons bien cher aujourd'hui

On me montra l'endroit où notre amiral Howe, alors ſimple capitaine de vaiſſeau, commandant *le Magnanime*, s'échoua, & en une demi-heure fit taire le feu de l'iſle d'Aix & obligea ce fort de capituler; on me fit voir comment il auroit été facile de s'emparer de même de Fouras & de l'Iſle-Madame, & d'entrer tout de ſuite en riviere. On me conduiſit à ce platin d'Angoulême devant lequel la flotte s'étoit miſe en ligne & où le débarquement ſe ſeroit fait avec autant de ſureté que de commodité. L'on m'arrêta ſurtout à ce point de la riviere ſous la redoute de Vergeroux, où les deux vaiſſeaux le *Prudent* de 74, commandé par le marquis Deſgouttes, & le *Capricieux* de 64 par M. de la Filiere, s'étoient emboſſés & n'attendoient que le moment de ſe voir brûler ou foudroyer par des batteries établies à terre: on m'ajouta que l'on étoit ſi perſuadé à Rochefort de l'impoſſibilité de s'y défendre, qu'on ſongeoit moins à repouſſer l'effort des Anglois qu'à pourvoir à la meilleure maniere de ſe rendre. On avoit profité de la navigation intérieure de la Charente pour y faire remonter tous les effets du roi, des particuliers, des officiers, des généraux; & les bâtimens & les ouvriers du port au lieu d'être employés au ſecours de la place & à ſa défenſe, l'étoient à ce honteux ſervice. Enfin, les gardes-magazins, fixés à leur poſte dans le port, avoient ordre de remettre les clefs au premier officier anglois qui ſe préſenteroit.

Vous voyez, Milord, que je finis ma lettre comme je l'ai commencée, par une jérémiade. Eh! quel Anglois, bon patriote, n'en feroit autant à ma place?

Je compte reſter encore quelques jours ici, malgré le ſpectacle douloureux que cette ville me préſente, pour répondre aux invitations du lieutenant de vaiſſeau & autres convives, pour lever mes plans, & vous les faire paſſer par mer.

Rochefort, ce 9 juin 1771.

LETTRE VI.

Différentes nouvelles de Paris depuis le 20 avril 1778 *juſqu'au* 20 *juin.*

La grande nouvelle aujourd'hui, Milord, c'eſt celle du combat d'une frégate françoiſe contre une angloiſe, qui eſt rentrée après une défenſe fort glorieuſe. Les François ſont ſi peu accoutumés à de pareils ſuccès, que c'eſt un triomphe général dans Paris, d'apprendre qu'elle n'ait pas été priſe. En attendant que j'aie tiré au clair cette relation & tout ce qui l'a précédée, je vous envoie le journal des différens évenemens de cette capitale durant mon abſence, & j'emprunte toujours le ſecours du manuſcrit dont je vous ai déjà donné des échantillons qui vous ont amuſé.

22 *Avril* 1778. La groſſeſſe de la reine dont on a parlé depuis quelque tems acquiert de plus en plus des caracteres qui encouragent les médecins diſpoſés à parier; cependant on n'en ſera bien certain qu'à la ſeconde révolution, c'eſt-à dire à la fin du mois. En attendant, S. M. ſe conduit avec la plus grande circonſpection ; elle a quitté la robe de la cour; elle n'a point deſcendu en bas le jour de Pâques pour la meſſe & elle s'eſt diſpenſée d'aller au ſervice l'après-dinée; elle ſe réjouit d'avance à faire des ſpéculations & ſe promet de nourrir ſi c'eſt un dauphin; le roi ne s'y oppoſe pas.

23 . . . . Le Sieur Douet, fermier général mort depuis peu, laiſſe trois enfans & vingt millions de bien. M. Necker ſe propoſe bien que cela n'arrivera plus ſi l'on veut lui en donner le tems.

23 . . . . Comme MM. de Keiſſac ſont ſujets au bri de priſon, M. Paſquier, le commiſſaire du parlement en cette partie, à fait mettre dans la nuit une ſentinelle au bas des fenêtres de ces Meſſieurs: leurs avocats ſont occupés à conſulter pour voir s'il y aura moyen de ſe pourvoir en caſſation de l'arrêt.

23 . . . . Le roi doit faire à Marli aujourd'hui la revue de ſon régiment. M. le duc du Châtelet, colonel en ſecond, a obtenu de S. M. la faveur ſinguliere qu'elle en portera l'uniforme pour cette cérémonie.

La reine doit aſſiſter auſſi; mais comme on ſoupçonne ſa groſſeſſe, la faculté a délibéré ſur la maniere dont S. M. s'y rendroit. On a d'abord opiné pour la chaiſe à porteurs, mais enſuite on a trouvé que les ſecouſſes de cette voiture pourroient être encore dangereuſes & contraires à ſon état. On a propoſé d'y ſubſtituer une litiere: par réflexion la litiere a paru trop ennuyeuſe pour une jeune princeſſe accoutumée à fendre l'air. Des docteurs prenant un parti mixte, vouloient que la reine y vînt ſimplement dans un grand caroſſe de cour à deux chevaux au pas & ſur la terre. On ignore quelle a été la déciſion.

Par quelque voiture que ce ſoit, il eſt conſtant que la reine veut ſe trouver à cet auguſte ſpectacle. Elle y ſera en robe à la polonoiſe, & doit faire auſſi au régiment la galanterie de prendre ſes couleurs; elle doit diſtribuer des cocardes à tous les officiers, & M. le duc du Châtelet aura l'honneur de recevoir le roi à dîner.

24 *Avril* . . . . Après différentes conſultations de la faculté, la reine eſt venue à ſon ordinaire à la revue de jeudi; mais on avoit eu la précaution de ſabler tous les endroits pavés où devoit paſſer S. M. Une des cérémonies de ce jour qui a fait le plus de plaiſir, à été de voir recevoir chevalier de St. Louis devant cette auguſte aſſemblée un officier de fortune.

Le repas donné au roi par M. du Châtelet étoit de cent couverts, la reine & toute la famille royale en étoient.

Il y a eu, ſuivant l'uſage, beaucoup de graces répandues ſur le régiment du roi; mais la plus ſignalée a été la ſurvivance du maréchal duc de Biron, colonel en ſecond du régiment, accordée au duc du Châtelet; mais ſans brevet, & ce qu'on appelle *in petto*.

Le roi étoit en effet en uniforme, mais n'avoit point voulu de caſque. Tous les convives, princes & autres mangeant à la table du roi, étoient auſſi en uniforme de leur corps ou d'officier général. Cette faveur de la part de S. M. a été d'autant plus remarquée, que Louis XV ne l'avoit jamais accordée à ſon régiment.

Le vendredi matin tous les officiers du régiment qui n'étoient pas de ſervice ſont venus faire leur cour au roi à Verſailles, & M. le duc du Châtelet a eu l'honneur de les préſenter à S. M. ſucceſſivement, en le prevenant qu'il y en avoit quelques-uns qui, retenus par leur devoir, ne pouvoient jouir de cette grace.

25 *Avril* . . . . Après avoir obvié à l'inconvénient de laiſſer paſſer trop de negres de nos colonies en France par la déclaration du 9 août dernier; le gouvernement à cru devoir empêcher la dégradation de l'eſpece cauſée par un mélange de cette nation avec la nôtre. En conſéquence, il eſt fait défenſe par S. M. à tous ſes ſujets blancs de l'un & de l'autre ſexe, de contracter mariage avec les noirs, mulâtres & autres gens de couleur, juſqu'à ce qu'il ait été pourvu par telle loi qu'il appartiendra, ſur l'état des noirs, mulâtres ou autres gens de couleur,

de l'un & de l'autre ſexe, qui étoient en France avant la défenſe d'y venir, à peine pour les derniers d'être renvoyés ſur le champ dans les colonies. Il eſt également fait défenſe à tous notaires de paſſer aucun contrat de mariage entre eux, à peine d'amende.

25 *Avril* . . . . En vertu d'une ſpéculation faite par une compagnie, elle offre aux porteurs de billets de la loterie royale de 1000 liv. créée par arrêt du conſeil du mois de décembre 1777, de céder la chance en argent qu'ils peuvent courir au premier tirage, à raiſon de 96 liv. par billet & moyennant le rembourſement de 1000 liv. en eſpèces, en cas de lots.

En outre auſſi, de céder une partie des billets de la même loterie à raiſon de 1000 liv. dont on payera un ſeptieme comptant & les autres d'année en année, ſauf le rembourſement à chaque époque de tirage en argent, ſur le montant des lots de ce qui reſtera à payer du capital.

On aſſure que ces propoſitions ſont accueillies: pour en ſentir l'avantage, il faut ſavoir que ces billets ne ſe vendent guere aujourd'hui ſur la place que 900 liv. & au deſſous, & que la chance la plus malheureuſe & la plus générale ſera de n'avoir le montant des billets de 1000 liv. qu'après ſept ans, indépendamment des haſards de toute eſpece qu'on peut courir entre les mains du roi, pendant une époque auſſi longue.

27 . . . MM. de la Ville, pour ſuppléer à la garde abandonnée, ont entrepris de faire conſ-

truire une eſtacade en battue de pieux, placée entre l'Iſle St. Louis & l'Iſle-Louvier; elle formera un paſſage pour les gens de pied, elle fermera l'entrée aux glaces, & en établiſſant la ſureté dans tous les ports qui ſont au deſſous juſqu'au Pont-Notre-Dame, elle mettta hors de danger une grande quantité de batteaux & de marchandiſes; la place baſſe de l'hôtel de ville devenant par ce moyen inutile, le quai Pelletier ſera continué en ligne droite juſqu'à l'entrée des ports, dont la ville projette auſſi de relever le ſol pour la facilité du commerce & de la circulation. On prétend que cet arrangement donnera à la place de Greve le double en étendue de ce qu'elle a aujourd'hui.

29 *Avril* . . . . On regarde le paſſage du régiment du roi par Paris & la faveur dont S. M. l'a honoré & ſon colonel, comme le réſultat d'une intrigue ſourde du parti des Choiſeuls, qui comptent toujours ſur la protection de la reine. Il paroît que leur projet ſeroit de pouſſer le duc du Châtelet au miniſtere de la guerre. Celui-ci, lorſqu'il fut queſtion du repas & des officiers généraux que S. M. admettroit, ayant adroitement fait venir le nom du duc de Choiſeul comme convive agréable à la reine, le roi l'a exclu expreſſément de la liſte, & l'ex-miniſtre a été ſi mortifié de l'inutilité de cette tentative, qu'il eſt allé ſur le champ enſévelir ſa rage & ſa honte à Chanteloup.

30 . . . . Notre miniſtre, qui avoit fait toute ſorte de tentatives pour détourner l'orage

qui s'éleve du côté de l'Allemagne, a vu avec douleur l'inutilité de ſes démarches. Les lettres particulieres de ces contrées annoncent une marche forcée du roi de Pruſſe qui, au moyen de chariots de poſte, fait faire en cinq jours plus de 50 lieues à ſon armée & ſe trouve déjà ſur les frontieres de la Bohême, avant que l'empereur ait raſſemblé ſes quartiers. On s'attend d'un jour à l'autre à une action.

1^er^ *Mai* . . . . Pluſieurs colonels de régiments voyageant aux environs de Paris pour ſe rendre dans nos provinces maritimes, ont écrit à M. le prince de Montbarrey pour l'engager de propoſer au roi de paſſer leurs troupes en revue, dans l'eſpoir d'obtenir des graces; mais le miniſtre s'eſt bien donné de garde de les ſeconder. On critique déjà aſſez la premiere revue, comme un ſpectacle d'une magnificence diſpendieuſe & purement de faſte, dans des tems où l'on parle toujours d'économie, ſans jamais l'exécuter. On n'auroit point voulu que le roi s'abſtînt d'une fonction dont il eſt naturel qu'il honore ſon régiment; mais on auroit deſiré que ſe conformant au roi de Pruſſe en cette circonſtance, au lieu de faire approcher ſon regiment de ſa perſonne, il eût été le paſſer en revue à quelque diſtance de Paris avec une ſimple cantine.

2 . . . . Il a été commandé ici une cuiraſſe fort ſinguliere d'un prix qui annonce qu'elle n'eſt pas deſtinée à un guerrier ordinaire. Elle coûte cent louis: elle eſt compoſée de cent doubles de

taffetas l'un ſur l'autre piqués; elle a été éprouvée & eſt à l'abri du piſtolet à bout portant, du fuſil & de la carabine à la diſtance où ces armes peuvent être le plus dangereuſes; on fait miſtere du héros auquel elle eſt deſtinée, qui, ſuivant ſa hauteur & ampleur, eſt un homme très-grand & corſé à proportion; elle va partir inceſſamment.

4 *Mai* . . . . Les lettres particulieres de Bohême annoncent que l'empereur, un peu étourdi de la marche précipitée du roi de Pruſſe, n'avoit pas perdu un moment de tems & avoit de ſon côté mis tant d'activité pour former ſon armée, que tout étoit dans la meilleure diſpoſition, mais que, malgré cette ardeur réciproque, il n'y avoit pas encore un coup de fuſil de tiré.

6 . . . . Les ennemis du prince de Montbarrey font courir de nouveau le bruit de ſa diſgrace prochaine; ils en donnent pour motif une anecdote très-ſcandaleuſe: ils diſent que ce miniſtre, dans un marché de fourage concernant ſon département, ayant ménagé un gros intérêt pour ſa maitreſſe, le roi en a été inſtruit & a dit. *En voilà un que je prends la main dans le ſac & j'en veux faire un exemple.* On croit que la reine n'eſt pas pour peu dans cet orage qui s'éleve, & comme la groſſeſſe de cette Majeſté n'eſt plus douteuſe, les partiſans du prince de Montbarrey en redoutent l'influence.

7 . . . . On a beaucoup parlé d'un aſſaſſinat commis en la perſonne du Sieur Duchâteau, riche de 60,000 liv. de rentes, habitant de la

Baſſe-Terre, Iſle de la Guadeloupe, commis par le Sieur de la Borde, capitaine de grenadiers au régiment d'Armagnac, & le Sieur de St. Robert, officier de milice, neveu du Sieur Duchâteau. Voici le fait véritable & les ſuites telles qu'ils ſont rapportés dans les lettres venues récemment de cette colonie.

Ces deux Meſſieurs s'étant aſſurés par des promeſſes les nommés *Frizé* & *Conti* grenadiers, *ſans humeur* caporal, & *Rouſſel* ſoldat dudit régiment, auxquels ils avoient fait accroire qu'il étoit queſtion d'enlever des marchandiſes de contrebande, ſe rendirent la nuit du 13 au 14 janvier à l'habitation du Sieur Duchâteau, diſtante de la ville d'un quart de lieue; ils entrerent d'abord dans la caſe d'un mulâtre, le lierent; puis dans une autre où étoit un bâtard du maître, le lierent auſſi; pendant ce tems les Sieurs de la Borde & St. Robert enfoncerent la porte de la chambre de M. Duchâteau, & l'aſſaſſinerent; un mulâtre s'étant écrié, *M. de St. Robert vous aſſaſſinez votre oncle & mon maître*, le monſtre lui brûla la cervelle: alors Conti s'aperçevant trop tard de l'effroyable cataſtrophe dont il devenoit participant, lâcha le bâtard ſous ſa garde qui s'enfuit. Il étoit queſtion d'enlever le coffre-fort de l'oncle; mais il étoit ſi bien ſcellé, qu'on ne put en venir à bout. Les aſſaſſins alarmés ſe ſauverent. Après des perquiſitions tous avoient été pris & condamnés; il étoit queſtion de les exécuter le 9 février; quatre l'étoient déjà, quand un mur s'écroula comme *la Borde* & *St. Robert* reſtoient: la terreur s'empara des eſprits de quelques ſpectateurs, on cria à la révolte ; le bataillon d'Armagnac fit feu ; le piquet de la Guadeloupe faiſant face à celui-là & croyant qu'il cherchoit à ſauver *la Borde*, ſon capitaine riposta ; il s'enſuivit un combat entre les deux troupes, & beaucoup de morts & de bleſſés ont été victimes de la mépriſe. Cependant les choſes étant éclaircies, les eſprits raſſis, on fut reprendre les coupables, & ils furent roués de ſuite.

11 *Mai* . . . . Le bruit avoit couru que le roi iroit à Breſt en perſonne, & à l'exemple du roi d'Angleterre y feroit auſſi la revue de ſon eſcadre. M. de Sartines le deſiroit ardemment ; mais ce voyage n'a pas plu aux courtiſans, qui n'auroient pu accompagner le maître. Ils ont fait valoir leurs prétentions réciproques, & le roi, fatigué de ces débats, quoiqu'il ſe fît une fête de ce voyage, a trouvé plus court d'y renoncer. On croit que cette inſinuation adroite eſt venue de M. de Maurepas, ne voulant pas ſe tranſporter ainſi à ſon âge, & craignant que le miniſtre de la marine ne prît, durant ſon abſence, trop d'aſcendant ſur l'eſprit du monarque. Ainſi le plaiſir de S. M. a dû, cette fois comme tant d'autres, céder à l'étiquette.

16 . . . . Au moment où le prince de Montbarrey avoit lieu de s'attendre à une diſgrace, ſuivant les bruits publics, ſouvent avant-coureurs de ces ſortes d'évenemens & plus encore par la

nomination du maréchal de Broglio au commandement de l'armée de terre, faite ſans ſa participation, il a été nommé miniſtre d'état & a pris place au conſeil. On ne croit pas que cette faveur puiſſe être de durée; il la doit moins au roi qu'à ſa protectrice, que S. M. a eu la bonté de ne pas vouloir affliger. Voici comme on raconte l'anecdote.

Un ſoir que S. M., ſuivant ſa coutume, étoit allée faire ſon piquet chez Madame la comteſſe de Maurepas, celle-ci ſe plaignit au monarque des envieux du ſecrétaire d'état de la guerre, qui affectoient de prévoir ſa chute, & de dire qu'il ne plaiſoit pas à ſon maître. Le roi proteſta que cela n'étoit pas, & la comteſſe inſiſtant lui fit entendre que ce n'étoit que par quelque grace d'éclat qu'on pourroit diſſiper ces rumeurs toujours affligeantes pour un ſerviteur zélé, & par une inſinuation de plus en plus adroite elle amena S. M. juſqu'à donner ordre qu'on avertît pour le conſeil prochain le ſecrétaire d'état de la guerre.

18 *Mai* . . . . . M. Necker, toujours tracaſſé par le parlement, a voulu ſe le concilier par des adouciſſemens prétendus mis au premier arrêt du conſeil concernant les vingtiemes; mais on ne voit pas qu'il ait pu encore en impoſer à cette compagnie, puiſqu'il eſt obligé de le faire publier ſans enregiſtrement.

Dans ſon embarras pour avoir de l'argent ſans paſſer par cette cour, il cherche à accréditer la caiſſe d'eſcomptes, à donner du cours à ſon papier, à le faire recevoir dans les caiſſes & à y accoutumer inſenſiblement le public. Bien des gens ne voient pas de bon œil ce germe d'un nouveau ſyſtême de Law, & voudroient qu'on l'arrachât, avant qu'il prenne plus de conſiſtance.

19 *Mai* . . . . Depuis la rentrée du parlement, il eſt queſtion d'un nouveau réglement pour la taxe des procédures; cette compagnie à fini ſon travail tant pour Paris que pour les provinces; elle l'a ſoumis, ſuivant l'uſage, à l'examen du chef ſuprême de la juſtice, qui a nommé à cet effet une commiſſion de maîtres des requêtes. Ces Meſſieurs ont depuis peu fait demander au parlement s'il deſiroit qu'on conſommât tout le travail à la fois, ou qu'on ſéparât celui concernant Paris? Comme on a pris ce dernier parti, on attend inceſſamment cette beſogne. Il eſt décidé que le réglement nouveau augmente les frais d'un tiers, mais élague beaucoup de ſuperflu & de ce qu'on appelle vulgairement *Mangeries*, c'eſt-à-dire que les procureurs honnêtes y gagneront & les fripons ne pourront qu'y perdre d'abord; mais ils ſe retourneront & feront bientôt renaître les abus paſſés ou d'autres; ainſi tout cela finira par tourner au détriment des plaideurs.

19 . . . . S. M. a choiſi pour ſon accoucheur le Sieur Vermont, frere de l'abbé de Vermont qui a été ſon inſtituteur à Vienne. Il a permis à la reine d'aller déſormais en voiture, comme à ſon ordinaire, les premiers inconvé-

niens de la groſſeſſe n'étant plus à craindre ; mais il lui a conſeillé, dit-on, de rabaiſſer ſes plumes ; parce que S. M. ayant l'habitude d'y porter ſouvent la main, cet exercice lui faiſoit ſoulever le bras, effort d'autant plus dangereux, qu'elles étoient plus hautes. On eſpere que cette réforme ſera d'un heureux exemple pour le reſte des femmes.

22 *Mai* . . . . M. de Buſſi étant dans l'Inde chargé, comme l'on ſait, des affaires de la compagnie, emprunta cent mille écus : il fit un billet en termes vagues par leſquels il croyoit être perſonnellement à l'abri des pourſuites des créanciers : comme il eſt ſigné de lui & que ſes commettans ne ſont déſignés que ſous la particule *on*, il eſt pourſuivi, & cette conteſtation devoit être décidée ces jours-ci par le comité des finances composé de MM. de Beaumont, de Fourqueux & de Villeneuve, mais le jugement eſt remis.

25 . . . . M. le comte de Rouſſignac, ſi longtems le héros des converſations de Paris, lors de ſes querelles avec M. le marquis de Montalembert tant baffoué, nous rappelle le tems des anciens preux. Allant rejoindre ſon régiment, il a paſſé dans un bois d'où il a entendu des ſons plaintifs ; il eſt allé à l'endroit d'où ils partoient & a trouvé quatre hommes en aſſaſſinant un autre : de ſes deux piſtolets il en a tué deux, & de ſon épée le troiſieme ; le quatrieme a pris la fuite : il a fait mettre le bleſſé dans ſa chaiſe, & l'a conduit au lieu le plus voiſin : ſes plaies ne ſe

ſont pas trouvées mortelles. La maréchauſſée s'eſt miſe bientôt en campagne, & a arrêté le dernier voleur.

27 *Mai* . . . . M. le duc de Chartres, grand-maître des loges des Francs-Maçons de France, donne régulierement un jour par ſemaine pour les ſignatures. Celui qui a précédé ſon départ, le grand Orient, a cru devoir profiter de cette liberté pour députer vers ſon alteſſe ſéréniſſime & la complimenter à cette occaſion; on lui a demandé en même tems ſes ordres pour la fameuſe fête de l'ordre qu'on fait être la St. Jean. Le prince à répondu qu'il ne déſeſpéroit pas d'en être, & quen tout cas on ne décidât rien avant le 20 juin où il pourroit être de retour. Les députés ayant de nouveau demandé à ſon alteſſe s'ils pouvoient répandre cette agréable nouvelle, le duc de Chartres leur a répondu que ce n'étoit point un ſecret. Bien des gens croient qu'il ſera de retour plutôt; d'autres préſument que, pour toujours contenir les Anglois, on ne le laiſſera pas aller & venir, comme il l'eſpere.

28 . . . . M. Necker ayant eu le crédit de faire rendre par le roi une ſeconde réponſe abſolument négative aux itératives remontrances du parlement concernant les vingtiemes, a bien ſenti qu'il falloit prendre le parti de ſe paſſer d'enregiſtrement pour ſon arrêt du conſeil; cependant, afin de jeter un peu de poudre aux yeux du public, il en fait publier un autre en date du 26 avril, où, ſous prétexte de conſidé-

rations occaſionnées par l'examen deſdites remontrances, S. M. ordonne quelque legere amélioration dans la forme d'impoſer & de percevoir, & affecte de mettre dans un article une conjonction conditionnelle donnant quelque eſpoir que l'impôt pourroit ne pas être perpétuel, ne pas même durer encore vingt ans.

De ſon côté, la cour, n'oſant dans les circonſtances pouſſer trop loin le miniſtre & fatiguer le monarque, a eu recours à un arrêté conſervatoire dont la ſubſtance eſt de rendre juſtice aux vues du roi, qui ſont par la nouvelle forme de diminuer les pauvres en augmentant les riches, & d'attendre du bénéfice du tems que S. M. s'éclaire elle-même en voyant ſes bonnes intentions éludées & peut-être tout-à-fait renverſées.

29 *Mai* . . . . L'arrêt du parlement qui condamne M. de Lally, contre lequel on cherchoit à revenir depuis pluſieurs années, a été enfin caſſé lundi au conſeil à la pluralité de 44 voix contre 24. On ſait qu'il n'eſt encore queſtion que de la forme, & que le fonds doit être renvoyé par devant une autre cour ou commiſſion.

C'eſt au rapport de M. Lambert, fait depuis peu conſeiller d'état, qu'a été rendu l'arrêt de caſſation en faveur de M. de Lally, & c'eſt ainſi qu'il a terminé ſes fonctions de maître des requêtes. Il a parlé pendant ſix heures, & la ſéance a duré quinze heures en tout. On ne doute pas que la reine n'ait influé beaucoup dans cette caſſation qui mortifie le parlement & ſurtout M. Paſquier. On ſait qu'il a été queſtion de faire imprimer le procès, & l'on pourroit bien prendre ce parti.

Les opinans contre la caſſation ont péroré fortement, & ſurtout fait valoir le grand moyen de *l'adminiſtration*, c'eſt-à-dire la néceſſité de contenir les chefs, déjà trop ſouvent impunis, par un exemple ſubſiſtant capable de les effrayer.

3 *Juin* . . . . L'armée de M. le maréchal de Broglio commence à prendre forme, & voici les officiers généraux qu'on déſigne ſous ſes ordres.

Lieutenans généraux.

Le marquis de Poyanne, le comte de Luſace, le prince de Beauveau, le marquis de Caſtries, le comte de Vaux, le marquis de Treſnel, le comte d'Égmont Pignatelli, le comte de Chabot, le baron de Beſenval, le baron de Luckner.

Maréchaux de camp.

Le marquis de Talaru, le comte de Rochambeau, le duc de Coigny, le comte du Châtelet d'Haraucourt, le comte de Caraman, le comte de Jaucourt, le comte de Puyſegur, le comte de la Feronnais, le marquis de Conflans, M. de Guibert, le comte de Narbonne-Pelet, le comte de Talleyrand, le duc d'Ayen, le baron de Wimpffen, le duc de Guines, le baron de Falkenhayn, M. de Verteuil, M. la Luzerne, le baron de Bon, M. St. Victor, le comte d'Hauſſonville, le chevalier de Durfort, & le marquis de St. Georges.

M. de Guibert eſt major général de l'armée & M. le chevalier de Coigny aide-major.

MM. de Gribeauval & de Villepatour ſont pour le ſervice de l'artillerie.

3 *Juin* . . . . Le parlement de Rouen, ne recevant aucune ſatisfaction de la part du miniſtere, relativement aux améliorations promiſes concernant la perception des vingtiemes, a rendu tout récemment un arrêt qui défend la perception de cette impoſition, autre que celle fixée précédemment & conformément aux déclarations premieres, à peine de la *hart* pour les receveurs. La cour, inſtruite de cette démarche vigoureuſe, a fait rendre un arrêt du conſeil, qui caſſe celui de Rouen, & M. le maréchal d'Harcourt a eu ordre de ſe rendre ſur le champ en Normandie pour y biffer ſur les regiſtres celui de cette cour & y inſcrire le dernier en marge.

4 . . . . Le fils de M. d'Aligre, premier préſident du parlement, vient d'avoir un bon pour la premiere charge de préſident à mortier vacante après le fils de M. Molé, en conſidération des ſervices de ſon pere & de ceux de ſes ancêtres. Il deſcend en ligne directe de deux chanceliers & garde des ſceaux de France, il y a près de 150 ans; & il compte trois ſiecles de

magiſtrature. Un d'Aligre à la fin du 15e ſiecle étoit déjà conſeiller à la cour des aides & ſeigneur d'une petite terre près de corbeil qu'on nomme *Place*. L'enfant actuel a huit ans & demi.

Toutes les chambres en corps ont été complimenter ce chef, dont elles voudroient bien être débarraſſées. Il ne demanderoit pas mieux, s'il pouvoit être fait duc héréditaire, à quoi il travaille.

5 *Juin* . . . . Les commiſſaires du parlement nommés pour diſcuter & liquider les dettes du marquis de Brunoy, ont tellement intimidé la canaille qui, par aſtuce, par friponnerie, ou de quelque autre maniere, avoit envahi preſque la totalité de ſa ſucceſſion, que toutes ſes dettes ſe trouveront payées avec 4 ou 5 millions, enſorte qu'il lui reſtera encore une fortune conſidérable. Il eſt toujours gardé à vue par deux chevaliers de St. Louis qui l'accompagnent du matin au ſoir.

6 . . . . Le tarif qu'on avoit annoncé des frais & droits à percevoir par les procureurs & greffiers, tant civils que criminels, & à peau, paroît, comme on l'a annoncé, c'eſt-à-dire qu'il ne concerne que le parlement de Paris. Il eſt revêtu de lettres patentes données à Marli, le 23 mai & enregiſtrées au parlement le 1er de ce mois.

7 . . . . M. le prince de Montbarrey continue à ſapper à meſure tout l'édifice de l'adminiſtration, élevé à la hâte par le comte de Saint-Germain; il remédie aujourd'hui aux inconvé-

niens de l'ordonnance de ſes prédéceſſeurs concernant les invalides, & adoucit ce qu'elle avoit de trop dur : les expulſés ſont maîtres de revenir & d'opter l'hôtel en renonçant à la penſion ; mais leur choix une fois fait, il ne ſera plus permis de le changer.

L'ordonnance des maréchauſſées fait crier beaucoup les militaires qui trouvent mauvais qu'on établiſſe ce corps ſur un pied propre à l'aſſimiler aux leurs. On en ſuprime 700 hommes, afin de faire un meilleur ſort au ſurplus, réduit à 2400, & comme ce nombre n'eſt rien moins que ſuffiſant pour la garde du royaume entier, on pourra l'augmenter ſur la réquiſition des provinces, des villes, des corps & mêmes des particuliers qui voudront bien en faire les fonds, c'eſt-à-dire qu'on ſe prépare ainſi le germe d'un impôt d'abord volontaire, & qui deviendra bientôt forcé.

On ôte aux gouverneurs & commandans des provinces, différentes prérogatives & nominations qu'ils avoient à cet égard, & l'on réunit le tout dans la main du roi, ou plutôt du miniſtre. On peut regarder cette ordonnance comme dans le plan de deſpotiſme formé depuis longtems, & qui s'établit & ſe conſolide journellement.

7 *Juin* . . . . La cour des monnoies, lors de la révolution de la magiſtrature, ayant auſſi fait quelque acte de réclamation, avoit éprouvé la colere de M. de Maupeou & ſubi une réduction. Depuis le rétabliſſement les expulſés ont demandé à participer à la juſtice rendue aux au-

tres compagnies, mais comme celle-ci n'eſt pas en grande conſidération, M. le garde des ſceaux y avoit peu d'égard; cependant moins par commiſération pour ces malheureux que par haine contre les œuvres du chancelier, il s'étoit déterminé à écouter leurs plaintes & pluſieurs comptoient ſur leur réintégration, lorſqu'on s'eſt imaginé le plan d'une ſuppreſſion totale de cette cour & de ſa réunion à celle des aides.

Cette affaire à été rapportée dernierement au conſeil par M. Lambert; mais S. M. a exigé de ce magiſtrat & des autres membres le ſilençe ſur la déciſion; enſorte que rien ne tranſpire encore. Ce ſilence inquiete, & bien des gens en tirent un mauvais augure; cependant on ne peut ſe perſuader que Louis XVI qui n'aime ni les innovations, ni les coups d'autorité violens, ait conſenti à l'anéantiſſement de cette cour qui n'eſt pas ſans utilité.

8 *Juin* . . . . Nicolet a donné, vendredi, relâche à ſon théâtre, pour aller repréſenter à Marli; ce qui ajoute beaucoup d'importance à ce ſpectacle: on a joué devant la cour *l'Amour quêteur* & *le fameux Siege*.

12 . . . . Il paſſe pour décidé que c'eſt au parlement de Rouen que ſera renvoyée la déciſion du fonds du procès de M. de Lally.

12 . . . . Les créanciers du Coliſée voulant abſolument ſortir de la criſe où ils ſont, il eſt décidé que ce bel emplacement ſera vendu & vrai-

vraiſemblablement l'édifice ſera démoli pour tirer des matériaux le parti qu'on pourra.

12 *Juin* . . . . . La reine continue à avancer heureuſement dans ſa groſſeſſe, ce qui empêchera tous les grands voyages, mais il y en aura beaucoup de petits pour amuſer S. M. On doit ſurtout retourner à Marli. Ce lieu eſt déjà l'époque d'un changement d'étiquette, par l'honneur que la reine a fait à pluſieurs femmes de miniſtres de manger avec elles.

On y en a obſervé un autre. C'eſt que les évêques ont commencé à y paroître au jeu. C'eſt celui de Senlis qui le premier à innové en ce genre, & s'eſt permis cet amuſement profane.

13 . . . . . Mad. la princeſſe de Lamballe eſt de retour de Hollande où elle étoit allée avec Mad. la ducheſſe de Chartres, ſans hommes, preſque ſans domeſtiques, dans l'appareil le plus ſimple. Elles n'ont été que peu de tems dans ce voyage, durant lequel elles ont fait 500 lieues en 15 jours, terme que la reine avoit fixé à ſa ſurintendante, en lui diſant obligeamment qu'elle ne pouvoit pas ſe paſſer d'elle plus longtems.

Mde de Lamballe à ſon retour a trouvé très-mauvais qu'on ait empiété ſur ſes fonctions durant ſon abſence, en donnant un accoucheur à S. M., & quel accoucheur encore! un chirurgien, reconnu pour très-habile homme ſans doute, mais décrié par ſa conduite en pluſieurs occaſions critiques, au point qu'il étoit méſeſtimé du public & même de ſes confreres. La ſurintendante ſe doutant que cet accoucheur avoit été propoſé par l'abbé du Vermond ſon frere, ancien inſtituteur de la reine, aujourd'hui ſon lecteur, & ayant ſa confiance, en a témoigné ſon humeur à celui-ci, lui en a même fait des reproches. L'abbé ſe prévalant de ſon crédit auprès de la ſouveraine, n'a pas eu beaucoup d'égard aux plaintes de la princeſſe. Elle a cru devoir en parler au roi, & lui apprendre combien étoit mauvaiſe la réputation du Sieur de Vermond.

Le monarque a conſulté M. le comte de Maurepas; ce miniſtre qui n'aime pas l'abbé, créature du duc de Choiſeul, a conſeillé à S. M. de conſerver l'accoucheur agréé de la reine & dont le talent étoit avoué généralement; mais de donner ſatisfaction à Mad. de Lamballe par l'exil du perſonnage factieux dont elle demandoit la punition, ce qui a eu lieu.

14 *Juin* . . . . Il y a quelques jours qu'à l'occaſion d'une diſcuſſion ſurvenue à la ville pour le payement des rentes, ce tribunal a rendu une ſentence abſurde; on a été obligé d'avoir recours à M. Necker, qui proviſoirement a ordonné qu'on n'eût aucun égard à certaines formalités qu'elle preſcrivoit. Cependant ces Meſſieurs, pour ſe donner du relief & faire valoir leur juriſdiction, ont arrêté de ſe conformer à leur devoir & d'aſſiſter déſormais aux payemens pour voir ſi tout étoit en regle; mais cette cérémonie n'a ſervi qu'à montrer leur ignorance & à

les faire huer du public, enſorte qu'on ne croit pas qu'ils jouent une ſeconde fois cette parade.

15 *Juin* . . . . Le parlement de Rouen a proteſté contre la ſéance du maréchal d'Harcourt au parlement & contre tout ce qu'il y a fait, & a convoqué en conſéquence une aſſemblée extraordinaire, indiquée au 10 juillet, où ſeront ſommés de ſe trouver tous les membres de la compagnie, même les honoraires.

Cependant, comme on a vu dernierement le premier préſident du parlement de Rouen & pluſieurs conſeillers chez le garde des ſceaux, on croit qu'on négocie & qu'on veut prévenir les ſuites de cette affaire.

Voilà, Miord, de bonnes nouvelles pour nous: il ſeroit à ſouhaiter que ces troubles inteſtins s'accruſſent & ſe multipliaſſent. Le parlement de Grenoble menace auſſi de quitter, toujours pour ſon procureur général, querelle dont je vous ai entretenu précédemment; enfin, il y a eu à Toulouſe une émeute conſidérable à cauſe de la cherté du pain. Les capitouls l'avoient fixé à quatre ſols la livre; les boulangers ont refuſé de le donner à ce prix. Le peuple s'eſt révolté & a enfoncé les boutiques de ces artiſans; il a fallu prendre les armes, & il y a eu pluſieurs hommes de tués. Malheureuſement ce ne ſont que des feux de paille qui ne ſont pas nourris, ſoutenus, opiniâtres comme les nôtres. On pourroit dire des Anglois ainſi que des abeilles. *Animas in vulnere ponunt.*

Paris, ce 22 juin 1772.

LETTRE VII.

Combat de la Belle-Poule. Hoſtilités commencées. Lettres du miniſtre. Nouveaux armemens. préparatifs de deſcente. Nouvelles de l'eſcadre du comte d'Eſtaing.

Bien des gens, Milord, ſe flattoient encore ici de la continuation de la paix, parce qu'ils ne liſoient point de manifeſte ; comme ſi l'on ne ſe paſſoit pas aujourd'hui de cette vaine formalité ; comme ſi la guerre derniere n'avoit pas commencé ſept ans avant les écrits hoſtiles; que dis-je, preſque au moment même où le traité de paix venoit de ſe ſigner (1); comme ſi enfin la déclaration du marquis de Noailles en ſe retirant de Londres n'en étoit pas une très-ſérieuſe & vraiment offenſive. Ce qui raſſuroit ces politiques & les confirmoit dans leur opinion, c'étoit la circonſpection de l'Angleterre à l'égard des navires du commerce françois que les vaiſſeaux & eſcadres de S. M. Britannique inquiétoient moins que jamais, lorſqu'ils n'étoient chargés que de marchandiſes innocentes, & ne fouilloient point quelquefois, ſurtout aux attérages de France. Ils attribuoient cette modération apparente à la crainte des menaces de S. M. très-chrétienne, & il paroît qu'en effet tels étoient les ordres de l'Amiral Keppel, qui, dans ſa lettre à l'amirauté même depuis le combat de *l'Aréthuſe* & de *la Belle-Poule*, annonce qu'il a laiſſé paſſer au milieu de ſa

---

(1) Deux mois après le traité d'Aix la Chapelle en 1748, la France s'empara des iſles neutres de l'Amérique; en 1749 & 50, il y eut entre les deux nations diverſes eſcarmouches près de la Nouvelle-Ecoſſe; en 51, un corps de François & d'Indiens s'empara, près d'Halifax, de la ville d'Yartmouth ; il y eut quelques habitans tués, un plus grand nombre fut fait priſonnier; en 52 les François commencerent les hoſtilités dans les Indes orientales, où le général Lawrence les repouſſa; en 54, ils donnerent lieu au celebre Washington, alors colonel, de ſe diſtinguer dans une premiere affaire où il eut l'avantage; dans une ſeconde, accablé par le nombre, il fit une capitulation honorable; la même année les hoſtilités continuoient dans les Indes orientales; au commencement de 1755, la France s'occupa d'armemens conſidérables à Breſt, à Rochefort, à la Rochelle & à Toulon. Les

---

eſcadres françoiſes & angloiſes firent voile pour l'Amérique ſeptentrionale; les mers furent couvertes de vaiſſeaux des deux nations; tout fut en combuſtion; les Anglois leur prirent cette année environ 8000 matelots à bord; mais ils furent alarmés par les apparences d'une deſcente projetée, & ils appelerent à leur ſecours des troupes étrangeres. La guerre continuoit toujours dans les Indes orientales; l'année 1756 fut remarquable par le combat naval que ſe livrerent devant Minorque les amiraux Byng & la Galiſſonniere; les François prirent Minorque & s'emparerent de quelques factoreries dans les Indes orientales; cependant les hoſtilités devenoient plus vives dans l'Amérique ſeptentrionale; les eſcarmouches étoient fréquentes & les ſuccès partagés: ce fut enfin cette année qu'en mai l'Angleterre ſe détermina à déclarer la guerre à la France, qui lui rendit ſon compliment le mois ſuivant.

flotte, ſans les moleſter, pluſieurs navires marchands, qu'il n'a pas cru convenable de les interrompre en aucune maniere dans leur voyage. Et des nouvelles récentes des ports aprennent que l'amiral Byron s'eſt conduit avec la même ſageſſe (1) : mais de ce qu'on met quelque intervalle entre l'inſulte & la vengeance, il ne s'enſuit pas qu'on n'ait pas droit de recourir à celle-ci, ou qu'on y renonce. Cette conduite prouve ſeulement l'incertitude, la puſillanimité ou même l'impuiſſance de l'Angleterre. Peut-être nos miniſtres étoient-ils bien-aiſes de s'aſſurer avant des diſpoſitions des autres puiſſances & ſurtout de celles de l'Eſpagne; peut-être ſous ce calme extérieur, attendoient-ils le moment d'en ſortir par quelque coup d'éclat. Tranquilles ſur le premier point, puiſque nul ſouverain n'a voulu juſqu'à préſent admettre à ſa cour aucun des députés inſurgens raſſemblés à Paris à cet effet, & que S. M. Catholique non ſeulement envoie un ambaſſadeur à Londres (2), mais a ſuſpendu ſes armemens de Cadix (1), ils ont cru devoir mettre à profit ce tems de ſécurité pour manifeſter le juſte reſſentiment de S. M. Britannique. Ils ne pouvoient plus douter des projets hoſtiles de la France: tous les bureaux de Verſailles, ſi ſecrets d'ordinaire, en retentiſſoient; toutes les côtes de Flandres, de Normandie, de Bretagne, étoient hériſſées de canons (2), remplies de troupes; on parloit hautement d'une deſcente en Angleterre (3); ils ſe voyoient forcés de prendre un parti déciſif, & ayant laiſſé à l'amiral Keppel (*) carte blanche à cet effet, celui-ci a préféré d'engager la querelle avant que toutes les forces de Breſt fuſſent raſſemblées. Il s'eſt imaginé qu'on ne laiſſeroit pas impunément attaquer quelques frégates d'obſervation, que les vaiſſeaux prêts ſortiroient, & qu'ayant une ſupériorité décidée, ſurtout ſi Byron étoit encore avec lui, ainſi qu'on le préſume, il pourroit écraſer d'un ſeul coup la marine renaiſſante de la France. Cette belle ſpéculation n'a point eu lieu par la prudence de M. d'Orvilliers & par la réſiſtance courageuſe de M. de la Clocheterie: la frégate aſſaillante, à la vue d'une eſcadre qui pouvoit la ſoutenir, bien loin de s'emparer de la frégate françoiſe, a penſé tomber au pouvoir de celle-ci.

---

(1) Extrait d'une lettre de Nantes du 2 Juillet. . . . Un capitaine de navire marchand, à ſon arrivée dans ce port, vient de dépoſer aujourd'hui qu'il avoit rencontré le 17 juin en revenant du Port au-Prince à 250 lieues à l'oueſt des côtes de France l'amiral Byron faiſant route pour la Nouvelle-Angleterre. Il a ajouté que ce général avoit fait viſiter ſon navire par une frégate de ſon eſcadre, & ne lui avoit fait aucun mal.

(2) Cet ambaſſadeur, qui ſe nomme le comte d'Almodovar, parti de Bordeaux le 24 juin pour ſe rendre à Paris, y eſt en ce moment. Il y doit paſſer quelque jours & a de fréquentes conférences avec les miniſtres.

---

(3) Extrait d'une lettre de Cadix du 26 mai. . . . . Quoique nos gallions tant attendus, ne ſoient pas arrivés, la cour eſt tranquille à leur égard, puiſqu'elle a donné ordre de caler les mâts des vaiſſeaux de l'eſcadre en rade, & de déſenverguer les voiles.

(1) Extrait d'une lettre du Havre du 29 avril. . . . . Dans la derniere guerre, par une négligence impardonnable, nos côtes, faute d'être bien fortifiées & bien garnies, étoient ouvertes de toutes parts aux deſcentes & aux dévaſtations des Anglois, & cette négligence du miniſtre a été funeſte aux diverſes provinces où abordoit l'ennemi, & auroit pu l'être davantage s'il eût eu un peu plus de hardieſſe & de connoiſſance du local; aujourd'hui les côtes de Picardie & de Normandie ſont couvertes de fortins & hériſſées de batteries formidables, ainſi que celles des autres provinces, & l'on ne critique pas moins cet excès de précaution comme une dépenſe énorme inutile dans la circonſtance.

(1) Extrait d'une lettre de Verſailles du 7 mai. . . . On ſe rappelle que dans la guerre de 1744, où il fut beaucoup queſtion de faire une deſcente en Angleterre, le maréchal de Saxe eut la hardieſſe d'entreprendre un voyage dans ce royaume pour connoître les lieux praticables à cet effet & ſonder les bords. Après avoir bien mûri ce

Comme ce premier combat très-intéreſſant ne ſauroit être conſtaté par trop de rélations, voici cel-

---

projet dans ſa tête, & combiné les moyens de l'exécuter, comme il ſe trouvoit en état de le tenter, la paix ſe fit & le rendit inutile. Il en confia alors les plans au comte d'Hérouville qui ſervoit ſous ſes ordres, avec promeſſe de ne jamais le révéler qu'au moment où l'on ſongeroit à l'effectuer. C'eſt ce dont s'occupe aujourd'hui le miniſtere.

(*) Cet amiral avoit appareillé de Portsmouth le 12 juin avec 21 vaiſſeaux de ligne, trois frégates, deux corvettes & un brûlot; il avoit été précédé le 9 par l'amiral Byron ſorti de Plymouth avec treize vaiſſeaux de ligne. (*Note de l'éditeur.*)

celle que j'en ai reçue de Breſt, rédigée de ſang froid par un homme inſtruit qui n'eſt point officier de la marine royale ou auxiliaire, qui n'eſt pas même du corps de l'adminiſtration, mais qui a interrogé des témoins de chaque eſpece & s'eſt donné le tems d'en raſſembler toutes les circonſtances, d'en vérifier, combiner, peſer tous les rapports, afin d'en extraire la vérité.

Depuis longtems (1) on détachoit de Breſt des frégates & autres bâtimens légers qui alloient à l'ouvert de la Manche, chargés de reconnoître les forces qui pourroient ſortir des ports de l'Angleterre, qui rentroient au bout de huit jours environ, rendoient compte de ce qu'ils avoient vu, & étoient à l'inſtant remplacés par d'autres. On venoit d'apprendre tout récemment que nos rivaux, bien en arriere ſur les ſecours à envoyer en Amérique, vouloient nous primer par leur eſcadre d'obſervation, & que l'amiral Keppel étoit à la mer à la tête d'une armée navale conſidérable en y comprenant la portion deſtinée à ſuivre l'eſcadre du comte d'Eſtaing. Nous n'étions pas ſans inquiétude ſur trois de nos frégates & un lougre qui n'étoient pas rentrés, & bientôt nous apprîmes qu'ils étoient tombés au pouvoir de l'ennemi, à l'exception de la *Belle-Poule* dont le capitaine s'eſt couvert de gloire. C'eſt M. de la Clocheterie, d'un nom fort ordinaire; mais déſormais immortel. Cet officier, ſimple lieutenant de vaiſſeau, n'annonçoit pas les grandes qualités qu'il a déployées en cette occaſion. Il en a montré de toutes les eſpeces, dignité, prudence, fermeté, bravoure, intelligence, adreſſe, intrépidité.

---

(1) Ceci eſt extrait d'une lettre datée du 29 juin.

Le 17 juin au matin, M. de Clocheterie ayant eu connoiſſance de l'armée navale angloiſe, ſûr d'ailleurs de l'excellence de la marche de ſa frégate, voulut l'obſerver mieux, & remplir ſes ordres. Il avoit avec lui le lougre *le Coureur* (1); il s'avança avec précaution, & ne tarda pas à être chaſſé vigoureuſement par une frégate & un cutter de même force à peu-près; il ſe contenta d'éviter de tomber dans l'eſcadre ennemie, & ſe laiſſa joindre au bout de quelques heures par *l'Aréthuſe*, c'eſt le nom de ſa rivale; il ne vouloit pas avoir l'air de fuir; il ſe crut en état de s'y meſurer, ſi c'étoit néceſſaire. Le capitaine Marshall, qui la commandoit, lui propoſa de venir parler à ſon général; c'eſt un uſage de la mer, même en tems de paix que le vaiſſeau le plus gros faſſe mettre en panne l'autre & l'oblige à cette eſpece de ſoumiſſion, ſuite de la premiere loi, de la loi du plus fort. En tout autre, peut-être, M. la la Clocheterie ſe fût-il conformé à la regle, mais dans une circonſtance auſſi critique, il crut devoir ſoutenir l'honneur du pavillon; d'ailleurs, il ſe voyoit trop loin des Anglois pour appréhender d'être enveloppé. Il répondit fierement qu'il n'avoit d'ordre à recevoir que du roi ſon maître, qu'il n'en feroit rien & cependant ſe tira en même tems de la poſition fâcheuſe où l'avoit adroitement mis le capitaine Marshall en le prenant par la hanche à portée du piſtolet; celui-ci non moins fier lui envoya un coup de canon, auquel le François répondit par toute ſa bordée. Le combat ainſi engagé d'une façon très-meurtriere, dura pluſieurs heures & tourna enfin au deſavantage de *l'Aréthuſe* abſolument maltraitée dans ſes mâts, dans ſes voiles & dans ſes agrès, enſorte qu'il fallut lui envoyer du ſecours & la remorquer. Alors M. de la Clocheterie, hors d'état de ſoutenir un ſecond combat trop inégal, porta précipitamment vers la terre & mouilla au milieu des roches à Abrevrach, petit havre de la côte non loin de Breſt, où, après s'être moqué de deux vaiſſeaux de ligne anglois, qui l'ont conſervé quelque tems, il eſt rentré aux acclamations de la rade. M. le duc de Chartres s'eſt tranſporté à l'inſtant à bord, a embraſſé M. de la Clocheterie, a complimenté tout l'état major, ainſi que l'équipage extrêmement ſenſible à cet honneur, & encore plus à une bourſe de louis qu'il a diſtribués.

---

(1) Commandé par M. chevalier de Razilly.

L'action a été des plus ſanglantes, on compte 40 morts à bord de la *Belle-Poule* & 57 bleſſés.

Le capitaine a une contuſion à la tête, & une autre à la cuiſſe. M. de St. Marſault, lieutenant de vaiſſeau, ſon ſecond, a été tué.

M. de la Roche de Kerandraon, enſeigne, ayant eu le bras caſſé au commencement de l'action, s'eſt fait mettre un premier appareil ſur ſa bleſſure & eſt venu reprendre ſon poſte.

On loue beaucoup M. de Capellis, enſeigne de vaiſſeau, qui a montré la plus grande bravoure & a ſurtout animé les matelots. Il n'eſt pas juſqu'à MM. Baſterot & chevalier de la Galernerie, gardes de la marine, dont on vante la bonne conduite, au deſſus de leur âge.

Mais on ne parle guere des officiers auxiliaires. On doit cependant leur rendre une juſtice que leur accorde le capitaine plus généreux; c'eſt qu'ils ont beaucoup ſervi à faire la manœvre que les autres n'entendent pas auſſi bien; c'eſt que MM. *Damard* & *Sbirre* ont parfaitement ſecondé le chevalier de Capellis qui commandoit la batterie, c'eſt que M. Bouvet, bleſſé grievement, n'a point voulu quitter le pont pour ſe faire panſer, & pendant que M. de la Clocheterie dirigeoit plus ſpécialement le combat, il faiſoit exécuter les évolutions rapides & hardies, auxquelles la frégate a dû ſon ſuccès & ſon ſalut. Publiez cela, Monſieur, ſur les toits, vérité deſagréable à Meſſieurs de la marine, qu'ils taiſent ſoigneuſement, & dont ils voudroient effacer juſqu'au ſouvenir.

Il étoit de la politique de faire ſonner bien haut cette action & d'accorder des graces éclatantes à tous ceux qui y avoient concouru. Auſſi M. de la Clocheterie, quoique très-éloigné du grade par ſon rang, a reçu ſur le champ le brevet de capitaine de vaiſſeau; M. de la Roche de Kerandraon, la croix de St. Louis accompagnée d'une penſion; M. Bouvet, qui n'étoit lieutenant de frégate que pour la campagne, a été fait lieutenant de frégate en pied. Enfin S. M. a donné des témoignages de ſatisfaction à tous les officiers & gardes de la marine.

S. M. a pareillement accordé une penſion ſur les fonds des invalides de la marine, à Mlle Gréen de St. Marſault, ſœur de l'officier de ce nom qui a été tué dans le combat. Elle a pourvu d'ailleurs au ſort des veuves & des enfans des officiers mariniers & matelots tués dans l'action, & elle a accordé aux bleſſés des gratifications proportionnées à leur bleſſures, ainſi qu'une gratification générale à tout l'équipage, au partage de laquelle (ce dont on ne connoît point d'exemple) les veuves des morts ſeront admiſes.

Tant de faveurs avoient été précédées d'une belle & longue lettre du miniſtre à M. de la Clocheterie, dont il a été répandu des copies en profuſion dans le port & ſur les vaiſſeaux. Dans cette épître qui ne tient rien de la ſéchereſſe miniſtérielle (1), M. de Sartines lui dit avec

---

(1) Cette lettre eſt datée de Verſailles le 23 juin 1778 & commence ainſi: „ M. le comte d'Orvilliers m'a envoyé, Monſieur, le récit que vous lui avez adreſſé du „

l'effuſion de cœur d'un ami envers ſon ami, & que les critiques appellent *diffuſion* de la part d'un écrivain des bureaux de Verſailles : „ Votre
„ récit a été mis ſous les yeux de S. M. ; elle
„ me charge expreſſément de vous marquer combien
„ elle eſt ſatisfaite de la fermeté & de la
„ valeur avec leſquelles vous avez défendu ſa frégate
„ & ſoutenu l'honneur de ſon pavillon. Il
„ ne lui a point échappé que la frégate angloiſe
„ combattant avec ſon eſcadre, avoit ſur vous
„ par cette circonſtance, un avantage de poſition
„ qui ajoutoit à ſa force, & qu'il ne falloit pas
„ moins que la bravoure & l'intrépidité dont
„ vous avez donné l'exemple à vos officiers &
„ à votre équipage pour parvenir à obliger à la
„ fuite un ennemi qui ſe ſentoit appuyé & qui
„ étoit aſſuré à tout évenement, de pouvoir ſe
„ réfugier ſous le canon de ſon eſcadre."

„ S. M. a vu avec intérêt le détail dans lequel
„ vous êtes entré ; elle a *bien voulu* (1) me
„ marquer le regret de la perte de M. de Gréen
„ de St. Marſault, dont elle connoiſſoit le mérite,
„ & celle de tous les braves gens qui ont
„ péri en combattant ſous vos ordres."

„ combat que vous avez rendu le 17 de ce mois, contre
„ une frégate angloiſe de 28 canons, à la ſuite de l'inſulte
„ qu'elle avoit oſé faire au pavillon du roi."

(1) On critique beaucoup à Paris cette expreſſion de *bien voulu*, comme s'il étoit contraire à la dignité royale d'avoir un cœur, d'être ſenſible à la perte de ceux qui s'immolent pour leur ſouverain, & que la reconnoiſſance ne fût pas un devoir commun aux rois & aux ſujets.

Dans le reſte de la lettre (1) le miniſtre reprend les détails de celle de M. de la Clocheterie, & y répond article par article, & l'on ne peut qu'admirer le courage de l'un & de l'autre, d'oſer nommer M. Bouvet, officier auxiliaire, & d'en faire une mention honorable. Il termine ainſi : „ Je ne doute pas que vous ne mettiez tout en uſage pour retirer votre frégate du mouillage que vous avez été forcé de prendre ; c'eſt le théâtre de votre gloire, & je ſuis aſſuré que la *Belle Poule*, ſous votre commandement, ne démentira jamais la célébrité que votre valeur vient de lui acquérir. J'ai l'honneur d'être." &c.

Enfin, il n'eſt pas juſqu'à la clôture dont les officiers ne ſoient enchantés. Le protocole en eſt abſolument changé, & au lieu du *je ſuis très-parfaitement à vous*, formule d'uſage, ſurtout envers un ſimple lieutenant de vaiſſeau, le ſecrétaire d'état, le repréſentant du monarque, parlant en ſon nom, le traite d'égal à égal & lui ajoute qu'il a *l'honneur d'être* &c.

---

(1) Le voici, Milord, pour ne vous rien laiſſer perdre de cette piece hiſtorique. „ Elle (S. M.) a été très ſatisfaite du courage qu'a montré M. de la Rôche de Kerandraon, en remontant ſur le pont auſſitôt qu'on a eu mis le premier appareil à ſon bras, qui avoit été caſſé après une heure & demie de combat."

„ Elle a été pareillement ſatisfaite de la fermeté de M. Bouvet qui, quoique bleſſé très-grievement, n'a pas voulu quitter ſon poſte pour s'aller faire penſer."

Ce n'eſt pas tout. Cette lettre eſt ſuivie d'un *Poſtcriptum* de la propre main du miniſtre, & les phraſes courtes & hachées dont il eſt compoſé annoncent la foule des idées & des ſentimens d'un homme tranſporté de joie & abſolument hors de lui-même... „ Le roi eſt parfaitement content de vous, votre combat vous fait honneur; il eſt de bon exemple; votre bravoure „ ſera ſurement toujours la même; je vous procurerai les moyens de l'exercer. Vous avez „ bien juſtifié le choix que j'ai fait de vous „ pour commander; votre réputation l'avoit décidé, & aujourd'hui vos actions parleront „ pour vous."

M. de Sartines répete encore pour la quatrieme ou cinquieme fois que S. M. eſt très-ſatisfaite, qu'il eſt très-ſatisfait (1) & il finit par dire que le roi veut ſavoir des nouvelles des contuſions de M. de la Clocheterie, de l'état de M. de la Roche de Kerandraon & des ſuites de la bleſſure de M. Bouvet. C'eſt ce nom que Meſſieurs de la marine trouvent de trop. A la bonne heure que le monarque s'informe de la ſanté de ſes officiers; mais d'une eſpece de matelot renforcé, c'eſt faire deſcendre trop bas la majeſté royale, c'eſt l'avilir....

---

(1) Voici le reſte de ce *Poſtcriptum*, non moins à conſerver en ſon entier que la lettre. „ Vous avez été bien ſecondé par votre état major & votre équipage; S. M. en eſt auſſi très-ſatisfaite, & je vous charge de leur tranſmettre cette ſatisfaction & mon eſtime.

Le roi a perdu un bon officier en la perſonne de M. de St. Marſault; je le regrette comme tel, & je partage votre douleur de ſa perte.

Voilà de ces propos, Milord, qu'on ne pourroit croire, même en les entendant pour la premiere fois, & à moins de connoître le génie de la marine françoiſe. Pour moi, qui viens de voir de près ces Meſſieurs; je n'en doute pas, & je vous certifie qu'ils en ſont très-capables. Du reſte, la joie de M. de Sartines eſt très-bien exprimée dans cette lettre. Depuis le combat de la *Belle-Poule* il eſt tout radieux, comme s'il l'avoit ſoutenu lui-même. La nouvelle de la priſe des deux frégates *la Lycorne* & *la Pallas* (1) & du Lougre *le Coureur*, amariné à la même époque, n'ont que foiblement altéré ſon enchantement & celui des Pariſiens. Cet enchantement, il eſt vrai, eſt fondé moins ſur la découverte d'un officier de la marine ſachant ſe battre & fourniſſant un exemple bien propre à ranimer l'émulation du corps, que ſur ce que les Anglois, en ſe rendant agreſſeurs, viennent de donner le ſignal d'une guerre que dans l'étroite équité on regardoit comme peu honnête juſqu'à préſent.

---

(1) *La Lycorne* de 32 canons & de 240 hommes d'équipage, commandée par M. de Balizal, fut invitée le 17, ainſi que la *Belle-Poule*, à venir parler à l'amiral Keppel, & cette invitation ſe faiſant par un vaiſſeau de ligne, il fallut s'y conformer; mais on l'avoit conſervée & on ne l'envoya à Plymouth comme priſe que lorſque la *Belle-Poule* eut livré ſon combat & que la *Lycorne*, ayant voulu s'échapper, eut lâché hoſtilement ſa bordée, & eut bleſſé pluſieurs hommes ſur un des vaiſſeaux qui la gardoient.

La Pallas a été priſe le 18: elle eſt commandée par M. de Rauſanne, auſſi lieutenant de vaiſſeau. Elle eſt de 32 canons & de 220 hommes d'équipage.

Le Lougre *le Coureur*, de conſerve avec la *Belle-Poule*, & ſe conformant à ſa manœuvre, s'étoit battu contre le cutter anglois; mais moins heureuſement, & fut pris au bout d'une heure. C'étoit un jeune enſeigne peu expérimenté qui le commandoit.

Pour moi, qui perſiſte à croire que ce n'eſt pas toujours en tirant du canon qu'on ſe déclare ennemi, que la démarche du marquis de Noailles étoit vraiment hoſtile, je ne trouve pas même que dans cette occaſion l'Amiral Keppel ait eu tort. Il a regardé avec raiſon, les deux frégates à ſa pourſuite comme deux eſpions dont il étoit bon de s'aſſurer en les interrogeant, ſuivant le droit des gens : la *Belle-Poule* n'a répondu qu'à coups de boulets, & par cette conduite a néceſſité la premiere l'effuſion du ſang; c'eſt elle qui a provoqué : notre général s'eſt très-bien conduit, & n'a rien à ſe reprocher. Bien plus : je vois ici beaucoup de François ſenſés qui penſent de même, qui admirent le ſang-froid de l'amiral Keppel, ſon eſprit pacifique en n'envoyant du ſecours à *l'Aréthuſe*, que lorſquelle en a eu beſoin pour ſa propre conſervation, & non à deſſein de s'emparer de la *Belle-Poule*, ce qu'il auroit fait plutôt, s'il en eût eu d'abord le projet. Ces politiques ne doutent pas que M. de la Clocheterie tant exalté, n'eût été déſaprouvé ſi le ſuccès n'avoit couronné ſon agreſſion. Quoi qu'il en ſoit, la fermentation eſt générale: on ne parle que de ſe battre, & en attendant ces jeux plus ſanglans, le miniſtre, pour amuſer le roi & la famille royale, a fait figurer en relief le port & la rade de Breſt où ſont tous les vaiſſeaux & bâtimens de l'eſcadre dans leur poſition reſpective; ils ont des banderoles, où ſont inſcrits leurs noms, & d'habiles marins leur font faire les évolutions & ſimulacres de combats qui ſe répetent aujourd'hui à Breſt & auxquels préſide le duc de Chartres; le public eſt admis à ces ſpectacles dans la galerie

L'eſcadre, augmentée de ſept vaiſſeaux (1), eſt définitivement portée à 32, & cet effort eſt conſidérable. Suivant ce que vous me marquez, il paroît que nous n'en pourrons pas faire davantage; en outre, les vaiſſeaux françois auront plus que jamais leur ſupériorité ordinaire d'équipages, puiſque les nôtres ſont auſſi foibles en

---

(1) Il faut ajouter aux 25 dont je vous ai envoyé la liſte ceux-ci.

Noms.	*Canons.*	*Capitaines.*
Le Diadême	74.	MM. de la Cordonnie.
Le vengeur	64.	le comte d'Amblimont.
L'Actionnaire	64.	de Proiſſy.
L'Indien	64.	de la Grandiere.
Le Triton	64.	de Ligondaiſ.
L'Amphion	50.	de Trobriant.
Le Fier	50.	vicomte de Turpin.

hommes que vous le dites. Pour ſuffire à la multitude des armemens, on embarque à Breſt outre les ſoldats de marine, des ſoldats de terre dans certaines proportions, c'eſt-à-dire à peu-près un ſixieme des premiers dont un tiers des ſeconds (1). Il y a eu une ſeconde promotion de lieutenans de vaiſſeau, & une immenſe d'enſeignes (2), & cependant il a été en outre délivré peut-être cent cinquante brevets de lieutenans de frégate pour la campagne (3). Vous avez vu que ſur la ſeule frégate la *Belle-Poule*, il y en avoit trois. C'eſt de ce mélange d'officiers de mer, de terre (4) & d'officiers bleus, que je tire mon grand eſpoir, il en doit réſulter néceſſairement une zizanie épouvantable, des querelles interminables (1) & conſéquemment beaucoup de désordre. Voilà la vraie cauſe du départ précipité de M. le duc de Chartres. Ce prince eſt parti depuis plus de ſix ſemaines (2) avec la qualité *d'inſpecteur général de l'armée de Breſt*. On aſſure que le roi lui a recommandé non-ſeulement de remettre la bonne intelligence entre les deux corps d'officiers de terre & de mer; mais même entre ceux-ci, & ſurtout de témoigner beaucoup de bienveillance aux auxiliaires, de leur faire l'honneur de les admettre à ſa table & de les inviter ſouvent, afin d'habituer Meſſieurs de la marine à les voir de meilleur œil. Tout ce qu'on a écrit juſqu'à préſent à cet égard, ne donne pas grande confiance qu'il réuſſiſſe.

---

(1) Extrait d'une lettre de Breſt du 13 avril. . . . Pour completter les ſoldats de marine qui doivent être répartis ſur les vaiſſeaux & ne ſont pas en nombre ſuffiſant, on fait embarquer 1500 hommes de divers régimens qui ſont ici ou dans les environs.

Un vaiſſeau de 64 aura 90 ſoldats, ſavoir 60 hommes de marine & 30 de terre, les plus gros vaiſſeaux en prendront dans la même proportion.

(2) Le 1er avril il a été fait environ 40 lieutenans de vaiſſeau & 100 enſeignes.

(3) Extrait d'une lettre de Breſt du 8 mai . . . . Nos états d'armemens ſont enfin complets au moyen d'officiers *bleus*. Ce ſont des officiers marchands ou étrangers à la marine du roi, à qui l'on donne des brevets de lieutenans de frégates pour la campagne: il faut qu'ils aient au moins trois ans de navigation comme officiers.

(4) Il a fallu néceſſairement embarquer des officiers de terre de chaque corps d'où l'on a tiré des ſoldats, pour les commander.

---

(1) Extrait d'une lettre de Breſt du 18 mai. . . . Depuis le 15 les troupes deſtinées à completter les détachemens des troupes du corps royal de la marine, ſont embarquées. Les officiers ſont logés à bord des vaiſſeaux avant les auxiliaires, ce qui fait conteſtation & ſera la matiere d'une déciſion du miniſtre.

Une autre difficulté plus grande, c'eſt que les troupes de terre veulent prendre partout la droite ſur les troupes de la marine, ſuivant l'ancienneté des régimens: celle-ci conſent à n'avoir à terre que la gauche, mais à bord des vaiſſeaux, dans le port & à l'arſenal, exige la droite dans tous les cas. Cependant la terre jouit proviſoirement de cet honneur pour maintenir l'union, mais on attend ſur le fonds une lettre du miniſtre.

(2) Bulletin du Palais Royal du 24 mai. . . . M. le duc de Chartres eſt arrivé le 19 à Breſt à 8 heure du ſoir & a dû coucher dès le ſoir à bord du *Saint-Eſprit*. Le 20 il devoit commencer ſon inſpection en qualité *d'inſpecteur général de l'armée de Breſt*.

Au ſurplus, dès qu'il fut arrivé, il commença ſon inſpection, dont le premier effet fut d'obliger tout le monde de coucher à bord. Chaque jour il viſitoit quelque vaiſſeau & y faiſoit faire des manœuvres qui lui apprenoient ſon métier, en le rappelant aux autres (1): pour délaſſer ſon alteſſe, on entremêloit ces travaux de fêtes (2), & bientôt ennuyé du métier, au lieu d'une tournée ſérieuſe qu'il devoit entreprendre ſur les batteries (3), il eſt allé faire le phiſicien & viſiter les mines. Tout cela eſt encore de reſſource pour nous, Milord, & un prince du ſang de cette eſpece, au lieu de produire l'heureux ſuccès qu'on attend par ſon exemple & par l'émulation qu'il doit inſpirer, ne ſervira qu'à embarraſſer, qu'à occuper beaucoup de monde autour de lui, qu'à inſpirer la moleſſe & entretenir le luxe déjà trop répandu dans les eſcadres françoiſes.

---

(1) Extrait d'une lettre de Breſt du 25 mai.... Les manœuvres que fait faire M. le duc de Chartres ſont de déſenverguer & enverguer les voiles, de paſſer & repaſſer les mâts de hune, de gréer les vergues de hune & les remplacer par celles de rechange : il fait auſſi faire l'exercice du canon à feu, celui de la mouſqueterie.

(2) Extrait d'une lettre de Breſt du 25 mai.... Demain 26, M. le comte d'Orvilliers donne à dîner à bord de la *Bretagne* à S. A. Séréniſſime. Tous les capitaines en feront; on boira à la ſanté du prince & tous les généraux commandans feront tirer 21 coups de canon à leur bord; les autres vaiſſeaux n'en tireront que 19; l'ordre eſt donné.

(1) Extrait d'une lettre de Breſt du 29 mai.... M. le duc de Chartres continue ſon inſpection, qui n'eſt pas finie; elle doit durer 12 à 15 jours. On croyoit qu'il iroit enſuite viſiter les batteries de la marine qui ſont de ſon reſſort, y faire faire toutes les épreuves néceſſaires pour juger ſi elles ſont en bon état & bien manœuvrées; mais il ira avant viſiter les mines.

Cependant, depuis ſon retour & le combat de la *Belle-Poule*, comme il eſt queſtion de guerroyer ſérieuſement & que les ordres ſont que M. d'Orvilliers ſe tienne prêt à appareiller, que S. A. qui avoit grand deſir de revenir voir les filles de Paris, ne peut plus s'écarter & découcher, & qu'il lui faut toujours quelque ſpectacle, il y a eu divers ſimulacres de combat & ſurtout celui de deſcente à terre défendue par l'ennemi & attaquée par les équipages & troupes des vaiſſeaux de l'armée navale (1). Ce jeu-là n'eſt point affecté ſans deſſein, & l'on a eu ſoin de remplir de ſon récit toutes les gazettes, afin qu'il parvienne à Londres. La politique eſt de nous inſpirer la crainte d'une invaſion, qu'il y a cent contre un à parier que les François n'oſeront tenter, mais contre laquelle il eſt cependant indiſpenſable de ſe préparer. Il eſt certain que les préparatifs ſont formidables à Dunkerque (1); qu'on compte 100 bataillons & 40 eſcadrons cantonnés ſur les côtes depuis ce port juſqu'à Nantes; on ne croit pas qu'il y ait de camp pour ces troupes; mais étant ainſi réparties ſur les frontieres maritimes, elles ſeront faciles à reſſembler au premier coup de tambour. On a d'ailleurs eu la précaution de leur donner des chefs & un état-major. Dix lieutenans généraux (2), vingt-trois maréchaux de camp (3) ſont nommés pour ſervir dans cette armée & ont reçu l'ordre d'être rendus au 1er juillet à leur poſte reſpectif. M. de Guibert, jeune militaire, dont je vous ai parlé avec

---

(1) Extrait d'une lettre de Breſt du 19 juin.... Il y a eu mercredi en préſence de M. le duc de Chartres un ſimulacre de deſcente ſous trois diviſions, de 8 chaloupes chacune. M. de la Motte-Piquet en commandoit une, M. de Briqueville une autre, & M. de l'Archantel la troiſieme. On en a été fort content.

---

(1) Extrait d'une lettre de Dunkerque du 15 mai. . . M. le prince de Robecq, qui commande ici, a nombreuſe compagnie ſons ſes ordres, ſavoir quatre régimens d'infanterie, qui ſont Soiſſonnois, Bretagne, Anhals & Penthievre, le régiment de la Ferre artillerie, & les dragons de Noailles. Le ſervice ſe fait avec une régularité extrême, comme ſi l'on étoit en pleine guerre & qu'on craignît un coup de main des Anglois.

Les ſept navires de cette nation, arrêtés ici lors de l'embargo du mois de mars, y ſont toujours.

Il y a beaucoup d'artillerie, & l'on éprouve actuellement 400 pieces de canons; on ne ſait ce que tout cela deviendra, mais notre état de défenſe eſt une dériſion, & bien des gens croient qu'il s'agit bien plutôt d'attaquer, ou du moins de ſe faire craindre à nos rivaux. . . .

(2) Voyez ma lettre précédente en date du 22 juin.

(3) Voyez ma lettre précédente en date du 22 juin.

avec diſtinction en eſt le major général, & M. le chevalier de Coigny, plein d'ardeur & d'amour pour ſon métier; en eſt l'aide-major principal. Enfin, MM. de Gribeauval & de Villepatour ſont pour le ſervice de l'artillerie. C'eſt décidément le maréchal de Broglio qui la commande (1). Le miniſtre de la guerre avoit propoſé à S. M. le prince de Condé, M. de Voyer, M. de Maillebois & divers autres. Le roi, ſans en accepter aucun, s'eſt reſſouvenu de celui-ci & l'a nommé de ſon propre mouvement. On ne doute pas que l'affection dont feu M. le dauphin honoroit ce maréchal, n'ait beaucoup contribué à ce choix & qu'il ne fût déſigné d'avance dans les inſtructions laiſſées par cet auguſte pere à ſon fils, inſtructions qu'il s'eſt fait un devoir de ſuivre juſqu'à préſent.

La jalouſie ne manque pas de critiquer ce général : on dit qu'il eſt dévot, que c'eſt une créature des jéſuites; un jéſuite de robe courte qui leur eſt toujours attaché; qu'il eſt minutieux, timide, peu aimé du ſoldat; en un mot, que c'étoit l'homme le moins propre à une expédition exigeant ſurtout de l'activité, de la confiance & de l'audace.

Cependant, il paroît avoir le vœu de la nation, du moins à en croire le propos que Voltaire tint peu après le jour de ſa nomination. Il ſe trouvoit chez Mad. la Maréchale de Luxembourg : il fut queſtion de la guerre ; cette Dame en déploroit les ſuites & ſouhaitoit que la France & l'Angleterre entendiſſent aſſez bien leurs intérêts & ceux de l'humanité pour ajuſter leurs différens ſans effuſion de ſang & par un bon traité de paix : *Madame*, dit le philoſophe bouillant, en montrant l'épée du maréchal de Broglio qui étoit préſent, *voilà la plume avec laquelle on doit ſigner ce traité.*

---

(1) Il a été nommé le 19 mai.

Quoi qu'il en ſoit, le miniſtre piqué de voir que M. de Broglio étoit choiſi préférablement à ceux qu'il avoit propoſés au roi, a cherché indirectement à le dégoûter, ſoit en reſtreignant ſon diſtrict aux côtes de Normandie & de Bretagne, ſoit en lui ôtant le choix des officiers généraux à ſervir ſous ſes ordres ; mais ce qui a été le plus ſenſible au maréchal, ç'a été de ſe voir ſéparé de ſon frere le comte de Broglio, qu'il ſe flattoit d'avoir auprès de lui, & avec lequel il a toujours ſervi. M. de Montbarrey peignit au roi celui-ci comme un officier brouillon, altier, déteſté des troupes & de ſes camarades, & trop dangereux par l'aſcendant qu'il avoit ſur l'eſprit de l'autre. Envain le maréchal inſiſta & fut à S. M., lui repréſenta qu'il avoit beſoin des ſecours du comte : le roi lui répondit qu'il *n'avoit contre ſon frere aucune raiſon de mécontentement ; que ſi les circonſtances devenoient difficiles, il conſentiroit à les réunir.* Ces paroles conſolantes du roi, le commandement donné au comte dans les trois évêchés (1), miſſion qui en le condamnant à l'inutilité, prouvoit cependant qu'il n'étoit pas diſgracié; enfin, les conſeils même & les inſtances ſeules de celui-ci ont engagé le maréchal à ne point remettre ſon généralat, ainſi qu'il en menaçoit; mais il en réſulte une diviſion entre les bureaux & l'armée dont nous avons à nous féliciter encore & qui dans le cas où, contre toute attente, la deſcente auroit lieu, peut nous être d'un grand ſecours & nous ſauver.

Malgré tant de préparatifs, quoique depuis longtems on accueille ouvertement dans les ports de France les corſaires américains & leurs priſes (2), ſans aucune des reſtrictions qui avoient

---

(1) Le 18 mai le roi avoit arrangé d'envoyer le comte de Broglio dans les trois evêchés; mais ce ne fut que le 25 que ſa deſtination fut irrévocablement arrêtée & manifeſtée.

(2) Extrait d'une lettre de Breſt du 8 mai. . . Un corſaire boſtonien croiſant dans la manche, fait ſouvent des priſes qu'on amene dans ce port, où l'on les reçoit aujourd'hui ſans difficulté, & même avec des éloges & des encouragemens.

Extrait d'une lettre de Verſailles du 15 mai. . . . On parle beaucoup d'un corſaire américain, nommé *le Ranger*, commandé par le Sieur Jean Paul Jones, parti de la Nouvelle-Angleterre le 1er novembre 1777 & arrivé à Nantes le 2 décembre. Il paſſa de Nantes à la baie de Quiberon, où il ſe tint comme caché pendant trois ſemaines lors des plaintes du lord Stormont. Il revint à Breſt, d'où il appareilla au commencement d'avril & fit pluſieurs priſes aux Anglois, entre autres un navire allant de Londres à lieu l'an paſſé, & même au commencement de celle-ci; quoiqu'on attaque & arrête au contraire nos corſaires armés contre eux (1); quoique les amirautés aient déjà reçu l'ordre d'encourager les expéditions pour la courſe & que par l'attention ſpéciale du gouvernement envers la claſſe des marins, on juge du beſoin qu'il en a (2), on continue à ſe donner un air de modération qui ſied bien ſurtout quand on a la force de ſon côté; on ne regarde le combat des deux frégates que comme une *rixe maritime* (C'eſt ainſi qu'on l'appelle à Verſailles) & l'on a ſeulement dépêché à la cour de Londres pour demander ſatisfaction de l'inſulte faite au pavillon françois en cette occaſion; mais on ajoute qu'on a eu

---

Dublin avec le bagage du général Irwine qu'il envoya à Breſt. Ce même corſaire a combattu une frégate angloiſe de 22 canons, & dont l'équipage étoit plus du double du ſien, l'a forcée de ſe rendre & l'a conduite de nouveau à Breſt.

(1) Extrait d'une lettre de Breſt du 12 juin. . . M. de Tilly, lieutenant de vaiſſeau, commandant la frégate *la Concorde* qui croiſe, a pris un corſaire anglois de 8 canons & l'a ramené dans ce port. . . . .

Extrait d'une lettre de Breſt du 29 juin. . . Deux de nos frégates ſe ſont emparées de deux corſaires de huit & de dix canons croiſant ſur Oueſſant, & les ont emmenés en ce port.

(2) Il s'agit d'une déclaration du roi donnée à Verſailles le 21 mars 1778 & enregiſtrée au parlement le 22 mai, qui renouvelle les privileges accordés aux gens de mer, les rend uniformes, & même les augmente en raiſon de leur bonne volonté & de leur zele.

tout récemment la réponſe: que S. M. Britannique a fait dire par ſon miniſtre, qu'après la conduite de la France à ſon égard, elle n'étoit point dans le cas d'entrer en explication & n'avoit aucun compte à rendre de ſa conduite. On ne doute pas aujourd'hui que le comte d'Orvilliers n'ait reçu l'ordre d'appareiller & qu'il ne ſoit peut-être ſous voiles en ce moment.

Le ſecret ſemble être l'ame des opérations d'aujourd'hui ; on eſt encore à ſavoir les nouvelles rapportées par deux frégates (1) arrivées depuis quelque tems & l'objet du départ d'une autre.

Le voyage à la mode cette année pour les curieux & les gens de la cour étoit celui de Breſt; depuis quelque tems il y a eu dans ce port des ordres d'empêcher d'y ſéjourner les étrangers, &

---

(1) Extrait d'une lettre de Breſt du 13 mai... La frégate *la Senſible*, commandée par M. de Marigny, lieutenant de vaiſſeau, vient d'arriver d'une miſſion particuliere : on croit que c'eſt de Boſton ; mais le capitaine, les officiers & l'équipage gardent le plus grand ſecret.

On ne ſait point au juſte l'objet de la miſſion de *la Charmante*, commandée par M. de Macnemara, qui a eu ordre de partir dès le 8 de ce mois : on croit que ſa deſtination eſt de porter aux iſles du vent & ſous le vent, c'eſt-à-dire à la Guadeloupe, à la Martinique & à St. Domingue des paquets intéreſſans de la cour.

Extrait d'une lettre de Breſt du 15 juin. , . . *La Nymphe*, commandée par M. de Senneville, à mouillé avant-hier en rade. C'eſt le ſecond tome de la *Senſible* : on ne peut ſavoir ce qu'elle a fait, d'où l'on préſume qu'elle arrive auſſi de l'Amérique angloiſe.

par étrangers, on n'entend pas ſeulement les voyageurs non nationaux, mais même les François qui ne ſont pas attachés à la marine ou domiciliés dans le lieu. Aujourd'hui cela va juſqu'à les arrêter avant leur arrivée, à les faire rétrograder, & à refuſer des paſſeports à ceux qui en demandent. Dernierement des femmes de qualité ſe plaignant à M. de Sartines de cette rigueur, il leur a répondu qu'il en avoit reçu les ordres les plus précis du roi & que S. M. venoit de les lui renouveler. Je ſuis fort aiſe d'avoir pris mes précautions.

On affecte au contraire de répandre le bruit qu'on a mis un *embargo* ſur tous les bâtimens des ports de l'Océan, & ſurtout ſur ceux de la Manche; qu'on a propoſé aux armateurs de les fréter pour le compte du roi, & que pluſieurs ont déjà accepté les propoſitions; que ce marché eſt de ſix mois, ſauf (1) à le prolonger ſuivant les circonſtances. Le vrai eſt que l'on a donné avis aux négocians du départ de l'eſcadre de l'amiral Keppel, de ſe tenir ſur leurs gardes & de ne point laiſſer ſortir leurs bâtimens de commerce au moins avant que le comte d'Orvilliers fût en mer en état d'en impoſer aux Anglois. Le ſurplus des menaces eſt de parade, & tous les officiers employés ſur les côtes & partis pour leur deſtination ne comptent nullement s'embarquer.

---

(1) Le prix eſt de 10 liv. par tonneau; les négocians du Havre y ont déjà acquieſcé.

La grande nouvelle du moment c'eſt l'arrivée de la frégate *la Flore* (1). Son capitaine rapporte qu'à 150 lieues au delà du détroit, il vit le ſignal de paſſer à poupe du général, qui lui enjoignit de prendre les malades de l'eſcadre à ſon bord & de faire voile pour Toulon; il confirme la deſtination de cette eſcadre pour l'Amérique ſeptentrionale. Il eſt conſtant que M. Gerard, M. Deane, quatre capitaines de vaiſſeau inſurgens échappés des fers d'Angleterre avec leur ſuite (2), ſont embarqués ſur le *Languedoc.* Il y a trois tables où 51 perſonnes mangent, & M. d'Eſtaing ſe met alternativement lui-même à chacune de ces tables. Quoique la longueur du paſſage du détroit ait conſommé beaucoup de proviſions, l'eſcadre étoit ſi bien pourvue qu'elle ne manquoit encore de rien & continuoit à cingler par un bon vent, ſans avoir relâché à la côte d'Eſpagne.

Les lettres oſtenſibles annoncent que la gaîté, le courage & l'union regnent ſur la flotte; mais d'autres plus véridiques & plus particulieres ſont remplies de plaintes des officiers contre le caractere altier & préſomptueux du général, qui n'écoute aucun conſeil & n'uſe de ſon pouvoir très-grand, que pour choquer tous les eſprits, pour menacer à tout propos & faire ſentir la verge de fer dont il eſt armé.

---

(1) Mouillée le 28 juin à Toulon ; elle eſt toujours commandée par M. de Caſtellane-Majaſtre ; il a quitté l'eſcadre le 19 mai.

(2) Elle fait en tout dix perſonnes.

Puiſſe fermenter, Milord, ce germe de déſunion & faire avorter les ſiniſtres projets de nos ennemis!

Paris, ce 6 juillet 1778.

LETTRE VIII.

Suite du ſéjour de M. de Voltaire à Paris. Sa mort. Evenemens auxquels elle a donné lieu.

TOUT dans cette vie, Milord, eſt mêlé d'amertume, & le plus beau triomphe eſt ſouvent accompagné d'humiliations. C'eſt ainſi que Voltaire en éprouva pluſieurs dont la moindre étoit bien propre à empoiſonner le bonheur d'un homme qui avoit autant d'amour-propre.

1°. Le jour de ſon couronnement, il ſavoit que la reine étoit venue à l'opéra; mais avec le projet ſecret de paſſer *incognito* à la comédie françoiſe, & d'y recevoir ſans affectation les hommages du Neſtor de la littérature. Elle ne lui donna pas cette joie. On aſſure que dans ſa loge elle reçut un billet qui la détourna de ſon premier deſſein; on prétend même qu'il avoit été rendu en route à S. M.

2°. Son Irêne fut bien jouée à la cour; mais on on ne l'avertit pas d'y venir, comme il s'en flattoit, & comme la reine le lui avoit fait eſpérer; mais le jour de la repréſentation, au débotté du roi, pendant que S. M. s'habilloit pour le ſpectacle, on entendit des courtiſans perfides, pour plaire au monarque, qu'ils ſavoient ne point aimer Voltaire, lui dénigrer d'avance ſa tragédie, & prématurer ſon ennui, qui ne ſe manifeſta que trop.

3°. Enfin, le vieillard de Ferney, qui, en ſe repaiſſant de la fumée de ſa gloire, ne négligeoit pas le ſolide & veilloit à ſes affaires, en homme qui n'auroit eu autre choſe en tête, étant allé chez un procureur au parlement (1) pour lui rappeler un procès dont celui-ci n'avoit plus d'idée, eut le déplaiſir de voir ce ſuppôt du palais l'ignorer abſolument, le traiter cavalièrement, comme un client ordinaire, & l'obliger de décliner ſon nom. Il dut juger que le malheureux praticien vivoit dans une telle indolence, qu'il ne ſavoit pas même que Voltaire fût à Paris. Il eſt vrai qu'à ce nom de Voltaire il ouvrit les yeux & les oreilles, que toute la maiſon en retentit bientôt, & que la rumeur paſſant de bouche en bouche, le philoſophe en rentrant dans ſon caroſſe ſe vit aſſailli de toute la populace du quartier.

Une ſcene plus riſible, mais non moins piquante pour M. de Voltaire, s'il en eût été instruit, s'étoit paſſée quelque jours avant ſous un bâtelage groſſier; elle donnoit aux Pariſiens une leçon vraiment philoſophique. A la place de Louis XV, un charlatan cherchoit à vendre des petits livres où il enſeignoit des tours de cartes & des ſecrets de cette eſpece. En voici un, diſoit-il, Meſſieurs, que vous ſerez bien-aiſe de ſavoir. il eſt merveilleux & vous n'en douterez plus quand je vous apprendrai que je le tiens de Ferney, de ce grand homme qui fait tant de bruit ici, de ce fameux Voltaire, notre maître à tous.

---

(1) Me. Hureau.

Tandis qu'un bâteleur le perſifloit aſſez finement devant le peuple, les prédicateurs tonnoient contre lui en chaire avec un fanatiſme digne du quinzieme ſiecle. L'abbé de Beauregard (1) ne l'épargnoit pas même à Verſailles: il gémiſſoit ſur la gloire dont on affectoit de couvrir le chef audacieux d'une ſecte impie, le deſtructeur de la religion & des mœurs, & déſignoit trop ſenſiblement le vieillard de Ferney, pour que celui-ci ne dût pas juger que S. M n'avoit pas déſapprouvé cette diatribe évangélique, & conſéquemment étoit encore dans le préjugé défavorable, dans la ſorte d'averſion même qu'on lui en avoit inſpirée dès ſon enfance; ce qui le déſoloit & lui ôtoit tout eſpoir d'être jamais accueilli du monarque. Quelquefois dans ſon dépit il formoit la réſolution de s'arracher à ces lieux enchanteurs & de retourner dans ſa ſolitude, & toujours quelque nouveau lien l'y attachoit.

---

(1) Ex-jéſuite, prédicateur du carême à la cour.

Depuis la belle ſaiſon, tems où il auroit pu partir, il y étoit retenu plus que jamais par la foule des objets qu'il y avoit à parcourir, par cette multitude d'amis, d'admirateurs, de protecteurs qu'il lui falloit viſiter, par l'extenſion des idées & des projets que lui ſuggéroient les circonſtances, enſorte que durant les quatre mois qu'il eſt reſté à Paris, il a pu dire avoir plus vécu que pendant dix ans à Ferney.

Cependant on ne douta plus qu'il ne nous échappât, quand on vit dans le monde ſa piece intitulée: Les adieux du vieillard.

Adieu mon cher Tibulle, autrefois ſi volage,
Mais toujours chéri d'Appollon,
Au Parnaſſe fêté, comme au bord du Lignon,
Et dont l'amour a fait un ſage.
Des champs élyſiens, adieu pompeux rivage,
De palais, de jardins, de prodiges bordé,
Qu'ont encore embelli, pour l'honneur de notre âge,
Les enfans d'Henri quatre & ceux du grand condé.
Combien vous m'enchantiez, muſes, graces nouvelles,
Dont les talens & les écrits
Seront de tous nos beaux eſprits
Ou la cenſure ou les modeles.
Que Paris eſt changé! les Welches n'y ſont plus.
Je n'entends plus ſiffler les ténébreux reptiles,
Les Tartuffes affreux, les inſolens Zoïles;
J'ai paſſé: de la terre ils étoient diſparus.
Mes yeux après trente ans n'ont vu qu'un peuple aimable,
Inſtruit, mais indulgent, doux, vif & ſociable.

Il eſt né pour aimer. L'élite des François
Eſt l'exemple du monde & vaut tous les Anglois.
De la ſociété les douceurs deſirées
Dans vingt états puiſſans ſont encore ignorées :
On les goûte à Paris. C'eſt le premier des arts.
Peuple heureux ! il nâquit, il regne en vos remparts.
Je m'arrache en pleurant à ſon charmant empire ;
Je retourne à ces monts qui menacent les cieux,
A ces antres glacés où la nature expire :
Je vous regretterois à la table des dieux.

Mais on ſut bientôt que ce n'étoit qu'une fiction poëtique, pour avoir lieu de répandre des vers pleins de graces, de nobleſſe, de facilité, de ſentiment, de faire ſa cour aux princes dont il cherchoit à ſe ménager l'appui contre ſes ennemis à Verſailles & de dire des injures aux anglois à qui l'on alloit faire la guerre. On y trouva ſeulement bien extraordinaire qu'il comparât le marquis de Villette à Tibulle & l'érigeât en ſage.

Une fauſſe couche que fit ſa chere *Belle & bonne* lui ſervit de prétexte pour reſter. On étoit d'autant plus fâché de cet accident qu'il devoit être parrain, & qu'on étoit dans l'attente de lui voir faire un chrétien après avoir fait tant de pervertis.

On ſut depuis que le véritable motif qui le déterminoit à ne pas déſemparer, étoit la crainte des cabales du clergé qui, lui faiſoit-on enviſager, s'il s'en alloit une fois, pourroit bien s'oppoſer à ſon retour. Le moderne demi-dieu ſe trouva donc forcé à recevoir encore des couronnes & à ſe voir élever des autels, au point qu'un jour, honteux lui-même de cet excès de ſuperſtition, il s'écria : *Je ſuis comme ſpartacus, je rougis de ma gloire.*

Je paſſe légerement ſur ſa réception de franc-maçon (1), cérémonie puérile à laquelle il crut devoir ſe prêter par reconnoiſſance des hommages que lui avoit rendu, à ſa convaleſcence, la loge qui le ſollicitoit de ſe faire initier; loge compoſée en grande partie de gens de lettres. Je citerai ſeulement ces quatre vers du frere la Dixmerie, tirés d'une chanſon chantée au banquet :

Au ſeul nom de l'illuſtre frere
Tout maçon triomphe aujourd'hui :
S'il reçoit de nous la lumiere,
Le monde la reçoit de lui.

Je n'appuirai pas davantage ſur les honneurs qu'il reçut au ſpectacle de Madame de Monteſſon; ſur celui qu'il eut de faire ſa cour à M. le duc & à Madame la ducheſſe de Chartres, le forçant de s'aſſeoir devant eux, afin d'en jouir & de l'écouter plus longtems.

Je craindrois d'être trop long, Milord, en me répandant en répétitions des mêmes éloges, des mêmes fadeurs : je ne m'arrêterai qu'aux anecdotes plus piquantes, ſoit par leur nouveauté, ſoit par les acceſſoires.

---

(1) Cette cérémonie eut lieu le 8 avril à la loge des Neuf-Sœurs.

Par exemple, n'a-ce pas été un ſpectacle plaiſant que de voir ce vieillard ne pas dédaigner de ſe tranſporter chez les plus célébres Laïs du jour qui l'avoient viſité? C'eſt ainſi que le ſamedi ſaint il ſe rendit chez Mlle Arnoux & que les ſpectateurs admirerent la légereté de la converſation du philoſophe & de la courtiſanne.

Le mercredi 22 avril, les comédiens françois étant aſſemblés pour le répertoire de la ſemaine de l'ouverture, furent agréablement ſurpris de voir arriver parmi eux le vieux malade, qui les combla de remercîmens pour les ſoins qu'ils s'étoient données afin d'accélérer la repréſentation d'*Irene* & de la faire goûter du public. Il leur dit qu'étant ſur le point de faire un voyage de deux mois à Ferney, il emportoit les manuſcrits de ſa tragédie d'*Agathocle* & de la comédie *du Droit du ſeigneur*, dans le deſſein de mettre la derniere main à la premiere & de changer beaucoup de choſes à la ſeconde, jugée depuis longtems (1), & très médiocre en effet.

On comptoit que Voltaire, empreſſé de figurer partout & d'y recevoir des hommages, ſe trouveroit peut-être à la rentrée de l'académie des belles-lettres. Mais cette compagnie, où domine la cabale des dévots, & ſurtout des janſéniſtes, ne pouvoit avoir rien de bien attrayant pour lui, & d'ailleurs ne s'étoit pas rendue digne de le poſſeder par cet empreſſement des autres corps littéraires; elle venoit même de lui donner une mortification trop grande en s'agrégeant M. l'Archer, un des plus fougueux adverſaires de ce philoſophe, qui l'a déſolé à force de diatribes ſcientifiques, auxquelles il n'a pu répliquer que par de mauvaiſes plaiſanteries ou des injures.

---

(1) Elle fut jouée en 1762 ſous le titre de *l'Ecueil du Sage*. On dit que le projet de Voltaire étoit de la réduire de cinq actes à trois.

Au contraire, il ne manqua pas de ſe rendre (1) à la rentrée de l'académie des ſciences, bien certain qu'il y ſeroit accueilli d'une façon diſtinguée, propre à flatter ſon amour-propre & à lui perpétuer les adorations du public. En effet, deux de ſes lieutenans, MM. d'Alembert & de Condorcet (2) avoient preſcrit le cérémonial & préparé la gloire de leur maître; ils avoient bien voulu lui en procurer une plus grande en propoſant de le faire recevoir ce jour-là, membre de la compagnie, par acclamation. La cabale l'emportant toujours ſur les gens ſages, cet avis mis en délibération avoit paſſé à la pluralité; quelqu'un de ceux-ci qui, ſentant l'inutilité de lutter contre le fanatiſme philoſophique, exaltant le grand nombre de têtes en ce moment, eut recours à la ruſe & opina de rendre le triomphe du candidat plus complet en obtenant d'avance l'agrément de la cour. Il n'y avoit pas moyen de ſe refuſer à cette précaution qui eſt de regle; on en référa au miniſtre de Paris, & la demande fut rejetée. Cette anecdote fut tenue ſecrette & vraiſemblablement reſta ignorée du héros. Elle n'a tranſpiré que depuis ſa mort. La maniere dont il fut accueilli ſuffiſoit encore pour l'enchanter. Voici une relation qui m'en fut communiquée dans le tems par un témoin oculaire.

---

(1) Le 29 avril.

(2) Celui-ci étoit ſecrétaire de l'académie, & élève de M. d'Alembert qui le dirige & eſt ſon mentor.

„ Les ſéances publiques (1) de l'Académie
„ des ſciences ſont toujours très-nombreuſes;
„ il y a même des étrangers illuſtres & des
„ virtuoſes en femmes du premier ordre, mais
„ le gros des ſpectateurs ne conſiſte guere qu'en
„ ſavans obſcurs & éleves des maîtres dans tous
„ les genres de ſciences dont eſt compoſée l'aca-
„ démie. Cette fois-ci c'étoit un monde diffé-
„ rent: tout ce que la beauté a de plus ſédui-
„ ſant parmi le ſexe; tout ce que la cour a de
„ plus frivole en hommes aimables, tout ce que
„ la littérature a de plus élégant & de plus re-
„ cherché, s'étoit emparé de la ſalle. La Géo-
„ metrie, l'aſtronomie, la méchanique, l'anato-
„ mie, la chymie, la botanique ſe ſont trou-
„ vées, pour ainſi dire, excluſes de leur ſanc-
„ tuaire par les muſes & les graces. C'eſt le

---

(1) Cette relation eſt intitulée : *Séance publique de l'académie des ſciences, tenue pour la rentrée d'apres pâques.*

„ cortege que traîne toujours M. de Voltaire à
„ ſa ſuite, & l'on ſavoit qu'il devoit ce jour-là
„ jouir en ce lieu d'un autre triomphe, d'une
„ ſeconde apothéoſe. En effet, à peine a-t-il
„ paru, que les acclamations, les battemens
„ de mains ſe ſont fait entendre de la façon la
„ plus bruyante, & quoiqu'il ne ſoit pas mem-
„ bre de l'académie, le vœu général de Meſ-
„ ſieurs a été que ce philoſophe prît place par-
„ mi les honoraires. On y avoit déjà vu M.
„ Franklin; mais la réunion de ces deux vieil-
„ lards, qui ſe ſont embraſſés aux yeux de l'as-
„ ſemblée, a produit une ſenſation nouvelle,
„ & les brouhahas ont recommencé plus vive-
„ ment."

Plus loin l'hiſtoire ajoute: „ Dans le tableau
„ patriotique des principes d'adminiſtration du
„ premier mort illuſtre, qu'il s'agiſſoit d'exalter,
„ l'orateur avoit fait venir adroitement les avan-
„ tages accordés au pays de Gex ſous le minis-
„ tere de M. Turgot, ſur le rapport de M.
„ Trudaine, intendant des finances, & à la re-
„ commandation du ſeigneur de Ferney. De là
„ un éloge de la bienfaiſance de M. de Voltai-
„ re, qu'atteſte la foule d'heureux qui le béniſ-
„ ſent, & dont tout récemment le paſteur qui
„ l'a conſolé dans ſa maladie, a reconnu les ef-
„ fets par les aumônes abondantes qu'a verſé
„ dans ſon ſein cet ami de l'humanité, réali-
„ ſant en action tout ce qu'il prêche ſi éloquem-
„ ment dans ſes œuvres. Cette digreſſion a fait

„ un peu de tort au héros mort, qu'on a perdu
„ de vue pour ne s'occuper que du grand hom-
„ me préſent."

La relation finit ainſi: „ L'aſſemblée s'eſt
„ rompue avec le même déſordre qu'elle s'étoit
„ formée: chacun s'empreſſoit de voir, de ſui-
„ vre & d'accompagner juſqu'à leur caroſſe les
„ deux vieillards qui avoient occaſionné un en-
„ thouſiaſme durable, parce qu'il naît d'un
„ ſentiment profond d'admiration & de recon-
„ noiſſance."

Mais c'eſt ſurtout à l'académie françoiſe que Voltaire deſiroit jouir du triomphe. Il attendoit avec impatience quelque ſéance publique, qu'on n'avoit encore pu lui ménager par la réſiſtance des prélats & autres membres qui s'y oppoſoient & ſurtout par la crainte de la déſapprobation de la cour. En attendant, il en ſuivoit le plus qu'il pouvoit les ſéances; il y préſidoit comme directeur, &, le croira-t-on? voulant ſe ſignaler en tout genre, lui, qui de ſa vie n'avoit ouvert une grammaire, qui avoit déclaré cent fois ne faire aucun cas de tous les traités ſur la langue, ne connoître d'autre maître en ce genre que l'uſage & le beau monde, il entreprenoit la réforme du dictionnaire de ce corps. . . . à quatre-vingt-quatre ans!

Il s'étoit chargé de la lettre A. Rempli d'ardeur, il rentre chez lui; dans la crainte de ſe refroidir ſur cet ouvrage fatigant & ennuyeux, il ne veut pas le quitter qu'il ne ſoit conſommé; il redouble les doſes de café qu'il prenoit dans ces cas-là. Il eſt tourmenté de ſa ſtrangurie à laquelle ſe joint une inſomnie opiniâtre. Il étoit dans cette criſe violente, lorſque le maréchal de Richelieu vint le voir. M. de Voltaire félicite ce vieillard, preſque du même âge, ſur ſa brillante ſanté; il lui demande comment il fait pour dormir? Le maréchal lui parle d'un calmant dont il fait uſage en pareil cas avec ſuccès; il en envoie ſur le champ au malade, qui, ſans s'arrêter à la quantité preſcrite, en prend le double & le triple, & peut-être davantage. Il tombe dans un aſſoupiſſement qui dure trente-ſix heures. Revenu à lui, les douleurs de ſa ſtrangurie ſe font ſentir plus violemment. Quatre médecins ſont mandés: tous leurs ſecours ſont inefficaces. Le malade plaiſante encore; il appelle le maréchal de Richelieu, ſon frere Caïn, & il meurt le 30 mai.

Quatre jours avant, M. de Lally lui ayant fait part de la caſſation de l'arrêt du parlement contre ſon pere, en faveur duquel M. de Voltaire avoit écrit, il ſembla ſe ranimer pour faire la réponſe ſuivante: „ Le mourant reſſuſcite en „ apprenant cette grande nouvelle. Il embraſſe „ bien tendrement M. de Lally: il voit que le „ roi eſt le défenſeur de la juſtice; il mourra „ content."

Ce billet peut être regardé comme les derniers ſoupirs de ſon auteur: il retomba bientôt dans l'accablement dont il n'eſt plus ſorti.

Quoiqu'on eût tenu ſa maladie ſecrette, & ſurtout ſon danger, le curé de Saint-Sulpice l'étoit venu voir pluſieurs fois, & n'en avoit jamais pu rien tirer, parce que les philoſophes diſciples & lieutenans de ce chef de l'incrédulité, craignant qu'il ne mollît encore, ſous prétexte de lui donner des ſecours & des conſolations, l'entouroient conſtamment & ranimoient les reſtes de ſon amour-propre. Enfin, le paſteur, peu de minutes avant ſon dernier ſoufle, s'eſt approché du moribond & lui a fait des queſtions ſur ſa foi, auxquelles M. de Voltaire n'a répondu que par ces mots: *Monſieur le curé, laiſſez moi mourir en paix.* Il a ranimé ſes forces pour lui tourner le dos, & a expiré.

Quelque intéreſſés que les prêtres fuſſent à ſuppoſer la converſion de M. de Voltaire à ſon dernier moment pour aſſurer le triomphe de la religion, ils n'ont pu employer cette ruſe; & après avoir répandu ſur cet évenement une anecdote auſſi abſurde que dégoûtante (1): ils ont été obligés de conſtater ſon incrédulité finale en lui refuſant la ſépulture de la maniere la plus ſcandaleuſe. Sa famille n'a pu même obtenir de le faire inhumer au tombeau qu'il s'étoit préparé depuis longtems à Ferney, à cauſe de l'évêque d'Annecy dont on a craint le fanatiſme. L'abbé Mignot, neveu du philoſophe, a imaginé de faire enterrer ſon oncle à ſon abbaye de Scellieres en Champagne. Voici comment s'eſt paſſée cette petite comédie.

---

(1) On lit dans la gazette de Cologne rédigée par un ex-jeſuite, écho des prêtres fanatiques de Paris, cette anecdote ainſi racontée. „ Peu de tems avant ſa mort „ M. de Voltaire eſt entré dans des agitations affreuſes, „ criant avec fureur: je ſuis abandonné de dieu & des „ hommes. Il ſe mordoit les doigts; & portant les mains „ dans ſon pot de chambre, & ſaiſiſſant ce qui y étoit, „ il l'a mangé."

Après avoir ouvert le cadavre (1), on l'a raſſemblé; on l'a affublé d'une perruque & d'une robe de chambre. L'abbé Mignot s'eſt rendu le premier au couvent, a prévenu ſes religieux que ſon oncle, quoique moribond, par une fantaiſie de malade, avoit deſiré venir chez lui, qu'il n'avoit pu lui refuſer cette conſolation, & qu'il alloit toujours lui préparer un appartement; mais qu'il craignoit bien que ce ne fût en vain. En effet, peu après eſt arrivé le caroſſe, & le conducteur a déclaré que ſon maître étoit mort en route, même que depuis quelque tems, il commençoit à puer, &, ſur cette déclaration, confirmée vraiſemblablement par les médecins & chirurgiens de la maiſon gagnés, on a ſans autre retard procédé à l'inhumation.

Cette précipitation étoit indiſpenſable, on croit qu'elle étoit même concertée avec l'évêque de Troyes dans le diocèſe duquel eſt l'abbaye, moins zelé que les autres, plus politique, homme de cour & deſirant de ne ſe brouiller avec perſonne. Quoi qu'il en ſoit, peu après ſurvint une lettre de ce prélat défendant d'enterrer cet impie (1); mais la choſe étoit faite & le prieur le lui aprit en ſe défendant avec beaucoup d'adreſſe & de fermeté. On voit dans la lettre le récit de l'inhumation différent de celui ci-deſſus, parce qu'il avoit été vraiſemblablement dicté par l'abbé Mignot & arrangé pour les circonſtances. Ces détails ſont curieux dans la bouche du moine. Il dit:

---

(1) On a trouvé toutes les parties nobles ſaines & telles que M. de Voltaire auroit pu vivre encore dix ans; la veſſie étoit en très-mauvais état, étant excoriée & percée.

„ Dimanche au ſoir 31 mai, M. l'abbé Mi-
„ gnot, conſeiller au grand conſeil, notre abbé
„ commandataire, qui tient à loyer un apparte-
„ ment dans l'intérieur de notre monaſtere,
„ parce que ſon abbatiale n'eſt pas habitable,
„ arriva en poſte pour occuper cet appartement.

---

(1) Voici la lettre. Je viens d'apprendre, Monſieur, que la famille de M. de Voltaire qui eſt mort depuis quelque jours, s'étoit décidée à faire tranſporter ſon corps à votre abbaye pour y être enterré, & cela parce que le curé de St. Sulpice leur avoit déclaré qu'il ne vouloit pas l'enterrer en terre ſainte.

Je deſire fort que vous n'ayez pas encore procédé à cet enterrement, ce qui pourroit avoir des ſuites fâcheuſes ponr vous, & ſi l'inhumation n'eſt pas faite, comme je l'eſpere, vous n'avez qu'à déclarer que vous ne pouvez y procéder ſans avoir des ordres exprès de ma part. J'ai l'honneur d'être bien ſincerement &c.

„ Il me dit après les premiers complimens,
„ qu'il avoit eu le malheur de perdre M.
„ de Voltaire, ſon oncle; que ce Monſieur
„ avoit deſiré dans ſes derniers momens d'être
„ porté après ſa mort à ſa terre de Ferney; mais
„ que le corps, qui n'avoit pas été enſeveli,
„ quoiqu'embaumé, ne ſeroit pas en état de faire
„ un voyage auſſi long; qu'il deſiroit, ainſi que
„ ſa famille, que nous vouluſſions bien recevoir
„ le corps en dépôt dans le caveau de notre
„ égliſe; que ce corps étoit en marche accom-
„ pagné de trois parens qui arriveroient bien-
„ tôt. Auſſitôt l'abbé Mignot m'exhiba un con-
„ ſentement de M. le curé de Saint-Sulpice,
„ ſigné de ce paſteur, pour que le corps de
„ M. de Voltaire pût être tranſporté ſans cé-
„ rémonie; il m'exhiba, en outre, une copie
„ collationnée par ce même curé de Saint-Sulpice,
„ d'une profeſſion de la foi catholique, apoſto-
„ que & romaine que M. de Voltaire a faite
„ entre les mains d'un prêtre approuvé, en
„ préſence de deux témoins, dont l'un eſt M.
„ Mignot, notre abbé, neveu du pénitent, &
„ l'autre un M. le marquis de la Ville-vieille. Il
„ me montra en outre une lettre du miniſtre de
„ Paris, M. Amelot, adreſſée à lui & à M.
„ de Dampierre d'Hornoy, neveu de M. l'abbé
„ Mignot, petit neveu du défunt; par laquelle
„ ces Meſſieurs étoient autoriſés à tranſporter
„ leur oncle à Ferney, ou ailleurs. D'après ces
„ pieces qui m'ont paru & qui me paroiſſent

„ encore authentiques, j'aurois cru manquer au
„ devoir de paſteur, ſi j'avois refuſé les ſecours
„ ſpirituels dûs à tout chrétien, & ſurtout à
„ l'oncle d'un magiſtrat qui eſt depuis vingt-
„ trois ans abbé de cette abbaye, & que nous
„ avons beaucoup de raiſon de conſidérer. Il ne
„ m'eſt pas venu dans la penſée que M. le
„ curé de Saint-Sulpice ait pu refuſer la ſépulture
„ à un chrétien dont il avoit légaliſé la
„ profeſſion de foi, faite tout au plus ſix ſemaines
„ avant ſon décès, & dont il avoit permis
„ le tranſport tout récemment au moment de ſa
„ mort: d'ailleurs, je ne ſavois pas qu'on pût
„ refuſer la ſépulture à un homme quelconque,
„ mort dans le corps de l'égliſe, & j'avoue que,
„ ſelon mes foibles lumieres, je ne crois pas
„ encore que cela ſoit poſſible. J'ai préparé en
„ hâte tout ce qui étoit néceſſaire. Le lendemain
„ matin ſont arrivés dans la cour de
„ l'abbaye deux caroſſes, dont l'un contenoit le
„ corps du défunt & l'autre étoit occupé par
„ M. d'Hornoy, conſeiller au parlement de
„ Paris, petit neveu, par M. Marchand de-
„ rennes, maître d'hôtel du roi, & par M. de
„ la Houilliere, brigadier des armées, tous les
„ deux couſins du défunt. Après midi, M.
„ l'abbé Mignot m'a fait à l'égliſe la préſentation
„ ſolemnelle du corps de ſon oncle qu'on avoit
„ apporté; nous avons chanté les vêpres des
„ morts; le corps a été gardé toute la nuit dans
„ l'égliſe, environné de flambeaux. Le matin

„ de-

„ depuis cinq heures, tous les eccléſiaſtiques
„ des environs, dont pluſieurs ſont amis de M.
„ l'abbé Mignot, ayant été ſéminariſte à Troyes,
„ ont dit la meſſe en préſence du corps, & j'ai
„ célébré une meſſe ſolemnelle à onze heures,
„ avant l'inhumation, qui a été faite devant
„ une nombreuſe aſſemblée. La famille de M.
„ de Voltaire eſt repartie ce matin, contente
„ des honneurs rendus à ſa mémoire & des
„ prieres que nous avons faites à dieu pour le
„ repos de ſon ame."

Le prieur repréſente enſuite à M. de Troyes que les maiſons de ſon ordre (1) ne ſont point ſoumiſes à la juriſdiction de l'ordinaire (2); il lui demande cependant la permiſſion de juſtifier ſa conduite aux yeux de ſa grandeur; il lui dit reſpectueuſement: „ quels que ſoient les privileges
„ d'un ordre, ſes membres doivent toujours
„ ſe faire gloire de reſpecter l'épiſcopat,
„ & ſe font honneur de ſoumettre leurs démarches,
„ ainſi que leurs mœurs, à l'examen de
„ noſſeigneurs les évêques: comment pouvois-je
„ ſuppoſer qu'on refuſoit ou qu'on pouvoit refuſer
„ à M. de Voltaire la ſépulture qui m'étoit demandée
„ par ſon neveu, notre abbé commandataire depuis
„ 32 ans, magiſtrat depuis 30 ans, eccléſiaſtique
„ qui a beaucoup vécu dans cette abbaye, &

---

(1) C'eſt une abbaye de Bernardins.

(2) C'eſt-à-dire des évêques. Les Bernardins prétendent relever du pape ſeul.

„ qui jouit d'une grande conſidération dans no-
„ tre ordre; par un conſeiller au parlement de
„ Paris, autre neveu du défunt; par des offi-
„ ciers d'un grade ſupérieur, tous parens &
„ tous gens reſpectables? Sous quel prétexte
„ aurais je pu croire que M. de St. Sulpice eût
„ refuſé la ſépulture à M. de Voltaire, tandis
„ que ce paſteur a légaliſé de ſa propre main
„ une profeſſion de foi faite par le défunt, il
„ n'y a que deux mois; tandis qu'il a écrit &
„ ſigné de ſa propre main un conſentement (1)
„ que ce corps fût tranſporté ſans cérémonie?
„ Je ne ſais ce qu'on impute à M. de Voltaire;
„ je connois plus ſes ouvrages par ſa réputation
„ qu'autrement; je ne les ai pas tous lus, j'ai
„ ouï-dire à Monſieur ſon neveu, notre abbé,
„ qu'on lui en imputoit de très-répréhenſibles
„ qu'il avoit toujours déſavoués; mais je ſais
„ d'après les canons qu'on ne refuſe la ſépulture
„ qu'aux excommuniés, *lâta ſententiâ*, & je
„ crois être ſûr que M. de Voltaire n'eſt pas
„ dans ce cas. Je crois avoir fait mon devoir

---

(1) Dans ſon récit l'abbé Mignot à déguiſé l'aſtuce dont il s'étoit ſervi pour ſurprendre la religion du prieur, auquel il n'a montré le conſentement du curé, qu'après la cérémonie faite; autrement ce conſentement même, dans les termes dont il eſt conçu, auroit été une preuve du refus de ſépulture chrétienne, le prieur ne pouvant ignorer que, même dans le cas du tranſport, il y a toujours ce qu'on appelle préſentation à l'égliſe paroiſſiale du défunt.

„ en l'inhumant, ſur la réquiſition d'une famil-
„ le reſpectable, & je ne puis m'en repentir.
„ J'eſpere, Monſeigneur, que cette action n'au-
„ ra pas pour moi des ſuites fâcheuſes; la plus
„ fâcheuſe ſans doute, ſeroit de perdre votre
„ eſtime; mais d'après l'explication que j'ai l'hon-
„ neur de faire à votre grandeur, elle eſt trop
„ juſte pour me la refuſer." Et après avoir ainſi remontré, catéchiſé, perſiflé le prélat, il lui ajoute qu'il eſt avec un profond reſpect de ſa grandeur &c.

De ſon côté, le gouvernement a ſecondé parfaitement le clergé en défendant à tous les journaliſtes de parler du défunt, & aux comédiens de jouer ſes pieces juſqu'à nouvel ordre. L'académie françoiſe a ſollicité en vain la conſolation de faire faire un ſervice pour le repos de l'ame de cet illuſtre & cher confrere.

Au reſte, depuis l'ouverture de ſon teſtament, le nombre de ſes prôneurs a beaucoup diminué. Quoique compoſé avec la plus grande réflexion, puiſqu'il avoit deux ans de date, on n'y a trouvé rien qui fît honneur, ſoit à ſon eſprit, ſoit à ſon cœur: toutes les diſpoſitions caractériſent une ame dure, incapable d'aucun ſentiment d'amitié, d'attachement ou de reconnoiſſance (1), & il vérifie malheureuſement trop bien lui-même les reproches qu'il a éprouvés à cet égard ſi fréquemment & ſi juſtement.

---

(1) Voici les principales diſpoſitions de ce teſtament... A M. de Vaynieres, ſon ſecrétaire, ſon bras droit dont il ne pouvoit ſe paſſer, qu'il appeloit ſon ami, ſon *fidus*

Voici une épitaphe que lui fit d'avance, il y a ſept ou huit ans, le docteur Riballier, à l'occaſion de la ſtatue qu'on arrêta de lui ériger dans la ſociété de M. Necker. On la renouvelle aujourd'hui, parce qu'elle étoit peu connue alors. C'eſt la meilleure & la plus vraie, quoique dure & trop outrée :

En tibi dignum lapide voltarium,
Qui
In poeſi magnus,
In hiſtoriâ parvus,
In philoſophiâ minimus,
In religione nullus :
Cujus
Ingenium acre,
Judicium præceps,
Improbitas ſumma ;
Cui

Achates, 8000 liv. une fois payées ; rien à ſa femme & à ſes enfans.

A ſon domeſtique nommé la Vigne, qui le ſervoit depuis 33 ans, une année de gage ſeulement.

A la *Barbaras*, ſa gouvernante de confiance, 800 liv. une fois payées.

Aux pauvres de Ferney 300 liv. une fois payées.

Six livres anglois à un M. Durieu : du reſte rien à qui que ce ſoit.

A Mad. Denis 80,000 liv. de rentes & 400,000 liv. d'argent comptant, en ce qu'il la fait ſa légataire univerſelle.

Arriſère mulierculæ,
Plauſère ſcioli,
Favère prophani:
Quem
Irriſorem hominun deûmque,
Senatus, populuſque athœo-phyſicus
Ære collecto
Statuâ donavit.

En voici une autre en françois, plus préciſe, plus vive & non moins juſte, qu'on attribue à Jean Jacque Rouſſeau:

Plus bel eſprit que grand génie,
Sans loi, ſans mœurs & ſans vertu;
Il eſt mort comme il a vécu,
Couvert de gloire & d'infamie.

Une troiſieme plus courte, plus ſimple, quoique très-méchante au fond, fait auſſi fortune.

De Voltaire admirez la bizarre planete,
Il naquit chez Ninon & mourut chez Villette.

Pourquoi ne pas pouvoir mettre ſur ſon tombeau l'inſcription qu il avoit autrefois reproché à Rouſſeau de n'avoir pas ſu mériter (1)?

Qui benè latuit, benè vixit!

---

(1) C'eſt par où eſt terminée une vie de Rouſſeau manuſcrite encore, attribuée à M. de Voltaire, & marquée en effet de ſon cachet; mais que des gens qui ſe diſent mieux inſtruits, attribuent à un M. Dumont.

Au reſte, nous y perdrions trop, & peu importera l'homme à la poſtérité qui lira ſes immortels ouvrages.

Cette année, Milord, la mortalité eſt ſur les grands hommes. Rouſſeau, quoique beaucoup plus jeune que Voltaire, ne lui a pas ſurvécu longtems. Il vient de payer le tribut à la nature. Il s'étoit retiré de Paris depuis quelque mois & fixé à la campagne. Comme l'endroit où il eſt mort eſt devenu le lieu de ſa ſépulture, que c'eſt d'ailleurs un endroit fort curieux par lui-même, je compte y aller inceſſamment pour recueillir les anecdotes les plus certaines ſur cette mort dont on parle diverſement & qui ne paroît pas naturelle à certaines gens.

Paris, ce 16 juillet 1778.

LETTRE IX.

Sur la diſſolution d'un mariage juif. Anecdote plaiſante. Digreſſion ſur les juifs portugais en France.

Vous connoiſſez, Milord, ce peuple errant, répandu partout, ſans être fixé nulle part, commerçant avec toutes les nations & ne ſe mélangeant avec aucune; conſtamment le rebut des autres, & cherchant à effacer par la richeſſe l'infamie dont l'a couvert un préjugé religieux; commençant à y réuſſir en France depuis que l'or en eſt devenu le dieu. A ce portrait vous jugez facilement qu'il eſt queſtion de juifs. On propoſe à un tribunal chrétien, au premier ſénat de France, de ſe rendre miniſtre d'un divorce hébraïque. Quelque interreſſante que ſoit la queſtion, je ne vous en parlerois pas, ſi elle ne faiſoit un grand bruit, & ſi le héros principal n'étoit ſignalé par des avantures vraiment ſingulières & très-propres à vous amuſer. Depuis longtems je ne vous ai rien conté de plaiſant, & cependant il faut rire, c'eſt le baume de la vie. Je vais profiter de l'intervalle que nous laiſſe le bruit des armes pour vous égayer un moment. En effet le comte d'Orvilliers eſt parti (1) &

---

(1) Le 8 juillet.

je n'aurai que trop-tôt des déſaſtres, des horreurs, & des images ſanglantes à vous reproduire.

Le juif Peixotto, banquier établi à Bordeaux, ne vous eſt déjà point étranger: il a été queſtion de lui, & il a figuré dans l'affaire du maréchal de Richelieu contre Mad. de Saint Vincent, paſſivement il eſt vrai, & ſans qu'il y ait autre choſe à en conclure, ſinon que c'eſt un homme très-riche & diſtingué à ce titre dans ſon état; ſa femme contre laquelle il plaide vous ſera plus connue, quand je vous apprendrai qu'elle s'appelle Mendès d'Acoſta, & eſt iſſue des juifs de ce nom établis depuis longtems à Londres.

Le Sieur Peixotto dont les parens étoient liés avec ceux de la demoiſelle d'Acoſta par les correſpondances du commerce fondées ſur les rapports antérieurs de nation (2) & de religion, fut envoyé en Angleterre pour ſe former à la profeſſion de ſon pere & ſe mettre en état de ſuivre la ſeule carriere dans laquelle un homme de ſa nation puiſſe ſe diſtinguer. Il fut accueilli par les d'Acoſta avec l'empreſſement & les égards dus à des liens réciproques auſſi ſacrés: leur maiſon devint la ſienne, il eut l'occaſion de voir la Dlle Sara

---

(1) Les d'Aoſta, ainſi que les Peixotto, ſont juifs portugais, & cette eſpece d'Iſraélites ne fraye point avec les autres comme on le verra plus loin.

Sara leur ſœur, & il en devint bien-tôt amoureux. C'étoit une beauté grave, majeſtueuſe, plus âgée que lui de quelques années, ſage, auſtere & très-propre à lui en impoſer de toute façon. Ainſi, quand il auroit eu des vues illégitimes, il n'auroit pu les remplir. Il étoit d'ailleurs trop laid, trop dégoûtant, trop malpropre pour ſe flatter de la ſéduire; il fut donc obligé de la demander en mariage. Il n'étoit pas majeur ſuivant les loix de France, puiſqu'il n'avoit que 21 ans; mais il l'étoit ſuivant les loix de ſa nation, puiſque l'âge de la majorité chez les juifs eſt à treize ans & un jour. Bien plus, vous allez commencer à rire: il étoit en état de péché, car la chaſteté, la premiere des vertus dans le chriſtianiſme, eſt un crime, une infamie chez les juifs, qui, dociles au vœu de la nature, veulent que l'homme ſoit marié à 18 ans, ainſi l'ont décidé les rabins, & le célibataire qui l'eſt encore à vingt ans eſt anathématiſé par ces docteurs (1). Le Sieur Peixotto épouſa donc & expia ſon iniquité dans les voluptés conjugales. Fier de ſa conquête, il ſe hâta de la conduire en France & de la dépoſer au ſein de ſa famille. La nouvelle épouſe en fut très-bien accueillie & a toujours vécu depuis avce elle dans la meilleure intelligence.

---

(1) Léon de Modene, partie 4, chapitre 10, des cérémonies & coutumes des juifs, dit: „ Tout juif eſt „ obligé de ſe marier, & les rabbins ont arrêté que ce „ devoit être à dix-huit ans, & que celui qui paſſe vingt „ ans ſans prendre femme, eſt cenſé être en péché."

Malheureuſement le Sieur Peixotto ſe laſſa bientôt d'une femme froide, ſoit par tempérament, ſoit par le dégoût que lui inſpiroit malgré elle un auſſi vilain mari. Bordeaux eſt une ville de corruption qui lui offroit des reſſources; il en uſa & l'on ſait quel tort les courtiſannes font à une épouſe honnête, qui à ce premier défaut joint celui de n'avoir pas, pour ramener un infidele, la coquetterie, les agaceries, l'art rafiné des jouiſſances que poſſedent ſi ſupérieurement les premieres. Cependant le Sieur Peixotto, perdit un jour ce goût pour un autre bien opposé & dont c'étoit ſans doute le plus grand attrait.

Il alloit à ſes affaires dans une chaiſe à porteurs, lorſqu'il voit paſſer une beguine toute jeune; du moins elle lui parut telle: à l'inſtant un trait de feu détaché des yeux de cette Agnès paſſe dans ſon cœur & l'enflamme. De ſon côté, à peine les a-t-elle levés ſur lui, qu'elle les baiſſe, & frappée ſans doute de l'air luxurieux de ce ſatyre, elle redouble le pas pour s'en éloigner. Le coup étoit porté; le Sieur Peixotto ne voit plus qu'elle; il fait arrêter ſa chaiſe; il donne un louis à ſes porteurs & les excite à ſuivre cette religieuſe, à découvrir ſon couvent, à ſavoir ſon nom, en un mot à prendre tous les renſeignemens qui peuvent lui en procurer la connoiſſance. Son ordre eſt exécuté, ils lui apprennent que c'eſt une ſœur griſe qui ſe nomme *Roſe*, en effet très-jolie, qu'ils l'ont vu rentrer dans ſa maiſon. Il demande ce que c'eſt que les ſœurs griſes? Ils lui répondent que ce ſont des filles charitables non cloitrées, mais vivant en communauté ſous une ſupérieure, & ſpécialement conſacrées aux ſoins des pauvres & des malades. Il ſe récrie qu'il y a dix louis pour chacun d'eux s'ils peuvent la déterminer à un rendez-vous avec lui; qu'il le payeroit bien 500 louis.

Ces porteurs, après avoir dépoſé leur précieux fardeau, vont au cabaret boire une partie du louis, & aviſer comment ils pourront faire pour gagner la récompenſe promiſe. L'un des deux plus fin dit: mais il y a à St. Surin (1) la *Vatinelle* qui reſſemble beaucoup à cette ſœur griſe, qui en joueroit parfaitement le rôle; notre bourgeois n'a pas vu la beauté embeguinée qui lui fait tourner la tête, aſſez longtems pour ne pas s'y laiſſer tromper, & certainement l'autre ſera enchantée d'une auſſi bonne fortune; nous pourrons nous ébaudir par-deſſus le marché aux dépens du juif. Son camarade juge l'idée excellente. Ils ne perdent point de tems, & vont ſur le champ chez la courtiſanne qui les accueille avec reconnoiſſance & trouve que 500 louis ſont très-bons à gagner; mais elle connoiſſoit les hommes; elle ſavoit qu'en ſe rendant trop facilement au deſir de l'Iſraélite, elle pourroit l'affoiblir & accélérer le repentir; elle arrange avec les entremetteurs une réponſe ambiguë, qui, ſans rien promettre de certain au Sieur Peixotto, doit, en l'entretenant dans ſon eſpoir, l'augmenter. Ils retournent donc vers celui-ci, ils lui rendent compte de leur converſation avec ſœur Roſe; comment ils ont eu grand' peine à entrer en pourparler avec elle; comment elle les a pouſſés de queſtion, au point qu'ils n'ont pu lui diſſimuler que M. Peixotto étoit un juif; comment à ce mot de juif elle a fait un ſigne de croix en s'écriant, *moi coucher avec un de ces malheureux qui ont crucifié notre ſauveur!* comment un peu calmée cependant, lorſqu'ils lui ont fait enviſager que ce juif étoit fort riche, fort généreux, & donneroit douze mille francs pour une entrevue, elle a fini par ajouter: „ que ſçais-„ je? Les deſſeins de la providence ſont impé-„ nétrables: peut être ſuis-je deſtinée à la con-„ verſion de ce juif. Dieu ſe ſert quelquefois „ des plus vils inſtrumens. Quoi qu'il en ſoit, dans „ le cas ou je me fourvoîrois, ou croyant tra-„ vailler à une œuvre du ciel je ne travaillerois „ que pour l'enfer & me donnerois moi-même „ au diable, il faut qu'au moins je puiſſe me „ ſauver dans un autre état, & n'étant point „ engagée par des vœux indiſſolubles, prendre „ celui du mariage. Or, on ne trouve point de „ mari ſans fortune, & mille louis ne ſont guere

---

(1) Quartier de la ville habité ſpécialement par les filles de mauvaiſe vie.

„ que de quoi en avoir un d'une conditon très-
„ bourgeoiſe & aſſortie à la mienne."

Le Sieur Peixotto avoit l'imagination tellement allumée pour la beauté qu'il n'avoit fait qu'entrevoir, qu'il n'eſt point éffarouché par ce discours moitié fanatique & moitié profane, qui ne ſentoit nullement la religieuſe, ni l'agnès, ni la dévote; qui auroit dû lui faire ouvrir les yeux, s'il eût été de ſang froid, & qui ne lui fit en ce moment ouvrir que ſa bourſe. En effet, malgré ſon avarice naturelle, les plus grands ſacrifices ne lui auroient pas coûté. Il s'eſtime donc très-heureux de ſe ſatisfaire avec de l'argent & il acquiesce à la ſomme, ainſi qu'aux conditions de l'entrevue. Elles étoient que la ſœur ne ſe rendroit chez lui que la nuit, ſous prétexte d'aller remplir quelque fonction de ſon miniſtere; que tout ſe paſſeroit dans le plus grand ſecret, & qu'elle ſeroit libre très-promptement, de façon à retourner dans ſa communauté ſans bruit & ſans ſcandale.

La Vatinelle avoit des relations chez ces ſaintes filles, & ſans qu'on ſache trop comment, manœuvra ſi bien qu'elle eut un habit de ſœur griſe & tout l'attirail néceſſaire à ce pieux accoutrement; elle y joignit tout ce que l'art pouvoit ajouter ſans affectation. Préalablement elle avoit mis en uſage les préparations néceſſaires afin de le tromper ſur le point le plus eſſentiel & de ſe donner un air de pucelle. Ainſi maquignonée depuis les pieds jusqu'à la tête, elle ſe rendit escortée par les deux porteurs chez l'amoureux iſraélite; elle lui ſemble plus charmante encore qu'il ne ſe l'étoit figurée; il étoit dans la force de l'âge, & triomphant de la réſiſtance qu'elle lui oppoſoit & qui s'affoibliſſoit par dégrès, il ſe rue ſur elle avec une fureur effrénée, digne des premiers patriarches. Cependant l'heure de la ſéparation ſonne, & elle quitte impitoyablement le lit, théâtre de leurs plaiſirs, ſans qu'aucune priere de ſon amant puiſſe la faire différer. Elle s'étoit nantie avant de la ſomme, condition du marché, en une lettre de change bien libellée, & prévoyant ce qui pouvoit arriver, elle le laiſſa dans la douce confiance qu'il ne la voyoit pas pour la derniere fois; elle lui fit entendre que l'intérêt, mobile de ſa premiere entrevue avec un inconnu, céderoit déſormais à un motif plus noble, qu'il lui avoit fait découvrir en elle-même une ſource de jouiſſances qu'elle ignoroit, & qu'elle ne goûteroit jamais bien qu'avec l'homme divin qui lui en avoit donné le ſecret.

Toujours en feu, le fougueux Peixotto ne dort pas du reſte de la nuit; le matin il s'en rappeloit les délicieux momens, lorſque ſa femme entre, vient l'agacer, lui fait des reproches amoureux ſur l'oubli où il la met depuis quelque tems, & malheureuſement pour elle en obtint des embraſſemens qui ne lui étoient pas deſtinés, & dont les fruits amers furent les derniers gages de la tendreſſe de ſon époux.

En effet, la Vatinelle étoit atteinte d'un poi ſon trop ordinaire aux filles de ſon eſpece; elle l'avoit fait paſſer dans les veines de ſon amant, & celui-ci l'avoit tranſmis à ſa moitié, qui s'en apperçoit la premiere. Ignorant encore le mal dont elle porte les ſymptômes, elle conſulte ſa belle-ſœur qui n'en ſait pas davantage; il faut avoir recours au chirurgien; il leur apprend que c'eſt ce virus preſque auſſi ancien que le monde, qui minoit le bon roi David lorſqu'il s'écrioit que *ſes os ſe deſſéchoient & tomboient en pouſſiere* (1), que c'eſt le fruit d'un commerce impur & que vraiſemblablement Madame, trop ſage pour s'être expoſée autrement, le tient de ſon mari. Celle-ci au déſeſpoir, encore plus tourmentée du démon de la jalouſie, que des douleurs qui commencent à la déchirer, en acquiert une énergie dont on ne l'auroit pas crue capable. Elle va trouver ſon perfide époux; elle lui fait les reproches les plus ſanglans; lui-même n'étoit pas à s'appercevoir combien cruellement il avoit été dupe: il eſt ſi fort atterré de cette découverte & de la juſtice des plaintes de ſa femme, qu'il en reſte interdit & s'avoue coupable par ſon ſilence, plus éloquent que tout ce qu'il auroit pu répondre. Pour dernier coup de poignard, on lui préſente à acquitter à l'échéance la lettre de change dont il avoit payé ſa honte, & l'effroyable maladie à laquelle il eſt en proie. Cet effet ayant déjà paſſé par pluſieurs mains devenoit un titre ſacré qu'il ne pouvoit s'empêcher de reconnoître ſans ſe deshonnorer & ſe perdre dans le commerce. Il ſolde; mais dans l'excès de ſa rage, n'écoutant aucun ménagement & au riſque de tout ce qui peut arriver, il court comme un furieux à la communauté des ſœurs griſes & s'adreſſant à la ſupérieure ; „ Madame, lui dit-il, je ne ſais ce „ que c'eſt que cette maiſon, aſile prétendu „ des vierges conſacrés au ſeigneur, & dans le „ fait repaire impur de libertinage & d'infamie. „ Vous avez entre autres ici une ſœur *Roſe* qui „ eſt bien la plus exécrable coquine que j'aie „ encore connue. Son air de douceur & d'ingénuité m'avoit ſéduit; je n'ai point cru acheter „ trop cher ſes faveurs par une ſomme de vingt-quatre mille francs, & voici comme j'en ſuis „ payé, voyez...” Il étale en même tems le déplorable état dans lequel il eſt aux yeux de cette pauvre fille étourdie d'une ſcene dont il n'y a peut-être pas d'exemple. Plus morte que vive, elle recule d'horreur à la vue du hideux & impudique ſpectacle qu'il lui préſente. Elle le menace dans ſon indignation d'appeler du monde, de le faire arrêter & punir de cet outrage. Plus furieux, il s'écrie: „ C'eſt moi, Madame, „ qui veux révéler votre turpitude, l'exécrable „ commerce que vous faites; faire enfermer „ vos proſtituées dans un lieu plus digne d'elles, „ & renverſer votre communauté de fond en „ comble. Je veux qu'il n'y reſte pas pierre „ ſur pierre comme au temple de Jéruſalem; ou

---

(1) *Oſſa mea ſicut cremium aruerunt*. Pſeaume.

„ à l'inſtant faites fouiller dans la chambre de „ ſœur *Roſe*; elle ne peut encore avoir dépenſé „ les vingt quatre mille francs; il faut me les „ rendre: ce n'eſt qu'à ce prix que je puis me „ taire & ne pas divulguer une hiſtoire ſcandaleuſe dont toute la honte réjaillira ſur vous."

La ſupérieure étoit une femme de tête: revenue à elle-même, elle enviſage tout ce qui peut réſulter d'une pareille ſçene, ſi elle éclate. Elle étoit auſſi ſûre qu'on peut l'être de ſon ouaille; mais enfin le Sieur Peixotto articuloit, préſentoit même des griefs bien poſitifs: elle croit plus prudent de l'appaiſer, de temporiſer afin de donner le loiſir de vérifier les faits; elle lui promet ce qui le touche le plus, de lui rendre ſon argent, s'il veut la laiſſer agir & conduire l'examen de l'affaire avec la prudence qu'elle exige. Elle fait d'abord paroître aux yeux du plaignant ſous quelque prétexte du ſervice de la maiſon, ſœur *Roſe*, afin de conſtater l'identité de la perſonne, & ſi c'eſt réellement l'individu dont il ſe plaint. La différence entre la courtiſanne & la religieuſe n'étoit point aſſez ſenſible pour qu'il pût la remarquer, en les voyant ſéparées l'une de l'autre; d'ailleurs, le même habit & peut-être l'amour qui n'étoit point éteint dans ſon cœur lui fait confondre les deux objets. Dès que ſœur *Roſe* eſt partie, il jure par Abraham, par Iſaac, par Jacob, par tous les Patriarches de l'ancienne loi, que c'eſt la traitreſſe qui l'a infecté & ſe retire en s'en remettant à la ſageſſe de la reſpectable mere (1).

Celle-ci commence par faire eſpionner ſa conſœur pour s'aſſurer de ſa conduite & de ſes actions. Enſuite, durant ſon abſence, elle fait fouiller dans toute ſa chambre; il ne s'y trouve rien qui puiſſe ſervir de conviction, qui puiſſe même indiquer aucune trace du gain illégitime que le Sieur Peixotto lui reproche, pas le ſol en un mot. D'un autre côté, au rapport des émiſſaires de la ſupérieure, ſœur *Roſe* ne s'eſt detournée en rien de la marche qui lui étoit preſcrite, on n'a remarqué aucune allure dans ſa conduite. Alors, après avoir fait avertir le chirurgien de la maiſon, elle fait venir la ſainte fille dans ſon appartement, lui raconte les étranges plaintes qu'on lui a portées contre elle, lui déclare qu'elle n'en a rien cru, qu'elle n'en croit encore rien; mais qu'il s'agit ici de ſon propre honneur, de celui de ſa ſupérieure, de l'honneur de toute la maiſon; qu'il faut ſurmonter un faux ſcrupule, une pudeur enfantine & ſe laiſſer viſiter par un homme de l'art, afin de pouvoir repouſſer en ſureté les attaques de la calomnie. A ces mots elle fait paroître le chirurgien, & le prie de remplir ſon miniſtere.

Sœur Roſe, bien convaincue de ſon innocen.

---

(1) Titre que l'on donne dans les couvens de filles aux anciennes.

ce, croyant entendre la voix de dieu même par celle de la révérende mere, d'ailleurs preſque évanouie à ce ſingulier diſcours, reſte en proie aux regards & aux attouchemens du *Petit* (1) Bordelois, qui, après l'avoir bien examinée, lui rend juſtice complette : il certifie que non-ſeulement elle n'a pas le plus léger ſymptôme d'un mal qu'on ne peut donner ſans en être atteint, mais qu'elle a au contraire tous ceux d'une fille non déflorée, qu'elle porte encore le fragile caractere d'une virginité abſolue. Sur ce rapport qui l'enchante, la ſupérieure embraſſe ſon ouaille, la conſole, la tranquiliſe, lui preſcrit de bien garder le ſecret ſur ce qui vient de ſe paſſer, & promet qu'elle lui fera rendre une juſtice éclatante.

Cependant il avoit fallu quelques jours pour approfondir ce miſtere d'iniquité, & le bouillant israélite n'avoit pu ſe contenir ſi longtems : il avoit parlé à pluſieurs perſonnes de ſon aventure, & s'étoit permis des déclamations violentes contre les ſœurs griſes, qu'il repréſentoit comme autant de dévergondées, diſtribuant les maladies au lieu de les guérir.

La ſupérieure, inſtruite de la fermentation qui en réſulte dans Bordeaux, va chez le Sieur Peixotto, fait réunir avec lui ſa mere, ſa ſœur, ſa femme, toute la famille, entre dans une explication très-longue des renſeignemens qu'elle a pris, des recherches qu'elle a faites, de l'examen de la perſonne même de l'accuſée, & ſoutient qu'il eſt phiſiquement impoſſible que l'accuſation ſoit fondée, en conſéquence leur annonce que ſi M. Peixotto qui, malgré ſa parole, s'eſt déjà permis les diſcours les plus offenſans & les plus emportés, ne fait une réparation éclatante à la ſœur Roſe & en ſa perſonne à la communauté entiere, elle va l'y forcer en juſtice.

---

(1) Chirurgien fort renommé autrefois pour les maladies vénériennes.

Cette déclaration faite avec l'énergie que donne ordinairement la perſuaſion de la vérité, eſt un coup de lumiere pour toutes ces femmes. Elles commencent à croire que le Sieur Peixotto, pour couvrir l'infamie de ſa conduite, s'eſt permis trés-légerement de déshonnorer une fille de dieu, ſans en prévoir les conſéquences. Elles l'exhortent à reconnoître ſon tort, à avouer ſon menſonge & à étouffer un procès plus cruel que ſon malheur même. Il demeure inflexible; il accable d'injures la révérende mere, qu'il qualifie des épithetes groſſieres réſervées aux appareilleuſes. La ſupérieure ne voyant plus en lui qu'un forcené, eſt obligée de ſe retirer. Elle va ſur le champ chez les gens d'affaires; elle rend plaintes en diffamation, & il ſe commence un de ces procès dont le ſort ordinaire eſt d'amuſer le public & de déshonorer les deux parties. Il n'en fut pourtant pas ainſi en cette occaſion. Le Sieur Peixotto ayant produit pour ſes témoins ses deux porteurs de chaiſe, ceux-ci à l'interrogation éffrayés des ſuites qu'on leur fait enviſager s'ils perſiſtent à calomnier une innocente, avouent leur ſupercherie. La Vatinelle eſt interrogée ; elle convient du tour qu'elle à joué, & le procès bien inſtruit, le Sieur Peixotto eſt condamné à reconnoître les ſœurs griſes & nommément ſœur Roſe, pour filles d'honneur, & à des dommages intérêts beaucoup plus conſidérables que ce qu'il lui en avoit déjà coûté. Il eſt en outre la fable de la ville & l'exécration des ſiens.

C'eſt là l'époque de ſa ſéparation d'avec ſa femme. En 1775 il feignit de quitter Bordeaux pour quelques mois ſeulement, & vint ſe fixer à Paris. Dans cette ville débordée où l'on trouve à ſatisfaire les paſſions de toute eſpece, l'impur iſraélite ne mit plus aucun frein aux ſiennes. Il étoit né pour des goûts bizarres bien propres à le faire tourner en ridicule ; c'eſt ainſi qu'il fut cité entre les héros de luxure & amuſa quelque tems les foyers, les couliſſes, les boudoirs & même les cercles folâtres par le récit d'une avanture unique.

Il avoit beaucoup accru l'héritage de ſes peres, déjà très-conſidérable, & s'étoit mis en état de ſatisſaire les fantaiſies les plus diſpendieuſes. Il avoit eu celle de coucher avec Mlle Dervieux, danſeuſe de l'opéra, que ſes talens & ſa figure avoient bientôt miſe en état de ſe retirer avec une fortune faite. On ſe doute bien qu'il lui fallut faire de grands ſacrifices pour réſoudre cette beauté à recevoir les careſſes d'un juif auſſi mauſſade, bien plus à ſe ſoumettre à ſes caprices : ſa fureur étoit de faire mettre Mlle Dervieux nue, de lui enduire les feſſes de quelque gomme très-gluante, d'y ficher ainſi par ſymétrie des plumes de paon & dans cet état de la faire promener ſuperbement devant lui : cet exercice le raviſſoit & dans ſon enchantement il s'écrioit par intervalle : Ah ! *le beau paon* ! Ah ! *le beau paon!* On ſe doute bien que l'héroïne ni lui ne ſe ſont pas vantés de ce ſingulier manege ; mais on la ſçu par les domeſtiques, toujours eſpions de leurs maîtres, ſurtout dans cette claſſe de gens, & par les voiſins qui de leurs fenêtres plongeoient dans l'appartement & ont quelquefois joui d'un ſpectacle auſſi plaiſant ; mais ce goût n'étoit que ſot & ridicule. Le Sieur Peixotto a enfin pouſſé la dépravation juſqu'à en afficher un contre nature, & l'on prétend qu'il entretient aſſez publiquement un très-jeune & très-joli acteur de la comédie italienne (1).

C'eſt ſans doute dans l'ivreſſe de ces paſſions effrénées que le Sieur Peixotto a formé enfin le projet inſenſé de réduire au rang des plus viles concubines, une épouſe vertueuſe, choiſie par lui-même entre les premieres familles de ſa nation, & de couvrir ſes enfans (2) de l'opprobre de la bâtardiſe.

---

(1) Le Sieur Michu.

(2) Le Sieur Peixotto a deux enfans, dont un garçon âgé de neuf à dix ans.

D'où lui a pu naître l'idée d'un pareil attentat contre l'humanité, contre la raiſon, contre la nature? C'eſt ce qu'il ne paroît pas poſſible de concevoir. Ce ne pouvoit être même l'attrait d'une plus grande liberté, puiſqu'au moyen de ſon domicile établi à Paris, loin de ſa femme qu'il avoit laiſſée à Bordeaux, & d'une ſéparation arrangée par écrit à laquelle elle avoit conſenti pour une modique penſion (1), rien ne pouvoit le gêner.

Quel que fût le motif de ſa demande en juſtice, il employa des moyens dont la noirceur répondit à celle du projet. Il accuſe ſa vertueuſe épouſe de mauvaiſe conduite, de déréglement, de libertinage; il pouſſe l'atrocité juſqu'à inſinuer que ſa vie n'étoit pas en ſureté avec elle, & il oſe conſigner ces calomnies dans une feuil[illegible] publique (2).

Quand même ces faits ſeroien[illegible]uſſi vrais qu'ils ſont faux, ils ne pourroient donner lieu à la nullité de ſon mariage. Il n'eſt dans aucun des cas qui puiſſent la faire reconnoître ſuivant les loix de France (3): d'ailleurs, le Sieur Peixotto n'eſt pas françois, quoique naturaliſé, mais juif.

---

(1) De 4200 livres.

(2) Le Sieur Peixotto ajoute qu'ayant plus d'amour pour ſa fortune que pour lui, cette femme quitta ſa maiſon à Bordeaux, & a vécu dès lors dans une inconduite reconnue; il va juſqu'à dire que plus d'une fois ſes jours ont été expoſés par le fait de cette épouſe ſoi-diſante. (*Courier de l'Europe* du 20 décembre 1777)

(3) C'eſt ce qui eſt très-bien établi par le *mémoire pour*

C'eſt comme juif portugais qu'il jouit de ſon état dans le royaume, & à cette occaſion j'ai appris la différence que j'ignorois abſolument d'un juif portugais avec un autre. Vous l'ignorez vraiſemblablement auſſi, Milord; & c'eſt la matiere d'une petite digreſſion.

Les juifs portugais forment un corps de nation qui ne s'unit point par des alliances avec le reſte du peuple juif. Ils prétendent qu'ils deſcendent des familles qui tenoient le premier rang en Judée, dans le tems de la captivité de Babilone, & que Nabuchodonoſor fit tranſporter en Eſpagne. Cette généalogie, comme on peut le croire, n'eſt pas établie ſur des preuves fort authentiques.

C'eſt un fait plus certain que, lorſque les chrétiens & les Maures ſe diſputoient l'Eſpagne, les juifs jouiſſoient d'un ſort paiſible, & cultivoient avec ſuccès le commerce & les arts, tandis que ceux qui étoient répandus dans le reſte de l'Europe, gémiſſoient ſous un dur eſclavage.

Cette tranquillité ceſſa lorſque les chrétiens eurent enfin triomphé de leurs rivaux; ce fut alors que l'inquiſition commença à déployer ſes rigueurs contre les juifs.

Il y en eut pluſieurs qui chercherent un aſile dans

---

la Dame Sara Mendès d'Acoſta, épouſe du Sieur Samuel Peixotto, contre le Sieur Samuel Peixotto, ſur une demande en nullité de mariage & le divorce judaïque.

dans les pays étrangers. Ils ſe préſentoient avec des richeſſes, & leurs correspondances leur donnoient des moyens de faire fleurir le commerce, qui ſouvent manquoient aux chrétiens. Ils acquirent inſenſiblement de la conſidération : ils obtinrent, en 1550, des lettres patentes de Henri II, ſous le nom de Portugais appelés nouveaux chrétiens. Ce nom faiſoit aſſez connoître qu'ils ne devoient leur chriſtianiſme qu'aux inquiſiteurs, & qu'il n'avoient point ceſſé d'être juifs.

Les lettres patentes leur permettent d'entrer en ce royaume & en ſortir, „ aller & venir, ſans „ aucun trouble & empêchement, acquérir tous „ & chacun les biens, tant meubles, qu'im„ meubles, qu'ils pourront licitement acqué„ rir."

Depuis cette époque, les juifs portugais ont joui de preſque tous les avantages dont jouiſſent les François naturels. Les autres juifs ne peuvent pas entrer dans Paris ſans avoir obtenu des paſſe-ports, qu'on ne leur accorde jamais que pour un tems limité. Pendant leur ſéjour, ils y ſont aſſujettis à une police particuliere. Les Portugais ſont exempts de ces entraves; flattés par ces diſtinctions, & livrés aux opérations de leur commerce, ils ont évité avec ſoin de donner matiere à aucun reproche. Ils ont cependant éprouvé pluſieurs fois des traverſes de la part de quelques citoyens ennemis de la religion des juifs, & peut-être jaloux de leurs richeſſes; mais ces orages ont toujours été appaiſés pas de nouvelles lettres patentes confirmatives de leur établiſſement. Ils en ont de Henri trois (1), de Louis quatorze (2), de Louis quinze (3); ils viennent encore d'en obtenir de nouvelles (4): ces lettres patentes ajoutent à celles de leur établiſſement *le droit de vivre ſuivant leurs uſages.*

Ils ont à Bordeaux des aſſemblées d'anciens, qui reglent ce qui conçerne la loi, & leur police intérieure. Les décrets de ces aſſemblées ſont preſentés au conſeil, ou aux magiſtrats, pour recevoir la ſanction de l'autorité publique.

Ainſi l'on voit que les juifs portugais ont été naturaliſés en corps de nation. Un juif portugais né en France, n'a pas d'autres droits, ni une autre exiſtence dans le royaume, qu'un juif portugais né à Amſterdam, à Londres, ou à Lisbonne. Ce n'eſt donc que ſuivant la loi hébraïque & par les rabbins & anciens de la communauté des juifs de Bordeaux, dépoſitaires des coutumes de leur nation, & interpretes naturels de leur doctrine, que la nullité pourroit ſe décider. Il paroît que le Sieur Peixotto voyant le peu d'eſpoir d'annuller ſon mariage aux yeux des docteurs d'Israël, voudroit recourir au divorce ſur lequel ils ſont moins difficiles.

Suivant les principes de la loi de Moïſe à l'égard du divorce, matiere auſſi neuve qu'intéreſſante, il étoit en effet autoriſé dans certains cas; mais les interpretes ne ſont point d'accord entre eux, & l'on ne cite aucun exemple de la queſtion agitée dans les tribunaux de maniere à pouvoir conſtater quelle eſt leur jurisprudence en ce genre.

---

(1) En 1577.
(2) En 1656.
(3) En 1723.
(4) En 1776.

L'école de Chammai ſoutenoit qu'il n'y avoit lieu au divorce, que lorſque la femme étoit ſouillée par quelque vice honteux *propter rem turpitudinis.* Mais il y avoit une autre école beaucoup plus relâchée.

C'eſt ainſi que parmi les catholiques il eſt des caſuiſtes qui ont donné des déciſions auſſi ridicules que ſcandaleuſes. Telles ſont celles que Paſcal à tirées des livres des jéſuites, & qu'il a miſes en lumiere avec tant de ſuccès qu'elles ont été depuis cauſe de la deſtuction de la ſociété. Rappelez vous, Milord, le fameux livre des *aſſertions :* il eſt auſſi des auteurs d'opinions étranges en matiere de morale chez les juifs.

Le rabbin Hillel dit bien qu'un mari ne peut pas répudier ſa femme ſans cauſe, mais il ajoute que la plus petite cauſe ſuffit, par exemple ſi elle a trop fait cuire ſon dîner (1).

Le rabbin Aquiba va plus loin; il prétend que, pour expulſer une femme de la maiſon conjugale, il ſuffit de trouver l'occaſion d'en épouſer une autre plus jolie, ou bien qui plaiſe davantage (1).

---

(1) *Etiam ob cibum ejus nimio ardore coctum.*

Au reſte, malgré l'autoriſation du divorce, ce qui fait honneur aux juifs, c'eſt qu'il étoit auſſi rare chez eux que chez les Romains dans les premiers tems de la république; c'eſt ainſi que, quoique la poligamie leur ſoit permiſe, on n'en voit point qui aient deux femmes. Les juifs portugais ne jugent le divorce légitime que dans les cas ou pluſieurs communions chrétiennes l'autoriſent, & lorſque les parties y donnent un conſentement réciproque.

Bien plus: en l'admettant, les ſages des ſynagogues ont imaginé une multitude de formalités minutieuſes pour le conſommer, qui exigeant beaucoup de tems, peuvent faire trouver place au repentir.

Les livres des rabbins expliquent en détail ces innombrables formalités: on y voit de quelle encre & de qu'elle plume il faut ſe ſervir; combien le libelle du divorce doit renfermer de lignes, qu'elle doit être la forme des lettres. En outre, le mari doit le remettre lui-même aux mains de ſa femme, derniere entrevue où le cœur peut s'émouvoir & abjurer tout ce que la main a écrit.

Le Sieur Peixotto, qui excipe de la loi judaïque pour renvoyer ſa femme, auroit au moins dû ſe conformer à ce qu'elle exige, ce qui ſeroit une raiſon de rejeter ſa demande dans la plus relâchée des ſynagogues.

---

(1) C'eſt ainſi qu'il explique le mot que la vulgate rend par *fœditatem*.

Le parlement, ſans entrer dans la dicuſſion de ces formes rabbiniques, mais ſe conformant aux vues ſupérieures de la légiſlation françoiſe, ſans avoir égard aux concluſions de l'avocat Seguier en faveur du mari, a déclaré le mariage valable & devant reſſortir tous les effets civils (1).

Tous les honnêtes gens s'intéreſſant aux malheurs de la triſte Sara, enchantés de la voir confirmée dans ſes droits, tremblent de nouveau pour elle. Le Sieur Peixotto a pris une autre tournure: il a fait abjuration, & prétend ne pouvoir plus habiter avec une juive (2). C'eſt ainſi que par un rafinement de ſcélérateſſe, il voudroit faire ſervir la religion même à favoriſer la corruption de ſon cœur.

Paris ce 23 juillet 1778.

---

(1) L'arrêt eſt du 9 avril dernier.

(2) Le procès eſt actuellement intenté au châtelet.

LETTRE X.

Sur la mort de Rouſſeau, ſur le château d'Ermenonville, ſur les mémoires de la vie de ce philoſophe écrits par lui-même.

ROUSSEAU, Milord, qui vous intérreſſe ſi fort & à tant de titres, étoit depuis quelque tems dans une détreſſe bien cruelle, ſans doute, mais volontaire, & qui, juſque-là, lui avoit été chere, parce quelle fourniſſoit un aliment à ſa miſanthropie. Il avoit toujours préféré de vivre du produit de ſes œuvres ou du travail de ſes mains, plutôt que de devenir l'eſclave des grands dont il auroit été penſionné. Malheureuſement ne pouvant plus copier de la muſique, la ſeule reſſource qui lui reſtât, il fut forcé d'avouer ſa ſituation inconcevable, dont perſonne, diſoit-il, n'a d'idéée, pas même ceux qui m'y ont réduit (1). Il remit au mois de février de l'année derniere un mémoire ſigné de lui, & écrit entierement de ſa main, à un horloger (2) qui avoit ſa confiance la plus intime. On y voit une peinture touchante de ſa ſituation. Voici un extrait de cet écrit domeſtique, morceau vraiment original & portant l'empreinte de ſon auteur.

---

(1) Cette phraſe eſt tirée d'une note qu'on lit dans un endroit du mémoire dont il va être parlé.

(2) Ou peut-être à M. le Begue de Presle, médecin de la faculté, ayant auſſi ſa confiance. L'horloger, au ſurplus, eſt Genevois; il ſe nomme Rumilly & eſt beau-pere du Sieur Corancé, l'un des entrepreneurs du journal de Paris.

„ Ma femme eſt malade depuis longtems, &
„ le progrès de ſon mal qui la met hors d'état
„ de ſoigner ſon petit ménage, lui rend les
„ ſoins d'autrui néceſſaires à elle-même, quand
„ elle eſt forcée à garder ſon lit. Je l'ai jus-
„ qu'ici gardée & ſoignée dans toutes ſes mala-
„ dies; la vieilleſſe ne me permet plus le même
„ ſervice. D'ailleurs, le ménage, tout petit
„ qu'il eſt, ne ſe fait pas tout ſeul; il faut ſe
„ pourvoir au dehors de choſes néceſſaires à la
„ ſubſiſtance & les préparer; il faut maintenir
„ la propreté dans la maiſon. Ne pouvant rem-
„ plir ſeul tous ces ſoins, j'ai été forcé, pour y
„ pourvoir, d'eſſayer de donner une ſervante à
„ ma femme. Dix mois d'expérience m'ont fait
„ ſentir l'inſuffiſance & les inconvéniens inévi-
„ tables & intolérables de cette reſſource dans
„ une poſition pareille à la nôtre. Réduits à vi-
„ vre abſolument ſeuls, & néanmoins hors d'é-
„ tat de nous paſſer du ſervice d'autrui, il ne
„ nous reſte dans les infirmités & l'abandon
„ qu'un ſeul moyen de ſoutenir nos vieux jours:
„ c'eſt de trouver quelque aſile où nous puiſ-
„ ſions ſubſiſter à nos frais, mais exempts d'un
„ travail qui déſormais paſſe nos forces, & de
„ détails & ſoins dont nous ne ſommes plus
„ capables. Du reſte, de quelque façon qu'on

„ me traite, qu'on me tienne en clôture formelle, ou en apparente liberté, dans un hôpital, ou dans un déſert, avec des gens doux ou durs, faux ou francs, (ſi de ceux-ci il en eſt encore) je conſens à tout, pourvu qu'on rende à ma femme les ſoins que ſon état exige, & qu'on me donne le couvert, le vêtement le plus ſimple & la nourriture la plus ſobre juſqu'à la fin de mes jours, ſans que je ne ſois plus obligé de me mêler de rien. Nous donnerons pour cela tout ce que nous pouvons avoir d'argent, d'effets & de rentes, & j'ai lieu d'eſpérer que cela pourra ſuffire dans les provinces où les denrées ſont à bon marché, & dans des maiſons deſtinées à cet uſage, où les reſſources de l'économie ſont connues & pratiquées, ſurtout en me ſoumettant, comme je fais de bon cœur, à un régime proportionné à mes moyens."

Comment étoit-il parvenu à cet état de miſere? Quels ſont ceux qui l'y ont réduit, & dont il ſe plaint? C'eſt ce qu'on ignore. On ſait ſeulement que quinze mois avant il ne prévoyoit, ſans doute, pas ſa détreſſe, puiſqu'il refuſoit les honoraires légitimes de ſon drame lyrique, intitulé *Pygmalion* (1); autrement l'on ſeroit révolté té de cet orgueil cynique ; on le regarderoit comme un fol.

---

(1) C'eſt ce qu'on lit en pluſieurs journaux & gazettes du tems, & ce qui eſt conſigné dans les *mémoires ſecrets de Bachaumont*, ſous la date du 31 octobre 1775. vol. 8.

Quoi qu'il en ſoit, cet horloger ne trouva vraiſemblablement pas pour Rouſſeau un aſile convenable. Il n'auroit pas voulu en prendre un chez ceux dipoſés à le recevoir, même gratuitement, pour l'honneur & l'avantage de poſſéder un perſonnage auſſi rare ; & les autres comptant pour rien le génie, la philoſophie & la morale, jugerent peut-être trop modique la rétribution qu'on leur offroit & la charge trop grande. Durant cet intervalle arriva M. de Voltaire à Paris, & l'on ſait de quel fracas il y fatigua la renommée. Quoique Rouſſeau parût avoir renoncé à toute rivalité, à tout deſir de célébrité, à tout amour de gloire, rechercher même l'obſcurité & les humiliations, ſon cœur n'étoit pas d'intelligence, & l'on oſe aſſurer que le long triomphe d'un philoſophe qu'il ſe regardoit avec raiſon comme bien inférieur, l'offuſqua beaucoup & ne contribua pas peu à augmenter ſon deſir de quitter Paris. Il falloit que ſon dégoût fût grand, puiſqu'il ſe réſolut à dépendre d'un étranger & à accepter les bienfaits d'un ami, lui qui ne croyoit plus à l'amitié.

Sur la fin de mai, cédant aux inſtances de M. le marquis de Girardin (1) & de ſa femme, il s'étoit retiré à Ermenonville, terre de ce ſeigneur. Là il habitoit, avec Madame Rouſſeau, une petite maiſon voiſine, dépendante du château, mais ſéparée par des arbres, & tenant à un bosquet, dans lequel il alloit chaque jour ſe promener & recueillir des plantes, qu'il arrangeoit enſuite dans un herbier. M. de Girardin lui convenoit mieux qu'un autre, en ce que ce riche particulier étoit un diſciple de ſa philoſophie, aimoit la vie ſinguliere & lui accordoit une liberté dont il connoiſſoit tout le prix: la marquiſe étoit dans le même goût. Auſſi Rouſſeau alloit-il les voir ſouvent; il faiſoit quelquefois de la muſique avec leur famille, & s'étoit déjà tellement attaché à l'un de leurs enfans âgé de dix ans, qu'il paroiſſoit, aux ſoins continus qu'il lui donnoit, vouloir en faire ſon éleve, choix qui fait l'éloge du ſujet. Malheureuſement la mort eſt venue frapper le maître à l'improviſte, avant qu'il ait pu non-ſeulement perfectionner, mais même ébaucher ſon éducation. Voici comme raconte le fait quelqu'un (1) qui, ſans

---

(1) Ce marquis de Girardin, eſt chevalier de St. Louis, chef de brigade des gardes du corps du roi Staniſlas. Il

---

s'eſt marié à Luneville le 21 avril 1761 à Céleſte Brigitte, fille de François Berthelot, baron de Baye, maréchal de camp, grand' croix de l'ordre de St. Louis. M. de Girardin eſt petit-fils par ſa mere de M. Hatte fermier général.

J'entre dans ces détails, Milord, pour vous faire voir combien Rouſſeau s'étoit écarté de ſes principes en ſe mêlant parmi ce monde-là.

(1) Un anonyme, qui, dans une lettre en date du 13

en avoir été témoin oculaire, prétend en tenir les particularités de la veuve même, peu après ce fatal évenement : c'eſt ce qui m'a été confirmé à peu près ſur les lieux d'où j'arrive.

„ Il (Rouſſeau) ſe leva le jeudi 2 juillet à
„ cinq heures du matin, (c'étoit l'heure de ſon
„ lever ordinaire en été) jouiſſant en apparence
„ de la ſanté la plus parfaite, & fut ſe promener
„ avec ſon éleve, qu'il pria pluſieurs fois de
„ s'aſſeoir dans le cours de cette promenade. Il
„ revint ſeul à la maiſon vers les ſept heures,
„ demanda à ſa femme ſi le déjeûner étoit préparé?
„ Non, mon bon ami, répondit Madame
„ Rouſſeau (1), il ne l'eſt pas encore. —
„ Eh bien! je vais dans ce boſquet; je ne m'éloignerai
„ pas : appelez-moi quand il faudra
„ déjeûner. Madame Rouſſeau l'appela : il revint,
„ prit une taſſe de caffé au lait & ſortit.

---

juillet aux amateurs du journal de Paris, s'exprime ainſi :
„ Vous pouvez, Meſſieurs, regarder toutes les circonſtances
„ de ce récit comme bien certaines. Je les ai
„ appriſes & m'en ſuis pénérré dans la chambre, devant
„ le lit, ſur la place même où Rouſſeau eſt tombé
„ mort. J'étois ſeul avec ſa veuve : elle eſt bonne &
„ honnête femme, & ne pouvoit pas inventer ſur ce
„ ſujet."

Les journaliſtes ont reçu vraiſemblablement défenſe d'inſérer dans leurs feuilles cette lettre, ce qui la rend fort rare.

(1) Elle ſe nomme *le Vaſſeur* en ſon nom. C'étoit une ravodeuſe dont il avoit fait ſa maitreſſe, enſuite ſa gouvernante, & dont enfin il a fait ſa femme.

» Il rentra peu de momens après.... huit heures
» ſonnoient.... Il dit à ſa femme: pourquoi
» n'avez pas payé le compte du ſerrurier? c'eſt
» lui répondit-elle, parce que j'ai voulu vous
» le faire voir & ſavoir s'il n'en faut rien rabattre.
» Non, répondit Monſieur Rouſſeau;
» je crois ce ſerrurier fort honnête homme;
» ſon compte doit être juſte: prenez de l'argent
» & payez-le. Madame Rouſſeau prit auſſitôt
» de l'argent & deſcendit. A peine fut-elle au
» bas de l'eſcalier, qu'elle entendit M. Rouſſeau
» ſe plaindre. Elle remonte en hâte & le trouve
» aſſis ſur un ſiege de paille, ayant le viſage
» défait & le coude appuyé ſur une commode.
» Qu'avez-vous mon bon ami? Vous trouvez-vous
» incommodé? Je ſens, répondit-il, une grande
» anxiété & des douleurs de colique. Alors Madame
» Rouſſeau, feignant de chercher quelque choſe,
» fut prier le concierge d'aller dire au château
» que M. Rouſſeau ſe trouvoit mal. Madame la
» marquiſe de Girardin accourut auſſitôt elle-même,
» & prenant un prétexte pour ne pas
» effrayer M. Rouſſeau, elle vint lui demander,
» ainſi qu'à ſa femme, s'ils n'avoient pas été
» éveillés par la muſique que l'on avoit faite
» pendant la nuit devant le château? M. Rousſeau
» lui répondit avec un viſage tranquille:
» Madame, vous ne venez pas pour la muſique:
» je ſuis très-ſenſible à vos bontés; mais je
» ſuis incommodé & je vous ſupplie de m'accorder
» la grace de me laiſſer ſeul avec ma femme.

„ à qui j'ai beaucoup de choſes à dire. Mada-
„ me de Girardin ſe retira auſſitôt. Alors M.
„ Rouſſeau dit à ſa femme de fermer la porte
„ de la chambre à clef & de venir s'aſſeoir à
„ côté de lui ſur le même ſiege. Vous êtes
„ obéi, mon bon ami, lui dit Madame Rouſ-
„ ſeau ; me voilà : comment vous trouvez-
„ vous ? — Je ſens un friſſon dans mon corps :
„ donnez-moi vos mains & tâchez de me ré-
„ chauffer.... Ah! comme cette chaleur m'eſt
„ agréable ! — Eh bien mon bon ami ? —
„ vous me réchauffez.... mais je ſens augmen-
„ ter mes douleurs de colique.... elles ſont
„ bien vives ! — Voulez-vous prendre quelque
„ remede ? — Ma chere femme, rendez-moi le
„ ſervice d'ouvrir les fenêtres, afin que j'aie le
„ bonheur de voir encore une fois la verdure...
„ comme elle eſt belle !.... Que ce jour eſt pur &
„ ſerein! O que la nature eſt grande ! — Mais, mon
„ bon ami, lui dit Madame Rouſſeau pourquoi di-
„ tes-vous tout cela ? — Ma chere femme, lui dit
„ tranquillement M. Rouſſeau, j'avois toujours de-
„ mandé à Dieu de me faire mourir avant vous.
„ Mes vœux vont être exaucés. Voyez ce ſoleil,
„ dont il me ſemble que l'aſpect riant m'appelle :
„ Voyez vous-même cette lumiere immenſe.
„ Voilà Dieu; oui, Dieu lui-même, qui m'ou-
„ vre ſon ſein & qui m'invite enfin à goûter
„ cete paix éternelle & inaltérable que j'avois
„ tant deſirée.... Ma chere femme ! ne pleurez
„ pas ! Vous avez toujours ſouhaité de me voir

„ heureux, & je vais l'être!.... Ne me quittez
„ pas : je veux que ſeule vous reſtiez avec
„ moi, & que ſeule vous me fermiez les yeux. —
„ Mon ami!.... mon bon ami, calmez vos
„ craintes & permettez-moi de vous donner
„ quelque choſe. J'eſpere que ceci ne ſera qu'une
„ indiſpoſition. — Je ſens dans ma poitrine
„ des épingles aiguës qui me cauſent des dou-
„ leurs très-violentes..... Ma chere femme! ſi
„ jamais je vous donnai des peines ; ſi, en vous
„ attachant à mon ſort, je vous expoſai à des
„ malheurs que vous n'auriez jamais connus par
„ vous-même, je vous en demande pardon. —
„ C'eſt moi, mon bon ami, dit Mad. Rouſſeau,
„ c'eſt moi qui dois au contraire, vous de-
„ mander pardon des momens d'inquiétude dont
„ j'ai été la cauſe pour vous. — Ah ! ma
„ chere femme, qu'il eſt heureux de mourir
„ quand on n'a rien à ſe reprocher! Etre éter-
„ nel: l'ame que je vais te rendre eſt auſſi pure
„ en ce moment qu'elle l'étoit quand elle ſortit
„ de ton ſein: fais la jouir de ta félicité....
„ Ma femme, j'avois trouvé en Monſieur &
„ Madame de Girardin, un pere & une mere
„ des plus tendres: dites leur que j'honorois
„ leurs vertus & que je les remercie de toutes
„ les bontés dont ils m'ont comblé : je vous
„ charge de faire ouvrir mon corps après ma
„ mort par des gens de l'art, & de faire dreſſer
„ un procès verbal de l'état dans lequel on en
„ trouvera toutes les parties. Dites à Monſieur

„ & Madame de Girardin, que je les prie de
„ permettre que l'on m'enterre dans leur jardin,
„ & que je n'ai point de choix pour la place.
„ Je ſuis déſolée, dit Madame Rouſſeau: mon
„ bon ami, je vous ſupplie, au nom de l'attachement
„ que vous avez pour moi, de prendre
„ quelque remede. Eh bien! répondit-il,
„ je le prendrai, puiſque cela peut vous faire
„ plaiſir.... Ah! je ſens dans ma tête un coup
„ affreux!.... des tenailles qui me déchirent...
„ Etre des êtres!.... Dieu!... (il reſta longtems
„ les yeux fixés vers le ciel).... Ma chere femme!....
„ embraſſons-nous.... Aidez-moi à
„ marcher.... (Il voulut ſe lever de ſon ſiege,
„ mais ſa foibleſſe étoit extrême).... Menez-
„ moi vers mon lit.... ſa femme le ſoutenoit
„ avec peine: il ſe traîna juſqu'au lit où il avoit
„ couché; il y reſta quelques momens en ſilence,
„ & puis il voulut en deſcendre. Sa femme
„ l'aidoit; il tombe au milieu de la chambre
„ entraînant ſa femme avec lui: elle veut le relever;
„ elle le trouve ſans parole & ſans mouvement.
„ Elle jette des cris: on accourt; on
„ enfonce la porte; on releve M. Rouſſeau. Sa
„ femme lui prend la main; il la lui ſerre, exhale
„ un ſoupir & meurt. Onze heures du
„ matin ſonnoient (1).

„ Vingt-quatre heures après on a ouvert le

---

(1) Agé de 66 ans. Il étoit né le 28 juillet 1712. il eſt mort le 1 juillet.

„ corps. Le procès verbal qui en a été fait,
„ atteſte que toutes les parties étoient ſaines, &
„ que l'on n'a trouvé d'autre cauſe de mort qu'un
„ épanchement de ſéroſité ſanguinolente dans le
„ cerveau (1).

„ M. le marquis de Girardin a fait embaumer
„ le corps, & l'a fait renfermer dans un double
„ caiſſe de bois de chêne. En cet état, accompa-
„ gné de pluſieurs amis & de deux Genevois,
„ ſes compatriotes, il a été porté ſamedi 4 juil-
„ let, à minuit, dans l'iſle qu'on appeloit *l'Iſle*
„ *des Peupliers*, & que l'on appelle aujourd'hui
„ *l'Elyſée*. M. Girardin y a reſté juſqu'à trois
„ heures du matin pour faire bâtir lui-même à
„ chaud & à ſable, autour de ce dépôt, un fort
„ maſſif, ſur lequel on éleve un mauſolée qui

---

(1) L'extrait des minutes du greffe du bailliage d'Ermenonville, daté du vendredi 3 juillet, porte que : „ ſur
„ le réquiſitoire du procureur fiſcal, M. Louis Blondel,
„ lieutenant du bailliage, aſſiſté du procureur fiſcal & d'un
„ huiſſier, s'eſt tranſporté en la demeure du Sieur J. J.
„ Rouſſeau pour y conſtater ſon genre de mort ; qu'à cet
„ effet, il a fait comparoir les perſonnes des Sieurs Gil-
„ les-Caſimir Chenu, maître en chirurgie, demeurant à
„ Ermenonville. & Simon Bouret, auſſi maître en chirur-
„ gie, demeurant à Montagny ; & après avoir reçu d'eux
„ le ſerment en tel cas requis, ſous lequel ils ont juré
„ de bien & fidelement ſe comporter en la viſite dont il
„ s'agit, après viſite faite du corps, & l'avoir vu &
„ examiné dans ſon entier, qu'ils ont tous deux rapporté
„ d'une commune voix que ledit Sieur Rouſſeau eſt mort
„ d'une apoplexie ſéreuſe, ce qu'ils ont affirmé être vé-
„ ritable &c."

„ aura ſix pieds de haut & qui ſera d'une déco-
„ ration ſimple, mais belle.

„ Cette iſle, que l'on appelle l'Elyſée, eſt un
„ lieu enchanté: ſa forme & ſon étendue font
„ un ovale, ayant environ 50 pieds ſur 35.
„ L'eau qui l'entoure coule ſans bruit, le vent
„ ſemble craindre toujours d'en augmenter le
„ mouvement preſqu'inſenſible. Le petit lac
„ qu'elle forme, eſt environné de coteaux qui
„ la dérobent au reſte de la nature, & répan-
„ dent ſur cet aſile un miſtere qui entraîne à la
„ mélancolie. Ces coteaux ſont chargés de bois
„ & terminés au bord de l'eau par des routes
„ ſolitaires, dans leſquelles on trouve depuis
„ quelques jours, comme on en trouvera long-
„ tems, des hommes ſenſibles regardant l'Elyſée.
„ Le ſol de l'iſle eſt un ſable fin couvert de
„ gazons. Il n'y a pour arbres que des peu-
„ pliers, & pour fleurs dans cette ſaiſon que
„ quelques roſes ſimples. C'eſt là que repoſe
„ Jean Jacques Rouſſeau, la face tournée vers
„ le lever du ſoleil." On y lit cette ſeule inſcription.

Ci gît.
J. J. Rouſſeau.
L'homme de la nature & de la vérité.

On juge facilement à la lecture de ſa lettre, que l'écrivain a pour but de réfuter les étranges aſſertions avancées ſur le compte de Rouſſeau, ſur ſa retraite & ſur ſon trépas imprévu, de juſtifier en même tems ce grand homme, mis mal à propos au rang des philoſophes du jour, c'eſt-à-dire de ceux qui n'ont aucune religion ni créance.

Des gens difficiles ne trouvent pas que le défenſeur ait rempli ſon objet: par les circonſtances de l'accident de Jean Jacques, par ſes propres paroles & le genre des douleurs dont il ſe plaint, par la certitude qu'il a de ſa fin prochaine: ils en inferent, au contraire, une ſuite de preuves qu'il s'eſt empoiſonné & ne peut être péri de l'apopléxie ſéreuſe énoncée au procès verbal.

A l'égard de ſes propos, ces mêmes critiques eſtiment qu'on pourroit très-aiſément les regarder comme ceux d'un déiſte, d'un matérialiſte, ou d'un athée; ils y obſervent en outre un amour-propre exceſſif & bien contradictoire avec la maniere dont Rouſſeau parle de lui dans ſa préface.

Ces réflexions cauſtiques n'empêchent pas qu'il n'y ait beaucoup de naturel & d'onction dans les phraſes entrecoupées du moribond cauſant avec ſa femme, & qu'on ne liſe avec attendriſſement tout ce récit, quelque puérile & minutieux qu'il ſoit.

Mais quel chagrin amer & violent pouvoit avoir ce philoſophe pour en venir à la cruelle extrémité qu'on ſoupçonne? Voici ce qu'on préſume, indépendamment des vapeurs noires dont il avoit toujours été affecté, de ſa jalouſie contre Voltaire, paſſion qu'il réprimoit, mais exceſſive chez lui; enfin de quelque autre cauſe quelconque, phyſique ou morale, qui auroit pu le rendre, comme d'autres, atteint de la manie du ſuicide.

Perſonne n'ignore aujourd'hui qu'il avoit compoſé des mémoires de ſa vie, & que ces mémoires (1), écrits avec une liberté vraiment cynique, compromettoient beaucoup de gens. Il avoit eu l'indiſcrétion de les lire en diverſes occaſions, entre autres une fois chez le marquis de Pezay (2), en 1771. On n'auroit pas cru qu'un grave perſonnage comme Rouſſeau ſe fût proſtitué juſqu'à ſe rendre chez un freluquet, juſqu'à y manger, y paſſer une journée entiere & l'amuſer de cette lecture. Mais le fait eſt atteſté par pluſieurs perſonnes digne de foi, tels que MM. le Miere & Dorat. Le dernier même l'a conſigné dans une lettre écrite dans le tems à Madame la comteſſe de Beauharnois.

Voici le jugement qu'il en portoit; j'en écarte les fadeurs qui le gâtoient.

„ Je rentre chez moi, Madame, ivre de „ regrets & d'admiration. J'ai entendu des „ choſes ſublimes.... Je comptois ſur une ſéan„ ce de ſept ou huit heures: elle en a duré „ quatorze ou quinze. Nous nous ſommes as-

---

(1) Il en ſera fait mention ci-après.

(2) Je vous parlerai, Milord, quelque jour plus amplement de ce marquis de Pezay.

„ ſemblés à neuf heures du matin, & nous nous
„ ſéparons à l'inſtant, ſans qu'il y ait eu d'inter-
„ valle à la lecture que ceux des repas, dont
„ les inſtans, quoique rapides, nous ont paru
„ encore trop longs pour l'intérêt de nos plai-
„ ſirs.

„ Ce ſont les mémoires de ſa vie que Rouſ-
„ ſeau nous a lus. Quel ouvrage! comme il s'y
„ peint! & comme on aime à l'y reconnoître!
„ Il y donne à ſon caractere toute la ſanction de
„ l'honnêteté; il y avoue ſes bonnes qualités avec
„ un orgueil bien noble, & ſes fautes avec une
„ franchiſe plus noble encore. Il nous a arra-
„ ché des larmes par le tableau pathétique &
„ vrai de ſes malheurs, de ſes foibleſſes, de ſa
„ confiance payée d'ingratitude, de tous les
„ orages de ſon cœur ſenſible, tant de fois
„ bleſſé par la main careſſante de l'hypocriſie,
„ ſurtout de ces paſſions ſi douces qui plaiſent
„ encore à l'ame qu'elles rendent infortunée.
„ J'ai pleuré de bien bon cœur.

„ L'écrit dont il eſt queſtion eſt vraiment
„ un phénomene de génie, de ſimplicité, de
„ candeur & de courage. Que de géans chan-
„ gés en nains! Que d'hommes obſcurs & ver-
„ tueux, rétablis dans leurs droits, & vengés à
„ jamais des méchans par le ſeul ſuffrage d'un
„ honnête homme! Tout le monde y eſt nom-
„ mé; on n'a point fait le moindre bien à l'au-
„ teur qui ne ſoit conſacré dans ſon livre, qui
„ lui même eſt un bienfait; mais auſſi démaſque,

„ t-il les impoſteurs ſans le moindre égard pour „ leur difformité "....

J'en reviens, Milord, à l'inconſéquence qu'on reproche à Rouſſeau d'avoir communiqué ſes mémoires à une aſſemblée auſſi peu grave. Ce qui le rend plus excuſable dans cette occaſion, c'eſt qu'il étoit queſtion de ſatisfaire la curioſité du roi de Suede, prince royal en ce tems-là, qui étoit à Paris, & que le comité où il fit cette lecture étoit peu nombreux.

Quoi qu'il en ſoit, l'auteur dans une maladie grave dont il craignoit de mourir, s'attendriſſant ſur le ſort de Mlle le Vaſſeur, menacée de la plus cruelle indigence, lui dit qu'il avoit de quoi adoucir la perſpective affreuſe que ſa fin prochaine lui faiſoit enviſager, & lui remit en même tems un paquet cacheté. Il l'aſſura que ce paquet contenant les mémoires de ſa vie, ſeroit acheté fort cher par les libraires & lui produiroit de quoi ſe faire un ſort. Il n'eſt pas bien éclairci ſi ſa femme, ſollicitée par quelque imprimeur cupide, s'eſt réellement laiſſé aller à ſes offres; mais quelques ſemaines avant ſa mort, le bruit courut, & s'étoit accrédité au point de mettre en l'air tous les curieux, d'inquiéter tous les acteurs y figurant & intéreſſés à en empêcher la publicité: ce qui rendoit la nouvelle plus probable, c'eſt qu'on diſtribuoit la préface de ces mémoires. Elle eſt courte & vous donnera une idée du ſtile dont ils ſont écrits, & des vues que l'auteur s'y eſt propoſées.

„ Je forme une entrepriſe qui n'eut jamais d'exemple, & dont l'exécution n'aura point d'imitateurs ; je vais montrer à mes ſemblables un homme dans toute la vérité de la nature ; & cet homme, c'eſt moi."

„ Moi ſeul je ſens mon cœur & je connois les hommes ; je ne ſuis fait comme aucun de ceux qui exiſtent ; je ne vaux pas mieux ou moins, je ſuis autre ; ſi la nature a bien ou mal fait de briſer le moule dans lequel elle m'a jeté, c'eſt ce dont on ne peut juger qu'après m'avoir lu."

„ Que la trompette du jugement dernier ſonne quand elle voudra, je viendrai, ce livre à la main, me préſenter devant le ſouverain juge. Je dirai hautement : voilà ce que j'ai fait, ce que j'ai penſé, ce que je ſuis ; j'ai dit le bien & le mal avec la même franchiſe : je n'ai rien tu, rien déguiſé, rien pallié ; je me ſuis montré coupable & vil quand je l'ai été ; j'ai montré mon intérieur comme tu l'as vu toi-même. Etre éternel ! raſſemble autour de moi l'innombrable foule de mes ſemblables ; qu'ils écoutent mes confeſſions ; qu'ils rougiſſent de mes indignités ; qu'ils gémiſſent de mes miſeres ; que chacun dévoile à ſon tour ſon cœur aux pieds de ton trône, & qu'un ſeul te diſe enſuite, s'il l'oſe : je fus meilleur que cet homme-là."

On fut juſqu'à dire que le lieutenant de police ne pouvant réſiſter aux alarmes de ceux qui lui en avoient fait part, manda cet écrivain & l'interrogea; que Rouſſeau ne put renier ſon ouvrage, mais proteſta n'avoir aucune part à ſon impreſſion. Quoi qu'il en ſoit, comme il disparut dans le même tems, les ſoupçons ſe fortifierent, & ſa mort ſubite qui a ſuivi incontinent, a donné lieu de croire qu'il avoit accéléré ſa fin. Il eſt conſtant cependant, que ces mémoires n'étoient & ne ſont pas encore imprimés; mais on les attend d'un jour à l'autre, malgré la vigilance du gouvernement attentif à s'oppoſer à leur introduction.

Si l'eſpoir des amateurs ſe réaliſe, je vous parlerai, Milord, de cette œuvre poſthume avec d'autant plus de ſoin que tous les journalistes de ce pays ont reçu d'avance défenſe d'en faire mention.

Au cas où les conjectures ſiniſtres que je vous expoſe ſur le trépas accéléré du philoſophe Genevois ſeroient fondées, il auroit rempli ſa deviſe dans toute ſon étendue *vitam impendere vero*. C'eſt bien la mienne; mais comme les vérités que je découvre ne ſont que pour l'amitié, j'eſpere qu'elles me ſeront moins funeſtes, ſurtout ſi cette amitié me reſte pour derniere conſolation.

Paris, ce 31 juillet 1778.

P. S. Je pourrai quelque jour, Milord, vous faire une deſcription plus détaillée d'Ermenonville; d'autant mieux que c'eſt un jardin modelé ſur les nôtres, mais ce n'étoit point le cas de trop s'étendre ſur ce lieu, lorſqu'il falloit s'occuper d'un grand homme faiſant diſparoître tous les acceſſoires.

LETTRE XI.

Sur la ſortie de l'eſcadre; ſur différentes déclarations, ordonnances, arrêts du conſeil relatifs à la guerre; ſur le combat d'Oueſſant.

MONSIEUR le comte d'Orvilliers, Milord, ayant reçu ſes dernieres inſtructions au commencement de juillet, ne devoit pas tarder d'appareiller, & l'orgueil des marins françois s'étoit tellement enflé du combat de la *Belle-Poule*, qu'ils sembloient déſormais ne rien craindre & ſe promettre une victoire certaine. Du moins, c'eſt ce qu'on liſoit dans les lettres de Breſt (1), rem-

---

(1) Extrait d'une lettre de Breſt du 3 juillet... M. le comte d'Orvilliers, notre général, vient de recevoir les derniers ordres pour faire mettre à la voile l'eſcadre de 32 vaiſſeaux de ligne. Perſonne ne peut plus aller à terre & l'on ſe diſpoſe ſérieuſement à quitter la rade dès que les vents le permettront. Nous ignorons ce que nous allons faire; mais il y a quelque apparence de deſcente. Nous ſavons certainement qu'il y a des vaiſſeaux marchands retenus pour le compte du roi. On ne parle plus

remplies de jactance. Ils n'attendoient plus que non pas l'ordre, mais la permiſſion de ſe battre; ils étoient réſolus d'attaquer l'ennemi en tel nombre qu'il fût, ſans faire aucune attention s'ils étoient plus forts ou plus foibles.

Peu après un courier avoit apporté au miniſtre de la marine l'intéreſſante nouvelle que l'armée navale, au nombre de 32 vaiſſeaux de ligne & de 15 frégates ou autres bâtimens, avoit enfin mis à la voile le 8, qu'elle avoit commencé à lever l'ancre à deux heures du matin, & qu'à trois heures après midi tous les bâtimens étoient ſortis du goulet.

Cette ſortie auroit pu être imprudente vis-à-vis d'un homme tel que l'amiral Keppel, & quelques frondeurs de cette capitale en avoient frémi. Mais le comte d'Orvilliers ne s'étoit déterminé à mettre dehors que d'après les avis reçus que les Anglois étoient encore dans leurs ports (*); & vu l'éloignement, il étoit ſûr en choiſſs-

---

de Keppel qui continue à garder *la Licorne*, mais en cas que nous le rencontrions, & que nous ayons non l'ordre mais la permiſſion de nous battre, l'ardeur eſt telle parmi nous, que nous ne ferons aucune attention ſi nous ſommes plus forts ou plus foibles.

M. de la Prévalaye, chef d'eſcadre & directeur général du port, va commander en l'abſence du comte d'Orvilliers; il a des lettres de ſervice. On attend ici le 6 de ce mois un régiment ſuiſſe pour faire le ſervice du port.

(*) En effet, l'amiral Keppel ne mit à la voile de Plymouth que le 15 juillet (*Note des éditeurs.*)

ſant un vent ſoutenu, d'avoir tout le loiſir néceſſaire pour faire déboucher ſon armée & la ranger en ordre de bataille avant d'être obligé de ſe défendre. Quoi qu'il en ſoit, ſa tentative avoit réuſſi, & c'étoit un danger d'évité que le retard de ſes ordres auroit pu lui faire courir.

M. de Sartines, après avoir reçu ſon courier & en avoir rendu compte au roi, étoit venu ſur le champ faire part de la nouvelle à Madame la ducheſſe de Chartres & la prier en même tems de n'avoir aucune inquiétude. Il lui avoit ajouté que S. M. l'avoit chargé de lui dire qu'elle ſeroit inſtruite des évenemens auſſitôt que le monarque.

Bientôt on ſçut que dès le lendemain du départ de l'armée navale le général avoit fait part aux capitaines des ordres du roi de combattre les bâtimens anglois indiſtinctement, ſoit les navires marchands, ſoit les corſaires, ſoit les vaiſſeaux de roi: en un mot de capturer toutce qui ſe rencontreroit (1). Les mêmes lettres faiſoient mention de la joie inconcevable que la lecture de cette eſpece de déclaration de guerre faite aux équipages leur avoit cauſée, des acclamations bruyantes & des *vive le roi* multipliés dont elle avoit été interrompue & ſuivie longtems après. Les effets avoient ſuccédé incontinent aux menaces.

---

(1) Extrait d'une lettre à bord du *Roland* de l'armée navale, en date du 12 juillet, & environ à 48 lieues dans l'oueſt quart-ſud-Oueſt d'Oueſſant.

Nous avons appareillé le 8 au nombre de 32 vaiſſeaux de ligne, 12 frégates & trois autres petits bâtimens. Cela s'appelle une armée navale. Elle eſt diviſée en trois eſcadres, que commande en chef le comte d'Orvilliers, lieutenant général.

L'eſcadre blanche eſt ſous le pavillon du général; la blanche & bleue, ſous celui du comte Duchaffault, lieutenant général; & l'eſcadre bleue, ſous celui du duc de Chartres, lieutenant général. Les commandans de la 2e.

La corvette *la curieuſe* qui chaſſoit en avant & commandée par le chevalier du Rumain, jeune

---

& de la 3e. diviſions de chaque eſcadre, ſont, de la blanche, le comte de Guichen, chef d'eſcadre, & le Sieur Hector, capitaine de Vaiſſeau; de la blanche & bleue, le comte de Rochechouart, chef d'eſcadre, & le chevalier de Beauſſet, capitaine de Vaiſſeau; & de la bleue, le comte de Graſſe, chef d'eſcadre, & le chevalier de Monteil, capitaine de Vaiſſeau. Les capitaines de pavillon des trois commandans d'eſcadre, ſont, du général, le Sieur Dupleſſis Paſcault; du comte Duchaſſault, le Sieur Huon de Kermadec; & du duc de Chartres, le Sieur de la Motte-Piquet, chef d'eſcadre; & ſous cet officier général, le Sieur de Montperoux, capitaine de vaiſſeau.

Le 9 M. d'Orvilliers a fait part aux capitaines des ordres du roi d'attaquer les Anglois & la marine royale, ainſi que la marine marchande de cette nation. En conſéquence M. de Kerſaint, commandant l'Iphigénie, a pris *le Liveli* que vous devez avoir à Breſt.

Lorſque nous rencontrons des vaiſſeaux marchands de notre nation, nous les faiſons avertir par les frégates ou les coureurs de prendre garde à eux, qu'ayant les ordres de nous emparer de tout ce qui appartient à l'ennemi, l'amiral Keppel a les mêmes vraiſemblablement.

Tous les équipages ont reçu la lettre de la déclaration concernant les priſes avec mille ſortes d'acclamations de joie & de *vive le roi*.

enſeigne de la plus grande eſpérance, rempli de bravoure, d'activité, d'intelligence, pourſuivit une voile dont elle avoit fait la découverte, & quoique de beaucoup inférieure (1), étant à portée de la voix, lui cria de mettre en panne: ce bâtiment gardant fierement ſon pavillon anglois, n'avoit point éxécuté la manœuvre qui lui étoit preſcrite, lorſque *l'Iphigénie*, frégate beaucoup plus impoſante (2), eſt ſurvenue, a parodié l'émiſſaire de l'amiral Keppel vis-a-vis de la *Belle-Poule*, & exigé qu'il vînt parler au général: ſur le refus formel qu'en a fait le capitaine, M. de Kerſaint, celui de *l'Iphigénie*, a ordonné qu'on fît feu, & l'anglois a amené. Il a été conduit au comte d'Orvilliers, qui l'a envoyé à Breſt (3).

Ces actes militaires caractériſant la rupture, avoient été précédés, accompagnés, ſuivis d'actes de légiſlation qui la preſcrivoient & l'établiſſoient à ne plus en douter; tels que l'ordonnance du roi concernant les priſes (4); l'arrêt du conſeil ſur la même matiere (1); la déclaration concernant la courſe (2); la lettre à M. l'amiral (3); l'arrêt du conſeil portant nomination de commiſſaires pour tenir le conſeil des priſes près l'amiral de France (4); enfin la déclaration concernant l'abolition du droit d'aubaine convenu entre la France & les Etat-Unis de l'Amérique ſeptentrionale (5). Quelques-unes de ces diverſes pieces méritent de vous être mieux connues.

---

(1) *La curieuſe* n'eſt que de 10 canons de quatre.

(2) De 36 canons, dont le plus grand nombre de douze livres de balle.

(3) Cette frégate ſe nomme *le Lively:* elle eſt de 22 canons de 9; elle avoit 150 hommes d'équipage & eſt commandée par M. Biggo cap. de Vaiſſeau. Elle eſt arrivée à Breſt le 10 juillet.

(4) Son titre eſt *Ordonnance du roi* concernant les priſes faites par les vaiſſeaux, frégates & autres bâtimens de S. M. en cas de guerre. Elle eſt datée du 28 mars

Les anciennes ordonnances & les réglemens les

1778; le mandat à M. l'amiral eſt du 4 mai. Elle contient 17 articles.

(1) Cet arrêt du conſeil concerne les bâtimens anglois détenus dans les ports du royaume en vertu des ordres de S. M. du 18 mars dernier & les navires françois pris par les corſaires de l'iſle de Jerſey & de Guerneſey : il eſt daté du 28 juin 1778.

(2) *Déclaration du roi concernant la courſe ſur les ennemis de l'état.* Tel en eſt le vrai titre. Elle a été donnée à Verſailles le 24 juin & enregiſtrée au parlement, grand'chambre & tournelle aſſemblées, le 14 juillet.

(3) En date du 10 juillet. Son titre porte : *pour faire délivrer des commiſſions en courſe.*

(4) Il eſt daté du 19 juillet & accompagné d'un réglement pour l'établiſſement du conſeil des priſes & la forme d'y procéder, de la même date en 24 articles, qui ne mérite aucun détail.

Le miniſtre a rendu auſſi un *réglement concernant la navigation des bâtimens neutres en tems de guerre*, donné à Verſailles le 26 juillet dernier; il contient 15 articles, & n'exige pas plus de diſcuſſion.

(5) Cette déclaration du roi a été donnée à Verſailles le 26 juillet & enregiſtrée au parlement le 4 août.

plus favorables avoient reſtreint la part qui revenoit aux vaiſſeaux preneurs dans le produit des priſes, à des gratifications pour les bâtimens de guerre & aux tiers ſeulement du produit de la vente pour les navires marchands. Aujourd'hui, dans le génie de cette guerre-ci qui eſt principalement de commerce, le gouvernement prend les moyens les plus efficaces & les plus prompts de détruire le nôtre. Il offre un nouveau motif d'émulation & d'encouragement aux gens de mer & ſoldats compoſant les équipages des vaiſſeaux. Il détermine S. M. à leur faire l'abandon en entier des bâtimens de guerre & corſaires enlevés ſur les ennemis en faveur des commandans, états-majors & équipages des vaiſſeaux qui s'en ſeront emparés, & à réſerver ſeulement un tiers de la valeur des navires marchands & de leur cargaiſon pour être appliqué à la caiſſe des invalides de la marine. Au ſurplus, par une politique non moins bien entendue, la répartition de cet abandon doit ſe faire de façon que l'augmentation qui en réſultera porte principalement ſur la partie du produit des priſes appartenant aux équipages, & que leurs familles participent à la récompenſe & au prix des ſervices & de la valeur de leurs peres (1).

---

(1) Préalablement le roi s'étoit arrangé avec M. l'amiral qui anciennement avoit ſa part dans les priſes. Il lui donne 300,000 liv. par abonnement en tems de guerre ou de paix.

Après avoir excité la cupidité des officiers & équipages des vaiſſeaux de S. M. de façon à leur faire déployer tous leurs efforts dans les diverſes occaſions qu'ils pourront avoir de détruire notre marine militaire ou marchande, il s'agiſſoit de multiplier la courſe en offrant aux armateurs, négocians, particuliers, rentiers, le meilleur appas pour les déterminer à ce genre de ſpéculation. En conſéquence, non-ſeulement on renouvelle les encouragemens qui leur avoient été accordés par les anciens réglemens, mais-même on les augmente en donnant des marques de diſtinction à ceux qui feront des entrepriſes plus conſidérables, en accordant aux autres des ſecours pécuniaires, enfin en traitant plus favorablement les équipages. On y pourvoit en même tems aux moyens d'aſſurer la confiance publique & les intérêts des actionnaires, en ſimplifiant les procédures conçernant les priſes, & en accélérant par des répartitions plus promptes, la rentrée de leurs fonds & celle de leurs bénéfices. (1).

Toutes ces diſpoſitions n'étoient, pour ainſi parler, que conditionnelles, qu'accidentelles; mais la lettre à M. l'amiral eſt cathégorique & préciſe: c'eſt un véritable tocſin (2). Le roi y motive d'abord ſa conduite, en ſuppoſant que les Anglois ſont agreſſeurs non-ſeulement dans ce moment-ci, mais depuis très-longtems. „ Mon „ couſin, lui dit-il, l'inſulte faite à mon pavil„ lon par une frégate du roi d'Angleterre en„ vers ma frégate la *Belle-Poule*; la ſaiſie faite „ par une eſcadre angloiſe, au mépris du droit „ des gens, de mes frégates *la Licorne* & *la Pallas*, „ & de mon lougre *le Coureur*; la ſaiſie en mer & „ la confiſcation des navires appartenants à mes „ ſujets, faite contre la foi des traités; les „ troubles continuels & les dommages que cette „ puiſſance apporte au commerce maritime de „ mon royaume & de mes colonies de l'améri„ que, ſoit par ſes bâtimens de guerre, ſoit „ par les corſaires, dont elle autoriſe & excite „ les déprédations; tous ces procédés injurieux, „ & principalement l'inſulte faite à mon pavillon, „ m'ont forcé de mettre un terme à la modéra„ tion que je m'étois propoſée & ne me per„ mettent pas de ſuſpendre plus longtems l'effet „ de mon reſſentiment. La dignité de ma cou„ ronne

---

(1) Ce réglement a 62 articles; la part des équipages dans le produit des priſes eſt, ſuivant les cas, d'un tiers ou d'un cinquieme.

(2) Celle de M. de Sartines aux officiers de l'amirauté, ne l'eſt pas moins.... „ Le roi, Meſſieurs, a écrit à l'a-

---

„ miral que ſon intention eſt que les capitaines des vaiſ„ ſeaux & autres bâtimens aient à courre ſus à ceux „ du roi d'Angleterre & de ſes ſujets & de les amener „ dans les ports du royaume. Je vous envoie une or„ donnance de S. M. relative aux priſes qu'ils feront : les „ marques qu'elle y donne de ſa munificence ſont bien „ capables d'exciter la bravoure & la reconnoiſſance."

„ ronne & la protection que je dois à mes ſujets, exigent que j'uſe de repréſailles, que „ j'agiſſe hoſtilement contre l'Angleterre."

„ Du reſte, continue le monarque, je ſuis „ aſſuré de trouver dans la juſtice de ma cauſe, „ dans la valeur de mes officiers & des équipages de mes vaiſſeaux, dans l'amour de tous „ mes ſujets, les reſſources que j'ai toujours „ éprouvées de leur part, & je compte principalement ſur la protection du dieu des armées."

Mais la piece la plus mortelle pour nous, la plus propre à jeter de l'amertume dans le cœur de S. M. Britannique, c'eſt la déclaration aboliſſant le droit d'aubaine, parce qu'elle manifeſte la ferme perſuaſion où eſt la France de la ſciſſion abſolue de nos colonies de l'amérique ſeptentrionale, décidées à ne plus rentrer ſous le joug de la mere patrie, & ſon engagement irrévocable de l'empêcher de toute ſa puiſſance.

Bien des politiques, mêmes françois, n'approuvoient point ces démarches prématurées; cette précipitation ne prouvant que trop bien que la cour de Verſailles comptoit ſur la guerre, la deſiroit, la provoquoit; ils critiquoient ſurtout la lettre du roi: ils en trouvoient les moyens foibles. En effet, ſuivant ces philoſophes impartiaux, qui ne ſe laiſſent point aveugler par les préjugés nationaux, les griefs de S. M. très-chrétienne peuvent-ils équivaloir au grief malheureuſement trop victorieux du monarque anglois, qui ſera conſidérer comme une agreſſion premiere, véritable & capitale les ſecours donnés aux inſurgens; qui demandera ſi une puiſſance exerçant un deſpotiſme illimité ſur ſes ſujets, a droit de fixer le moment où ceux d'une autre peuvent ſe délier eux-mêmes du ſerment de fidélité envers elle, ſe déclarer indépendans, & ſe faire reconnoître comme tels par les autres ſouverains, ſans que le leur doive s'en offenſer.

Quoi qu'il en ſoit, dans cet état des choſes, les corſaires françois, qui depuis longtems faiſoient déjà la courſe ſous le pavillon des Treize-Etats-Unis, n'ont eu qu'à en changer & arborer les leurs, & les ports fourmillent en outre d'une infinité d'autres qui arment ou vont armer.

Préciſément à l'inſtant où la France ſe diſpoſant à déclarer une guerre ouverte à l'Angleterre, avoit affecté de faire inſérer pour la premiere fois dans ſa gazette la priſe de deux de ſes bâtimens, quoiqu'il y en ait plus de cent dans ce cas, afin ſans doute de colorer aux yeux de l'Europe ſa prétendue modération, celle-ci ſe piquoit d'une juſtice plus ſcrupuleuſe & lui reſtituoit les priſes les plus récemment faites. C'eſt ce qu'on apprenoit par des lettres du Havre, de Rouen, de Bordeaux, où les négocians (1) étoient dans l'étonnement de ce procédé généreux; enſorte que ce mélange bizarre de conduite pacifique & d'agreſſions violentes laiſſoit

---

(1) Extrait d'une lettre du Havre du 7 juillet....Nous craignons fort la guerre ici, & à une déclaration près, tout ce qui ſe paſſe eſt fait pour entretenir & augmenter nos frayeurs. Nous ne parlons pas du combat de la

---

Belle-Poule, & de la priſe de *la Licorne*, même de *la Pallas*: la Politique peut excuſer ces hoſtilités & les faire paſſer pour des actes de prudence. Mais nous apprenons d'hier que le navire de cette ville nommé *l'Aimable-Victor*, Capitaine Vincent, revenant de la Martinique, a été capturé & conduit à Plymouth ainſi qu'un bâtiment de Rouen faiſant le cabotage & portant des farines à Breſt. Ce ne ſont point les inſectes de Jerſey ou de Guerneſey qui ſe ſont rendus coupables de cette piraterie, mais une frégate de S. M. Britannique. Les aſſurances ſont augmentées de 20 & 22 à 25 pour cent. Les beaux ſucres bruts ſe ſont vendus 105 à 110. liv. . . Extrait d'une lettre du Havre du 12 juillet. . . Les Anglois ont renvoyé les deux bâtimens marchands dont je vous ai parlé. Ils ne les ont pas regardés comme de bonne priſe. . . Extrait d'une lettre de Rouen du 15 juillet. . . Un navire de cette ville, capturé, a été renvoyé de Plymouth, où il avoit été conduit. On avoit eu la précaution de mettre ſur les écoutilles le cachet de S. M. Britannique, en lui laiſſant la liberté de continuer ſa route: chemin faiſant, il a encore été rencontré par un corſaire de Guerneſey, qui voyant ce ſceau reſpectable, l'a laiſſé ſe rendre à Breſt. Extrait d'une lettre de Bordeaux du 1er août. . . . Les lettres de Londres du 20 nous apprennent que l'amirauté avoit relâché le navire *l'Aimable Marie-Jeanne* de ce port & le navire *l'Ami au beſoin*, du port de Bayonne, de ſorte que de pluſieurs navires que les corſaires de Jerſey & Guerneſey nous avoient pris, ſous prétexte qu'ils venoient de la Nouvelle-Angleterre, parce qu'ils avoient à leur bord du tabac & du ris, on ne compte plus que le navire le *Ste. Croix*, que l'on eſpere qu'ils auront auſſi laiſſé aller.

encore quelque eſpoir aux amis de la concorde, même après la ſortie du comte d'Orvilliers. Ils ſe flattoient qu'on s'obſerveroit, qu'on s'éviteroit & que chacun chercheroit ſeulement à favoriſer la rentrée de ſes flottes attendues. Les lettres de l'armée où l'on annonçoit que le comte d'Orvilliers ne s'écarteroit pas des côtes, qu'il ne *s'enmancheroit* pas, que ſa croiſiere ne ſeroit que d'un mois, ne contrarioient pas cette façon de penſer : le combat d'Oueſſant a renverſé tout le ſyſtême de ces hommes de paix.

Un ſoir (1) qu'en ſortant de l'opéra j'avois pris ma route par le jardin du palais royal, non à deſſein de m'y promener, puiſqu'il avoit plu conſidérablement, mais de le traverſer pour me rendre ailleurs, je fus ſurpris de voir des groupes de monde répandus dans toute ſon enceinte. Je me doutai qu'il y avoit quelque nouvelle importante & me rendis à un *Club* de nouvelliſtes, le mieux inſtruits ordinairement. Il étoit compoſé en ce moment du comte de Nolivos, maréchal de camp & cordon rouge, de M. le comte de Catuelan, de M. d'Eclieu, capitaine de vaiſſeau retiré, de M. Magon de la Balue, ancien banquier de la cour, de M. Lambert, banquier, de M. Boyer, le correſpondant du courier de l'Europe, de M. Girard chirurgien, de M. Pilot, ancien chanteur de l'opéra & d'une infinité d'autres gens que je ne connoiſſois point. Pour éviter les répétitions ennuyeuſes, *il dit*, *il répondit*, qui embarraſſent la narration, je vais vous mettre aux priſes ces différens perſonnages & les laiſſer parler eux-mêmes.

---

(1) Le vendredi 31 juillet.

M. d'Eclieu.

Je me doutois bien qu'il ne tarderoit pas à ſe paſſer quelque choſe; les lettres de Breſt que j'ai reçues aujourd'hui, m'annoncent encore que nos Meſſieurs ſont bien impatiens de ſe meſurer avec les Anglois.

M. Girard.

Mais enfin, qu'eſt ce que c'eſt que cette nouvelle? Qui a vaincu? Quels ſont les vaiſſeaux pris? J'aime la préciſion.

M. Boyer.

Rien de clair encore; je viens de trois ou quatre endroits pour avoir un bulletin; il n'y a rien nulle part.

LE COMTE DE NOLIVOS.

Je ne conçois pas cela; on ne diſoit mot de la nouvelle à l'opéra, d'où je ſors.

M. Lambert.

C'eſt que vous en êtes ſorti de bonne heure, Monſieur le comte; pour moi qui avois lorgné une fille & ſuis reſté pour me ménager un entretien particulier, j'ai été témoin qu'on eſt venu dire au foyer qu'un courier dépêché par M. de Sartines à Madame la ducheſſe de Chartres, étoit deſcendu au palais royal, lui avoit apporté des nouvelles de ſon mari & d'une action dans laquelle il avoit été beaucoup expoſé : ma foi, la fureur des nouvelles m'a entraîné; j'ai laiſſé là mon impure ; je ſuis accouru pour apprendre cette victoire plus en détail : je n'en ſçais pas davantage.

M. LE COMTE DE CATUELAN.

Ne voyez-vous pas, Meſſieurs, que tout cela n'eſt pas de trop bonne augure ? S'il y avoit une ſi excellente nouvelle, eſt-ce que vous n'auriez pas un bulletin ?

M. D'ECLIEU.

Mais voici ce qu'on dit de plus poſitif. Les deux armées navales ont eu dès le 23 connoiſſance l'une de l'autre, &, quoique les Anglois fuſſent alors au vent, comme il étoit violent, ils n'oſerent attaquer, ſentant leur déſavantage de ne pouvoir ſe ſervir dans une pareille poſition de leur premiere batterie. Depuis les 24, 25, & 26 ſe trouvant ſous le vent du comte d'Orvilliers, ils n'ont pas été plus hardis : on s'eſt tenu en préſence pendant ces trois jours-là; on s'eſt obſervé, tâté réciproquement; c'eſt le 27 ſeulement que l'amiral Keppel, inſtruit qu'il manquoit deux vaiſſeaux à ſon rival, ſe réſolut à donner ſur l'arriere-garde qu'il ſçavoit commandée par le duc de Chartres, la diviſion la plus précieuſe à attaquer.

LE COMTE DE CATUELAN.

Et dont il eſpéroit avoir meilleur marché (1).

M. DE LA BALUE.

M. le comte, vous avez de l'humeur; vous voyez que vos amis les Anglois n'ont pas brillé cette fois-ci.

M. D'ECLIEU.

Si vous m'interrompez, Meſſieurs, vous ne ſaurez rien.... M. le comte d'Orvilliers, qui s'eſt apperçu à tems du deſſein de l'ennemi, ayant laiſſé l'amiral Keppel s'engager dans cet eſpoir, l'en a fruſtré par une manœuvre ſçavante & hardie; il a par là dégagé le *St. Eſprit* & toute ſa diviſion qui couroient de grands riſques & a forcé les Anglois trop avancés pour éviter d'en venir au combat. Le feu a été très-vif de part & d'autre pendant environ deux heures; il a paru cependant que celui de l'armée du roi étoit ſervi avec plus de vivacité que celui de l'armée angloiſe: notre but, ſuivant la maniere d'attaquer qui nous eſt la plus avantageuſe, a été de déſemparer les vaiſſeaux ennemis de leurs mâts & de leur voilure, & l'on a parfaitement réuſſi; car pluſieurs n'ont pu ſuivre leur général & l'ont obligé de revirer pour ne pas les abandonner & les laiſſer couper; ce qui nous a donné tout le tems de nous rallier, & d'attendre l'ennemi s'il vouloit revenir à la charge; mais il n'en a pas été tenté.

---

(1) Il faut ſçavoir que, quoique le duc de Chartres fût plus ancien lieutenant général que M. Duchaffault, il étoit convenu de ſe laiſſer commander par celui-ci, qui en conſéquence étoit à l'avant-garde.

M. LE COMTE DE CATUELAN.

Ni M. d'Orvilliers de le pourſuivre; car on le dit rentré à Breſt.

M. PILOT, *ſuivi d'un grand nombre de voix.*

Comment morbleu, M. d'Orvilliers eſt rentré!

M. D'ECLIEU.

Attendez donc, Meſſieurs; vous allez ſçavoir de quelle maniere & pourquoi. Non-ſeulement notre armée remiſe en ordre de bataille a forcé l'ennemi par ſa bonne contenance à un mouvement rétrograde, mais l'a pourſuivi juſqu'au ſoir: il avoit alors le vent. Vous ſavez qu'en cette poſition on fait ce qu'on veut: il a profité de l'obſcurité de la nuit pour faire ſa retraite, en cachant ſoigneuſement ſes feux, tandis que tous les vaiſſeaux du roi portoient les leurs, afin que leur poſition pût être bien clairement apperçue des Anglois.

Le 28 au ſoir, l'armée du roi s'entretenant par la latitude d'Oueſſant, où elle avoit établi ſa croiſiere, l'étonnement fut général lorſqu'on découvrit l'iſle d'Oueſſant même, dont le comte d'Orvilliers s'imaginoit diſtant de 25 à 30 lieues.

On ſait qu'après pluſieurs jours de croiſiere à l'ouvert de la Manche, après une chaſſe & des évolutions qui ne permettent pas de faire une eſtime exacte des routes, dans une poſition d'ailleurs où l'effet incalculable des courans auroit pu ſeul occaſionner cette erreur, c'eſt un infiniment petit. Le comte d'Orvilliers ayant tout lieu de préſumer que l'ennemi auroit auſſi gagné ſes ports, ſe voyant à portée de celui de Breſt, s'eſt déterminé à y faire entrer l'armée tant pour mettre à terre les bleſſés, que pour y prendre les rechanges dont quelques vaiſſeaux peuvent avoir beſoin pour continuer leur croiſiere.

LE COMTE DE CATUELAN.

Et pour laiſſer auſſi au duc de Chartres le loiſir de ſe déſennuyer & rafraîchir à terre après trois ſemaines de navigation.

M. DE LA BALUE.

Dans tout cela je ne vois aucun vaiſſeau pris.

M. LAMBERT.

On avoit barbouillé à l'opéra que les Anglois en avoient perdu pluſieurs.

M. D'ECLIEU.

Mais l'amiral Keppel eſt fort maltraité; il en a beaucoup de déſemparés.

M. PILOT.

Il faut pourtant, Meſſieurs, que la nouvelle ſoit importante, puiſque M. le duc de Chartres a voulu en être le courier; car on dit que c'eſt lui qui a apporté la relation du combat.

M. DE LA BALUE.

On dit qu'il eſt en route, que Madame la ducheſſe part & va au devant de lui.

LE COMTE DE NOLIVOS.

Suivant le récit de M. d'Eclieu, l'action n'a été ni longue ni meutriere: on ne parle encore, ce me ſemble, d'aucun officier tué, & quant aux bleſſes, on ne cite que M. Duchaffault & ſon fils.

M. D'ECLIEU.

Oui; ils le ſont tous deux grievement; le pere ſurtout l'eſt à l'épaule d'un coup de mitraille, & l'on a de l'inquiétude pour lui: quant au fils, il a un os de la jambe caſſé. On ajoute qu'il y a environ 150 morts & 400 bleſſés ſur toute la flotte.

M. GIRARD.

C'eſt peu de choſe pour une armée navale de cette force. Je ne vois rien de plus poſitif dans cette prétendue victoire, ſinon que nous n'avons pas été vaincus, que nous avons montré aux Anglois qu'on pouvoit leur tenir tête, & humilié leur orgueil en ranimant la confiance des nôtres.

LE COMTE DE CATUELAN.

Je ne juge pas auſſi favorablement que vous;

& la ſeule rentrée de M. d'Orvilliers à Breſt n'eſt une preuve convaincante de notre défaite, ou il mériteroit qu'on lui fît ſon procès : car enfin, Meſſieurs, répondez moi? Quel étoit l'objet de ſa miſſion? D'abord, ſi vous voulez, par un frivole point d'honneur, de déployer ſur l'Océan le pavillon françois & de montrer à l'Europe que nous diſputons aux Anglois la domination de cet empire. Mais indépendamment de ces motifs d'oſtentation, il y en avoit un plus indiſpenſable, de favoriſer la rentrée de nos flottes, revenant des Iſles & de l'Inde, enſuite d'intercepter, s'il étoit poſſible, celles qu'attendent les Anglois. Ce n'eſt donc pas en reſtant ſimplement 24 heures ſur le champ de bataille que le comte d'Orvilliers pouvoit manifeſter une victoire ſtérile, c'étoit en rempliſſant les deux points capitaux de ſa miſſion. Il falloit qu'il tînt ſa croiſiere au moins juſqu'à l'inſtant où il auroit été certain que ſon rival retiré en Angleterre ne pouvoit plus nuire à notre commerce. Qu'eſt-ce que c'eſt que les raiſons pitoyables qu'on allegue de cette honteuſe fuite? Car, il faut trancher le mot, ſa manœuvre y reſſemble comme deux gouttes d'eau. Si le comte d'Orvilliers avoit pourſuivi les Anglois, il ne ſe ſeroit pas trouvé ſi près de Breſt; il en étoit voiſin, parce qu'il s'en étoit rapproché. La prétendue erreur de ſon point ſeroit une ânerie parfaite, ſi elle n'étoit volontaire. Comment M. d'Eclieu, vous, ancien capitaine de Vaiſſeau, pouvez-vous nous dire que ſur une croiſiere d'environ 60 lieues d'étendue, le comte d'Orvilliers auroit fait une erreur de moitié? Comment nous perſuader que dans cette ſaiſon il eût été pluſieurs jours ſans prendre hauteur (*) & ſans pouvoir redreſſer ſa fauſſe eſtime? Je parie qu'il n'y a pas de pilotin dans l'eſcadre, dont le point ne fût mieux dirigé; mais j'admets cette excuſe. Parce qu'il ſe trouvoit à la porte de Breſt, étoit-ce une raiſon ſuffiſante d'y rentrer? Il n'avoit qu'à y renvoyer les vaiſſeaux déſemparés avec ſes malades, & continuer à reſter à la mer. Concluons donc pour l'honneur d'un auſſi brave homme, qu'il a été très-maltraité, ſi maltraité qu'il n'a pu remplir ſa deſtination, & que prudemment il a cru devoir ſauver l'armée navale du roi au riſque de tout ce qui en pourroit arriver à nos flottes marchandes, même aux deux vaiſſeaux ſéparés des autres & qui n'avoient pas rejoint.

LE CHEVALIER LAMBERT.

Eh! il y a bien du vrai dans tout cela.

(*) C'eſt-à-dire avec un inſtrument aſtronomique qu'on appelle aſtrolabe, à l'aide du ſoleil ou d'un aſtre, prendre la latitude où l'on eſt. On ſait qu'avec cette précaution on ne peut ſe tromper: il n'en eſt pas de même de la longitude; celle-ci eſt la meſure des diſtances de l'occident à l'orient, l'autre du nord au ſud. (*Note des éditeurs.*)

M. PILOT.

Dites beaucoup d'anglomanie.

M. GIRARD.

Des faits, Meſſieurs, des faits : pendant que nous tenons M. d'Eclieu, ne le laiſſons pas échapper. En quel lieu, s'il vous plaît, s'eſt livré le combat.

M. D'ECLIEU.

A trente lieues d'Oueſſant & à une diſtance à peu-près égale des Sorlingues.

M. GIRARD.

La force reſpective des deux armées?

M. D'ECLIEU.

Au moyen de la ſéparation des deux vaiſſeaux qui ſont, je crois, *le duc de Bourgogne & l'Alexandre*, M. d'Orvilliers n'avoit plus que 30 vaiſſeaux ; & de ces trente, trois étoient en réſerve.

M. GIRARD.

Et l'amiral Keppel combien en avoit-il?

M. D'ECLIEU.

Trente, mais dont ſept ſont à trois ponts, tandis que nous n'en avions que deux du premier rang. En outre, les Anglois ne comptoient en ligne que ſix vaiſſeaux de 64, & nous en comptions neuf & un de cinquante. Vous jugez de quel avantage eſt cette maſſe de vaiſſeaux à trois ponts, l'épaiſſeur de leur bois, &

l'élévation de leur troiſieme batterie avec laquelle ils dominent la dunette de nos petits vaiſſeaux. Tout calculé, on aſſure que la ligne angloiſe avoit 354 canons de plus que la ligne françoiſe.

LE COMTE DE CATUELAN.

J'admire, Meſſieurs, comment le microſcope de votre patriotiſme vous groſſit les objets à propos pour l'honneur national. Souvenez-vous des huées dont vous m'accablâtes, il y a quelques mois, lorſque vous montrant la liſte formidable de la marine angloiſe, vous prétendîtes que ces vaiſſeaux n'étoient que des culs pourris, n'ayant qu'un volume extérieur & la plupart d'un échantillon foible; que leur artillerie à calibre égal & ſupérieur même en apparence, au moyen de la diminution de la livre angloiſe, étoit inférieure à la nôtre; que d'ailleurs mal armés, fournis d'équipages fatigués & non complets, deux de ces vaiſſeaux devoient moins que jamais faire peur à un vaiſſeau françois. Aujourd'hui qu'il s'agit de rendre votre prétendue victoire plus glorieuſe, vous enflez les forces de l'ennemi & diminuez les vôtres.

LE CHŒUR *de nouvelliſtes inconnus.*

Ouh! ouh! ouh! l'anglomane!

LE COMTE DE CATUELAN.

Toutes les fois que je parle raiſon, voilà ce qui m'arrive; mais, Meſſieurs, ſifler n'eſt pas répondre.

LE COMTE DE NOLIVOS *lui parlant à l'oreille.*

Nous penſons comme vous; mais il ne faut pas ſe donner en ſpectacle ici. Par exemple, on dit que le duc de Chartres ne s'eſt pas trop bien conduit; je n'ai gardre de le répéter devant tous ces gobe-mouches . . . .

M. BOYER *tout eſſouflé.*

On ſe porte ſous les voûtes du palais royal d'où j'arrive encore; tous les appartemens ſont remplis de monde qui viennent complimenter Mad. la ducheſſe. Elle eſt d'un joie qui ne peut s'exprimer.

LE COMTE DE CATURLAN.

Ma foi, à ſa place je ne ſerois pas ſi gaie.

LE COMTE DE NOLIVOS.

Pourquoi ? Cette princeſſe n'enviſage que les dangers qu'on lui dit que ſon mari a courus, & qu'elle imagine encore plus grands; elle l'en apprend réchappé.

M. BOYER.

M. le duc de Chartres parle lui-même de ces dangers dans ſa lettre: il dit que les Anglois en vouloient ſurtout au *St. Eſprit*; que pluſieurs de leurs vaiſſeaux le chauffoient vigoureuſement, lorſque le général a donné le ſignal à un vaiſſeau de ſa diviſion de couvrir celui de Monſeigneur & de le garantir du feu des ennemis. Il ajoute qu'il a vu pluſieurs matelots tombés à ſes côtés.

LE COMTE DE CATUELAN.

C'étoit une prédeſtination ſans doute pour les voiſins de S. A.; car on veut qu'il n'y ait eu qu'un homme tué & quatre bleſſés dans tout l'équipage du *St. Eſprit.*

M. PILOT.

Pour moi, ce que je n'aime point, c'eſt de voir ce Prince quitter ſi bruſquement l'armée; cela nous annonce ou qu'elle ne reſſortira plus, ou du moins que ce ne ſera pas de ſi tôt.

M. DE LA BALUE.

Il faut eſpérer que nous en ſçaurons plus long demain; en voilà ſuffiſamment pour aujourd'hui, il eſt tems d'aller ſe coucher, bon ſoir Meſſieurs.

Les faits, Milord, bien loin de s'éclaircir ſe ſont embrouillés davantage pendant pluſieurs jours. Le délire qu'avoit cauſé le premier enthouſiaſme d'une victoire imaginaire, s'eſt ſoutenu au point qu'on a chanté un *te deum* dans la chapelle de Verſailles (1); que M. le duc de Chartres, à ſon arrivée à Paris, a été reçu comme l'étoit autrefois le maréchal de Saxe, & que le roi a fait l'honneur au comte d'Orvilliers

---

(1) Le dimanche 2 août.

liers de lui écrire une lettre de remercîment de ſa propre main & de lui envoyer la grand' croix pour récompenſe de ſes belles manœuvres; mais tout cela mérite des détails qui ſeront la matiere d'une autre lettre.

En attendant, Milord, recevez mon compliment de condoléance; car ſi les François ont raiſon de regarder comme une victoire de nous avoir échappé ſans perte, nous devons regarder nous autres comme une défaite de n'avoir pas ruiné totalement cette armée navale qui va reprendre de nouvelles forces & ſera plus difficile à battre.

Paris ce 6 août 1778.

LETTRE XII.

Sur les fêtes célébrées à Paris à l'occaſion du retour du duc de Chartres. Vaudevilles qui ont couru à ce ſujet: Lettre du roi au comte d'Orvilliers. Honneurs rendus à ce général.

MONSIEUR le duc de Chartres, Milord, arrivé le premier août à Verſailles, rendit compte de vive voix au roi du *choc* du 27; c'eſt ainſi qu'on qualifie, aujourd'hui qu'on eſt plus de ſang froid, le combat d'Oueſſant. Il y a joint un détail des belles diſpoſitions qui avoient précédé, ainſi que de tout ce qui s'eſt paſſé dans l'armée navale pendant le ſéjour de S. A. à Breſt, & S. M. s'eſt écriée: *Ce M. de Sartines eſt un excellent homme.* Vous jugez combien ce mot a dû enfler l'orgueil du Miniſtre & faire ramper à ſes pieds les courtiſans.

A ce premier récit de la journée d'Oueſſant dont le ſuccès n'étoit encore contrarié par perſonne, le monarque a été ſi ſatisfait qu'il a demandé pour le lendemain à la meſſe, au lieu de motet, un *te deum.* Il a invité en même tems le duc de Chartres de s'y trouver, ce qui ſans que le roi s'expliquât autrement, en déſignoit plus ſenſiblement l'objet. Dans tout autre cas le prince auroit regardé cette invitation comme un ordre; mais ſa modeſtie s'y eſt refuſée, & le duc d'Orléans, au contraire très-radieux, y a aſſiſté. Depuis que les faits ſe ſont mieux éclaircis, on a été un peu confus à la cour d'avoir été pris pour dupe, & l'on a voulu donner à entendre que le *te deum* chanté ne concernoit que la groſſeſſe de la reine; tournure abſurde, puiſqu'elle n'étoit & n'eſt pas encore notifiée. S. M. même étoit ſi mécontente de ce *te deum* que, pour éluder les complimens des ambaſſadeurs qui n'auroient pu être bien ſinceres, & l'auroient peut-être embaraſſée, elle eſt allée à la chaſſe le jour ſuivant (1), où ils devoient avoir l'honneur de venir lui faire leur cour, & ils en ont été diſpenſés.

---

(1) C'eſt le mardi que les ambaſſadaurs, lorſqu'ils n'ont point d'audience extraordinaire à demander, ſont admis à faire leur cour au roi, & traités enſuite à dîner chez le miniſtre des affaires étrangeres.

Toutefois le héros d'Oueſſant, impatient ſans doute de venir recueillir les hommages des Pariſiens, n'ayant reſté à Verſailles que le tems néceſſaire pour conférer avec S. M., s'eſt rendu tout de ſuite dans la capitale (1). Tout ſon palais étoit rempli de courtiſans qui l'attendoient. Les eſcaliers, les portiques, les rues adjacentes étoient inondés de monde pour le voir paſſer, & non content de ce coup d'œil trop court, le pleuple ne s'eſt diſſipé que lorſque le duc de Chartres a eu la complaiſance de paroître ſur ſon balcon avec Mad. la ducheſſe pour en recevoir les acclamations.

Un poëte fécond (2), patriote zélé, toujours empreſſé à ſe ſignaler dans les fêtes publiques, avoit devancé ſes confreres & préſenté à S. A. S. comme elle deſcendoit de caroſſe, une piece de vers intitulée le *Bulletin du Parnaſſe*, fade madrigal, qui a depuis été trouvé ſi mauvais & ſi amphigourique, que le journal de Paris n'a oſé l'inſérer.

Rien n'étoit plus curieux que ce délire des Pariſiens en faveur d'un prince qui étoit fort mal dans leur eſprit depuis l'aventure de Madame la ducheſſe de Bourbon, dont on ne connoiſſoit les ſuccès que parce qu'il venoit s'en vanter lui-même, & que cette précipitation même à quitter l'armée devoit rendre très-ſuſpect & plus ſuſceptible de huées que des cris de joie de la nation.

---

(1) Il y eſt arrivé le 2 août.

(2) L'abbé de [illegible]aunay.

Le jour de ſon retour étoit jour d'opéra; il ne manqua pas de s'y rendre. Tout le monde ſe leva, & il fut applaudi pendant vingt minutes. L'orcheſtre ſe joignit aux clameurs de l'aſſemblée en exécutant une fanfare triomphale. On avoit délibéré de lui préſenter une couronne; mais on n'oſa pas.

Le ſoir on exécuta un concert chez le prince, où Mlle Arnoux & le Sieur Larrivée chanterent. La voix de la premiere ne répondit pas à ſon zele, & elle fut ſifflée: c'eſt le Sieur Moline, auteur des paroles de l'opéra d'Orphée qu'on jouoit, qui avoit fait les vers préſentés à leurs alteſſes, dans le ton de l'adulation la plus platte & la plus dégoûtante.

Ils étoient ſur l'air du chœur de Vertumne & Pomone, de la compoſition de M. Berton ſurintendant de la muſique du roi: les voici, pour que vous en puiſſiez juger.

Grand héros que la gloire guide,
La France te revoit vainqueur;
Le doux plaiſir, ſous les pas d'un Alcide,
Vole & ramene le bonheur.
Nos plus beaux jours ſont dûs à ta valeur;
Sous les loix de l'himen l'amour eſt ton égide.

Connoiſſez-vous dans toute l'Angleterre poëte capable de compoſer pareil chef-d'œuvre d'impertinence?

M. Moline préſenta ces vers à leurs alteſſes, & les muſiciens de l'académie royale exécuterent ce morceau pendant le ſouper dans une piece voiſine.

La nuit le duc & la ducheſſe ne purent ſe refuſer à ſe promener au milieu de la foule enchantée. Parvenus ſous les fenêtres de Mlle. Arnoux, cette actrice voulut réparer ſon honneur en les célébrant de nouveau par ſon chant & faiſant des efforts de voix plus heureux.

Entre toutes les folies occaſionnées par le délire général, il ne faut pas omettre la farce qu'on exécuta conçernant l'amiral Keppel (1), qui commandoit la flotte angloiſe. On avoit habillé un mannequin déſigné pour figurer cet amiral; on chanta une complainte ſur ſa défaite en préſence de leurs alteſſes ſéréniſſimes; on le traîna dans un tombereau; &, après l'avoir baffoué on le jeta à l'eau avec toutes les injures, les imprécations que peut ſe permettre dans ſa phrénéſie la populace la plus groſſiere. On fut ſurpris que le couple auguſte ne réprimât pas une telle licence, & semblât l'autoriſer par ſa préſence.

---

(1) Le bruit avoit couru que cet amiral avoit été tué, fondé ſur des lettres de l'armée. Voici ce qu'on liſoit dans une. ... Extrait d'une lettre à bord du *Roland* en rade de Breſt le 29 juillet... Comme on a remarqué beaucoup de mouvement ſur le vaiſſeau commandant, le bruit s'eſt répandu que Keppel étoit tué ou dangereuſement bleſſé, ce qui expliqueroit alors la manœuvre peu glorieuſe de nos ennemis.

Quoi qu'il en ſoit, c'eſt ainſi qu'il y a plus d'un demi-ſiecle, notre fameux Malboroug étant mort (1), la France qui ſe reſſouvenoit encore des maux que lui avoit cauſé ce guerrier, au milieu de la paix s'en réjouit indécemment, & qu'il fut chanſonné par la canaille dans des couplets outrageans accompagnés de cérémonies burleſques.

Le lundi, la comédie italienne, que le Prince ne voulut pas priver du plaiſir de le congratuler, exécuta un petit compliment relatif à ſon retour. Le ſoir, les cracoviſtes (2), c'eſt-à-dire ces oiſifs qui ſe raſſemblent en foule au palais royal, ſous l'arbre de cracovie, & s'y entretiennent de nouvelles, dans leur reconnoiſſance pour le héros qui leur fourniſſoit une ſi ample matiere à diſſerter, ſe cottiſerent; ils firent venir de la muſique & exécuter un feu d'artifice. Les habitans des rues adjacentes avoient illuminé leurs fenêtres du côté du palais-royal, & toute la populace eut la liberté d'entrer dans le jardin & même dans le palais.

Le mardi, M. le duc de Chartres fut encore recueillir un grain d'encens à l'opéra, du Sieur Larrivée, faiſant le rôle de Ricimer dans Ernelinde; & mêmes folies dans le jardin, juſqu'au départ de ſon alteſſe, qui convertit en deuil tant de réjouiſſances.

---

(1) En 1722.

(2) On appelle ici dans le ſtile familier, un menteur, un craqueur: de là vraiſemblablement eſt venu à l'arbre le mot de *Cracovie*, en ce que les nouvelliſtes ſont ſouvent menteurs.

Ce qui prouve combien la faveur du peuple eſt vaine & juſtifie le peu de cas qu'en fait le philoſophe, c'eſt que cette même nation, ſi enthouſiaſmée du prince, qu'elle regardoit comme un héros, applaudit peu après avec le même empreſſement à une chanſon ſatirique contre ſon alteſſe, & la recueillit avec avidité.

Ce Vaudeville malin, Milord, eſt un peu meilleur que tous ceux que j'ai vus depuis longtems dans ce pays-ci; mais cepàndant ne produiſit pas ſon effet; car on aſſure que M. le duc de Chartres ne fit qu'en rire; je doute que vous en euſſiez fait autant à ſa place. Ce qui auroit dû le déſoler ſurtout, c'eſt que le comte de Maurepas, qui aime la raillerie & la ſouffre, a goûté beaucoup cette méchanceté, qu'il l'a laiſſé chanter à ſa table en petit comité; elle eſt ſur un air très à la mode, au retour du parlement, intitulé *les Revenans*. L'auteur s'adreſſe à ſon alteſſe ſéréniſſime.

Vous faites rentrer notre armée,
L'Angleterre très-alarmée
Vous en louera:
Et vous joindrez à ce ſuffrage
Les lauriers & le digne hommage
De l'opéra.

Quoi! vous avez vu la fumée!
Quel prodige! la renommée

Le publiera.
Revenez vîte, il eſt bien juſte
D'offrir votre perſonne auguſte
A l'opéra.

Tel cherchant la toiſon fameuſe,
Jaſon ſur la mer orageuſe
Se hazarda :
Il n'en eut qu'une, & pour vos peines
Je vous en promets deux douzaines
A l'opéra.

Chers badauds, courez à la fête ;
Parmi vous criez à tue-tête ;
Bravo, brava !
Cette grande action de guerre
Eſt telle qu'il ne s'en voit guere
Qu'à l'opéra.

Grand prince, pourſuis ta carriere,
Franchis noblement la barriere
De l'opéra :
Par de ſi rares entrepriſes
A jamais tu t'immortaliſes
A l'opéra.

Il eſt vrai que pour adoucir le mordant de ce Vaudeville, qui parut le premier, & dont on régala le duc de Chartres avant ſon départ pour Breſt, les poëts firent bientôt retentir à ſes oreilles des couplets plus flateurs dans leſquels on célébroit auſſi le miniſtre de la marine. Voici les meilleurs entre tant d'autres déteſtables. Les premiers ont pour titre le *Déjeuner anglois.* Ils ſont ſur l'air : *Jupiter un jour en fureur.*

J'ai

J'ai ſouvent fait réflexion,
Que le matin d'une victoire,
Tous les favoris de la gloire
Avoient le ſommeil profond,
Ainſi Condé, tel Alexandre,
Aux champs d'Arbelle & de Rocroi
Dormoient dans la bonne foi. . . *bis*
Qu'on devoit les attendre. . . *bis*

Monſeigneur, il faut vous lever,
Dit *Foiſſi* (*), chaud comme une braiſe;
L'Amiral de la flotte anglaiſe,
Vous demande à déjeûner.
Quoi, dit Boûrbon, cet hérétique,
Vient viſiter le Saint-Eſprit!
Par ma foi ſans contredit. . . *bis*
L'avanture eſt unique. . . *bis*

Qu'on s'apprête à le fêtoyer,
Dit Bourbon à ſon équipage:
Pour maître d'hôtel de paſſage,
Je choiſis un canonier.
L'amiral arrive & s'étonne,
De trouver tout prêt le repas:
On traite juſqu'aux goujats. . . *bis*
Car monſeigneur l'ordonne. . . *bis*

Pour mieux régaler les Anglois,
On joignit à la bonne chere,
Un excellent vin de tonnerre,
Que Mars fit tirer exprès.
Les têtes angloiſes tournerent,
Pour avoir vuidé maint flacon,
Parbleu le vin étoit bon. . . *bis*
Mais beaucoup en creverent. . . *bis*

(*) Ecuyer de M. le duc de Chartres.

Keppel rentrant ſur ſon palier,
N'avoit non plus tête fort ſaine,
Soit trop de boiſſon, ſoit migraine,
Il tomba dans l'eſcalier.
Pour le remettre dans ſa route,
Bourbon ordonne en quatre mots
Qu'on allume les falots . . . *bis*
Keppel n'y voit plus goutte . . . *bis*

Les ſeconds ont été enfantés à Bordeaux; il ſont du fils d'un négociant de cette ville, nommé Peziey, & ſur l'air: C'eſt la fille à Simonette.

Ecoutez bien la nouvelle,
Que je vais vous raconter;
Le récit eſt très-fidelle,
Vous pouvez tous y compter:
Il s'agit de notre gloire,
De valeur & de ſuccès,
Dès qu'on parle de victoire,
ça regarde les François.

D'Orvilliers, hors de la Manche,
Arboroit depuis longtems,
Pavillon & flamme blanche,
Entouré de braves gens:
Keppel paroît; on le pique;
Animé par le dépit,
Il va comme un hérétique,
Attaquer le ſaint-eſprit.

Aiſément on imagine,
Qu'en voyant ce furibond,
Le Saint-eſprit l'illumine
D'une nouvelle façon
D'Orléans qui vient combattre,
Faiſant pointer ſes canons,
Se bat comme un Henri quatre;
C'eſt l'uſage des Bourbons.

D'Orvilliers, qui partout veille,
Chauffe l'anglois amiral,
Qui baiſſe bientôt l'oreille,
Devant l'affreux baccanal.
Que faire? à quoi ſe réſoudre!
Il ſe ſauve au fil de l'eau,
Diſant qu'il a vu la foudre,
Embraſer tout ſon vaiſſeau.

Pourſuivant ce téméraire,
Nos trois braves généraux
Sur les côtes d'Angleterre
Ont fait briller leurs fanaux.
Keppel, en ruſes fertile,
A bientôt ſçu leur prouver
Qu'un marin vraiment habile
Sans fanaux peut ſe ſauver.

Sartines accourt à Verſailles;
La joie étoit dans ſon cœur;
Louis apprend la bataille,
Avec le nom du vainqueur.
Quel doux tranſport d'alégreſſe
Produit cet exploit fameux!
Tout lui plaît, tout l'intéreſſe
Dans ſes ſujets valeureux.

D'un avenir bien ſiniſtre
Je vois l'anglois menacé;
Laiſſons faire ce miniſtre,
Il a ſi bien commencé:
Avant la fin de la guerre,
Il fera, je le prédis,
La police en Angleterre,
Comme il l'a faite à Paris.

Enfin M. Gilbert, poëte ſatirique, qui s'eſt mis depuis quelque tems aux gages de l'égliſe, qui s'eſt ſi fort diſtingué par ſon audace impudente à outrager les philoſophes & les plus grands hommes d'entre eux, mais qui ſait prendre à propos le ton adulateur, lorſque ſon intérêt l'exige, a compoſé une ode ſous le titre de *Combat d'Oueſſant*. Il y a de la verve, de beaux vers, de grandes & magnifiques images, mais auſſi du galimathias, des vers proſaïques, du giganteſque & de l'enflure.

Quelque choſe de plus flatteur pour le général que des vers dénués de vérité & ſouvent vuides de ſens, c'eſt la lettre qu'il a reçue du roi, & écrite de ſa propre main. Je vous ai déjà envoyé, Milord, des copies des lettres de ce Prince (1); ſi le ſtile de celle-ci n'eſt pas plus élégant que celui des autres, on y remarque une ſenſibilité rare qui fait honneur à l'ame du monarque; il parle avec affection non-ſeulement de l'officier général qui a été bleſſé, mais de ſes moindres ſujets qui ont éprouvé le même ſort. Son attention s'étend juſque ſur les veuves, enfans & parens des morts; enfin, il encourage le comte d'Orvilliers de façon à lui faire enfanter des prodiges s'il en eſt capable. Je vous joins ici ce monument hiſtorique précieux à tant de titres (2).

---

(1) Voyez ma premiere lettre ſur les *Economiſtes*.

(2) Copie de la lettre du roi au comte d'Orvilliers, datée de Verſailles le 1er août.

J'ai reçu, Monſieur, avec bien du plaiſir les nouvelles

Un courſer extraordinaire, porteur de cette lettre, étoit en même tems chargé de la grand' croix pour le comte d'Orvilliers, & tous les miniſtres lui ont adreſſé leur compliment de félicitation. Méritoit-il réellement cet honneur? Sans doute, à en croire ſa relation imprimée dans la gazette de France (1), & que je ne vous détaille point, puiſqu'elle doit vous être parvenue. Vous y avez vu combien il cherche à y donner une haute idée de ſa capacité pour la tactique navale; avec quelle complaiſance il s'étend ſur ſes ſçavantes manœuvres, ſur ſa prévoyance de celles de ſon rival, ſur ſa vivacité à les prévenir, ſur ſon art de les mettre en défaut. Il entre, à cet égard, dans des détails d'une longueur ennuyeuſe pour les lecteurs qui ne ſont

---

du combat que vous avez ſoutenu contre la flotte angloiſe. Vous avez bien juſtifié le choix que j'ai fait de vous, par votre conduite & les bonnes manœuvres que vous avez faites. Je ſuis très-content de MM. Les officiers & de toute la marine; je vous charge de le leur témoigner. Je ſuis bien fâché de la bleſſure de M. Duchaffault; j'eſpere qu'elle ne ſera pas fâcheuſe, & qu'il ſera bientôt rétabli & en état de continuer ſes bons ſervices: j'ai ordonné qu'on prît le plus grand ſoin des bleſſés. Témoignez aux veuves & aux parens des morts combien je ſuis ſenſible à la perte qu'ils ont faite. M. de Sartines vous fera paſſer mes ordres ultérieurs; je ſuis aſſuré du ſuccès de la maniere dont ils ſeront exécutés. Signé Louis.

(1) En date du mardi 4 août 1778. La relation y eſt intitulée: *Extrait du Journal de l'armée navale au roi.*

pas marins & même pour ceux qui le ſont, puiſque le réſultat de tout cela n'eſt qu'une ſimple canonade.

Nous avons auſſi actuellement à Paris le récit de l'amiral Keppel beaucoup plus ſimple & plus ſuccinct. Maintenant de quel côté eſt la vérité; car tous deux ſont en contradiction? A en croire le premier, il eſt reſté maître du champ de bataille vingt-quatre heures; il a pourſuivi la flotte angloiſe & lui a toujours préſenté le combat, qu'elle a conſtamment refuſé, ou du moins éludé. Suivant le ſecond, les ennemis ont été ſi maltraités dans la journée, qu'ils ont profité de la nuit pour ſe retirer. Je ne puis, Milord, vous rien mander de plus ſatiſfaiſant à cet égard que de vous réſumer comme je l'ai fait pluſieurs fois en un dialogue (1) les différentes notes que j'ai priſes d'après les converſations des nouvelliſtes que je vous ai déjà introduits en ſcene. Quelques-uns ont beaucoup de bon ſens, ſont très-inſtruits, & ne laiſſent pas d'avoir une excellente dialectique lorſqu'ils veulent ſe dégager des préjugés nationaux; j'aime beaucoup ces aſſemblées, images de nos ſociétés politiques, & où l'on rencontre quelquefois toute la franchiſe angloiſe. J'y entends ſouvent des vérités affligeantes, *durus eſt hic ſermo:* il faut cependant s'y habituer, car nous ſommes dans le cas d'en recevoir plus d'une de cette eſpece durant la guerre actuelle.

---

(1) Ce dialogue eſt à la ſuite de la lettre.

Que nos miniſtres ne peuvent-ils entendre ces diſcours! Ils en profiteroient peut-être mieux que de ceux qu'on leur adreſſe dans le parlement, qu'ils ne regardent que comme ſuggérés par l'eſprit de jalouſie & de rivalité!

Paris ce 28 août 1778.

DIALOGUE *entre divers fameux nouvelliſtes du palais royal au ſujet du combat d'Oueſſant & de ſes ſuites.*

Le lieu de la ſcene eſt dans ce jardin, ſous l'arbre de Cracovie.

Les interlocuteurs ſont les mêmes que ceux du dialogue précédent; il en ſurvient ſeulement un nouveau qui eſt le baron de Knipauſen; c'eſt lui qui ouvre la ſcene.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

Je quitte, Meſſieurs, ma petite campagne aux environs de Tours, & je ne ſais qu'imparfaitement tout ce qui eſt arrivé depuis près-d'un mois; je viens à votre école m'inſtruire du paſſé & me mettre au courant.

M. MAGON DE LA BALUE.

Mais vous avez au moins les papiers publics?

LE BARON DE KNIPAUSEN.

Oui, je me ſuis d'abord fait repréſenter la fameuſe relation inſérée dans la gazette de France, où je vois un grand étalage d'érudition maritime & cherche vainement quelques faits en preuve que toutes ces manœuvres habiles & multipliées étoient bien apliquées : je conclus ſeulement du propre aveu du comte d'Orvilliers, que, malgré ſa haute capacité, ſon rival n'a combattu que quand il l'a voulu, & a ceſſé de combattre de même.

M. GIRARD.

Mais la relation de l'amiral Keppel n'eſt pas ſatisfaiſante davantage.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

Je l'ai lue auſſi, & la trouve au moins plus convenable à la choſe ; il n'y met pas plus d'importance qu'elle ne mérite.

M. D'ECLIEU.

Pardonnez-moi, Monſieur ; il étoit important pour nous de prouver que nous avions un général en état de tenir tête aux généraux Anglois, & c'eſt ce que vous fait voir le récit du comte d'Orvilliers.

Le commentaire que Fleuriau (1) en a inſéré enſuite dans l'ordinaire du vendredi 14, vous dévéloppe encore mieux cette vérité conſolante.

---

(1) Officier de marine attaché aux bureaux dont il a été queſtion précédemment, qui a la principale confiance de M. de Sartines & à qui l'on attribue toutes les parties de la gazette de France relatives à la marine.

M. LE COMTE DE CATUELAN.

Il n'eſt rien de ſi aiſé, Monſieur, que de faire de belles manœuvres ſur le papier. L'amiral Keppel auroit pu vous détailler également les ſiennes qui, je crois, valoient bien celles de ſon rival. Il s'eſt contenté de vous en apprendre le réſultat; il eſt vrai qu'il étoit diſpenſé d'établir ſes talens pour le commandement.

M. D'ECLIEU.

Tout ce que vous voudrez; mais la narration de ſa lettre *Oſtenſible* (*) ne ſent nullement le marin; & l'écrivain de ſon vaiſſeau auroit pu en compoſer une pareille.

Au contraire, dans celle de M. d'Orvilliers le fonds & la forme y ſont du tacticien le plus conſommé. Vous voyez comment ayant découvert le projet de ſon rival de lui paſſer au vent & de tomber ſur ſon arriere-garde commandée par le duc de Chartres, il a, en revirant de bord à propos, rendu vaine ſa manœuvre & déconcerté ſon plan d'attaque.

M. LE COMTE DE CATUELAN.

Je conviens que la ſienne étoit adroite, quoique périlleuſe; car enfin l'armée ennemie qui

---

(*) Voyez la lettre de l'amiral Keppel à bord de la *Victoire* en mer le 30 juillet, adreſſée à M. Stephens, & qu'on croyoit à Paris avoir été ajuſtée dans les bureaux de l'amirauté. (*Note des éditeurs.*)

tomboit ſur lui perpendiculairement, pouvoit le couper.

M. D'ECLIEU.

Il vous ajoute qu'il avoit prévu ce cas, que ſes vaiſſeaux ſe tenoient trop ſerrés au bord oppoſé des Anglois, pour craindre qu'ils oſaſſent tenter de les traverſer, & l'évenement a en effet juſtifié la juſteſſe de ſes mouvemens, puiſque l'amiral Keppel n'a pu prendre d'autre parti que de prolonger notre ligne.

LE COMTE DE CATUELAN.

Il en a réſulté un autre inconvénient, c'eſt que l'avant-garde en ce moment s'eſt trouvée comme en réſerve & n'a pu combattre, tandis que le corps de bataille & l'arriere-garde ont été obligés d'eſſuyer tout le feu de la ligne ennemie.

M. D'ECLIEU.

Ce n'eſt pas la faute de M. le comte d'Orvilliers, ſi l'on n'a pas obéi à ſes ſignaux.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

Effectivement j'ai été bien étonné de lire dans la gazette de France du 4 de ce mois, un paragraphe inculpant nommément le duc de Chartres au moment où l'on venoit de le célébrer à Paris comme un héros vainqueur.

M. PILOT.

Vraiment ce n'eſt plus un miſtere : ſi ce prince avoit exécuté rapidement le ſignal d'arriver par un mouvement ſucceſſif, il y a à parier qu'on coupoit l'arriere-garde de l'ennemi, & qu'on en enveloppoit pluſieurs vaiſſeaux.

M. GIRARD.

Comment, morbleu, dans une occaſion auſſi critique un chef de diviſion quitter ſa ligne, & ſous prétexte qu'il n'entend pas l'ordre qu'on lui donne, paſſer à poupe du général pour lui demander ſes intentions! Il fait perdre ainſi un tems précieux qui déterminoit la victoire, & ſe permet au contraire un retard qui pouvoit nous devenir funeſte. Si ce n'eût pas été un prince du ſang, certainement il eût paſſé au conſeil de guerre & répondu ſur ſa tête d'une déſobéiſſance auſſi formelle....

LE BARON DE KNIPAUSEN.

Meſſieurs, ſans nous perdre dans les poſſibilités, tenons-nous-en aux faits. Voici comme je conçois l'action d'après la combinaiſon que j'ai faite des diverſes relations que j'ai comparées & même d'après des lettres particulieres.

Lorſque l'armée navale angloiſe fut forcée de prolonger l'armée du roi ſous le vent & ſe trouva par le travers de la diviſion du général; c'eſt-à-dire du centre de bataille, cette diviſion & l'arriere-garde arriverent ſur elle, & c'eſt alors que le feu commencé par l'avant-garde (1) & qui, au moyen de la direction oblique & de l'éloignement n'étoit rien, devint très-ſérieux. *La Ville de Paris*, *l'Actif*, *le Magnifique*, *la Bretagne*, *le Fendant*, & *la Couronne* ſe ſignalerent ſurtout, & entre ceux-ci le premier vaiſſeau.

---

(1) Ce fut le *Saint-Eſprit* qui commença le feu &

M. GIRARD.

Oui : M. de Guichen qui commande la *Ville de Paris* eſt mon héros ; il s'eſt battu comme un lion. Son vaiſſeau, dont les fonds ſont plats, dérivoit & tomboit ſous le vent plus que le reſte de la ligne ; un des vaiſſeaux ennemis de 80 canons, fut lui paſſer au vent & le canoner d'un bord, tandis que *la Victoire* le canonoit de l'autre ; la poſition étoit très-fâcheuſe ; ce chef d'eſcadre a fait des deux bords un feu d'enfer & a forcé l'ennemi d'y renoncer.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

L'ennemi convient que notre feu dans cette partie fut ſi vif, qu'il fut obligé de s'éloigner & de courir la bordée du ſud-eſt, & après l'avoir prolongée une lieue & demie, il a viré vent devant pour ſe remettre au vent à nous & ſe regréer.

LE COMTE DE CATUELAN.

Et c'eſt ici que M. d'Orvilliers a fait une grande école. Si, comme il le prétend, il avoit

---

engagea l'action ; mais d'une maniere peu d'angereuſe & pendant un moment ſeulement, enſorte qu'il n'y eut que trois vaiſſeaux de ſa diviſion qui donnerent.

réellement envie & ſe ſentoit en état de continuer le combat, puiſqu'il avoit déjà très-maltraité l'ennemi, malgré le déſavantage de ne pouvoir ſe ſervir de ſa batterie baſſe, il devoit le contenir en gardant le vent, & ne pas, ſous prétexte de le mieux battre, lui laiſſer la liberté de ſe retirer.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

A vous dire vrai, je crois bien que M. d'Orvilliers ne ſe ſoucioit pas trop de recommencer : ce duc de Chartres l'embarraſſoit beaucoup, & il n'avoit rien de plus preſſé que de le remettre à terre (1). Mais avant d'en venir à ce point de diſcuſſion, examinons maintenant, Meſſieurs, ſi de part & d'autre il y avoit eu un ſuccès aſſez décidé pour s'attribuer la victoire. Elle ſe détermine ou par les priſes qu'on fait, ou par la perte des hommes, ou par ſes ſuites.

---

(1) Extrait d'une lettre de Breſt du 30 juillet... M. le duc de Chartres a voulu partir pour Paris & porter au roi la relation du combat, ce qui eſt le fait d'un ſubalterne. Cette envie extrême de retourner dans la capitale, étant encore ſous voiles pour ainſi dire, n'eſt point approuvée, & le général n'auroit pas accordé cette permiſſion à tout autre. Au vrai, le prince ne fait qu'embarraſſer ; ſa manœuvre de paſſer à poupe du commandant ſans ordre auroit mérité d'être punie. M. d'Orvilliers en a été furieux & lui a dit de retourner à ſon poſte & de ſe conformer aux ſignaux ; cette manœuvre a été faite contre l'avis de M. de la Motte-Piquet. Les bons officiers deſireroient bien ſincerement qu'il reſtât dans ſon palais royal.

LE COMTE DE CATUELAN.

Quant au premier article, zéro de part & d'autre. Cependant, faites attention que nous avions deux vaiſſeaux ſéparés de l'armée, ſoit par accident, comme le raconte M. d'Orvilliers, ſoit forcément, comme le prétend l'amiral Keppel; que dans tous les cas il étoit eſſentiel de ne pas les abandonner & d'occuper l'ennemi de façon à ne pas lui laiſſer le loiſir de les chaſſer, s'il en prenoit connoiſſance.

A l'égard des morts & des bleſſés de notre part, le nombre des premiers eſt de 163 & des ſeconds de 517: de la part des Anglois il ſe monte à 133 des uns & à 373 des autres; ſur deux armées navales auſſi conſidérables on ne peut pas regarder cet échec comme déciſif, il eſt même très-peu de choſe; obſervez pourtant encore que la plus conſidérable perte eſt de notre côté.

Mais quelles ont été les ſuites? Onze navires de la compagnie des Indes angloiſe ſont arrivés au commencement d'août à Portsmouth, & leur cargaiſon eſt évaluée à plus de 60 millions; la flotte marchande des Indes occidentales n'a pas tardé à les ſuivre, & avant le 15 du même mois elle étoit entrée au nombre de 150 voiles dans différens ports de l'Angleterre; ce qui eſt encore un objet de 40 à 50 millions, & vous voyez au reſte dans le courier de l'Europe, qu'il ne ſe paſſe pas d'ordinaire où la liſte du caffé de *Loyd's* ne ſoit chargée de priſes fréquentes de nos navires revenant d'Amérique ſans eſcorte.

LE COMTE DE NOLIVOS.

Oh! rien de plus vrai; je n'ouvre pas cette malheureuſe gazette, que je ne tremble d'y trouver les bâtimens chargés des productions des habitations de ma femme.

M. DE LA BALUE.

C'eſt affreux; tous les Américains jettent les hauts cris.

LE CHEVALIER LAMBERT.

Qui peut en parler plus parfaitement que moi qui en ai beaucoup à ſoutenir & qui aurois grand beſoin qu'il me rentrât des fonds? Déjà plusieurs m'ont déclaré être dans l'impoſſibilité de s'acquitter, vu les pertes qu'ils viennent d'eſſuyer.

LE COMTE DE CATUELAN.

Il me ſemble que ces avantages pour les Anglois compenſent bien quelques mâts de hune emportés, des voiles déchirées, des manœuvres hachées, enfin des vaiſſeaux auſſi déſemparés qu'on voudra.

M. GIRARD.

Oh! il n'eſt perſonne qui puiſſe approuver la rentrée de M. d'Orvilliers.

LE COMTE DE CATUELAN.

Je ſuis ravi de vous voir enfin de mon avis;

& que vous ſentiez l'abſurdité d'une victoire qui ſe termine par une retraite, qu'on pouvoit qualifier de fuite; car je ne m'en dédis pas.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

Comment! on m'écrivit que les premiers jours le roi étoit furieux, & qu'il avoit dit qu'il falloit que l'armée reſſortît ſans différer.

M. BOYER.

Il y a plus: des gens de cour m'ont aſſuré que S. M. avoit ajouté: *Si d'Eſtaing avoit été là, cela ne ſeroit pas arrivé*; *il ne ſeroit pas rentré*.

M. PILOT.

M. de Sartines même qui, ayant choiſi le comte d'Orvilliers pour commandant, a intérêt de le ſoutenir, ſans oſer s'en expliquer ouvertement, après la lettre miniſtérielle où il lui annonçoit la faveur du roi qui le nommoit grand' croix, y a joint une lettre de ſa main où il lui fait de vifs reproches de n'avoir pas tenu la mer plus longtems, ſurtout dans l'incertitude du ſort du *duc de Bourgogne* & de *l'Alexandre*.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

Revenons au duc de Chartres. Qu'en penſez-vous, Meſſieurs?

M. GIRARD.

On l'a trop exalté, & l'on le déprime trop aujourd'hui; on va juſqu'à attaquer ſa bravoure perſonnelle: on dit qu'il avoit une peur du diable, qu'il qu'il ſe faiſoit baſtinguer de tous côtés, qu'il demandoit force matelots. Moi, j'ai vu une lettre du capitaine des grenadiers de ſon régiment, qui écrivoit (1): „ C'eſt M. le duc de „ Chartres qui avec ſa gaîté & ſa vivacité ordinaire a engagé le combat en faiſant tirer la „ premiere bordée. Il a enchanté tout le monde „ par ſa contenance pendant qu'il a eſſuyé le feu de „ trois vaiſſeaux anglois dont un à trois ponts."

LE COMTE DE NOLIVOS.

Il eſt conſtant que c'eſt ce prince qui a décidé M. d'Orvilliers à attaquer les Anglois, & que ce général étoit tellement irréſolu dans ſon deſſein de combattre ce jour-là, que, ſuivant ce que marquoient pluſieurs lettres, il y avoit des vaiſſeaux qui n'avoient pas fait leur branle-bas (*). Sa grande faute, ſa faute impardonnable, eſt de n'avoir pas exécuté le ſignal au moment où il le reçut, c'eſt de s'en être rapporté au comte de Genlis (2) plutôt qu'à M. de la Motte-Piquet, &, ſous prétexte d'aller s'éclaircir, d'avoir manqué le moment déciſif; c'eſt ce qui a dégoûté le comte d'Orvilliers & lui a fait prendre ſon parti.

---

(1) Dans une lettre datée du 29 juillet à bord du Saint-Eſprit: je l'ai lue auſſi.

(*) C'eſt-à-dire qu'on enleve tout ce qui gêne le ſervice du canon ſoit ſur les gaillards, ſoit entre les ponts, comme hamacs, cloiſons, caiſſes, malles &c, & on porte tout cela dans la calle. (*Note des éditeurs.*)

(2) Seigneur de la cour du duc de Chartres, qui ne le quitte pas & paſſe pour le compagnon & le miniſtre de ſes plaiſirs. C'eſt d'ailleurs un joueur d'une très-mauvaiſe réputation.

M. GIRARD.

Il faut à-coup-ſûr que la cour ait été bien mécontente du duc de Chartres, pour avoir autoriſé que dans la gazette de France, ordinairement ſi réſervée, on ait inſéré le paragraphe de la relation du comte d'Orvilliers, qui a dû ſingulierement déplaire à ce prince.

M. BOYER.

J'ai ſçu, moi qui furete un peu dans tous ces bureaux de la gazette de France, que M. Bret (1), pour faire ſa cour à la maiſon d'Orléans, ayant compoſé un article dans ſa feuille où il parloit de l'arrivée à Paris du duc de Chartres, de la joie dont S. A. y avoit été accueillie, M. de Sartines avoit rayé l'article, & qu'il n'a permis de le rétablir pour l'ordinaire d'enſuite que dans les termes les plus modeſtes.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

Avec tout cela, M. d'Orvilliers n'en eſt pas quitte: le voilà encore chargé de ce prince (2).

---

(1) Le rédacteur de la gazette de France.

(2) Ce prince étoit reparti le 4 août de Paris. Voici ce qu'on écrivoit dans une lettre du 12 août, de Breſt... Le duc de Chartres eſt arrivé ici le 8 au ſoir. Le maréchal de Broglio étoit arrivé ici le matin avec pluſieurs ſeigneurs: on a compté huit cordons bleus à la fois; ja-

M. PILOT.

Auſſi je parirois qu'il n'y aura pas de ſeconde action.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

L'amiral Keppel eſt-il reſſorti?

M. GIRARD.

Oui, du 22, & nous du 17, comme vous ſavez.

LE COMTE DE CATUELAN.

Il s'enſuit que le mal de ſon armée n'étoit pas beaucoup plus grand que celui de la nôtre.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

Que deviennent tous ces conſeils de guerre dont il étoit queſtion?

M. D'ECLIEU.

D'abord à l'égard du vicomte de Rochechoaurt & de M. de Trémignon (1), on regardoit comme indiſpenſable pour eux de ſe juſtifier avant de ſervir de nouveau (2).

---

mais le port n'a été ſi brillant: le 11 le duc de Chartres, le maréchal de Broglio & toute leur ſuite ont dîné à bord de *la Bretagne*. On y a bu à la ſanté du roi avec une ſalve de 21 coups de canon de tous les vaiſſeaux en rade. Le vaiſſeau ſeul commandant a tiré 13 coups de canon à la ſanté du maréchal.

(1) Le premier, chef d'eſcadre, commande *le duc de Bourgogne*; & le ſecond, capitaine de vaiſſeau, *l'Alexandre*.

(2) Extrait d'une lettre de Breſt du 31 juillet... Le

M. PILOT.

On rapportoit même ſur le premier un propos du duc de Chartres des plus graves: ce prince arrivant de Breſt à Verſailles, le dimanche avoit rencontré dans la galerie le comte de Rochechouart qui étoit venu lui faire ſon compliment de félicitation, à quoi S. A. n'avoit répondu autre choſe, ſinon, & très-ſéchement: *La tête de votre couſin ne tient pas ſur ſes épaules.*

LE BARON DE KNIPAUSEN.

Il eſt certain que le vicomte de Rochechouart eſt un talon rouge qui a eu ce commandement par faveur; qui n'a pas ſoutenu la bonne opinion qu'on avoit de lui, il y a 20 ans, lorſqu'il fut fait capitaine de vaiſſeau (1), & dont la conduite & les talens étoient devenus très-ſuſpects. Pour M. de Trémignon, je le connois perſonnellement; je l'ai vu dans l'Inde; c'eſt un Breton, qui ſort de la compagnie des Indes, & qui, quoique bien fait pour figurer avec MM. de la marine royale, n'ayant point paſſé par les premiers grades, leur eſt déſagréable; mais ceux qui l'ont étudié comme moi, rendent juſtice à ſon mérite & à ſa bravoure. Il étoit ſous les ordres de ſon

---

duc de Bourgogne & *l'Alexandre* viennent de mouiller en rade ſains & ſaufs : on ne doute pas que M. de Rochechouart & M. de Trémignon qui les commandent ne ſoient mis au conſeil de guerre.

(1) Voyez, Milord, la lettre de Breſt que je vous ai citée dans ma lettre du 4 juillet 1776.

chef de diviſion & ne pouvoit qu'en ſuivre les mouvemens.

M. d'Eclieu.

Le Marquis de Nieuil, qui auroit pu s'autoriſer de même, & le premier de la tête de la ligne, étoit encore plus excuſable de n'avoir pas remarqué le ſignal, plus intelligent jugea la manœuvre de l'armée & la rejoignit le lendemain (1).

M. Girard.

Voilà une anecdote que j'ignorois.

M. d'Eclieu.

Oh! elle eſt très-certaine. Voilà ce qui met les autres plus en faute; cependant cela s'eſt civiliſé; le conſeil à été renvoyé au retour de l'armée, ſon départ prochain ne permettoit pas d'inſtruire pareille procédure, & les accuſés même n'ont point été démontés; ils ont conſervé leur commandement & ſont reſortis. Vous ſentez qu'en pareil cas, lorſqu'on a du répit, c'eſt bonne marque. On croit que le conſeil n'aura lieu que pour la forme.

Le capitaine du *Diadême* n'eſt pas dans une poſition auſſi favorable; il eſt certain qu'il a été

---

(1) Pour vous rendre ceci plus ſenſible, Milord, je joins à la ſuite de ce dialogue un *tableau de la diſpoſition de l'armée* avec des notes inſtructives. J'y joindrai précédemment le tableau comparatif des deux armées navales, envoyé par M. d'Orvilliers.

flambé: cependant ſon affaire eſt auſſi renvoyée au retour.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

Ce capitaine ne ſe nomme-t-il pas M. de la Cardonnie? Je l'ai connu auſſi dans l'Inde. C'eſt un bon officier pour le ſavoir, les connoiſſances & la manœuvre. Il y releva douze vaiſſeaux accablés d'un coup de vent & dont il ne devoit pas réchapper un; mais il n'eſt pas franc du collier, & le cœur chez lui ne paſſe pas pour être auſſi bon que l'eſprit. Au reſte, ſon ſort eſt entre les mains de ſon état major & de ſon équipage; leurs dépoſitions en décideront.

M. PILOT.

Il a un très-honnête homme de pere à Bordeaux, âgé de 80 ans, qui ſe meurt de douleur de la cruelle avanture de ſon fils.

M. BOYER.

M. de la Cardonnie s'étant préſenté chez M. Duchaffault pour le voir & prendre part à ſa bleſſure, ce général le reçut très-durement, lui ordonna de ſortir de ſa préſence, en s'écriant que la vue d'un J.F. augmentoit ſes douleurs.

LE COMTE DE CATUELAN.

Vous verrez, Meſſieurs, que tout cela s'arrangera; tout le monde aura bien fait; tout le monde aura été brave. Il n'eſt pas juſqu'à M. le commandeur de Dampierre qui ſe ſera conduit à merveille.

M. DE LA BALUE.

A propos le commerce s'en plaint amerement.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

Eſt-ce qu'il eſt arrivé? Ne commandoit-il pas le *Prothée* à la Martinique?

M. D'ECLIEU.

Oui (1), il avoit mis un embargo ſur une cinquantaine de navires marchands prêts à revenir de cette colonie en Europe. Son objet étoit de les débouquer: il n'avoit aucun ordre précis de les convoyer, parce que le miniſtre avoit combiné qu'à leur atterrage en Europe l'armée navale du comte d'Orvilliers ſeroit à croiſer & les préſerveroit de ce nouveau danger: comme la plupart de ces bâtimens étoient mauvais voiliers & le retardoient beaucoup dans ſa marche; qu'il étoit preſſé de ſe rendre, environ à deux cens lieues des côtes il a fait ſignal à ſa flotte de *ſauve qui peut*, & n'eſt rentré qu'avec une très-petite partie qui l'a pu ſuivre. Il ignoroit que M. d'Orvilliers n'étoit point à la mer en ce moment, & l'on ſait que beaucoup ont déjà été pris.

---

(1) Extrait d'une lettre de Breſt du 12 août.... Le *Prothée* de 64 canons, dont le commandant de Dampierre eſt le capitaine, vient d'arriver de la Martinique avec *la Blenche*, commandée par M. de Treceſſon lieutenant. Quelques bâtimens marchands ſont venus ſous leur eſcorte; mais la plus grande partie de la flotte eſt reſtée de l'arriere.

La *renommée*, commandée par M. Verdun de la Creſne lieut. de vaiſſeau, les avoit précédés, & étoit arrivée le 26 juillet de St. Domingue en 29 jours de traverſée.

M. Deſcars, commandant la frégate *la Prudente*, a fait voile avant-hier 10, pour St. Domingue.

M. LAMBERT.

On me mande du Havre que pluſieurs de ce port ont eu ce deſtin. Mes lettres de Bordeaux diſent qu'il y en eſt arrivé quelques-uns; mais qu'on eſt inquiet d'un plus grand nombre; que M. de Dampierre a de grands reproches à ſe faire d'avoir abandonné ſi tôt ſa flotte, & que M. le maréchal de Mouchy vient d'écrire à M. de Sartines combien tout le commerce de ce port eſt alarmé, & ſurtout la chambre d'aſſurance qui court de gros riſques.

M. DE LA BALUE.

Et moi j'apprends de Saint Malo que ſix navires qui en ſortoient avoient été interceptés; que ces navires alloient à la Guyanne françoiſe & appartenoient à la nouvelle compagnie qui a entrepris le défrichement, la culture & la population de cette colonie. Vous concevez que ce projet va reſter là.

M. GIRARD.

C'eſt que les Anglois qui avoient déjà beaucoup de corſaires en mer contre les Américains, n'ont eu qu'à étendre leur deſtination.

M.

M. DE LA BALUE.

Suivant les nouvelles de nos ports de la Manche, il en eſt ſorti quelques corſaires qui font merveille; mais il en eſt beaucoup plus dont l'ardeur eſt ſuſpendue faute de canons de 12 dont les arſenaux ſont dégarnis, le roi les ayant tous pris pour ſes frégates.

M. BOYER.

Ne vous y trompez pas, Meſſieurs, ces navires n'ont point été pris par de ſimples corſaires, mais bien par une diviſion de l'amiral Keppel; car, malgré ſa rentrée, il a toujours eu quelques vaiſſeaux en ſtation.

M. PILOT.

Ah! il faut convenir que les Anglois entendent mieux cela que nous. On avoit bien parlé de faire ſortir une diviſion ſous les ordres de M. de Monteil, qui auroit été croiſer à l'entrée de la Manche; mais ces vaiſſeaux n'ont pas été plus loin que Bertheaume, ſur la nouvelle que les Anglois étoient à la mer.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

Je n'aurois pas cru le chevalier de Monteil ſuſceptible d'une pareille terreur; il falloit que ſes ordres fuſſent bien précis & bien puſillanimes. J'ai connu cet officier dans l'Inde: c'eſt un petit homme taquin comme un diable, & qui ſe feroit plutôt ſauter que de ſe laiſſer prendre. Il étoit major de l'eſcadre de l'Iſle de France dans la guerre de 1756: ce fut lui qui ſe mit aux genoux de M. d'Aché lors du dernier combat, pour l'engager à tenir encore un quart-d'heure contre l'amiral Pocock, l'aſſurant que les Anglois n'en pouvoient plus. *Ah, mordieu, Monſieur, je mâche les boulets. En voilà aſſez*, lui répondit le général, & il fit ſa retraite.

LE COMTE DE CATUELAN.

C'eſt ce Monſieur de Sartines qui n'oſe laiſſer ſortir quelques vaiſſeaux ſeuls; il craint qu'ils ne ſoient pris, & que la marine naiſſante ne rentre bientôt dans le néant.

LE COMTE DE NOLIVOS.

Ce pauvre Monſieur de Sartines n'y entend rien au fond; mais il a des tournures de formes qui ne ſont pas gauches pour ſéduire la marine & ſe la concilier. Vous avez vu la lettre du roi au comte d'Orvilliers, où S. M. montre l'ame la plus humaine & le plus compatiſſante; c'en eſt déjà beaucoup d'avoir engagé le monarque à cet épanchement de tendreſſe, dont cependant pluſieurs de nos ſouverains ſe ſont montrés ſuſceptibles; mais un trait unique & dont il n'eſt pas d'exemple, dans l'hiſtoire de la marine principalement, c'eſt l'attention qu'a eu le miniſtre d'ordonner au courier porteur de la lettre de S. M. d'entrer à l'hôpital de Breſt, d'y viſiter les bleſſés de la part de leur ſouverain, de s'informer de leur état, de leur témoigner la ſenſibilité particuliere de lui Sartines, de leur dire qu'il étoit chargé de la part de ce dernier de lui en rendre un compte détaillé, afin de le mettre ſous les yeux du roi.

Ce ſoin, qui coûte peu, ne fera pas croire ſans doute à ceux qui le connoiſſent, ou qui connoiſſent les gens de cour, que M. de Sartines ait un cœur moins dur que les miniſtres ne l'ont ordinairement; mais ils aplaudiront du moins à ſa politique, à une préſence d'eſprit qui auroit échappé à tout autre. C'eſt dans ces petites choſes qu'il excelle.

M. GIRARD.

Auſſi vous avez vu la réponſe du comte d'Orvilliers au roi.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

Moi, je ne la connois point, l'auriez vous?

M. BOYER *ſe fouillant.*

J'en ai une copie dans mon porte-feuille... la voilà.

Un cercle d'auditeurs inconnus s'écrie. Ah! Monſieur, voulez-vous bien la lire tout haut.

LE BARON DE KNIPAUSEN *lit.*

„ Le très-profond reſpect & l'amour dont
„ vous pénétrez les cœurs de tous vos ſujets,
„ avoient préparé ceux de votre armée navale à
„ tout ſacrifier pour la gloire de votre regne;
„ mais le témoignage de votre ſatisfaction que

„ V. M. a bien voulu tracer de ſa propre main „ & me faire la grace de m'adreſſer, ce té„ moignage que je baiſe avec le plus tendre & „ le plus profond reſpect, a élevé l'ardeur & „ le courage au-deſſus de l'humanité.

„ Vos généraux, les états-majors, les équi„ pages de vos vaiſſeaux en ont entendu la lec„ ture avec des larmes d'attendriſſement, des „ acclamations de *vive le roi* & des proteſtations „ ſinceres de verſer avec joie leur ſang pour le „ ſervice d'un ſi bon maître: les bleſſés ont „ été conſolés & regardent avec complaiſance les „ plaies qu'ils ont reçues à votre ſervice, & „ auxquelles la bonté de votre cœur vous rend „ ſenſible: la veuve & l'orphelin, aſſurés des „ ſecours que V. M. leur promet, eſſuient leurs „ larmes & joignent leurs vœux à ceux de tous „ les François pour la proſpérité de vos armes „ & la durée du regne du meilleur des rois.

LE COMTE DE CATUELAN.

Cette piece n'a rien de merveilleux; elle eſt même très-critiquée pour le ton d'adulation qui y regne & la ſingularité de quelques expreſſions outrées. Par exemple, l'image d'un malheureux eſtropié qui ſe complaît à ſe trouver un bras ou une jambe de moins par amour pour ſon roi eſt un peu forte. Paſſe que dans la *légende dorée*, ou dans le *martirologe*, on nous peigne les chrétiens bravant les bourreaux & riant de leurs ſouffrances à la vue du paradis qui s'ouvroit devant eux; on conçoit que l'imagination d'une ſoi vive peut s'exalter à ce point; mais qu'un matelot mutilé, qui n'a en perſpective qu'une méchante demi-ſolde mal payée, en faſſe autant, cela n'eſt pas croyable.

LE COMTE DE NOLIVOS.

C'eſt qu'un Anglomane comme vous eſt incapable de croire aux prodiges que peut enfanter dans une monarchie l'amour du maître.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

M. le comte, ſi M. de Catuelan joue le rôle d'un républicain, vous jouez bien celui d'un courtiſan.

M. GIRARD.

De grace, Meſſieurs, tenons-nous-en ici à notre rôle de nouvelliſtes; point de diſſertation, & des faits; j'en ſuis pour les faits. Par exemple, on prétend que ſi nous avons manœuvré à étonner les Anglois dans le combat d'Oueſſant, nous en ſommes redevables aux auxiliaires; on ajoute même que M. d'Orvilliers a eu la modeſtie de convenir que M. de Cornic, aujourd'hui lieutenant de vaiſſeau, embarqué ſur *la Bretagne*, lui a été d'un grand ſecours, & lui a donné de fort bons conſeils.

M. D'ECLIEU.

Ne croyez pas un mot de cela.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

Pour moi je le crois fort; mais point de querelle & parlons d'autre choſe. Que faites-vous du chevalier de Fabry & de ſon eſcadre?

M. GIRARD.

Le chevalier de Fabry & ſon eſcadre (1) ont appareillé le 27 du mois dernier de Toulon. Il y a grande apparence, qu'ils ne ſortiront pas de la méditerranée. Leur objet eſt de protéger notre commerce, en interceptant, autant qu'il ſera poſſible, celui des Anglois; & nous ne laiſſons pas que de faire des priſes (2).

LE BARON DE KNIPAUSEN.

Et le comte d'Eſtaing, les nouvelles qu'on dit en avoir reçues ſont-elles ſûres? Quelles ſont elles?

---

(1) Voyez-en la compoſition dans l'état de la marine de Toulon que je vous ai adreſſé précédemment; ſuprimez-en ſeulement *la Chimere*, miſe par erreur, puiſqu'elle eſt de l'eſcadre du comte d'Eſtaing, & ſubſtituez-y *la Flore* qui étoit auſſi avec le comte d'Eſtaing, mais qui l'ayant quitté au détroit pour en venir donner des nouvelles, eſt arrivée à Toulon aſſez à tems pour-être incorporée à l'eſcadre du chevalier de Fabry.

(2) Extrait d'une lettre de Toulon le 7 août... La frégate la *Gracieuſe*, commandée par M. de Vialis, a amené ici deux navires pris par l'eſçadre du chevalier de Fabry; un de ces navires eſt eſtimé 1200,000 & l'autre 2000,000.

La barque *l'Eclair*, commandée par M. de Flotte, qui eſt auſſi de cette eſcadre, a pareillement pris en mer & envoyé ici deux navires anglois qui ſont évalués enſemble un million.

M. D'ECLIEU.

M. d'Eſtaing, peu après ſa ſéparation de la frégate *la Flore*, le 20 mai, vers l'iſle de Madere, a fait pavoiſer ſon vaiſſeau comme un jour de fête, & la petite eſcadre repréſentant le corps de la nation en a fait autant; on ne ſavoit encore quel étoit ſon deſſein.

Les inſtructions remiſes aux capitaines & lues aux états majors portoient ſeulement, de ſe méfier des Anglois, d'attaquer toute flotte allant en Amérique ou en revenant, ſuppoſé toutefois qu'on fût en forces ſupérieures, &, en cas de ſéparation de ſe rendre directement à Boſton.

On n'en pouvoit encore préſumer une guerre décidée, puiſqu'alors il n'y auroit pas eu d'exception, & les ordres auroient été également offenſifs pour tout bâtiment ennemi quelconque & de quelque lieu qu'il vînt.

Quelle fut donc la ſurpriſe de l'eſcadre lorſqu'on vit le comte d'Eſtaing faire une déclaration de guerre ſolemnelle à l'Angleterre? On y reconnut bien ſon génie entreprenant & Romaneſque. Il eſt certain qu'il ne pouvoit en avoir l'ordre formel & précis; ç'auroit été de notre part un manque de bonne-foi clair, & la réparation demandée à la cour de Londres pour l'inſulte faite le 17 juin (1) au pavillon françois, auroit été trop contraire à ce que la cour de Verſailles ſavoit avoir dû ſe paſſer un mois plutôt dans l'eſcadre du comte d'Eſtaing. Cette politique blâmable & dériſoire, dont notre miniſtere eſt incapable, nous auroit perdus dans l'eſprit des autres nations.

---

(1) Il faut ſe rappeler le combat de la *Belle-Poule* à cette époque.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

Je croirois plutôt que la cour connoiſſant bien le caractere audacieux du comte d'Eſtaing, l'avoit choiſi exprès pour, ſans crainte de ſe compromettre, profiter de ſa forfanterie ſi elle réuſſiſſoit, & le déſavouer en cas qu'il échouât.

M. D'ECLIEU.

Quoi qu'il en ſoit; en vertu de cette déclaration de guerre, dès le 1er juin on a chaſſé vigoureuſement des navires qu'on croyoit anglois, & qui enſuite ont été reconnus pour hollandois, venant de Batavia, richement chargés, ce qui a augmenté le déſeſpoir de ne pouvoir s'en emparer.

La *Charlotte* venant de l'iſle de la Providence, une des Lucaies, chargée de ſucre, caffé, indigo, eſt le premier bâtiment anglois qu'on ait pris. Cette expédition a eu lieu à la hauteur des Bermudes le 30 juin; ainſi elle étoit en regle à n'examiner que les époques; mais vu les diſtances, elle juſtifioit au contraire le combat de l'*Aréthuſe*.

Le 5 juillet la frégate *l'Engageante* a combattu dans la nuit la frégate *la Roſe*, corſaire de 22 pieces de canons, dont elle s'eſt emparée après la réſiſtance la plus courageuſe. Il étoit commandé par le capitaine Donkins, dont la bravoure a mérité l'éloge de ſon vainqueur. Il conſervoit encore une priſe faite ſur nous, qui eſt retombée dans nos mains (1).

Le 7 juillet, l'eſcadre a donné chaſſe à la frégate *la Mercaid* de 32 canons & l'a forcée à ſe détruire.

Tout cela n'étoit que le prélude de ce que ſe promettoit le général; ſon objet étoit de ſurprendre l'eſcadre angloiſe & de s'en emparer ou de la brûler. A cet effet il ramaſſe un bateau américain qu'il rencontre à 150 lieues de la côte; il l'intérroge, il en apprend que les Anglois ſont dans la Délaware; il le comble de bienfaits pour l'engager à lui ſervir de pilote; comme le patron ne pouvoit ſuffire ſeul à ce ſervice, il quitte l'eſcadre ſous prétexte d'aller chercher de ſes camarades dans la baye de Chéſapeak; non-ſeulement il ne revient pas, mais il trahit le comte d'Eſtaing & va prévenir l'amiral Howe de ſon arrivée.

La troupe des nouvelliſtes s'écrie:

Ah! le gueux! ah! le coquin! il falloit le pendre!

M. D'ECLIEU.

N'ayant point de pilote, ſans aucune connoisſance de la côte, l'embarras du général étoit extrême. On eſſaie de chenaler dans la Délaware, pluſieurs vaiſſeaux échouent, on eſt obligé de mouiller, & ſans ſavoir ſi cette partie de la côte eſt aux Américains ou aux Anglois, d'envoyer à terre un canot avec un officier pour prendre langue: heureuſement les ennemis venoient d'évacuer Philadelphie (*).

---

(1) Ce bâtiment recous s'appelle *la Bonite*.

L'eſcadre alloit manquer d'eau, pluſieurs vaiſſeaux n'en avoient plus que pour 12 jours. Dans cette extrémité, le premier ſoin auroit dû être d'en faire dans la Délawarre; pendant ce tems le comte d'Eſtaing auroit pu ſe concerter avec le congrès & le général Washington ſur les moyens de remplir ſa miſſion qui étoit de leur donner tous les ſecours qui dépendroient de lui. Il auroit pu & dû ſurtout prendre des pilotes pour toute la côte. Il ne fit rien de tout cela; il débarqua en hâte l'envoyé de France, & M. Deane; & dans ſes idées de chevalerie, il ſe perſuade toujours qu'il va ſurprendre l'ennemi, & fait voile pour New-York, mettant ſon eſcadre à l'économie de l'eau.

La nuit du 10 au 11 juillet, à l'entrée de ce port ennemi, il s'eſt vu ſéparé de ſon eſcadre pour s'être trop obſtiné à la pourſuite d'un bateau de guerre qu'il a pris; mais dont la conquête lui pouvoit être tout-à-fait funeſte. Heureu-

---

(*) L'évacuation eſt du 18 juin. (*Note des éditeurs.*)

ſement que l'on s'eſt rallié dans la matinée, & l'on s'eſt préſenté devant New-York l'après-midi du 11 juillet.

Voilà juſqu'où va le journal que j'ai lu.

M. GIRARD.

Ce n'eſt pas le journal d'un ami du comte d'Eſtaing.

M. D'ECLIEU.

C'eſt d'un officier impartial & exact.

M. BOYER.

Oui cela ſe rapporte aſſez à mes nouvelles d'Angleterre.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

Ainſi, à vue de pays, c'eſt une expédition manquée; le comte d'Eſtaing pourroit bien faire le ſecond tôme du duc d'Anville (1).

M. PILOT.

C'eſt bien dommage; on avoit lieu de concevoir de ſi belles eſpérances par le coup de vent de Byron!

---

(1) Ce ſeigneur, que les officiers de la marine appeloient auſſi un *intrus*, parce qu'il n'avoit pas paſſé par les premiers grades, avoit été chargé dans la guerre de 1742 d'une expédition contre Chibouctou à la côte d'Acadie, qui manqua par la jalouſie des capitaines ſous ſes ordres, & le duc d'Anville en mourut de chagrin.

M. d'Eclieu.

Ah! ce coup de vent étoit venu admirablement; j'en ai vu dans le tems la face de M. de Sartines bien épanouie.

Le comte de Catuelan.

Je vous l'ai prédit, Meſſieurs: cela baſtera mal; les François ne valent rien pour des expéditions lointaines.

M. Girard.

C'eſt incroyable; il ſembloit que la guerre ne devoit pas durer plus d'une campagne, que l'Amérique alloit être enlevée aux Anglois d'emblée. Point du tout, l'Eſpagne tergiverſe & va s'amuſer à négocier lorſqu'il falloit combattre. Au lieu de tomber bruſquement ſur l'amiral Howe par le chemin le plus court & le plus ſûr, on arme une eſcadre dans la méditerranée, qui eſt plus de cinq ſemaines à en ſortir; on laiſſe le tems aux Anglois d'y porter des ſecours; les élémens vous ſervent, les vents battent votre ennemi, votre ſupériorité vous reſte, & ne voilà-t-il pas la méſintelligence entre vos officiers, la trahiſon de vos alliés....

M. d'Eclieu.

Ajoutez l'inexpérience de votre général.

M. Girard.

vous empêchent de réaliſer des eſpérances auſſi bien fondées. D'un autre côté, un combat qui devoit décider du ſort de l'Angleterre & ruiner à jamais ſa marine, n'aboutit à rien, pour avoir voulu promener là un prince du ſang.

M. PILOT.

Oh ! major (1), vous voyez tout en noir.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

Moi, je ne me déſeſpere pas ainſi; je compte que nous allons avoir de bonnes nouvelles de M. le comte d'Orvilliers, que M. le duc de Chartres va réparer la faute qu'on lui impute, & que Keppel ſera bien étrillé.

LE COMTE DE CATUELAN.

Priez dieu ſeulement qu'il ne vous étrille pas.

M. LAMBERT.

Meſſieurs, voilà la politique coulée à fond: tâchons d'en faire autant des jolies filles de ce jardin.

LE COMTE DE NOLIVOS.

Il ne perd pas ſon objet de vue.

M. LAMBERT.

M. le comte, vous êtes un paillard honteux, qui n'oſez pas en dire autant que moi, mais en faites plus.

---

(1) Epithete qu'on donne ici aux chirurgiens d'armée.

M. DE LA BALUE.

Vous êtes bien heureux, Meſſieurs, de pouvoir vous amuſer ainſi; moi je vais faire mon courier.

M. BOYER.

Et moi voir ſi le courier de l'Europe eſt arrivé.

Ici le chœur des nouvelliſtes ſe diſperſe & va répandre ce qu'il a apris.

FORCES *comparées des deux lignes qui ont combattu à la journée d'Oueſſant.*

FORCES ÉGALES.

Ligne françaiſe.			*Ligne angloiſe.*
La Bretagne.	100.	100.	Victory.
La Ville de Paris.	90.	90.	Queen.
La Couronne.	80.	80.	Foudroyant.
Le Robuſte. .	74.	74.	América.
L'Orient. .	74.	74.	Egmont.
Le Glorieux. .	74.	74.	Vaillant.
Le Conquérant.	74.	74.	Courageux.
Le Fendant. .	74.	74.	Ramilies.
Le Magnifique.	74.	74.	Hector.
Le Palmier. .	74.	74.	Monarque.
L'Intrépide. .	74.	74.	Berwick.
L'Actif. .	74.	74.	Elizabeth.
Le Zodiaque. .	74.	74.	Cumberland.
Le Diadême. . .	74.	74.	Robuſte.
Le Bien-Aimé.	74.	74.	Centaur.
Le Solitaire. .	64.	64.	Stirling-Caſtle.
Le Vengeur. .	64.	64.	Worceſter.
Le Réfléchi. .	64.	64.	Exeter.
L'Artéſien. .	64.	64.	Bienfaiſant.
L'Actionnaire.	64.	64.	Défiance.
L'Indien. .	64.	64.	Vigilant.
Canons. .	1542.	1542.	Canons.

FORCES INÉGALES.

Le St. Eſprit. .	80.	90.	Océan.
Le Dauphin royal.	70.	90.	Formidable.
L'Eveillé. .	64.	90.	Sandwick.
Le Sphinx. .	64.	90.	Prince George.
Le Roland. .	64.	90.	Drake.
L'Amphion. .	50.	74.	Vengeance.
		74.	Schrewsburg.
		74.	Thunder.
		74	Terrible.
Canons.	392.	746.	Canons.

Total des canons de la ligne angloiſe.	2288.
Idem de la ligne françoiſe. . .	1934.
Différence. . .	354.

Nota. Ces nouvelliſtes prétendent que la liſte des vaiſſeaux qui compoſoient l'armée angloiſe au combat d'Oueſſant eſt tirée entierement des comptes rendus par l'amiral Keppel, & que la force de chaque vaiſſeau a été priſe ſur la liſte de la marine angloiſe imprimée à Londres en 1778.

Vous êtes à même, Milord, de vérifier ſi c'eſt juſte; celle des François eſt exacte.

TABLEAU *des diſpoſitions de l'armée navale françoiſe lors du combat d'Oueſſant.*

Troiſieme diviſion, ou arriere-garde par où s'eſt engagé le combat.

Vaiſſeaux.	*Can.*	*Meſſieurs les Commandans.*	
Le Sphinx.	64.	Le comte de Soulanges, Cap.	
Le Robuſte.	74.	Le comte de Graſſe, Cap. ayant le brevet de chef d'eſc.	
Le Roland.	64.	De l'Archantel, capitaine.	
Le Zodiaque.	74.	La Porte-Vezins, capitaine.	
Le St. Eſprit.	80.	Monſeigneur le duc de Chartres, lieutenant général.	
L'Intrépide.	74.	Beauſſier, capitaine.	
Le Solitaire.	64.	De Briqueville cap.	*Nota.* Ces trois vaiſſeaux n'ont pas donné.
Le conquérant.	74.	Chevalier de Monteil. Idem.	
Le Diadême.	74.	La Cardonnie cap.	
	642.		

Premiere diviſion, ou corps de bataille qui a le plus ſoutenu l'action.

Vaiſſeaux.	*Can.*	*Meſſieurs les Commandans.*
Le Réfléchi.	64.	Le chevalier de Sillans, cap.
La Ville de Paris.	90.	Le comte de Guichen, chef d'eſcadre.
L'Actif. .	74.	Dorves, capitaine.
Le Magnifique.	74.	Le chevalier de Brache, cap.
	302.	

Vaiſſeaux.	*Can.*	*Meſſieurs les Commandans* de la 1ere. diviſion.
De l'autre part.	302.	
La Bretagne.	110.	Le comte d'Orvilliers, lieutenant général.
Le Fendant.	74.	Le Marquis de Vaudreuil, cap.
L'Actionnaire.	64.	De Proiſy, capitaine.
L'Orient.	74.	Hector, capitaine.
L'Artéſien.	64.	Deſtouches, capitaine.
	688.	

Seconde diviſion faiſant l'avant-garde qui a eu le moins de part à l'action.

Vaiſſeaux.	*Can.*	*Meſſieurs les Commandans.*	
Le Dauphin royal.	70.	Le marquis de Nieul, cap.	
Le duc de Bourgogne.	80	Le vicomte de Rochechouart, chef d'eſcad.	*Nota.* Ces deux vaiſſeaux s'étoient ſéparés.
L'Alexandre.	64.	Tremignon cap.	
Le Bien-aimé.	74.	Daubenton, capitaine.	
La Couronne.	80.	Le comte Duchaffaut, lieutenant général.	
Le Palmier.	74.	De Reals, capitaine.	
L'Indien.	64.	De la Grandiere, cap.	
Le Glorieux.	64.	Le comte d'Amblimont, capitaine.	
	644.		

Corps de Réſerve.

Vaiſſeaux.	*Can.*	*Meſſieurs les Commandans.*
Le St. Michel.	64.	Mithon, cap. n'a pas donné.
L'Amphion.	50.	Trobriant, capitaine.
L'Eveillé.	64.	Le chevalier du Botzerue, cap.
Le Triton.	64.	Ligondais, cap. n'a pas donné.
Le Fier.	50.	Turpin, cap. n'a pas donné.
	292.	

On voit que chaque diviſion étoit compoſée de neuf vaiſſeaux qui n'étoient point rangés par ordre d'ancienneté, mais ſuivant la maniere la plus convenable pour ſe ſoutenir en ligne.

Le général portoit un pavillon blanc quarré au grand mât; le commandant de l'avant-garde, pavillon mi-partie blanc & bleu au grand mât, & le commandant de l'arriere-garde, pavillon tout bleu au grand mâts.

Les vaiſſeaux de chaque diviſion étoient déſignés par une flamme de la couleur du pavillon de leur chef de diviſion; mais les uns la portoient à un mât & les autres à un autre, ce qui étoit décidé par les ſignaux.

Les chefs d'eſcadre commandant les vaiſſeaux répartis dans chaque diviſion avoient, au lieu de flamme, comme les autres vaiſſeaux ſubalternes, un pavillon ou cornette à leur mât de miſaine de la couleur du pavillon du chef de chaque diviſion.

Les frégates n'étant attachées à aucune diviſion, ne portoient qu'une flamme blanche ſuivant l'uſage.

LETTRE XIII.

Sur la perte que M. Necker vient de faire de ſon ſoutien, le marquis de Pezay. Digreſſion ſur le défunt & ſur ſa mort. Tableau du commencement des opérations du directeur général des finances.

Les Anglois, m'écrivez-vous, Milord, ont une haute opinion des talens de M. Necker & le redoutent plus lui ſeul que tous les généraux de la marine françoiſe enſemble; en conſéquence vous me priez d'entrer dans les innombrables détails que je pourrai recueillir ſur ce miniſtre intéreſſant. Je vous ai déjà dit ce que j'en penſois; & plus je l'étudie, plus je perſiſte dans mon jugement. Je ne crois pas qu'il ſoit auſſi à craindre que vous vous l'imaginez, & ſon plus grand mérite dans la place qu'il occupe eſt d'avoir ſuccédé à des prédéceſſeurs, ou ſcélérats, ou ineptes, ou mal dirigés.

L'inexpérience indocile
Du compagnon de Paul-Emile,
Fit tout le ſuccès d'Annibal.

J'en faiſois beaucoup plus de cas, lorſqu'écrivant contre un miniſtre novateur, il renverſoit ſon funeſte ſiſtême au riſque de lui déplaire, de ſe voir déſavoué par la république qui l'avoit honoré du titre de ſon repréſentant, & de perdre peut-être la liberté. On pouvoit alors attribuer ſon agreſſion à cet amour ardent de l'humanité, à ce noble enthouſiaſme de l'homme de génie qui ne lui permettent pas de tenir la vérité captive, lorſqu'il la croit utile, & qu'il ſe ſent les talens néceſſaires pour la développer dans toute ſon énergie. Malheureuſement, ſa conduite poſtérieure, ſon ingratitude envers ſes bienfaiteurs, la révélation des petites menées, des manœuvres baſſes à la faveur deſquelles il eſt parvenu au miniſtere, ont détruit le preſtige dont il s'étoit entouré; on a reconnu que ce n'étoit qu'un intrigant comme les autres. Or que peut-on eſpérer de bien d'un pareil ambitieux dans une place où la premiere & continuelle diſpoſition de celui qui la poſſede doit être d'y renoncer dès qu'il ne pourra plus opérer le bien auquel il eſt appelé? La meilleure idée qu'on puiſſe avoir de M. Necker, c'eſt que ſes intentions ſont louables; mais que pour peu qu'elles ſoient contrariées, au lieu de dire à ſon maître: „ Sire, „ c'eſt la ſeule maniere de rétablir vos finances, „ je n'en connois point d'autres, ſi V. M. ne „ me ſeconde pas dans mon plan, j'y renonce, & „ je la ſupplie de me permettre de me retirer," il foiblira comme ſes devanciers, & ſe permettra même les injuſtices, ſi elles lui ſont néceſſaires pour ſe maintenir dans un poſte, objet de ſes deſirs lors même qu'il n'avoit aucun eſpoir d'y parvenir; c'eſt ce qui lui eſt arrivé déjà pluſieurs fois qu'il a chancelé depuis la mort du marquis de Pezay. Je vous ai dit précédemment un mot de celui-ci; mais pour que vous puiſſiez encore mieux juger du protégé par ce protecteur, c'eſt le cas de vous faire ici une digreſſion ſur ce perſonnage, météore brillant qui n'a lui qu'un moment ſur l'horiſon de la cour, & avoit bientôt diſparu quand il s'eſt anéanti pour toujours.

Ce prétendu marquis étoit fils d'un commis & petit-fils d'un épicier. Le lieu de ſon marquiſat étoit une très-petite habitation où il eſt mort. Il avoit pour ſœur une Madame de Caſſini, renommée dans Paris pour ſes brillantes avantures, ſes graces & ſes prétentions à la littérature. Elle tient une ſorte de bureau de bel-eſprit.

Le jeune Pezay, lié de bonne heure avec M. Dorat, avoit vraiſemblablement puiſé dans ce commerce ſon goût pour celui des Muſes, ou du moins avoit cherché à ſinger ſon maître & à faire de ces petits vers doux & langoureux qu'il ne ſavoit pas aſſaiſonner, comme le premier, d'une critique ingénieuſe & fine des mœurs, propre à y jeter du piquant & à donner une ſorte de conſiſtance à ces frivolités. Son poëme de *Zélis au bain*, ne fait que promettre les images voluptueuſes dont eſt ſuſceptible un tel ſujet: le poëte n'y développe ni chaleur ni énergie; il rate ſes jouiſſances. Ses pieces de théâtre, qui ſe réduiſent à quelques opéra-comiques, ſans être déteſtables, n'ont pas plus de caractere & ne déſignent qu'un auteur médiocre.

Soit conviction intime de ſon peu de capacité pour courir la carriere de la poëſie, ſoit ambition qui le dévoroit déjà intérieurement, il entra au ſervice, quoiqu'en pleine paix. Un motif de vanité puérile auroit bien pu être auſſi pour quelque choſe dans ſa vocation, car à peine il eut ſon brevet qu'il arbora le plumet & les *talons rouges*. Quoique preſque toutes les diſtinctions extérieures dans la ſociété ſoient abolies à Paris par l'émulation des bourgeois à ſe mettre de niveau avec la cour, cependant il en eſt encore quelques-unes qu'ils n'oſent afficher. Tels ſont les *talons rouges*, attribut d'un homme de qualité. Les autres poëtes, confreres de M. de Pezay, rirent beaucoup de le voir venir avec cette décoration dans de petites aſſemblées qu'ils tenoient entre eux ſous le nom de *Dominicales*, parce que c'étoient des dîners qu'ils faiſoient le dimanche par pique-nique. Quelques-uns, qui valoient mieux que lui pour la naiſſance, en furent indignés, & le dirent à ſon ami Dorat, envers lequel il ſe refroidit inſenſiblement.

Ce qui prouve que ce nouveau militaire avoit déjà de grandes vues, c'eſt une anecdote que raconte M. Dorat. Il dit que dans le tems où ils étoient fort liés, paſſant ſous les fenêtres de M. de Pezay, ſur les onze heures du ſoir, il s'aviſa de monter chez lui; il fut très-ſurpris de le trouver enterré dans une multitude de livres de politique; il lui témoigna ſon étonnement: à quoi ſon ami lui répondit qu'on ne ſavoit pas ce qui pouvoit arriver, & qu'il falloit toujours ſe préparer aux évenemens.

En effet, peu après il fut choiſi pour donner au roi régnant des idées de tactique. On a cru qu'il devoit cette faveur au marquis de Monteynard, alors miniſtre de la guerre, ou plutôt au comte de Maillebois, qui connoiſſoit beaucoup Madame de Caſſini, & vivoit en intimité avec elle. On prétend que ce ſeigneur lui ſervoit de maître d'abord, & qu'il ne rendoit à ſon auguste éleve que les leçons qu'il en avoit reçues.

Sous le nouveau regne, ſes eſpérances ſe ſont accrues; il s'eſt trouvé avoir une ſorte de confiance du monarque; il a été de tout tems le protégé du comte de Maurepas, & il s'étoit tellement inſinué auprès de la comteſſe qu'il la dirigeoit. Il étoit à merveille auprès de M. le prince de Montbarrey, qui venoit de remplacer le comte de St. Germain: on l'a vu venir dîner en bottes chez la princeſſe & y être bien accueilli. Il n'eut pas de peine à faire créer une place pour lui, avec le titre *d'Inſpecteur général des gardes-côtes.* Outre les ſommes incroyables qu'il avoit déjà touchées ſous pretexte de payer ſes dettes, car il étoit devenu aſſez important pour qu'on les regardât en quelque ſorte comme une charge de l'état qu'il falloit acquitter, on lui avoit aſſigné 40,000 d'appointemens. Cette inſpection qui n'étoit à ſes yeux qu'un acheminement à un rôle plus brillant, fut le terme de ſa gloire & de ſa vie. Il voulut ſe mêler de trop de choſes, non

de

de défaire un miniſtre & d'attaquer l'adminiſtration de M. de Sartines, anecdote abſurde, puiſque M. de Pezay n'avoit rien à inſpecter dans le département de la marine, mais de traiter trop cavalierement les intendans de provinces ſur leſquels, comme ami de M. Necker, leur chef, il voulut s'arroger une autorité révoltante. Il n'avoit pas encore aſſez de conſiſtance pour ne pas cauſer une ligue générale de ces miniſtres ſubalternes, &, pour n'être pas ſacrifié. L'éclat que cauſa ſa diſgrace, dont les courtiſans & les gens de lettres ſe réjouirent, lui cauſa vraiſemblablement un chagrin qu'il n'eut pas aſſez de philoſophie pour ſurmonter: il mourut à Pezay. Il avoit épouſé une fille de condition du Dauphiné, qui ſe nommoit Mlle. de Murat. Elle étoit charmante pour la figure. Elle a donné des larmes ſinceres à ſon mari, & le ſpectacle affligeant de ſa perte lui procura une maladie de nerfs ſi terrrible, que dans ſon retour à Paris elle fut à la veille de périr pluſieurs fois.

D'après cette eſquiſſe, que m'a donné du marquis de Pezay un philoſophe qui a le pinceau ſévere, mais vrai, vous conviendrez qu'on ne peut concevoir une haute idée de l'homme qui a eu pour introducteur dans le miniſtere, un agent comme celui-ci; mais ſans nous en tenir à juger ainſi par induction, ce qui peut être fautif, diſcutons maintenant & les principes & les opérations & les talens de M. Necker.

Ses principes ſont qu'un miniſtre des finances eſt un charlatan politique qui doit toujours montrer les choſes en beau, promettre des merveilles, couvrir de fleurs le précipice où il entraîne une nation, l'y conduire en riant, & ſurtout en éviter la chute ſous ſon adminiſtration.

En conſéquence, dans le mémoire qu'il donna à M. de Maurepas au mois de juillet 1776, lorſqu'il vit jour a entrer dans la place qu'il occupe aujourd'hui, il ne manqua pas d'établir que „ facilement, par le ſeul effet d'un examen „ plus exact, & d'une meilleure combinaiſon, „ ſans augmenter les impôts, ſans être injuſte „ envers perſonne, ſans exiger inutilement de „ trop grands retranchemens de dépenſes, ſans „ aliéner les domaines, ou introduire d'autres „ nouveautés qui occaſionneroient des débats „ avec les parlemens, & ſans pouvoir s'aider en„ core dans le moment des économies multi„ pliées que le tems ou le crédit feroit naître par „ la ſuite, on pouvoit en un an combler le *dé„ ficit* annuel & trouver un ſurplus de pluſieurs „ millions (1), indépendamment des bonifications „ ultérieures."

L'Auteur du mémoire, par ces belles ſpéculations, gagna la confiance d'un vieillard qui avoit de bonnes intentions, mais ſans aucune énergie pour les effectuer, & enchanté de trouver quelqu'un qui ſoulageât ſa pareſſe & ſurtout berçât ſon imagination de riantes chimeres; car, au fond, il avoit trop d'eſprit, trop de connoiſſance de la ſituation de la France, & de celui qui parloit ainſi, pour y croire bien ſincerement.

---

(1) Dix millions, ſuivant les calculs du comte. Dans ce mémoire M. Necker évaluoit le total des reſſources à 37 millions; ainſi, ſuivant lui, le *déficit* auroit été de la recette à la dépenſe de 27 millions.

Après avoir ſéduit le premier miniſtre, M. Necker, parvenu à la tête des finances, a cherché à ſéduire la nation, & il a conçu que le vrai moyen de réuſſir étoit de paroître s'occuper beaucoup d'elle & de ſon bonheur, ſurtout de ne point mettre au commencement de la guerre des impôts auxquels tout le monde s'attendoit, & de s'annoncer au contraire, comme voulant tirer toutes ſes reſſources de ce meilleur ordre dans la manutention, de cette économie qu'on deſiroit & dont on déſeſperoit en même tems : il ne comptoit pas lui-même ſur ces tentatives qu'il n'avoit garde d'effectuer à un certain point & qu'il ſavoit être l'écueil où venoit ſe briſer toute la puiſſance miniſtérielle. Pour y ſuppléer donc, comme c'eſt le mot qui choque plus que la choſe, il a étendu ſourdement les anciens impôts à un excès monſtrueux. Du reſte, il a fait des ſupreſſions ſans rembourſement, des réformes ſans profit, des emprunts outre meſure.

Son grand art c'eſt, après avoir fait répandre adroitement par ſes émiſſaires qu'il étoit impoſſible d'entreprendre la guerre, d'obtenir le crédit qu'elle exigeroit; c'eſt dis-je, de trouver des fonds abondamment dans cette criſe de la France, c'eſt d'engouer aſſez de lui non-ſeulement les nationaux, mais les étrangers pour qu'ils lui apportent aveuglément leur argent, ſous l'appas d'un gros intérêt, ou de chances avantageuſes; lorſqu'avec de la réflexion ils devroient regarder comme preſque inévitable tôt ou tard, en partie ou en totalité, la perte de leurs capitaux.

Mais ce mérite même eſt un tort réel, puiſque M. Necker endort le gouvernement au lieu de le forcer à s'évertuer pour mettre en jeu les vrais reſſorts d'une bonne adminiſtration, la justice rigoureuſe, la vigilance, les retranchemens; l'économie abſolue & ſans autre meſure que celle du beſoin.

C'eſt un tort, puiſqu'il ſacrifie l'avenir au préſent, le peuple au monarque, & pour quelques années de proſpérité apparente, prépare au royaume un ſiecle de ſouffrances.

Pour mieux développer ces aſſertions, Milord, & vous en faire ſentir toute la vérité, il faut les appuyer de faits qui formeront comme le tableau de l'adminiſtration actuelle de M. Necker.

Les obſtacles qu'il a rencontrés à chaque pas depuis qu'il eſt en place, lorſqu'il a voulu opérer quelque changement utile, s'il n'eût été plus ambitieux que zélé pour le bonheur de la nation françoiſe, l'auroient déjà dégoûté, c'en étoit aſſez pour lui faire connoître par ſa propre expérience l'impoſſibilité qu'un miniſtre vertueux pût reſter à la cour ſans gauchir dans ſes principes.

Les deux ordonnances (1) qu'il a fait rendre dès le commencement de ſon adminiſtration ſont reſtées ſans la moindre exécution ; non-ſeulement l'on ne paie pas le courant dû aux fourniſſeurs & officiers de la maiſon du roi, ainſi que le preſcrivoit l'une des deux; mais on en paie pas même l'ancien auſſi exactement que ci-devant, &, malgré la promeſſe de ne leur donner aucun effet négociable pour totalité ni partie de leur remboursement, on les force de prendre des contrats à quatre pour cent, qui perdent 40 pour cent ſur la place. Quant à l'économie pour laquelle chacun des chefs dans ſa partie devoit donner des mémoires, perſonne ne l'a fait, & tous ces Meſſieurs aſſurent qu'il y a plutôt à augmenter qu'à retrancher.

A l'égard de l'ordonnance concernant les penſions qui ne devoient s'aſſigner qu'à la fin de l'année & ſur les états du directeur du tréſor royal, chaque miniſte dans ſon département s'eſt ſoustrait à ces ordres, & les choſes vont auſſi à peu près de même en ce genre.

M. Necker a prétendu qu'étant alors gêné par ſon collegue, & même ſon ſupérieur, il ne pouvoit répondre d'une exécution qui ne dépendoit pas de lui; l'en voilà débarraſſé, & rien n'eſt mieux.

Il a un peu moleſté les tréſoriers; il les a forcés à une exactitude à laquelle ils n'étoient pas accoutumés; il vouloit les renvoyer tout-à-fait; mais ceux-ci l'attendoient là; ils ſe ſont rangés ſous l'égide de leur miniſtre reſpectif, & c'eſt à préſent tout le conſeil que M. le directeur général des finances a en oppoſition.

---

(1) Voyez la lettre du 28 décembre 1776.

Quant aux fermiers généraux & receveurs généraux des finances, ils commencent à revenir également de leur terreur : ils font valoir la néceſſité de leur crédit, l'impoſſibilité de les rembourſer, ſans rembourſer auſſi les reſcriptions, aſſignations, billets des fermes montant à pluſieurs centaines de millions, qui roulent ſur leur compte, auquel le public ne verroit pas de bon œil le roi ſe ſubſtituer.

Enfin, il eſt reconnu que M. Necker, pour s'impatroniſer à la cour, a fait encore ſonner trop haut ſon crédit chez l'étranger, & que ſi celui-ci a apporté ſon argent, ce n'eſt pas comme l'avoit fait eſpérer ce Genevois, à un plus plus modique intérêt que l'intérêt courant; mais au contraire amorcé par un profit conſidérable, tel qu'il ne pouvoit l'eſpérer dans un autre royaume.

Depuis les deux ordonnances d'apparat dont je viens de vous parler, Milord, M. Necker avoit fait rendre un arrêt du conſeil (1) pour la réforme de l'adminiſtration de la loterie royale de France, qui n'a guere été mieux exécuté, du moins, à juger de ce qu'on ne voit pas par ce qu'on voit. On applaudiſſoit à cet arrêt, en ce qu'en tolérant une inſtitution peu honnête (1) entre les mains de S. M. il la tournoit cependant en objet d'utilité publique par l'économie qu'il introduiſoit dans ſa régie. Non-ſeulement cette économie ſe réduit à rien ou a peu de choſe (2), mais l'eſpoir qu'il donnoit de voir quelque jour ſupprimer ce gouffre où viennent s'engloutir & la fortune du riche & le ſalaire du

---

(1) Suivant cet arrêt, S. M. frappée de la ſomme conſidérable à laquelle s'éleveroient annuellement les intérêts des fonds, droits de préſence, & taxations des admini-

---

ſtrateurs, les appointemens de l'intendant, les remiſes du receveur général, & les parts accordées par forme de croupes, a adopté le plan de réforme que lui a propoſé M. Necker, aſſurant à ſes finances une économie importante. En conſéquence elle ſupprime les croupes & la place d'intendant, ainſi que les remiſes du receveur général, & pour donner à toutes les opérations de cette loterie d'autant plus d'authenticité, elle en confie l'inſpection au Sieur de la Michodiere, conſeiller d'état. Du reste, tout cela n'eſt que proviſoire, & en attendant que les circonſtances permettent d'examiner juſqu'à quel point l'établiſſement en lui-même doit être maintenu ou circonſcrit.

(1) Voyez ce qui a été dit précédemment en parlant de l'adminiſtration de M. de Clugny.

(2) Par exemple : le Sieur Meſnard de Conichard, dont la place d'intendant de la loterie eſt ſupprimée, n'en conſerve pas moins ſon logement & ſes appointemens. En outre, il eſt remplacé par M. de la Michodiere auquel il aura bien fallu faire un ſort. Ainſi dans le fait ſur cet objet, au lieu d'une diminution, c'eſt une augmentation.

pauvre s'évanouit, puiſque, loin d'en reſerrer la voracité, on laiſſe les régiſſeurs donner l'eſſor à leurs ſpéculations cupides & pourſuivre leur projet d'étendre davantage la loterie, d'en établir des bureaux juſque dans les lieux les plus reculés, les plus iſolés & les plus ingrats. C'eſt ainſi qu'à la fin de l'année derniere on en a fondé un à Ferney, malgré les efforts de Voltaire pour préſerver ſa colonie (1) de cette contagion, dont il ne pouvoit parler que les larmes aux yeux & en maudiſſant M. le directeur général.

Juſqu'à préſent M. Necker a mieux réuſſi dans une autre ordonnance, où n'étant contrarié par aucuns gens puiſſans, il a pu effectuer librement ſon plan à cet égard, plan dans lequel tous ſes prédéceſſeurs avoient échoué. Il s'agit de la ſuppreſſion de la mendicité. C'étoit un ſpectale inſuportable pour moi, Milord, d'être continuellement tourmenté dans les rues, dans les lieux publics & juſqu'aux portes des maiſons, de ces pauvres dont le métier eſt de n'en point avoir, eſt de mettre à contribution l'induſtrie des autres, & quelquefois d'exciter la compaſſion en étalant aux regards des maux qu'ils ſe donnent & s'ôtent à volonté: nous ne connoiſſons point en Angleterre cette profeſſion bizarre & déteſtable, abſolument contraire à toute bonne ſociété.

---

(1) C'eſt le terme dont ſe ſervoit Voltaire en parlant de Ferney, qu'il avoit en quelque ſorte fondé.

Par l'ordonnance dont il s'agit (1), on ſemble vouloir ſérieuſement purger la capitale de ces fainéans dont la tolérance devient la ſource de beaucoup de crimes qui troublent le repos & la ſureté publique. En conſéquence, on leur preſcrit ce qu'ils ont à faire, ſoit comme étrangers, ſoit comme pauvres valides, ſoit comme infirmes.

En conſéquence, auſſi de ſuite, il a été publié un arrêt du conſeil (2), par lequel le roi a établi une commiſſion uniquement occupée à trouver les moyens d'améliorer les hôpitaux de Paris (3), & invite les citoyens animés de l'amour du bien & qui ſe croiront quelques connoiſſances particulieres ſur cette matiere, à les communiquer à la commiſſion; il veut qu'on lui nomme les auteurs des projets qui auront été adoptés, ou qui auront préſenté des idées nouvelles & intéreſſantes, & ſans doute des récompenſes ſuivront le rapport.

Après avoir ainſi ébloui par un peu de bien plus apparent que réel, M. Necker n'a pas craint de faire crier un corps entier qui s'eſt trouvé ſans défenſe, & dont il a jugé que les murmures ſeroient étouffés par les bénédictions du peuple, oubliant tous ſes maux quand il voit vexer les financiers.

---

(1) En date du 27 juillet 1777.

(2) En date du 17 août 1777.

(3) Cette commiſſion eſt compoſée des ſept chefs de l'adminiſtration du temporel de l'hôtel-dieu, en outre des Sieurs Dargouges & de Bernage, conſeillers d'état, du Sieurs de la Miliere, maître des requêtes, des curés de Saint-Euſtache, de Saint-Roch & de Sainte Marguérite, du Sieur de la Noue, directeur de la ſociété royale de médecine & des Sieurs d'Outremont & de Saint-Amand, adminiſtrateurs de l'hôpital général.

Il s'agit des receveurs généraux des domaines & bois, qui les premiers ont ſuccombé ſous ſes coups.

M. Necker, qui connoît tous les charmes de l'éloquence, a voulu encore augmenter les diſpoſitions favorables du public par un beau préambule. Il ſait que les lecteurs ſont toujours flattés de voir un adminiſtrateur les mettre en quelque ſorte dans ſa confidence & leur rendre compte de ſes opérations. Il n'a pas manqué de développer dans celui-ci des vues d'un homme de génie par les avantages immenſes qui en doivent réſulter.

Il remarque d'abord un grand inconvénient de l'ancien régime introduit dans la partie dont il s'agit, en ce que les droits domaniaux de la couronne étant partagés entre les receveurs généraux des domaines & bois & la régie des domaines, ces deux compagnies recevoient pluſieurs droits de même nature, ou dérivant les uns des autres; l'une recouvroit les droits caſuels & l'autre les cens qui ſont un titre primitif de ces mêmes droits, & par là, au lieu de s'aider & s'éclairer mutuellement, toutes deux étoient déſunies, au lieu de concourir à la conſervation des revenus du domaine, augmentoient les difficultés d'un tel recouvrement & multiplioient d'ailleurs les frais & les conteſtations pour les ſujets.

Il obſerve enſuite un ſecond inconvénient dans la multiplicité des officiers de la comptabilité des domaines, opérant ſans concert dans des affaires contentieuſes où l'unité de principes eſt eſſentielle, & ſéparés d'ailleurs d'intérêts, en ſorte que l'étude du domaine a été négligée dans pluſieurs départemens, tandis qu'on a fait dans un petit nombre des améliorations importantes.

Son projet eſt donc de donner des principes uniformes dans cette partie, en y aſſujettiſſant les chefs à un travail aſſidu & ſuivi, en réuniſſant dans un centre & en liant à un intérêt commun les fonctions diſperſées des deux commiſſions peu d'accord entre elles & avec elles-mêmes.

Enfin, d'après cet arrangement, le directeur général des finances laiſſoit préſumer qu'il ne tarderoit pas à s'occuper du projet agité depuis ſi longtems de faire rentrer le roi dans ſes domaines, vaſte opération, ſource de richeſſes immenſes; mais qui exige de la part du miniſtere & de ſes coopérateurs le zele le plus ſoutenu, le plus intrépide, le plus actif & le plus intelligent.

Après un expoſé auſſi ſpécieux, l'intérêt pour environ 500 (1) familles enveloppées dans cette proſcription , s'affoibliſſoit conſidérablement , ſurtout par la promeſſe de leur rembourſement en argent dont les fonds étoient tout prêts (2).

---

(1) Il s'agiſſoit 1°. de 64 offices de receveurs généraux des domaines & bois; 2°. de 64 offices de contrôleurs des domaines & bois, 3°. de 152 charges de receveurs particuliers des bois ; de 152 charges de receveurs des amendes dans les maîtriſes des eaux & forêts & de 29 charges de gardes généraux & collecteurs de ces mêmes amendes &c.

(2) Au ſurplus, cet édit de ſupreſſion n'a pas paſſé à la chambre des comptes ſans difficulté. Elle ne l'a enregiſtré que le 26 août 1777 avec les modifications ſuivantes. „ A la charge que la liquidation des offices ſupprimés ne pourra être inférieure à l'évaluation faite en
„ vertu de l'édit de fevrier 1771, que les prépoſés à la
„ recette des domaines & bois ne ſeront point en même
„ tems chargés du contrôle de ladite recette : à la char-
„ ge ſur l'article 81 que les adminiſtrateurs prêteront ſer-
„ ment en la chambre, & que conformément à l'édit de
„ juin 1725, ils fourniront en icelles, l'état de la conſiſ-
„ tance des domaines, de 5 ans en 5 ans, & les extraits
„ des regiſtres de recette & d'enſaiſinement par chaque
„ année; ſur l'article 14 qu'ils obtiendront inceſſamment
„ lettres patentes ſur le réſultat du conſeil qui aura fixé
„ les attributions en faveur deſdits régiſſeurs & de leurs
„ commis, pour être leſdites lettres regiſtrées en la
„ chambre, & ſera le roi très-humblement ſupplié de
„ conſerver aux officiers ſupprimés les exemptions &
„ privileges dont ils jouiſſoient en vertu de leurs offices,
„ comme auſſi de ne jamais ſoumettre à la retenue du
„ dixieme, qui n'eſt point prononcée par la loi, l'intérêt
„ des finances promis à cinq pour cent juſqu'au parfait
„ rembourſement; d'ordonner que déſormais il ne ſoit

Pour anéantir abſolument toute commiſération envers ces familles, il ajoutoit un acte de bien-

---

,, impoſé aucunes charges ſur les villes, en vertu d'arrêts
,, du conſeil non revêtus de lettres patentes, & de mettre
,, la chambre à portée de faire connoître audit ſeigneur
,, roi leur ſituation, & combien il eſt intéreſſant de maintenir
,, en icelle la pleine & entiere comptabilité de leurs
,, deniers communs ; de conſidérer qu'il eſt eſſentiel pour
,, l'adminiſtration des domaines de choiſir des perſonnes à
,, qui la connoiſſance des coutumes des lieux, & de la
,, juriſprudence des cours en ce qui conçerne la perception
,, des droits du roi, ſoit devenue familiere par l'expérience
,, & l'étude ; qui, par la continuité & la ſtabilité
,, de leurs ſervices, puiſſent connoître les droits & les
,, titres de chaque généralité, qui ſoient intéreſſées à
,, faire les recherches néceſſaires dans les archives des
,, chambres des comptes & des bureaux des finances.
,, Qu'il importe que les nouveaux régiſſeurs ſoient, comme
,, les anciens receveurs, perſonnellement tenus des
,, dépenſes des procédures faites ſur des conteſtations
,, mal fondées, ſans qu'ils puiſſent les employer en frais
,, de régie; qu'ils deviennent garans de la ſolvabilité des
,, adjudicataires des bois, faute de pourſuite à tems, ou
,, pour avoir admis des cautions inſuffiſantes; que leur
,, caiſſe pour les ſucceſſions vacantes adjugées au roi,
,, puiſſe être inſpectée par les magiſtrats; qu'ils répondent
,, des frais de juſtice après l'année de la date des rôles
,, de recouvrement, ſans que ledit ſeigneur roi puiſſe être
,, expoſé à de plus longs délais, ni à des frais pour y
,, parvenir, ſe repoſant au ſurplus avec confiance ladite
,, chambre, ſur la ſageſſe dudit ſeigneur roi & ſur ſon
,, amour paternel pour ſes peuples. &c."

Les partiſans de M. Necker diſent que c'eſt l'intérêt perſonel qui guidoit cette cour, par contre coup devant ſouffrir de la ſupreſſion dont il s'agit une réduction dans faiſance à ſon projet économique : il annonçoit dans le courant des diſpoſitions de l'édit, qu'il s'occupoit des priſons, & que ſur le bénéfice qu'il comptoit faire en rectifiant les domaines, il vouloit que l'entretien de ces lieux publics, autrefois à leur charge, y retournât en partie, & il conſacroit déjà une ſomme de 3000,000 liv. par an aux réparations, à l'entretien, & à la purification de ces demeures peſtilentielles.

Ainſi meilleure adminiſtration, amélioration & accroiſſement des revenus, actes de bienfaiſance, équité parfaite dans les actes de rigueur. Tel eſt le point de vue ſous lequel l'opération eſt préſentée. Au contraire, les receveurs généraux des domaines & bois ont fait un mémoire où ils en démontrent l'illuſion, où ils prouvent que non-ſeulement leur ſupreſſion n'eſt point avantageuſe ; mais qu'elle coûte au roi plus d'un million de plus par an ; que le but véritable de M. Necker eſt de paroître décharger l'état d'un côté ſans bourſe délier, puiſqu'à raiſon de leur comptabilité, il ne leur a rien donné, & de l'autre côté de ſubvenir à la détreſſe où il ſe trouve en faiſant ſur le champ financer par les nouveaux adminiſtrateurs (1) qu'il leur ſubſtitue, les fonds

---

ſes revenus ; puiſqu'il y aura moins de réceptions, moins de comptes à rendre &c.

(1) Il avoit été inſtitué par M. l'Abbé Terrai une régie des domaines pour certaines parties diſtraites du bail des fermes, & cette régie avoit 25 chefs à ſa tête ; M.

d'avance qu'il en exige ; emprunt indirect dont il greve encore plus le royaume. Il en faut dire autant de la régie générale, ou de la réunion de toutes les régies particulieres (1) en une ſeule, auſſi formée ſous le prétexte que la multiplication des frais & des bénéfices eſt une perte pour le tréſor royal, & la multiplicité des commis & des bureaux une incommodité & ſouvent une vexation ; grands mots ſous leſquels le directeur général marque le vrai but de ſes opérations ; celui à travers tant de reviremens de garder l'argent des ſupprimés tout-à-fait ou le plus longtems qu'il pourra, & de percevoir le plutôt poſſible celui des agens inſtalés à leur place.

La ſuppreſſion des receveurs généraux des domaines & bois, avoit été précédée d'un acte plus deſpotique, c'eſt celui de la réſiliation du bail des poſtes (2), paſſé tout récemment, & que M. Necker a jugé à propos de transformer en régie intéreſſée. On ne peut qu'applaudir à celui-ci, ſi, comme on en convient aſſez généralement, le bail étoit au deſſous de ſa valeur, s'il y avoit eu une colluſion honteuſe de la part de ceux chargés de ſtipuler les intérêts du roi, qui les avoient ſacrifiés moyennant de forts pots de vin à leur profit. C'eſt une iniquité à joindre à

Necker l'a incorporée à ſa nouvelle compoſition, & a réduit le tout à dix-huit adminiſtrateurs.

(1) Voyez-en l'état dans ma lettre du 10 mars 1777.

(2) Par arrêt du conſeil du 17 août 1777.

celles dont on charge la mémoire de M. de Clugny (1); mais on voit encore dans le nouvel arrangement que le plus preſſant motif de M. Necker eſt d'avoir de l'argent, puiſqu'il éloigne le rembourſement des anciens membres & preſſe les nouveaux de faire leurs fonds. On trouve en outre dans le préambule tout ce charlataniſme qui ne l'abandonne pas, ce *pathos*, auquel on ne peut croire de la part d'un médecin politique dont le cœur doit être au moins auſſi rendurci que celui d'un médecin de nos frêles individus. D'abord, on y remarque une phraſe inſérée exprès pour raſſurer les fermiers généraux, qui n'eſt qu'un bavardage de rhéteur (2), qu'on pourroit retourner avec tout autant de juſteſſe, ſi l'on vouloit en faire une application contraire; enſuite il fait dire à S. M. qu'elle voit avec ſatisfaction que, par les économies déjà faites & celles dont elle eſt aſſurée, elle pourra ſubvenir avec ſes revenus aux beſoins ordinaires de l'état, & comme

---

(3) Voyez ma lettre du 4 novembre 1776 & ſuivante.

(1) Il fait dire au roi par une comparaiſon de leur bail avec le premier, qu'il ne doit éprouver aucune interruption, parce que ſes produits, dependant d'une infinité de circonſtances, ſe trouvent continuellement expoſés à l'intempérie des ſaiſons, aux viciſſitudes du commerce & à l'influence de la politique, qu'au contraire le produit de la ferme des poſtes, n'étoit ſoumis à aucun de ces hazards, parce que les motifs de s'écrire & de ſe communiquer qui peuvent varier dans le cours d'une année, avec le nombre des évenemens, ſont les mêmes dans une eſpace de

me cette aſſertion, déjà très-incroyable en elle-même, étoit en outre trop contradictoire avec ce qui ſe paſſoit, avec les emprunts répétés qu'il ouvroit partout & ſous toutes les formes, quoiqu'il ne fût pas encore queſtion de guerre; il prévenoit cette objection en les attribuant aux circonſtances qui exigeoient de la prudence de S. M. des dépenſes extraordinaires. Du reſte, il promettoit que dès que les inquiétudes du gouvernement ſeroient calmées, S. M. s'occuperoit efficacement de répandre ſur la claſſe la plus indigente des contribuables une partie des bienfaits dont elle étoit impatiente de les faire jouir (1), fondé ſur des principes d'équité bien nouveaux à la cour, quoique de la plus étroite obligation. Mais le ſtile amphigourique dont il étoit enveloppé, déceloit trop bien que ce n'étoit pas le cœur qui l'avoit dicté.

Si celui de M. Necker étoit véritablement droit, auroit-il attaqué en même tems le bail des meſſageries? Auroit-il forcé les adminiſtra-

---

tems donné, & que ces motifs loin de s'affoiblir, doivent toujours aller en croiſſant par l'effet naturel de l'augmentation des richeſſes & du progès des arts, du commerce & de l'induſtrie.

(1) Et c'eſt, diſoit le préambule, dans le moment où S. M. peut ſe livrer à une ſemblable eſpérance, qu'elle ſent plus fortement que les bénéfices de finances qui n'ont aucune proportion ni avec le travail, ni avec les riſques, ſont une véritable injuſtice envers les peuples.

teurs de préférer de ſe ſaigner de nouveau (1), à ſe voir ruinés tout-à-fait? Surcharge au ſurplus, que devoit ſupporter, en derniere analyſe, le public qui ne jouit pas de la réduction des places qu'on offroit (2); mais cette façon très-détournée de faire venir ſon argent au fiſc, ne portoit pas le nom d'impôt, & l'on applaudiſſoit.

Le coup d'autorité que le directeur général a frappé en faiſant aſſujettir par le roi (3) à la retenue des impoſitions, des rentes conſtituées par les corps & communautés avec cette exemption, prouve qu'il ne connoît pas mieux que ſes prédéceſſeurs les plus tranchans l'inviolabilité des propriétés & des engagemens contractés légalement & librement. C'eſt une façon d'adminiſtrer d'autant plus vicieuſe, qu'elle inſpire une défiance générale, même dans les conventions particulieres, par la crainte que S. M. ne veuille ſe ſubſtituer, quand bon lui ſemblera (1), aux emprunteurs, & changer ou modifier à ſon gré les clauſes & ſtipulations des actes.

---

(1) Le bail, qui n'étoit que d'un million par an, a été porté 1,800,000 par an par un arrêt du conſeil du 23 novembre 1777.

(2) Un nouvelle compagnie s'étoit miſe en avant & offroit 1,200,000 plus que l'ancienne; & en même tems de réduire les places ſuivant la taxe de M. Turgot. M. Neccker a fait perdre ainſi au roi en apparence 400,000; mais il auroit fallu donner aux fermiers renvoyés une indemnité qui auroit été plus onéreuſe à S. M. Le bail eſt commencé du 1er avril 1778.

(3) Par un arrêt du conſeil du 9 décembre 1777.

Une anecdote au ſurplus, Milord, par où je terminerai cette lettre, vous fera mieux connoître M. Necker & ſa façon de penſer que tous les raiſonnemens, ſur ces actes de légiſlation en finances : il va ſe peindre lui-même en action.

Quelques-uns des payeurs des rentes, ſupprimés par M. l'Abbé Terrai, ſont venus leur *quitus* (2) à la main, lui demander leur rembourſement, aux termes de l'édit de ſuppreſſion, *ce n'eſt point de mon bail*, a-t-il répondu, & il les a renvoyés ainſi ſans autre ſolution. Ces officiers preſſés par leurs créanciers, ont été forcés de mettre ſur la place leur quittance de finance qui perd 30 pour cent.

Aſſurément ſi l'équité ſévere dirigeoit M. l'adminiſtrateur général, il n'auroit pas tenu ce propos inſolent, tirannique & mal-adroit. En effet, c'eſt annoncer qu'il regarde le tréſor royal comme ſa caiſſe particuliere ; c'eſt forcer ces payeurs des rentes à un ſacrifice qu'ils ne devoient pas ſupporter ; c'eſt délier d'avance ſes ſucceſſeurs &

---

(1) Il faut ſe rappeler que M. Turgot, en rendant le commerce libre & en ſupprimant les maîtriſes & communautés, s'étoit emparé de tous les effets de ces dernieres, & avoit pris à la charge du roi leurs dettes. Quand les communautés ont été rétablies, le roi n'a point rendu l'argent & eſt reſté chargé des dettes.

(2) On appelle ainſi le réſultat d'un compte clos & jugé à la chambre des comptes, ſuivant lequel un comptable eſt abſolument quitte envers le roi.

leur preſcrire la réponſe qu'ils auront à faire aux ſupprimés actuels; en un mot c'eſt annoncer qu'il ne croit pas lui-même aux paroles qu'il fait donner au roi, & que tous ſes magnifiques préambules ne ſont qu'une dériſion.

Heureuſement pour M. Necker, cette anecdote n'eſt point écrite; elle concerne des particuliers iſolés, à qui tout moyen de la conſigner dans le moment & de la répandre eſt interdit; & le *chorus* de louanges dont ſes prôneurs font retentir tout le royaume ne ſe propage pas moins.

Je vous entretiendrai la prochaine fois, Milord, de la façon dont en criant qu'il ne vouloit point, qu'il ne falloit point mettre d'impôts, il a prodigieuſement accru les anciens; & quant à ces adminiſtrations provinciales dont on va faire l'eſſai, projet qui ſembleroit annoncer le deſir de ſe rapprocher de l'ancienne conſtitution, vous verrez que c'eſt celui, au contraire, de conſommer ſans retour le deſpotiſme dans les finances. Ainſi ai-je entendu un magiſtrat grave s'écriant en liſant l'arrêt du conſeil :

Timeo Danaos & dona ferentes.

Paris ce 10 ſeptembre 1778.

LETTRE XIV.

Suite du même ſujet.

MONSIEUR Necker, Milord, malgré la facilité qu'il trouve d'emprunter, ſent bien que cela ne peut pas toujours durer (1); que tôt ou tard le crédit baiſſera; que pour le ſoutenir d'ailleurs il faut au moins ſatisfaire aux engagemens nouveaux, aux engagemens *de ſon bail.* Il ne veut pourtant pas mettre d'impôts, du moins il veut reculer autant qu'il ſera poſſible, pour bien laiſſer ſe confirmer la haute opinion de ſa capacité, & le zele aveugle des François, même la confiance des étrangers, qui s'aperçevroient qu'il

---

(1) On calcule déjà que les emprunts faits par M. Necker depuis moins de deux ans qu'il régit le tréſor royal, ſe montent à deux cents millions & plus.

Savoir, en 1777.	
Premiere loterie. . . .	24000000.
Décembre, ibid. . . .	25000000.
Emprunt de la ville. . .	12000000.
——— de l'ordre du St. Eſprit.	12000000.
Billets de la ferme générale. .	18000000.
Avances, ibid. . .	10000000.
Cautionnement de ſes employés.	18000000.
1778.	
Prémieres rentes viageres. .	48300000.
Emprunt de Languedoc. ..	27000000.
——— de Bourgogne. .	16000000.

n'en ſait pas plus long que les autres. Il a trouvé un expédient admirable ; c'eſt celui d'étendre, de forcer les anciens impôts juſqu'à ce qu'on crie aſſez fort pour qu'il ſoit obligé de s'arrêter. Cette tournure lui avoit d'autant plus ri, qu'il évitoit par là le choc avec les parlemens, choc qu'il redoute, parce qu'il n'ignore pas qu'ils ont toujours été la pierre d'achoppement des miniſtres les plus accrédités, & qu'un étranger comme lui, ſans entours & ſans famille, ſuccomberoit plus promptement qu'un autre. Il a donc ruſé tant qu'il a pu, afin de ſe ſouſtraire à leur vigilance ; il a cherché à les endormir par de belles paroles ; il s'eſt fait dans leur ſein des partiſans zélés, qui, en exaltant ſes opérations à outrance comme des chef-d'œuvres d'intelligence & de patriotiſme, contînſſent les frondeurs, & les fiſſent enviſager pour de mauvais citoyens. Cependant il n'a pu empêcher deux de ces compagnies d'éclater, & l'on ne ſait encore comment il s'en tirera.

La premiere eſt le parlement de Rouen : cette cour a toujours été renommée pour ſon activité & ſa chaleur à défendre les intérêts de ſes concitoyens ; on en appelle les membres, *les grenadiers de la magiſtrature.* Depuis ſon rétabliſſement, elle n'a pu tolérer les impôts levés en vertu d'enregiſtremens faits illégalement, & d'ailleurs au préjudice de la conſtitution & des privileges de la province (1). Cependant la fermentation de cette compagnie ne s'eſt point manifeſtée tout à coup ; elle s'eſt entretenue pendant quelques années, & ce n'eſt que lorſque les vingtiemes, forcés de la maniere la plus vexatoire, ont excité une réclamation générale, qu'elle a cru devoir accueillir les plaintes des peuples & rendre un arrêt (1) vigoureux à cet égard. Cette premiere démarche remonte à plus d'un an. Depuis elle a formé des arrêtés non moins violens, & deux fois (2) le gouverneur de la province eſt venu

---

(1) C'eſt ce que l'on a fait reconnoître au roi dans l'édit de rétabliſſement de cette cour &, par une contra-

---

diction manifeſte, le roi y vouloit en même tems que toutes les lois publiées au parlement de Paris, lorſque celui de Rouen étoit diſperſé, ſubſiſtaſſent.

(1) En date du 11 juin 1777.

(2) Extrait d'une lettre de Rouen du 16 juillet 1778... Il a été pris enfin hier 15 un arrêté mixte, où le parlement en s'attachant à conſerver la forme, laiſſe entrevoir qu'il eſt diſpoſé à abandonner le fonds. Voici ſes paroles ſacramentales ſur le biffé du duc d'Harcourt.

„ La cour déclare nul & de nul effet, comme contrai„ re aux loix & aux formes ſagement établies, la trans„ cription faite par le maréchal d'Harcourt le 2 juin."

Extrait d'une lettre de Rouen du 4 ſeptembre.... Le parlement s'eſt aſſemblé hier 3 à midi pour entendre les ordres du roi. Le maréchal d'Harcourt s'y eſt rendu à une heure, & n'en eſt ſorti qu'à 8 heures du ſoir. Les chambres ſont reſtées aſſemblées juſqu'à 4 heures & demie du matin ; elles ont arrêté que par reſpect pour les ordres de S. M. elles laiſſeroient ſubſiſter l'enregiſtrement fait par le maréchal de l'exprès commandement du roi ; mais que ſon parlement ne pouvant plus remplir avec honneur ſes fonctions dans des circonſtances qui répugnoient à leur ferment & à leur conſcience, ſupplioit S. M. de receavec des ordres du roi annuller ſur les regiſtres de cette compagnie les actes que le conſeil trouvoit repréhenſibles, & tout autant de fois le parlement à perſiſté dans ſa réſiſtance & s'eſt même porté juſqu'à préférer ſon anéantiſſement à ſon déshonneur. Cependant, comme ce n'eſt qu'une démiſſion conditionnelle & communicatoire en quelque ſorte, qu'elle n'a eu lieu qu'au moment des vacances & que la cour a tout le tems de prévenir ce coup, elle n'en ſemble pas fort alarmée, ſurtout ſi elle parvient à étouffer les réclamations du parlement de Paris, comme elle paroît l'avoir fait; il donne ordinairement la loi aux autres.

Il y eu d'abord quelques ſéances chaudes dans le ſein de cette compagnie (1), longtems retenue par ſon chef qui ne vouloit pas ſe brouiller avec le miniſtre des finances: il avoit plusieurs fois menacé M. Necker de laiſſer prendre l'eſſor aux dénonciateurs, s'il ne ſe réformoit lui-même & ne réprimoit les vexations qui alarmoient: celui-ci a gagné du tems autant qu'il a pu; enfin, quand il a vu que cela devenoit ſérieux, il a cherché adroitement, en paroiſſant acquieſcer aux

---

voir ſa démiſſion: que cependant il ne quitteroit point ſes fonctions que le ſeigneur roi n'eût nommé d'autres perſonnes pour adminiſtrer la juſtice.

(1) Dès le vendredi 29 août 1777 la dénonciation concernant l'extenſion arbitraire des vingtiemes avoit été faite aux chambres aſſemblées.

aux plaintes des magiſtrats, à les faire concourir eux-mêmes à ſes vues & à ſon deſpotiſme, &, forcé de rendre hommage aux formes, il a eſſayé de les employer à conſacrer, légalement, tout ce qu'il avoit fait d'illégal.

Il a envoyé au parlement un arrêt du conſeil (1), dont le préambule long, captieux & illuſoire, étoit très-propre à en impoſer au public & aux bonnes gens de la compagnie. Il avoit avant paſſé chez le premier préſident, afin de ſe le concilier & le grand banc avec lui; il eſpéroit les ſéduire par ſon éloquence, leur faire goûter ſon ouvrage, &, en préparant ainſi les eſprits des chefs, détourner l'orage qui ſe formoit ſur ſa tête; mais M. d'Aligre, qui depuis longtems étoit ſon jouet, le reçut très-mal, lui reprocha de l'avoir trompé en ne ſe conformant pas à ce dont il étoit convenu, lui reprocha de l'avoir par là compromis vis-à-vis de ſa compagnie, & lui déclara qu'il n'en contiendroit plus l'effervescence.

En effet, à la rentrée du parlement il ſe fit une exploſion violente: un des membres découvrit tout l'inſidieux de l'arrêt du conſeil, dont l'auteur, loin d'avouer les vexations, exactions, concuſſions ſous leſquelles gémiſſoient les contribuables, & en conſéquence d'y remédier, ſuppoſoit au contraire que tout étoit bien, afin de tout laiſſer de même; préſentoit, comme un réglement le plus louable de juſtice diſtributive, l'acte arbitraire & deſpotique contre lequel la cour s'élevoit; vouloit faire entendre que c'étoit même une précaution ſalutaire priſe par l'autorité pour venir au ſecours des pauvres ſacrifiés aux riches dans la répartition de l'impôt, & fondant ſa nouvelle loi ſur une baſe auſſi ſacrée, cherchoit à forcer les magiſtrats à s'aſſocier à ſes iniquités par une ſanction légale, ou à ſe rendre odieux au peuple en s'y refuſant, à accréditer ainſi de plus en plus les clameurs trop ſouvent répétées contre le parlement, qu'il ne s'échauffoit jamais, ne montroit jamais de zele & de réſiſtance que dans les affaires qui le concernoient, où il étoit animé par le preſſant aiguillon de ſon intérêt perſonel.

---

(1) En date du 2 novembre 1777.

Entrant enſuite dans plus de détails, il fit voir que ces vérifications, exaltées avec tant d'emphaſe dans le préambule, n'étoient point néceſſaires; que les peines prononcées contre les fauſſes déclarations, étoient le ſeul moyen efficace pour intimider la fraude & l'arrêter; que ces vérifications, fuſſent-elles nécéſſaires, ne pouvoient avoir lieu qu'ordonnées par la loi; ne pouvoient être exercées que par des hommes avoués d'elle; & devoient être ſoumiſes elles-mêmes aux tribunaux de la loi; qu'enfin, elles étoient encore abuſives & funeſtes, puiſque les vérificateurs ne cherchoient pas à aſſeoir l'impôt d'une maniere plus égale, mais à l'augmenter de quelque maniere que ce fût, au point que les vingtiemes, depuis cette invention burſale (1), étoient accrus de dix millions.

Les magiſtrats n'eurent pas de peine à convenir d'adreſſer au roi des remontrances; mais avant ils voulurent entendre le récit des gens du roi, chargés (2) de rendre compte des inſtructions qu'ils auroient priſes ſur la matiere des délibérations. Les réponſes que le procureur général reçut de ſes ſubſtituts, concernant les abus pratiqués dans la perception des vingtiemes du reſſort, ne permirent point de révoquer en doute ces abus déjà notoires, également effrayans par leur eſpece & par leur nombre.

Il s'enſuivoit que, dans toutes les elections, le pouvoir arbitraire des miniſtres, des commiſſaires départis, des directeurs, des contrôleurs, ſe produiſoit, ſe déguiſoit, s'étendoit ſous mille formes, qui toutes ſe reſſembloient en un ſeul point, ſavoir que les vingtiemes étoient impoſés ſans meſure, & perçus ſans modération.

On apprenoit que ces rigueurs exceſſives avoient pour premiere cauſe deux lettres miſſives de l'Abbé Terrai, qui, ſe prévalant de l'enregiſtrement vague du tribunal intermédiaire, ne craignit point, en 1772, d'envoyer aux commiſſaires départis un ordre circulaire d'augmenter les rôles dans la proportion que lui ſeul avoit fixée. Pour ſe procurer cette augmentation, ſuivant le rapport des ſubſtituts du procureur général, on avoit pris la tournure d'exiger des déclarations nouvelles: ſans égard à ces déclarations, on s'étoit permis des vérifications illégales. Une armée de contrôleurs s'étoit répandue dans le royaume; tous les moyens que l'avidité du fiſc, ou la rivalité des contribuables avoit pu imaginer avoient été mis en œuvre. Telle étoit la ſubſtance des plaintes arrivées de toutes parts.

---

(1) En 1771. Voyez, au ſurplus, ce qui a été dit précédemment ſur cette matiere dans la lettre du 10 mars 1777.

(2) Les pieces néceſſaires pour procéder à l'inſtruction avoient été remiſes aux gens du roi dans l'aſſemblée du vendredi 29 août 1777.

Elles formerent auſſi le fond des remontrances. On y joignit une diſcuſſion du fameux arrêt du conſeil, que beaucoup de gens, ſéduits par le préambule & par ſes diſpoſitions artificieuſement préſentées, regardoient comme émané de l'équité même, comme un monument de légiſlation qui, bien loin d'exciter la critique, devoit être reçu avec la plus vive reconnoiſſance. On y fit voir que cet arrêt, lié dans toutes ſes parties, n'étoit établi, ni ſur la loi, ni ſur la juſtice; que, poſé ſur un faux principe, il s'écrouloit avec lui.

Ce principe étoit que *la progreſſion des vingtiemes doit ſuivre la progreſſion des biens.* Il paroît d'abord révoltant de contrarier cette maxime: M. Necker l'avoit bien ſenti; il l'avoit ainſi offerte iſolée avec adreſſe, comme devant entraîner le ſuffrage du roi, du conſeil, de la nation, de la raiſon même, & cependant les magiſtrats découvrirent qu'apliquée à la circonſtance préſente, elle étoit vicieuſe, dérogatoire du pacte ſocial, contraire aux formes ſagement établies & deſtructive de la conſtitution.

Malgré toute l'aſtuce dont l'arrêt étoit rempli afin d'éblouir les lecteurs & de ſe les concilier contre eux-mêmes, le rédacteur n'avoit pu s'empêcher d'y inſérer une phraſe qu'il avoit crue conſolante ſeulement, ſans en prévoir les inductions: il y diſoit que l'intention de S. M. étoit de ne recommencer les vérifications ordonnées que tous les vingt ans, & d'accorder ainſi les vues de ſa ſageſſe pour la proportion de l'impôt, avec le repos des contribuables. Mais quelle effrayante perſpective! le parlement en dévoila toute l'horreur; il peignit les ſujets alarmés ſe demandant ſi les vingtiemes étoient donc perpétuels, s'il falloit renoncer à l'eſpérance de les voir ſupprimer?

Comme il étoit fort eſſentiel de bien démaſquer l'hypocriſie du directeur général des finances, le parlement le ſuivit juſque dans ſes actes de bienfaiſance prétendue; il fit voir qu'une aſſemblée, protectrice des foibles, formée dans chaque paroiſſe pour veiller aux vérifications, n'étoit qu'une précaution chimérique, ne parant à aucun inconvénient, ne prévenant aucun mal, & propre ſeulement à jeter la déſunion entre les contribuables, & le déſordre dans l'aſſiete du ſubſide; il prouva en dernier lieu que le vingtieme ſur l'induſtrie, aboli dans les villages, les bourgs & les campagnes, n'étoit qu'un ſacrifice idéal.

Ces remontrances, travaillées avec le plus grand ſoin pendant un mois, lues & arrêtées dans une aſſemblée des chambres (1), furent portées au roi, & il y fut fait promptement réponſe. Le directeur général des finances deſira qu'on y mît un appareil qui n'étoit point uſité depuis longtems. La grande députation fut mandée (2) à Verſailles. S. M. lui dit: „ J'ai examiné avec „ attention les remontrances de mon parlement.

„ Je n'y ai rien trouvé qui puiſſe me faire „ changer de réſolution. Je veux bien vous „ inſtruire des motifs qui m'engagent à y per- „ ſiſter.

„ Mon garde des ſceaux va vous les expli- „ quer."

Ce commentaire avec les paroles ſacramentales de S. M. fut auſſi remis par écrit au premier préſident; il étoit preſque auſſi volumineux que les remontrances (3), & la lecture aux chambres convoquées dura près d'une demi-heure: on le trouva ſi compliqué & ſi verbeux, qu'on nomma des commiſſaires pour en ſaiſir le ſens, l'analiſer & le mettre à portée de tous les membres de l'aſſemblée.

---

(1) Le 23 janvier 1778.

(2) Le 7 février 1778.

(3) La réponſe & le commentaire avoient douze pages de minute.

Ce commentaire, au ſurplus, qu'on attribue à M. Necker, ou plutôt qui ne peut venir que de lui, eſt curieux & d'un genre dont le parlement n'a point trouvé d'exemple dans ſes *Olim* (1). Aſſurément quand un miniſtre ſe mêle de faire raiſonner un roi, il faut ſans doute que ce ſoit avec une grande ſupériorité, & c'eſt ce dont ne convinrent pas les commiſſaires : pour moi, j'en trouve la logique & le ſtile auſſi faux l'un que l'autre : il me ſemble que le légiſlateur ne s'y énonçoit pas avec une certaine dignité, & ſurtout avec cette bonne-foi devant caractériſer toutes les œuvres & paroles royales.

Quoi qu'il en ſoit, il a réſulté, des obſervations des commiſſaires, d'itératives remontrances; elles n'ont guere été mieux accueillies. M. Necker a eu le crédit de faire rendre par le roi une ſeconde réponſe abſolument négative; mais il a ſenti en même tems qu'il falloit prendre le parti de ſe paſſer d'enregiſtrement pour ſon arrêt du conſeil. Cependant, toujours dans ſon ſyſtême de mettre le public de ſon côté, de montrer une grande modération, une ſorte de docilité même, il en a fait publier un autre (2), où, ſous prétexte de conſidérations occaſionnées par l'examen deſdites remontrances, S. M. ordonne quelque légere amélioration dans la forme d'impoſer & de percevoir; & l'on a affecté de ſe ſervir dans un article d'une conjonction conditionnelle donnant quelque eſpoir que l'impôt pouvoit n'être pas perpétuel, ne pas même durer encore vingt ans.

---

(1) Nom des anciens regiſtres du parlement.

(2) En date du 24 avril 1778.

De ſon côté, la cour, n'oſant dans un moment de guerre pouſſer trop loin le miniſtre & fatiguer le monarque, a eu recours à un arrêté conſervatoire, dont la ſubſtance eſt de rendre juſtice aux vues du ſouverain deſirant par la nouvelle forme d'adminiſtrer, de diminuer les pauvres en augmentant les riches, & d'attendre du bénéfice du tems que S. M. s'éclaire elle-même, lorſqu'elle verra ſes bonnes intentions éludées & peut-être tout-à-fait renverſées.

Le parlement, à deſſein de détruire auſſi dans l'eſprit des peuples les impreſſions fâcheuſes qu'y pourroit avoir cauſé contre les magiſtrats le miniſtre charlatan opérant le mal ſourdement & dans les ténebres, mais donnant toujours la plus grande publicité à ſes projets de bienfaiſance, a fait imprimer ſes remontrances. Malheureuſement elles ne répondent ni à l'importance de la matiere ni à la majeſté du tribunal, ni à la grande idée conçue de l'éloquence du rédacteur (1). Ce n'eſt pas qu'on n'y trouve des principes hardis & dignes de notre parlement d'Angleterre; mais ils n'y ſont pas aſſez réduits en corps de ſyſtême; & d'ailleurs, nulle énergie dans l'expreſſion, &

---

(1) M. d'Eprémeſnil.

un ſtile du plus foible coloris, ce qui leur fait perdre toute leur vigueur.

Le parlement ſe prévaut adroitement de l'exclamation de Louis XIV, lorſqu'on lui propoſa pour la premiere fois d'impoſer le dixieme : *Mais je n'ai pas ce droit!* Il en conclut que le vingtieme n'eſt qu'un don gratuit, une ſubvention volontaire dans les tems critiques. Naturellement ce ſeroit à la nation aſſemblée à l'accorder ; il faut à ce défaut, que le ſacrifice ſoit conſenti de la part de chaque individu; que la déférence à ſa déclaration ſoit du moins une image, un veſtige, un dédomagement conſervatoire du droit national. Tel a été l'eſprit des édits & déclarations ſur cette matiere, dont on ſuit la chaîne, & dont les diſpoſitions expreſſes ne laiſſent aucun doute.

„ Ces maximes, diſent les remontrances, données par la raiſon, recueillies par les loix, „ conſacrées par les faits, ont régné, Sire, „ pendant ſoixante années. Depuis 1771 on s'en „ écarte; auſſi le royaume eſt inondé d'abus & „ retentit de plaintes; auſſi toutes les élections „ ſont-elles ravagées par des hommes ſans frein „ comme ſans titres, qui ſont aux yeux de la „ juſtice des concuſſionnaires. Votre Parlement „ auroit dû les rechercher peut-être; cependant „ il a cru pouvoir ſuſpendre l'exercice de ſes „ fonctions, pour s'occuper du ſoin d'éclairer „ votre juſtice."

D'ailleurs, l'eſſence des ſubſides n'eſt pas d'augmenter avec les revenus des contribuables;

mais d'avoir pour baſe fixe les beſoins réels de l'état; ſi ces beſoins croiſſent, il faut de nouvelles demandes; il faut un nouvel enregiſtrement. C'eſt le dixieme des revenus de 1710 dont il s'agit, ce n'eſt pas de celui des revenus de 1778; autrement cette théorie arbitraire ouvriroit la porte à des abus infinis; & combien n'en eſt-il pas réſulté depuis que l'on a introduit des vérifications vexatoires colorées ſous ce beau nom de juſtice diſtributive? C'eſt ainſi que le parlement détruiſoit par ſa lettre lumineuſe de la loi les ſophiſmes trompeurs de M. Necker.

Le directeur général des finances s'eſt apperçu que les magiſtrats l'avoient démaſqué, qu'ils l'alloient épier, pourſuivre dans toutes ſes opérations, le contrarier ſans ceſſe; qu'il ne lui reſtoit aucun eſpoir de les ramener; il a pris le parti, non de leur déclarer une guerre ouverte, ce qui feroit trop dangereux, mais de diſſimuler avec eux, de les miner ſourdement & de les détruire. Son projet eſt d'autant plus adroit, qu'il ſemble chercher lui-même à ſe lier les mains, & ſacrifier ſa grandeur à ſon patriotiſme.

Vous avez vu, Milord, précédemment (1) comment les fauteurs du deſpotiſme ſont venus à bout d'abolir les états en careſſant l'amour propre du parlement (2); comment, parvenus à ce but deſiré, ils ont conteſté enſuite au parlement ce droit de repréſentation; droit que celui-ci s'arroge toujours & ſoutient avec plus ou moins de force, ſuivant les circonſtances. M. Necker a imaginé aujourd'hui de rétablir les états pour anéantir le parlement, pour en réduire du moins les membres à la ſeule qualité de *jugeurs*.

---

(1) Voyez dans *l'Obſervateur hollandois* la lettre trois.

(2) Je parle, ici, Milord, ſuivant le ſyſtême des grands

Depuis longtems on ſe plaint en France des frais énormes de la perception des impôts, & différentes provinces ont demandé, en accordant au roi la même ſomme qui entre dans ſes coffres & même une plus forte, de la faire elles-mêmes, dans l'eſpoir d'une grande économie, & de ſe ſouſtraire à la dureté, aux vexations & ſouvent aux injuſtices des prépoſés aux recouvremens, ainſi qu'à l'arbitraire des commiſſaires départis. Les miniſtres deſpotiques de Louis XV n'avoient jamais voulu accéder à une propoſition auſſi raiſonnable; & quoiqu'un eſprit de juſtice & de modération parût l'eſſence du nouveau regne & fût réellement celui du jeune roi, les patriotes ne ſe flattoient pas que cette bonne inſtitution dont il avoit été queſtion ſous M. Turgot, pût jamais ſe réaliſer; ils remarquoient avec douleur que, par des moyens plus doux, mais non moins ſûrs, le deſpotiſme, au contraire, gagnoit de plus en plus. Les gens de loi ſurtout,

---

parlementaires, qui, comme vous avez vu précédemment, ne reconnoiſſent qu'un parlement diviſé en différentes claſſes.

s'écrioient que la révolution commencée depuis Richelieu pour ſubſtituer l'autorité abſolue & arbitraire aux voies & formes légales, s'avançoit & ſe conſommoit viſiblement, même de la part de celui deſtiné par état à les conſerver & à les rappeler. Ils accuſoient M. le garde des ſceaux de ſe prêter indécemment dans les provinces à attribuer aux commiſſaires départis des fonctions appartenantes aux magiſtrats dans l'ordre hiérarchique: quel a donc été leur ſurpriſe d'entendre parler du nouveau ſyſtême; de voir tout à coup l'autorité ſe relâcher & accéder à un vœu porté depuis longtems au nom de la province par le parlement de Normandie, vexé en ce moment, accablé ſous la plus forte oppreſſion; au vœu tout récent du parlement de Paris (1), dont les remontrances avoient été rejetées avec des reproches amers & une ſorte de mépris? Comment croire à une converſion auſſi ſubite du gouvernement? *Latet anguis in herba.* En effet, par la diſcuſſion de cet eſſai frivole (2), on juge facilement que ce n'eſt qu'un leurre offert à la nation pour lui faire ſupporter patiemment ſes maux actuels, ſon déplorable ſort empirant journellement, dans l'eſpoir de ſa félicité future dont on s'occupe. On découvre des vues plus inſidieuſes encore, celles de lui faire abjurer ſes derniers défenſeurs ſous prétexte de lui rendre ſes droits, & à la faveur de la confuſion des noms & des qualités d'adminiſtrations provinciales & d'aſſemblées nationales, de la mettre abſolument ſous le joug.

---

(1) Voici le paragraphe relatif à cette matiere, qu'on y liſoit: „ Le royaume eſt partagé en pays d'états & pays „ d'élections: ceux-ci le ſont en pays d'abonnemens & „ diſtricts vérifiés. Ces derniers ſont le théâtre des vexa- „ tions & le foyer des plaintes; les autres ſont tranquiles; „ pas une élection n'eſt gouvernée ſuivant la loi: à peine „ une ſeule plainte eſt-elle adreſſée des pays d'états & „ d'abonnemens à votre parlement."

(2) Le Berri eſt la ſeule province où l'on doive commencer *les adminiſtrations provinciales*. Par ſa poſition, par

Une anecdote auſſi certaine que ſecrete, Milord, c'eſt que M. Necker n'a pu vaincre la répugnance du conſeil à établir les aſſemblées dont il s'agit, que par un mémoire très-développé, où il fait voir qu'une fois bien conſolidées, on pourroit ſans inconvénient ſe paſſer de la ſanction des parlemens pour tous les impôts; que la réſiſtance de ces nouveaux corps ne pourroit jamais avoir les inconvéniens de celle des cours; que le gouvernement, dès qu'il le voudroit, pourroit la rendre abſolument nulle, même faire ſervir les adminiſtrations provinciales de modele pour corriger & perfectionner les

---

le caractere de ſes habitans, par ſon état de langueur même, il n'en peut réſulter ni aſſez de mal pour craindre celle-ci, ni aſſez de bien pour que les peuples en deſirent la continuation, & pour exciter leurs murmures en cas qu'on veuille ſupprimer cette nouvelle forme de régie.

conſtitutions actuelles des pays d'états..... Et voilà l'homme que les François, trompés par ſon maſque de popularité, par ſes grands mots répétés à chaque coup de fouet qu'il leur donne, de juſtice, d'humanité, de bienfaiſance, regardent pour l'homme qu'il leur faut, pour le Moïſe qui va les faire ſortir du déſert, leur faire tomber la manne, leur faire jaillir l'eau du rocher, en un mot les conduire dans la terre de promiſſion. Laiſſons-le aller, Milord, & comptez que c'eſt un de nos amis.

Afin de ne vous rien omettre, ainſi que vous le deſirez, des opérations de ce grand adminiſtrateur, il ſaut vous dire un mot de ſon *Mont de piété*. C'eſt un établiſſement après lequel la France ſoupiroit depuis longtems, très-utile ſans doute, s'il étoit modelé ſur ceux des autres états; mais, comme il eſt de la malheureuſe deſtinée de ce royaume que les meilleures inſtitutions y ſoient perverties, M. Necker a enviſagé celle-ci ſeulement ſous un point de vue fiſcal. Un légiſlateur guidé par des vues ſupérieures, y auroit cherché uniquement, au contraire, le moyen de détruire ces repaires multipliés de rapine obſcure, où des hommes avilis & cupides, abuſoient ſans frein également & du beſoin impérieux de l'homme honnête & de la paſſion aveugle du jeune débauché. Le directeur des finances n'y a vu qu'une nouvelle bourſe qu'il s'ouvroit pour y puiſer ſans meſure & ſans réclamation. C'eſt pourquoi il a refuſé le bureau de la ville, qui s'offroit de ne prendre que l'intérêt du commerce (1), & au lieu de détruire l'uſure, l'a autoriſée par la ſanction de la loi (2).

Il eſt vrai qu'aux termes des lettres patentes l'excédent des bénéfices doit être appliqué au profit de l'hôpital général; mais, pas une inconſéquence qui fait préſumer avec raiſon que ce n'eſt qu'un but d'oſtentation de bienfaiſance qui ne s'effectuera jamais, ou que très-imparfaitement, c'eſt qu'il a écarté tous les chefs de l'adminiſtration du temporel de cette maiſon (3), qui par une ſuite auroient dû l'être du nouvel établiſſement, excepté un (4), reſté ſeul, non encore dans l'ordre hiérarchique de la magiſtrature, mais comme commiſſaire du conſeil auquel M. Necker n'a pu ſe ſouſtraire.

M. l'Archevêque de Paris, le chef-né de tous ces chefs, s'en eſt retiré volontairement, ou plutôt forcé par l'eſſence de l'inſtitution contraire à la doctrine de l'évangile qui défend expreſſément le prêt à intérêt ſur gages & au taux au-deſſus de celui réglé par le prince; il a fait aſſembler ſes théologiens, & les a conſultés ſur ce cas de conſcience; tous ont décidé négativement, c'eſt-à-dire que le prélat ne pouvoit par ſa préſence & par ſa ſignature participer à cette œuvre du diable. Il paroît qu'il y a à cet égard une grande fermentation dans le clergé, diſpoſé à contrarier cet établiſſement uſuraire.

---

(1) Il paſſe pour conſtant que la ville avoit offert d'établir un mont de piété à ſix pour cent d'intérêt ſeulement, au lieu que celui actuel prend dix pour cent, outre les faux frais qu'on fait ſupporter aux emprunteurs, ce qui augmente encore d'environ deux pour cent

(2) Le mont de piété a été inſtallé à la fin de l'année derniere, en vertu de lettres patentes du 9 décembre 1777, enregiſtrées grand' chambre & tournelle aſſemblées.

(3) Comme le premier préſident du parlement, celui de la chambre des comptes, celui de la cour des aides, le procureur général, le prevôt des marchands.

(4) M. le lieutenant général de police.

Du reſte, à peine a-t-il été inſtalé, que M. le directeur général des finances l'a excité à emprunter de toutes mains; enſorte que c'eſt aujourd'hui un double goufre où viennent s'engloutir & les effets du malheureux qui ſe ruine, & l'argent du ſpéculateur avide qui regarde un dépoſitaire ſur gages comme le débiteur le plus ſolide de tous.

M. Necker, qui voudroit ne laiſſer aucun argent mort, aucune caiſſe oiſive, cherche depuis qu'il eſt en place le moyen de s'emparer de celle des conſignations (1). Il croit avoir trouvé le moment d'en tirer parti, & il ſollicite le légiſlateur d'ordonner que ces fonds ſoient verſés dans la nouvelle caiſſe. Les magiſtrats jaloux s'y refuſent,

---

(1) C'eſt un dépôt judiciaire où les magiſtrats ordonnent fréquemment par leurs arrêts, que des ſommes en litige ſoient dépoſées proviſoirement.

ſent, & pour les éblouir, ou au moins pour détruire leurs difficultés aux yeux de S. M., il propoſe de faire porter un intérêt à l'argent des conſignations & d'améliorer ainſi le ſort des débiteurs ſaiſis ou celui de leurs créanciers: cette petite querelle ne contribue pas à lui concilier le parlement.

Telle eſt, Milord, l'eſquiſſe du tableau des opérations de M. Necker, depuis qu'il eſt en place juſqu'à ce moment (1); & à la conſidérer avec les yeux de l'obſervation & de l'expérience, elle confirme ce que je vous en ai dit. C'eſt un empirique, appelé auprès d'un malade déſeſpéré, qui n'a pas plus qu'un autre le ſecret d'empêcher de mourir; mais qui par des ſecouſſes, des cordiaux, des elixirs violens rend une vie momentannée au moribond, lui procure même un embonpoint apparent, & après avoir fait crier au miracle, ſe retire, ſauf à rejeter ſur la faute de ſon ſucceſſeur ou de ſon malade le funeſte évenement par où ſe doit terminer ce prodige prétendu. Mais hélas! Milord, ſongeons à nous, & puiſſent les Français ne pas être les premiers à rire ſur notre tombe !

---

(1) Pour ne rien omettre, il faut encore faire mention d'une ordonnance de S. M. en date du 28 décembre 1777 rendue à l'inſtigation de M. Necker & portant: *Inſtitution d'un prix public en faveur des nouveaux établiſſemens du commerce & de l'induſtrie.* Il doit être décerné pour la premiere fois au mois de mars 1779 pour l'année 1778 & ainſi d'année en année.

La diſtribution aura lieu dans une aſſemblée extraordinaire compoſée du miniſtre des finances, de trois conſeillers d'état, des intendans du commerce; les députés & inſpecteurs généraux du commerce y ſeront appelés.

S. M. ordonne en outre, que les intendans du commerce rendront compte à cette aſſemblée de tous les établiſſemens nouveaux dont ils doivent acquérir la connoiſſance dans le cours de l'année.

Paris ce 24 ſeptembre 1778.

F I N du neuvieme Volume.

er au
té de
éve-
pré-
s, &
ers à